

Table des matières

1. Introduction	5
1.1 Choix du sujet.....	5
1.2 Éléments de contexte et usage des termes	6
2. Problématique	8
3. Ancrages théoriques et survol de la littérature spécialisée	10
3.1 Les régimes migratoires européens : entre compassion et répression	11
3.2 Les figures de l'enfance associées aux jeunes migrant.e.s : entre victimisation et suspicion .	14
3.3 Les mouvements de solidarité privée envers les migrant.e.s.....	18
3.4 La notion de famille.....	20
3.5 L'adolescence et la transition à l'âge adulte.....	22
4. Méthodologie	23
4.1 Posture méthodologique	23
4.2 Le statut du chercheur.e en début de terrain	24
4.3 Un terrain multi-situé : observations, entretiens et sources écrites.....	27
4.4 Stratégie d'analyse	29
4.5 Le statut du chercheur.e en fin de terrain	30
5. Portraits des personnes rencontrées	32
6. Analyse	35
6.1 Historique du projet « un set de plus à table » et postulats de départ	35
6.2 Un « set de plus à table » en chiffres	43
7. Le point de vue des entités-relais	45
7.1 Trajectoire de vie, décisions et moments clés	45
7.1.1 Partager et rendre	46
7.1.2 Une habitude familiale ?.....	50
7.1.3 Au-delà du bénévolat	52
7.2 Faire famille ou ne pas faire famille	55
7.2.1 Accueillir un « ado »	55
7.2.2 Autour de la notion de famille.....	59
7.2.3 La famille d'origine, un frein ?	64
7.2.4 Les termes de référence et d'adresse dans les entités-relais.....	66
7.2.5 L'incidence du genre.....	70
7.2.6 Faire relais n'est pas un long fleuve tranquille... ..	72
7.2.7 Un jeune migrant pour un temps, des liens pour la vie.....	74

7.3	<i>Un « set de plus à table » en action</i>	78
7.3.1	Tableau des activités partagées entre les entités-relais et les jeunes.....	78
7.3.2	Des clés pour des codes.....	80
7.3.3.	Un relais au moment du couperet de la majorité	83
7.3.4	Un système de réseautage	85
7.3.5	Laisser une sphère d'autonomie	86
7.3.6	Prévenir des incartades	89
7.3.7	Un enrichissement mutuel	91
8.	<i>Le point de vue des jeunes migrant.e.s</i>	98
8.1	La demande des jeunes	100
8.2	Un relais, des apprentissages	102
8.2.1	La porte sur les réseaux genevois.....	107
8.3	Avoir ou ne pas avoir une famille	111
8.3.1	En parler à l'extérieur.....	113
8.3.2	Liens avec la famille élargie	114
8.3.3	Liens avec la famille d'origine.....	115
8.4	Un « set de plus à table » en action	116
8.4.1	Les activités partagées.....	116
8.4.2	La « maison » VS le foyer.....	118
8.4.3	Recevoir et rendre	120
8.4.4	Des tensions ?.....	123
8.4.5	« Faire un break », changer ou quitter « de famille »	125
8.4.5	Pour la vie ?	128
9.	<i>Le rapport à l'Etat</i>	129
9.1	Le permis B « cas de rigueur » en bref	131
9.2	Hakim : « C'est la Suisse qui me demande de changer mon permis. »	132
9.3	Tesfay et la famille Cuénod : « Un avant et après la décision négative d'asile »	132
9.4	Asante et la famille Andra avec le soutien de la famille Tinguely : « Garder espoir »	144
9.5	Isaias et la famille Sandoz : « Au fil des mobilisations »	149
10.	<i>Conclusion</i>	156
11.	<i>Annexe – Schéma récapitulatif des personnes rencontrées</i>	161
12.	<i>Bibliographie</i>	162

1. Introduction

1.1 Choix du sujet

Avant 2015, à l'échelle du canton de Genève, les jeunes migrant.e.s ne disposaient pas de logements destinés à les accueillir. Celles et ceux qui étaient attribué.e.s au canton étaient logé.e.s. dans des foyers dédiés aux requérant.e.s d'asile adultes. Une « surpopulation » de ces foyers genevois pour adultes et la dénonciation d'une nécessaire différence de traitement et de cadre pour les migrant.e.s mineur.e.s ont été soulevés dans un rapport édité et mandaté par le Conseil d'Etat genevois pour dénoncer les conditions d'existence de ces jeunes migrante.e.s et proposer des éléments de solutions². Suite à cet état de la situation, le canton de Genève a prévu l'ouverture d'un nouveau foyer destiné aux personnes mineures. Le foyer de l'Etoile ouvrit alors ses portes en janvier 2016. Les adolescent.e.s migrants attribué.e.s au canton de Genève (en fonction d'une clé de répartition cantonale) furent placé.e.s dans ce nouveau foyer. Ce lieu est situé dans une zone industrielle et est entouré de barrières dont les entrées et les sorties sont surveillées par une agence de sécurité. Interpellée à de nombreuses reprises en passant devant ce lieu et écoutant ce qu'il se disait à son sujet, j'ai souhaité approfondir et comprendre les modalités d'accueil et de suivi de ces jeunes migrant.e.s. J'ai ainsi entrepris d'étudier ce lieu comme travail de Bachelor en relations internationales à l'Université de Genève. Ma problématique cherchait à comprendre ce que représentait cet accueil et s'il pouvait être considéré comme fait à la fois d'injonctions sécuritaires et humanitaires, puisque les adolescent.e.s étaient à la fois des mineur.e.s à protéger et des jeunes migrant.e.s à contrôler. Ce statut de mineur.e.s mais aussi de requérant.e.s rend ambivalente toute action à leur sujet. C'est pourquoi, j'avais intitulé mon mémoire de Bachelor : *Entre logique humanitaire et logique disciplinaire : le cas des réfugié.e.s mineur-e-s non accompagné-e-s*³ (2017, UNIGE). La logique humanitaire à l'égard des jeunes requérant.e.s d'asile jusqu'à leur majorité repose sur la Convention des droits de l'enfant ratifiée en 1997 par la Suisse bien qu'elle s'avère parfois en contradiction avec les politiques migratoires restrictives dont les mineur.e.s sont l'objet. La logique sécuritaire se fonde, elle, sur le fait que, pour être protégé.e.s, les mineur.e.s doivent être contrôlé.e.s.

N'ayant presque pas pu faire d'observations à l'intérieur du foyer, ni m'entretenir avec les jeunes migrant.e.s, je souhaitais approfondir le sujet de mon mémoire de Bachelor en ayant un accès aux jeunes sans nécessairement passer par le foyer qui accepte d'ailleurs assez mal les chercheur.e.s, le foyer n'étant pas (et on les comprend) « *un zoo où l'on viendrait faire de l'observation à sa guise* » (citation en substance d'une éducatrice).

Dans la continuité de cette recherche et pour étudier les actions qui cherchent à soutenir ou contrer les mesures mises en place par l'Etat, je souhaite pour mon mémoire de master en sciences sociales

² Voir le premier rapport « Task force » concernant les conditions d'existence des mineurs dans les centres d'accueil, un document mandaté par le Conseil d'Etat (2013). La référence complète se trouve en bibliographie.

³ RMNA. J'avais utilisé à tort le R comme s'il s'agissait de réfugié.e.s alors que ce ne sont que des requérant.e.s d'asile. Mon erreur, certes impardonnable, est toutefois révélatrice de l'ambiguïté du statut et d'une certaine forme de discrimination positive à l'égard des mineur.e.s dont on imagine (à tort) qu'elles et ils obtiendront presque automatiquement le statut de réfugié.e.

m'intéresser non seulement aux jeunes mais aussi à la société civile composée des habitant.e.s de Genève qui les soutient de diverses façons.

J'ai donc choisi d'étudier le projet bénévole « un set de plus à table » mis en place par le Service social international (SSI) depuis novembre 2016. Cette organisation non gouvernementale est présente dans plus de 140 pays et s'engage dans les domaines de la migration et de la protection de l'enfance. Dans la cité genevoise, la gestion du projet « un set de plus à table » se réalise en collaboration avec l'Association des Médiatrices Interculturelles (AMIC)⁴. Ce projet met en lien des jeunes migrant.e.s avec des habitants et des habitantes du canton de Genève. La démarche peut être portée par des familles avec enfants (ou dont les enfants sont devenus adultes), des couples, des personnes seules ou encore des groupes d'ami.e.s.

Plus précisément, cette recherche propose de découvrir plusieurs membres de six familles (les Cuénod, Tinguely, Sandoz, Moretti, Andra et Torre) et un groupe d'amies, mais aussi plusieurs jeunes migrant.e.s : Hakim, Asmarina, Asante, Mewael, Isaias, Semere et Tesfay, sept adolescents ou jeunes adultes et une jeune fille dont le point commun est d'entretenir une relation avec une famille ou entité-relais qui a débuté autour du projet « un set de plus à table ». A partir des entités-relais déjà nommées par leurs noms de famille et des jeunes par leur prénom, ce mémoire s'intéresse à la manière dont les protagonistes vivent la relation créée à partir « d'un set de plus à table ».

1.2 Éléments de contexte et usage des termes

À l'échelle de la Suisse, il n'existe pas de lois ou de directives harmonisées concernant la prise en charge des jeunes migrant.e.s. Il existe donc des disparités entre les différents cantons, et celles-ci sont appliquées en fonction des politiques, des budgets et des moyens de chaque canton. Dans un premier temps, il convient de décrypter les différences entre les termes de « requérant.e.s d'asile mineur.e.s non accompagné.e.s » et de « mineur.e.s non accompagné.e.s », deux labels administratifs (ou catégories) communément utilisés dans les institutions et les médias, et généralement désignés à l'aide des acronymes RMNA et MNA.

Les requérant.e.s d'asiles mineur.e.s non accompagné.e.s (RMNA) ainsi nommé.e.s dans la législation suisse sont considéré.e.s comme tel.le.s lorsqu'ils et elles sont arrivé.e.s en Suisse ni avec leurs parents, ni sous la responsabilité d'un adulte et qu'ils et elles ont déposé une demande d'asile au nom de la Convention de Genève des Nations unies de 1951 relative au statut des réfugié.e.s⁵, et ce auprès de l'autorité compétente, soit le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Les mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA), quant à elles et eux, sont les personnes qui sont également arrivées mineures sur le territoire Suisse sans être sous la responsabilité d'un.e adulte et sans autorisation de séjour. Cette catégorie de migrant.e.s n'a cependant pas entrepris de demande d'asile auprès du SEM. En effet, ces jeunes souvent ne peuvent prétendre à une demande d'asile car leurs pays d'origine sont considérés comme « sûrs ». Pour définir ces pays, un document a été édité

⁴ <https://amicge.ch>, consulté le 17 juillet 2019

⁵ Toutes les références attenantes à des lois qui seront mentionnées dans ce travail se trouvent en bibliographie.

afin de définir des lignes directrices⁶ communes à l'UE pour le traitement de l'information sur le pays d'origine permettant ainsi aux États d'établir une liste des pays considérés comme « sûrs », où des exécutions de renvoi sont envisageables par les autorités compétentes.

Ainsi, une grande majorité des MNA ne déposent pas de demandes d'asile auprès du SEM. De ce fait, leur présence n'est pas recensée par le SEM ; il existe donc un « *vide juridique dans la législation suisse qui ne considère pas l'ensemble des situations possibles* » (Faivre, 2017 : 8). Ces personnes sont alors nombreuses à vivre dans la clandestinité (Stoecklin, Scelsi et Anthony, 2013 in Faivre, 2017).

Ainsi, force est de constater qu'à ce titre les MNA disposent d'un statut juridique moins favorable que les RMNA. Ils et elles ne bénéficient pas d'une autorisation de séjour. Seul leur âge, autrement dit leur statut de mineur.e implique une prise en charge en raison de la Déclaration des droits de l'enfant de 1989, protégeant tous les « *enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation.* » (Préambule). Selon les principes directeurs du HCR, c'est la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant qui prévaut. Ainsi le refoulement d'une personne mineur.e est de fait interdit en vertu de cette loi et confère à ces personnes mineur.e.s le droit de rester en Suisse. En revanche, une fois leur majorité atteinte, la Suisse n'est plus dans l'obligation d'assurer un quelconque suivi auprès de ces personnes MNA car celles-ci sont alors considérées comme des personnes illégales sur le territoire Suisse (De Coulon, 2019).

En résumé, on peut dire que les RMNA sont considér.é.e.s comme des requérant.e.s tandis que les MNA ne sont que des mineur.e.s. Du fait que les premiers sont des personnes requérantes d'asile potentielles sur lesquelles le SEM statuera à la majorité ou avant, elles et ils disposent de davantage de droits que les MNA, qui elles et eux ne pourront en principe jamais déposer de demande d'asile. Cette distinction peut être alors assimilée à une forme d'inclusion pour les un.e.s (les RMNA) et une forme d'exclusion pour les autres (MNA) et implique de facto (même quand elles et ils sont mineur.e.s) une prise en charge différenciée de la part de la Confédération et des Cantons.

Ainsi, au risque de renforcer le pouvoir performatif de ces deux catégories, il m'a semblé plus pertinent de n'utiliser ni l'une ni l'autre et de rassembler les deux catégorisations sous le terme de jeunes migrant.e.s. Le choix de cette formule permet, de mon point de vue, de nuancer et surtout de ne pas réifier ces catégories politiques et juridiques à l'œuvre dans la cité. L'ajout du terme « migrant.e » permet d'inclure aussi bien les (ex-)RMNA que les (ex-)MNA, dont le point commun est d'avoir entrepris un déplacement migratoire motivé par différentes raisons, chacune individuelle. Ainsi, l'expression « jeunes migrant.e.s » permet-il de recouvrir l'hétérogénéité des parcours et des âges des personnes migrantes rencontrées durant cette recherche et d'en saisir la complexité. Nombreux et nombreuses sont ceux et celles qui ne sont plus mineur.e.s, l'expression « ex » étant pourtant communément utilisée jusqu'à l'âge de 25 ans. Ce terme de jeunes migrant.e.s permet d'englober l'ensemble des jeunes qui composent mon corpus puisque qu'elles et ils peuvent être au bénéfice d'un permis F provisoire, qu'elles et ils soient encore mineur.e.s ou majeur.e.s, ou alors posséder un permis B réfugié (c'est-à-dire être un.e réfugié.e statutaire) ou encore être, une fois

⁶ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/internationales/herkunftslander.html>, consulté le 17 juillet 2019

majeur.e.s, des débouté.e.s (des personnes frappées d'une décision de Non Entrée en Matière (NEM) la requête d'asile ayant été refusée).

Refuser de catégoriser plus précisément m'offre la possibilité de placer au cœur de ma réflexion et de mon analyse la complexité des différents parcours migratoires associés à différents statuts afin de saisir l'incidence de ceux-ci sur la vie des jeunes, mais également sur les différentes actions entreprises par les entités-relais dans le cadre du projet « un set de plus à table ».

Enfin, comme le suggère J. Dahinden (2016), il aurait été également envisageable de « démigrantisier » cette question et considérer les jeunes migrant.e.s seulement comme des adolescent.e.s en transition vers la vie adulte avec toutes les difficultés que cette transition pose à la jeunesse en général et à la jeunesse défavorisée en particulier. Mais ce choix de « démigrantisier », s'il peut être épistémologiquement très utile, a ici le défaut de ne pas saisir l'incidence du statut de migrant.e et de requérant.e.s d'asile et des assignations identitaires (auto et exo identifications) qu'il entraîne tout au long du parcours des jeunes et des administrations et des entités-relais avec qui ils et elles sont en lien. Malgré l'imprécision du terme, en tout cas dans le cadre de la migration, je me permettrai parfois d'utiliser le terme de jeune ou d'adolescent.e pour dépeindre les jeunes migrant.e.s car c'est souvent sous cet angle-là qu'elles et ils sont vu.e.s par les familles ou entités-relais qui les soutiennent.

2. Problématique

Dans le cadre de cette étude, je me suis intéressée au projet bénévole « un set de plus à table » mis en place par le Service social international (SSI) en collaboration avec l'Association des Médiatrices Interculturelles (AMIC). Ce projet relie des jeunes migrant.e.s à des habitant.e.s du canton de Genève, qui sont des familles avec enfants (ou dont les enfants ne vivent plus sous le même toit), des couples, des personnes seules ou encore des groupes d'ami.e.s.

Tout d'abord, je procéderai brièvement à une analyse de l'historique du projet « un set de plus à table » et de ses postulats de départ. Il s'agira donc de comprendre succinctement comment ce projet a émergé, puis comment il a été défini et mis en place au sein du canton de Genève. Le SSI stipulant que le projet « [...] répond à une demande faite par les jeunes eux-mêmes »⁷, il conviendra alors d'appréhender ce qu'est exactement cette demande des jeunes. Il s'agira donc d'identifier par quel groupe d'acteurs et d'actrices il a été promu et auprès de qui exactement ? Auprès de toutes et tous les jeunes migrant.e.s de manière indifférenciée ? Auprès de toutes et tous les habitant.e.s de la cité genevoise ou dans des milieux spécifiques ?

À Genève, le nom du projet n'est que peu utilisé et le terme de « famille-relais » s'est répandu pour devenir la seconde dénomination officielle du projet. Le terme de « famille-relais » est donc *emic* ou indigène (Olivier de Sardan 1998 : 151-166), ici utilisé autant par les familles qui accueillent un.e jeune migrant.e que par les institutions qui procèdent au tri des demandes et à l'appariement des protagonistes. Afin de ne pas réifier le terme de « famille » et de laisser reconnaître que d'autres configurations que familiales sont actives dans ce projet, j'emploierai néanmoins tout au long de cette recherche la notion d'« entité-relais » en lieu et place de « famille-relais ». Il n'en reste pas

⁷ <http://solidarity-young-migrants.ch/fr>, consulté le 29 mai 2019

moins qu'il faudra s'interroger sur ce que ce terme de « famille-relais » désigne et la place qu'occupe le vocabulaire de la famille dans les énoncés des accueillant.e.s comme des accueilli.e.s. Le projet « un set de plus à table » ou « famille-relais » préconise d'ailleurs que des « parrains » s'engagent bénévolement pour partager des activités avec un.e jeune migrant.e au minimum deux fois par mois durant une durée minimale de neuf mois. Selon le SSI, le projet « *vise un impact direct sur le développement et l'intégration des jeunes migrants en Suisse par la création de relations sociales et de liens de confiance* »⁸.

Les créatrices et créateurs du projet pensent donc que le dispositif mis en place pourrait agir sur l'intégration des jeunes migrant.e.s. Elles et ils ne précisent toutefois pas de quelle façon et, surtout, ne donnent pas une définition de l'intégration. Elles et ils n'expliquent pas non plus ce qui est entendu par « *le développement de relations sociales* », ne semblant pas penser que les jeunes migrant.e.s ont déjà des relations sociales⁹. Quel autre type de relations le SSI pense-t-il alors qu'il faut développer ? Et que signifie la notion de « *liens de confiance* » ?

En lien avec la citation que je fais du SSI, ma problématique s'articule autour d'une première dimension qui est celle de la notion de famille perçue par les entités-relais, par les jeunes et par les institutions. Que recouvre en effet la notion de famille-relais ? Comment les entités-relais en parlent-elles ? Qu'en disent les jeunes migrant.e.s ? Quel est le type de mot ou dénominations emics utilisés pour désigner le caractère familial ? Que disent les institutions sur ces familles qui - on le verra plus loin - sont aussi critiquées comme non professionnelles ? En revanche, je ne chercherai pas à creuser davantage la notion d'intégration qui est un mot un peu valise ou fourre-tout, dans ce cadre-là en tout cas. On ne référera donc qu'à ce que disent les entités-relais et les jeunes lorsqu'elles et ils semblent parler d'intégration en mentionnant en particulier l'apprentissage du français ou le développement d'un réseau.

Autour du projet et de son titre courant (« les familles-relais »), j'inscrirai la seconde dimension de ma problématique : si ces familles sont désignées comme « relais », que relaient-elles ? Entre qui et qui font-elles « relais » ? Cette deuxième dimension de ma problématique porte donc sur l'appel à la « société civile » que semble lancer le projet « un set de plus à table ». Cette seconde dimension permet de s'interroger sur la façon dont les entités-relais se positionnent par rapport à leur choix d'engagement et comment elles relaient (c'est une de mes hypothèses) le travail que le SPMI ou indirectement l'Etat n'arrivent pas à faire complètement (dans le cas des jeunes migrant.e.s mineur.e.s dont ils sont responsables) ou ne peuvent/veulent pas faire (dans le cas des jeunes migrant.e.s majeur.e.s dont ils ne doivent plus obligatoirement s'occuper). En lien avec cette thématique du rapport à l'Etat, nous verrons aussi comment les entités-relais passent d'un registre plutôt compassionnel (Fassin, 2010) et humanitaire à un registre de type plutôt contestataire ou dit politique (Pette, 2015) lorsque l'accueil « familial » ne suffit plus à soutenir le ou la jeune migrant.e et qu'il faut dès lors se mobiliser différemment, notamment en cas de non entrée en matière (NEM) menaçant à court ou long terme le ou la jeune d'expulsion. Cette deuxième dimension pose donc la question du rapport que les entités-relais (et dans une moindre mesure les jeunes) entretiennent

⁸ Ibid.

⁹ Par exemple, entre eux/elles ; entre eux/elles et leur famille d'origine ; entre eux/elles et leurs professeur.e.s ainsi que leurs camarades d'école ; entre eux/elles et les équipes éducatives ; entre eux/elles et des prestataires de service tels que des médecins ou des psychologues

avec l'Etat et le politique. Surtout, elle pose la question de savoir si l'engagement de ces familles est déjà politique quand il est « humanitaire » ou s'il faut une rupture ou une bifurcation pour devenir contestataire et se politiser (Jasper & Poulsen, 1995 in Massion Diez, 2018 : 178).

En résumé, ma problématique s'articule autour du thème de la famille (faire et ne pas faire famille quand on est entité-relais) et autour de la question du relais et de l'engagement auprès des jeunes migrant.e.s. Globalement, il s'agit de s'interroger sur les modes d'engagement des « entités-relais » auprès de jeunes migrant.e.s qui leur sont confié.e.s par le SSI sous la houlette du SPMI lorsqu'elles et ils sont mineur.e.s ou qui leur sont « laissé.e.s » (ma formulation) par la suite lorsque les jeunes migrant.e.s sont majeure.s.

Les entités-relais n'acceptant en fait pas sans autre cette tâche de délégation qui dans le cas de jeunes migrant.e.s majeur.e.s pourrait s'apparenter à un désengagement de l'Etat, il convient alors de savoir comment l'engagement passe d'humanitaire à contestataire et, ce faisant, se demander si ce n'est pas à ce moment-là seulement que les entités-relais se politisent.

Autrement dit, ma question de recherche est la suivante : **comment les entités-relais accueillent-elles les jeunes migrant.e.s à partir d'une posture humanitaire ou compassionnelle quasiment d'ordre familial et passent-elles au fil des événements à une posture contestataire dite politique ?**

Ma recherche sera alors articulée en trois temps. Dans un premier temps, je présenterai un chapitre sur les entités-relais qui questionnent les motivations des personnes et leurs usages différenciés de l'idée de famille et des activités qui y sont reliées. Dans un deuxième temps, je proposerai un chapitre sur les jeunes migrant.e.s décrivant leurs motivations à être dans une entité-relais et ce que cette entité représente pour elles et eux. Enfin, dans un troisième temps, j'introduirai un chapitre qui analyse la question du « relais » et les rapports entretenus entre les entités-relais et l'Etat - ici le SPMI, le SSI et les autorités politiques genevoises.

3. Ancrages théoriques et survol de la littérature spécialisée

Cette recherche se situe dans le champ des migrations forcées dans la mesure où elle touche à la question de l'asile, mais elle relève aussi de l'analyse du fonctionnement de la solidarité apportée par la « société civile » par le fait qu'elle s'intéresse au fonctionnement d'un projet porté par une ONG.

Dans les lignes qui suivent, je présenterai dans un premier temps plusieurs types de représentations utilisées (*emic* ou *etic*) pour désigner les personnes migrantes dans le champ des migrations forcées, en partant de l'analyse des régimes migratoires européens pour ensuite passer en revue les différentes figures de l'enfance associées aux jeunes migrant.e.s par les médias et les sphères politiques. Puis, dans un deuxième temps, je m'intéresserai aux différentes dynamiques (*emic* ou *etic*) qui façonnent les mouvements de solidarité privée envers les migrant.e.s. Enfin, je proposerai une définition de la famille, une notion ici profondément *emic* puis j'aborderai brièvement les notions d'adolescence et de transition à l'âge adulte (*etic* ou *emic*).

3.1 Les régimes migratoires européens : entre compassion et répression

Didier Fassin analyse comment nos sociétés font face à « l'intolérable » (2010) et met en exergue la figure de la victime qui est une forme de subjectivité politique. L'apparition de cette nouvelle figure reposant sur le traumatisme traduit en fait l'irruption d'un nouveau système de savoirs et de valeurs, une économie morale contemporaine, que Fassin nomme la « raison humanitaire » (2010). Fassin propose donc de se demander comment les sentiments moraux ont pris davantage de place en politique depuis ces dernières décennies et comment la raison humanitaire devient très agissante dans tous les domaines qui peuvent susciter notre compassion (par exemple dans le domaine de la migration : des bateaux pour secourir les migrant.e.s ou alors l'accueil d'enfants chez soi).

Avant de présenter les différentes figures auxquelles sont associées les jeunes migrant.e.s, il convient tout d'abord de référer à quelques éléments essentiels façonnant les différents régimes migratoires des pays européens. D. Fassin (2010), ancien médecin devenu anthropologue a étudié le traitement de la demande d'asile et ce à l'échelle de la France. Bien que non membre de l'Europe au sens politique, l'analyse de D. Fassin peut s'appliquer de manière analogique à la Suisse. A ce titre, il me semble important de rappeler la teneur de l'article 1, alinéa 2 de la Convention de Genève relative au statut des réfugié.e.s de 1951 :

« [une personne] Qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

Ainsi, selon le Secrétariat d'Etat aux migrations suisses (SEM), les personnes ayant déposées une demande d'asile doivent satisfaire au moins à l'un des critères énoncés ci-dessus pour obtenir le statut de réfugié, même si la décision peut être différente selon la compréhension du cas. Cette directive suppose que chaque demande d'asile est soumise à une enquête potentielle sur la véracité des témoignages et des documents présentés par les personnes auditionnées.

Didier Fassin attire alors l'attention sur un changement de paradigme où l'on cherche avant tout à prouver la véracité des témoignages : *« The most remarkable change in the politics of asylum over the past few decades has been the reversal of trust into mistrust. Confidence dominated in the mid-1970s, when more than nine out of 10 claimants in France were granted asylum. By contrast, doubt appears to have taken firm hold in the mid-2000s, when barely two out of 10 claimants obtained refugee status. »* (Fassin, 2016 : 10). Comme le souligne D. Fassin, ce changement de paradigme reflète un tournant significatif dans l'interprétation et l'acceptation des personnes requérantes d'asile dorénavant perçues sur la base d'arguments moraux (renvoyant à leur histoire de vie et de parcours et plus seulement à des critères juridiques).

Il explique que les régimes de migration en France au sortir de la deuxième guerre mondiale se sont adaptés à de nouvelles conditions économiques et politiques et ont évolué de la confiance à la méfiance et d'un statut relativement facile à obtenir à un durcissement de la différence entre

migrant.e.s dit.e.s économiques et requérant.e.s d'asile. Ainsi ces dernières et derniers deviennent de plus en plus contrôlé.e.s pour pouvoir prouver qu'il ne s'agit de « simples » migrant.e.s économiques. « *The paradox of the new policy was that, whereas asylum seekers had been indiscriminately welcome as economic migrants for 30 years, they were now suspicious for being just that.* » (Fassin, 2016 : 11). La crainte de potentiels abus est également constatée à l'échelle de la Suisse et mise en lumière par D. Efiouyi-Mäder qui atteste d'un durcissement dans l'accueil de ces personnes (Efiouyi-Mäder, 2003).

Fassin insiste donc sur la compassion et la répression dont sont l'objet les migrant.e.s. Il démontre que certain.e.s requérant.e.s d'asile vont pouvoir bénéficier de conditions particulières car suscitant de la compassion tandis que d'autres seront en revanche rejeté.e.s, voir réprimé.e.s. Les premières et premiers peuvent entrer dans la catégorie des personnes dites vulnérables, comprenant les femmes (qui bénéficient notamment de dispositions légales en Suisse concernant les persécutions liées au genre [Miaz, 2014]), les mères avec leurs enfants, les personnes menacées en raison de leur orientation sexuelle, mais aussi les migrant.e.s malades ou handicapé.e.s et enfin les requérant.e.s d'asile mineur.e.s non accompagné.e.s en vertu des directives liées à la protection de l'enfance. Par conséquent, il soutient que certaines persécutions ou situations sont considérées comme plus légitimes que d'autres : « *The higher legitimacy granted to gender and sexual-orientation issues—including so-called forced marriage and sex trafficking—over traditional forms of persecution signals a shift in moral hierarchies, with certain human-rights violations becoming more valued than others.* » (Fassin, 2016 : 19)

Cet état de fait établi par D. Fassin (2016) met en évidence des hiérarchies morales renforçant la légitimité de certaines persécutions et diminuant l'attention accordée autrefois à d'autres critères tels que la « race », la religion, les opinions politiques ou la nationalité.

De surcroît, cette façon de faire conduit à ne pas regarder les faits de persécution et les droits qui en dérivent, mais les souffrances des personnes. Du coup, au cas par cas, les gouvernements ne se plient pas à des règles et des droits, mais accordent des faveurs: « *The current situation of refugees in Europe is marked by this discrepancy between words and acts, between the official language of rights and the actual practice of exclusion, and its justification through the discrediting of asylum seekers and the disqualification of their claims. It is increasingly difficult to dismiss the fact that most refugees come from countries like Syria, Iraq, Afghanistan, Somalia, Sudan, or Eritrea, where political violence and persecution have reached extreme levels. What used to be a right guaranteed by the community of states is reduced to a sort of favor granted to the happy few. Selective humanitarianism has replaced legal entitlement.* » (Fassin, 2016 : 21)

Comme souligné par D. Fassin (2016), ce processus de sélection entre les différentes catégories de migrant.e.s conduit à une déshumanisation des un.e.s par rapport aux autres. En fait, l'humanitarisme sélectif remplace les droits légaux, et en ce sens, étend le pouvoir discrétionnaire jusqu'à ce que faveurs et défaveurs mènent à la suspicion : « *Whereas many European states once regarded asylum as a right, they now increasingly treat it as a favor. In parallel, the image of refugees had to be transformed, from victims of persecution entitled to international protection to undesirable persons suspected of taking advantage of a liberal system.* » (Fassin, 2016 : 4-5)

Au bout du compte, cette dynamique favorise certaine.s. catégories de migrant.e.s au détriment d'autres, faisant de la politique d'asile, une politique d'exception qui n'est pas applicable à un grand nombre de personnes : *“While the focus on helping and saving innocent refugees may appear generous and humane, even without acknowledging its relationship to guilt, it is worth noting that it actually functions to limit the number of people admitted into Europe; as philosopher Hannah Arendt already acknowledged in 1951, asylum as a category was always only meant for the exceptional cases, never for the masses”* (Arendt 1951, 291 in Ticktin 2016 : 260).

Cette même dynamique est également mise en lumière par le géographe E. Piguet dont le propos repose sur l'idée d'une « asymétrie des droits ». Il nuance l'idée de Fassin sur la dégradation des droits accordés aux personnes requérantes d'asile : *« L'argument développé ici nuance la thèse souvent avancée d'une dégradation générale des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en Europe. Si l'attitude de certains gouvernements et la récupération par des mouvements xénophobes, ont contribué à crispier une part de la population vis-à-vis des demandeurs d'asile et si de multiples politiques de dissuasion ont été mises en place, une évolution concomitante allant vers des droits plus étendus pour les réfugiés se manifeste depuis une vingtaine d'années (Gibney, 2001). »* (Piguet, 2018 : 8)

Toutefois, pour prétendre à l'asile, il est nécessaire de se trouver physiquement dans un pays européen, une tentative qui se trouve empêchée par de nombreuses dynamiques restrictives (Chimni, 2003 in Piguet, 2018) : *« Dans le même temps, la présence sur le territoire du pays d'accueil est requise pour en bénéficier tandis que les voies d'accès se raréfient et que les restrictions se multiplient dans le cadre de ce que l'on peut appeler un régime de non-entrée. »* (2018 : 10)

Comme le dit M. Ticktin en s'inspirant comme D. Fassin de H. Arendt, la notion d'asile est intrinsèquement liée à la question du nombre de personnes admises en Europe. Ainsi, le régime restrictif évoqué par E. Piguet permet d'illustrer cette « asymétrie des droits » dont bénéficient uniquement celles et ceux qui réussissent à atteindre le continent européen.

La forteresse Europe est par ailleurs décrite en recourant à une rhétorique de la « crise », dont l'explication prend deux formes. La première repose sur une argumentation chiffrée qui explique que le nombre de migrant.e.s à accueillir puisse mettre en péril la sécurité économique et politique des pays hôtes qui ne pourront plus alors maintenir l'ordre social. Cette argumentation permet alors d'instaurer des processus d'exclusion au caractère immédiat. En effet, pour éviter un afflux de migrant.e.s en Europe, les Etats mobilisent une rhétorique de l'urgence qui justifie les actions visant à restreindre les arrivées, fermer des frontières ou construire des murs (par exemple Mountz and Himerstra, 2014 in Hinger 2016). C'est ainsi que l'on ne parle pas que de la « crise des migrant.e.s » (entraînant un afflux de migrant.e.s), mais aussi de la crise de l'accueil (voir Lendaro, Rodier et Vertongen 2019). La seconde explication de « la crise » se fonde, à l'inverse, sur le registre de la compassion et explique qu'il faut urgemment aider les personnes dites vulnérables.

Lisa Malkki (1996) propose d'éviter tout processus de dés-historisation et de bien expliquer les origines historiques et géopolitiques de chaque crise. C'est également ce que suggère E. Piguet (2018), en effet, les notions de « flots » et d'arrivées « massives » nécessitent d'être nuancées en référant à des éléments historiques et géographiques précis. À ce titre, il donne deux exemples

significatifs. Premièrement, l'augmentation du nombre de demandes d'asile n'est pas un phénomène nouveau (Piguet, 2018). Deuxièmement, il compare différentes échelles géographiques et démographiques, démarche qui lui permet de relativiser les chiffres mis en exergue par les médias ou les politiciens et politiciennes. C'est par exemple le cas avec le Liban accueillant quasiment une moitié de sa population supplémentaire en personnes migrantes. De surcroît, cet exemple permet de souligner que la majorité des déplacements de migrant.e.s se réalisent dans les pays limitrophes aux leurs ou sont internes à leur pays (Piguet 2018).

En résumé, on peut dire que les régimes migratoires ne sont pas caractérisés par une dégradation générale des conditions offertes aux requérant.e.s d'asile, mais plutôt par le fait qu'ils reposent sur des analyses, au cas par cas, de chaque demande prise sur la base d'arguments moraux autant que juridiques. C'est particulièrement le cas des personnes dites vulnérables (les femmes, les personnes malades ou handicapées) et, ici, les enfants ou mineur.e.s non accompagné.e.s.

3.2 Les figures de l'enfance associées aux jeunes migrant.e.s : entre victimisation et suspicion

Comme le souligne M. Fresia (2007), l'imaginaire victimaire ou suspicieux de la figure du réfugié est très présent. Et les jeunes migrant.e.s n'y échappent pas. Ainsi, nombreux sont les articles scientifiques et médiatiques qui dépeignent ces jeunes migrant.e.s tantôt comme des victimes, tantôt comme des criminel.le.s en puissance (Lems, Oester et Strasser) : « *As adults-in-the-making, the category of youth has come to occupy a highly ambivalent role in Western thought: while it stands for progress and creativity, it simultaneously carries a sense of danger and unpredictability.* » (2019: 14)

Comme les jeunes en général, les personnes migrantes sont perçues dans le sens commun, notamment en Occident, comme dangereuses et comme cherchant à concrétiser leurs attentes et leurs espoirs même en menaçant les populations d'accueil (Lems, Oester et Strasser, 2019). Les jeunes migrant.e.s sont associé.e.s au sein de ces imaginaires occidentaux d'une part à un danger et d'autre part à une source d'espoir, d'innovation, de créativité du fait de leur jeunesse.

Victimisation et peur laissent alors se développer deux registres émotionnels, d'une part la compassion et, d'autre part, la suspicion. Le premier débouche sur des démarches de type humanitaire ; le second sur des argumentaires de type sécuritaire et sur des formes de répression. Les jeunes migrant.e.s sont souvent associé.e.s à l'innocence de leur jeune âge et à l'enfance. Cette perception participe à la construction du fait que ces jeunes migrant.e.s représentent une exception humanitaire. Celles-ci s'appliquent plus précisément encore aux personnes encore mineur.e.s et qui sont par ailleurs arrivées en Suisse sans autorité parentale de référence. En ce qui concerne les mineur.e.s, Dona & Vaele mettent en évidence cette logique d'exception humanitaire : « *On the one hand, inclusive policies on children assert that individuals are 'children first and displaced/asylum-seekers second* » (2011 : 1286). Au nom des droits de l'enfant, les migrant.e.s mineur.e.s doivent d'abord être considéré.e.s comme des enfants puis ensuite comme des personnes migrant.e.s ou des requérant.e.s d'asile. Ainsi, même les migrant.e.s mineur.e.s qui ne peuvent pas prétendre au statut de requérant.e.s d'asile (car elles et ils proviennent de pays dits « sûrs ») bénéficient également de mesures relatives aux droits de l'enfant et ne peuvent être renvoyé.e.s avant leur majorité.

Plusieurs recherches relèvent une ambivalence importante dans l'accueil des mineur.e.s non accompagné.e.s car cet accueil s'inscrit d'une part dans le registre de la protection et d'autre part dans le registre du contrôle de ces jeunes migrant.e.s. Comme le souligne De Graeve (2015), le sort réservé aux enfants migrant.e.s témoigne d'une ambivalence entre les politiques anti-migratoires (qui concernent tous les migrant.e.s) versus celles qui touchent aux droits des enfants (qui les protègent des politiques anti-migratoires et leur donnent droit à un statut particulier).

La logique humanitaire construite sur le devoir moral à l'égard des jeunes migrant.e.s reste néanmoins en contradiction avec les politiques migratoires restrictives dont ils sont l'objet. Même si ce sont des enfants et des adolescents, les jeunes migrant.e.s sont l'objet de soupçons et de méfiance. Comme le soulignent Dona & Vaele, ces jeunes migrant.e.s sont perçu.e.s comme des victimes, mais aussi traité.e.s comme des délinquant.e.s potentiel.le.s devant être à la fois contrôlé.e.s et rééduqué.e.s : « *As victims they are perceived to be innocent and in need of help while, as threat, they are to be controlled or re-educated.* » (2011 : 1277)

À l'échelle de la Suisse, les jeunes migrant.e.s sont divisé.e.s en deux groupes, d'une part les « vrai.e.s » requérant.e.s d'asile mineur.e.s non accompagné.e.s et potentiellement réfugié.e.s (RMNA) et, de l'autre, les « fausses et faux » mineur.e.s non accompagné.e.s qui viennent de pays dits « sûrs » donc considéré.e.s comme de « pur.e.s » migrant.e.s économiques illégal.e.s et illégaux (MNA) et ne pouvant ainsi prétendre à déposer une demande d'asile. Cependant, le SEM ne récence pas les MNA n'ayant pas entrepris une demande d'asile. Comme souligné précédemment, *il existe un « vide juridique » concernant cette catégorie de jeunes migrant.e.s* (Faivre, 2017 : 8). D'autant que nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui vivent dans la clandestinité (Stoeklin, Scelsi et Anthony, 2013 in Faivre, 2017). Par ailleurs, afin d'être considérés comme des individus mineurs et ainsi bénéficier d'une prise en charge au nom de la Convention des droits de l'enfant, les RMNA et les MNA¹⁰ doivent prouver leur minorité. Une démarche qui peut s'avérer difficile car cette minorité fait parfois l'objet de soupçons de la part des autorités. Néanmoins, si le SEM doute de l'âge d'un.e RMNA, il peut procéder à « *un examen d'appréciation globale des indices plaidant aussi bien en faveur qu'en défaveur de l'âge déclaré* » (chiffre 2.4.2 de l'article C10 sur les requérant.e.s d'asile mineur.e.s non accompagné.e.s). Ces indices sont aussi bien psychologiques que physiologiques avec, en Suisse, la possibilité de faire une radiographie osseuse de la base de la main. Néanmoins, ces contrôles ne sont pas considérés comme s'agissant de sources fiables et sont donc vivement controversés.¹¹ En revanche, depuis mars 2019, l'article 17, alinéa 2 (Lasi) s'attarde à prendre en compte la situation particulière des mineur.e.s afin que les demandes d'asile des RMNA soient traitées en priorité (soit en procédure accélérée) par rapport à celles des requérant.e.s adultes. Ces deux lois laissent entrevoir d'une part la logique de suspicion émise à l'encontre de ces jeunes migrant.e.s s'annonçant comme mineur.e.s et d'autres part la logique de compassion leur octroyant des conditions plus clémentes en vertu de leur minorité.

De plus, au sein des (ex-)RMNA, c'est-à-dire au sein des migrant.e.s mineur.e.s devenu.e.s majeur.e.s une différenciation est également faite par les autorités compétentes en matière de migration en

¹⁰ Dans le cas du canton de Genève, les MNA doivent prouver leur âge auprès du SPMI à l'aide d'un acte de naissance provenant de leur pays d'origine.

¹¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=19991176>, consulté le 16 juillet 2019

Suisse (SEM) entre celles et ceux qui acquerront probablement le statut de réfugié.e.s et les personnes qui n'en bénéficieront pas parce que leur histoire ne sera pas assez « crédible ». On peut donc conclure à ce stade que même dans le cas des enfants plutôt sujet de compassion, la légitimation morale et les hiérarchisations décrites par Fassin (2016) sont aussi de mise. De surcroît, ces processus conduisent à délégitimer encore davantage les MNA, non susceptibles d'être requérant.e.s d'asile: « *While the emphasis on unaccompanied minors as children in need of protection is based on an understandable urge to safeguard the rights of this particularly vulnerable group of young people, we show that this often comes at a great cost: the backlash against those who do not fit in the picture of the innocent, apolitical child refugee and are treated as problematic and potentially dangerous refugee youth.* » (Lems, Oester et Strasser, 2019 : 4)

Les jeunes migrant.e.s, (ex-)RMNA ou (ex-)MNA, sont l'objet de sélection et de « tri » au gré de ces différentes catégories bureaucratiques. C'est ce qu'expliquent Dona and Vaele:

« *Interventions for children deemed not to belong to or fit with the common interests of the nation-state project often seek to contain, re-educate or expel.* » (2011 : 1277). Ils et elles sont donc l'objet de sélection et de « tri » afin de déterminer ceux qui sont en adéquation avec les objectifs communs de l'Etat et ceux qui ne le sont pas. Ainsi, la catégorie de victimes ou de personnes menacées peut facilement laisser place à celle de personnes menaçantes et, d'individus considérés comme « en danger », à celle de sujets « dangereux », soupçonnés d'abus, à contrôler ou renvoyer.

Adossés à la notion de « crise », l'usage de la fluctuation de ces registres manipulés par les politicien.ne.s et les médias a un impact sur les prises de décisions politiques et juridiques ici à l'œuvre aux États-Unis au sujet des jeunes migrant.e.s, comme le met en évidence M. Ticktin (2016) :

« *The second problem is that humanitarianism addresses only the present: we have humanitarian "crises" or "emergencies," which require immediate action. With this temporal perspective, there is no way to understand events in a larger historical context, no time to think of the past or plan for the future: humanitarianism frames events as sudden and unpredictable. (...) There is no space to understand causes or histories that might have led to or shaped this moment. There was a significant increase in the number of children crossing the border into the United States in 2014, but their journeys were not sudden or unpredictable; unaccompanied children have been coming in greater numbers at least since 2009, fleeing situations of increasing violence. The number in October 2014 was reported at somewhere between 52,000 and 57,000, but in 2013 there were already well more than 25,000 unaccompanied children, and in 2012, there were 13,000.* » (2016 : 262)

Cette exponentialité du nombre de demandes d'asile déposées par des mineur.e.s (au sens chiffrable, voir *infra*) se vérifie également au sein du contexte national suisse à partir des statistiques émises par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Deux éléments démontrent de manière claire pour l'anthropologue Miriam Ticktin que ces arrivées ne sont pas impromptues et soudaines. En effet, le renforcement exponentiel de Frontex durant ces dernières années ainsi que les accords d'externalisation avec des pays comme le Maroc, la Libye, ou encore la Turquie permettent de démentir l'idée de crise et d'urgence dans l'arrivée de ces personnes. Dès lors M. Ticktin suggère comme L. Malkki (1996) d'en comprendre les causes historiques au-delà de l'urgence et également d'envisager des solutions pour mettre en place un accueil différent (Ticktin, 2016).

La notion de « crise » et l'idée de recourir à des éléments explicatifs sont également évoqués par Lems, Oester et Strasser (2019) qui suggèrent de tenir compte de l'avis des jeunes migrant.e.s sur les pratiques auxquelles ils et elles sont sujets : « *In paying attention to the conceptual flaws and dangers inherent in linking unaccompanied minors to ideas of crisis, we aim to show the importance of taking seriously the ways young people themselves make sense of the ascriptions, ideas and practices they are subject to. We argue that the nuance an ethnographic focus reveals allows us to move beyond the simplistic and ahistorical models of explanation put forward by frameworks of crisis.* » (2019 : 4)

On notera aussi par ailleurs que le régime de la compassion a ses limites (Calhoun, 2010 in Ticktin 2016). Le caractère émotionnel doit être constamment alimenté pour que le public soit perpétuellement choqué. Il s'agit donc de renforcer la dimension imaginaire de l'urgence. En fait, comme le dit Ticktin ci-dessous, la compassion n'étant pas illimitée, elle ne peut servir à tous les jeunes migrant.e.s. Les moins bien « classé.e.s » en subissent les conséquences et sont jugé.e.s d'autant plus sévèrement : « *But humanitarianism is far from soft; indeed, it can often end up hurting those it intends to help. I will discuss a number of reasons why humanitarianism at the border is not good enough and can produce more harm than good; my underlying goal, however, is to make space for new affective and political grammars in response to suffering, injustice and death.* » (2016 : 256)

Par conséquent, considérer les jeunes comme des victimes qui devraient être sujet de compassion plutôt que de suspicion et de répression a des avantages pour certaine.s. mais crée des iniquités pour d'autres. De surcroît, cela réduit aussi les jeunes migrant.e.s à n'être considéré.e.s que comme des victimes et cachent leur capacité d'agencéité ou d'agentivité (traduction de agency, pouvoir en anglais) en omettant qu'ils et elles peuvent être acteurs et actrices de leur propre vie et être capables d'une grande autonomie, comme en témoigne leur parcours migratoire (Lems, Oester et Strasser, 2019) : « *Many media outlets and politicians simultaneously critiqued the role of their parents who had sent them on these dangerous journeys. These depictions did not leave room for the possibility of young people as active agents and decision makers (Belloni 2019). Instead, they turned unaccompanied minors into passive victims of an adult's world. By virtue of their moral authenticity, these child figures quickly came to represent the human face of the 'crisis'.* » (2019 : 11)

Alors même qu'elles et ils doivent savoir se justifier lors des audiences avec les instances qui statuent sur leur cas, d'autres milieux (notamment les médias) les voient comme des victimes incapables de témoigner elles-mêmes, infantilisées. Les classer comme des enfants en fait aussi des personnes incapables de déterminer leur propre vie comme le démontre la sociologue Vanessa Pupavac :

« *As Pupavac (2001, 102) points out in her seminal critique, the Children's Rights Convention (CRC) is marked by a fundamental paradox: while it aims to introduce children as rights holders, it does not regard children as moral agents who are capable of determining these rights (Pupavac 2001, 99). Although children's rights advocates emphasise the importance of acting in children's 'best interest', they effectively produce figures 'deemed incapable of determining their own lives and values without outside intervention' (Pupavac 2001, 101). Importantly for the public debates surrounding the treatment of unaccompanied refugee youth arriving in Europe in recent years, Pupavac argues that scholars need to critically examine the urge to protect children's best interests. This eagerness often repeats historically grown patterns of colonial paternalism whereby Western states come to the aid of morally incapable and infantilised people from the global South (Pupavac 2001, 103).* » (In Lems, Oester et Strasser, 2019 : 11).

Il s'agit donc de porter attention aux narrations qui présentent les jeunes migrant.e.s comme des personnes incapables d'agir par elles-mêmes acceptant sans autre les étiquetages les renvoyant à leur faiblesse et de s'interroger sur ces étiquetages. Ces jeunes personnes migrantes ont-elles conscience de ces différents étiquetages et images associés à leur rencontre ? Comment perçoivent-elles ces étiquetages ? Comment se positionnent-elles vis-à-vis de ceux-ci ? Comment mobilisent-elles ces étiquetages dans certaines circonstances où cela pourrait leur rendre service et les rejettent-elles quand elles n'en voient pas l'utilité ? (Lems, Oester et Strasser, 2019) Des questions qui seront abordées de manière sous-jacente au sein de cette recherche. Cette démarche s'avère nécessaire pour étayer et mettre en lumière les propos des jeunes migrant.e.s comme le soulignent Lems, Oester et Strasser : « *While these studies give a good idea about the different institutional forces that enhance or limit the young people's possibilities and freedoms, very little is known about how they actively navigate the complex social landscapes they find themselves confronted with.* » (Lems, Oester et Strasser, 2019 : 3)

En résumé, A. Lems, K. Oester et S. Strasser suggèrent alors de s'intéresser aux points de vue des jeunes migrant.e.s pour comprendre comment ils et elles mobilisent et naviguent au travers de l'environnement qui les entoure, façonné lui par des logiques institutionnelles performatives oscillant entre victimisation et suspicion.

3.3 Les mouvements de solidarité privée envers les migrant.e.s

A l'échelle du territoire genevois, le projet « un set de plus à table » s'insère dans un contexte où les acteurs et actrices en faveur ou en défaveur de l'accueil des jeunes migrant.e.s sont nombreux et nombreuses. Et c'est à la lumière de la notion de solidarité que je souhaite explorer ces mouvements de soutien envers les migrants. Ainsi, je m'emploierai à comprendre comment la notion de soutien ou de solidarité est utilisée aussi bien dans les institutions étatiques et le champ politique que dans la sphère associative et civile.

La solidarité est définie comme telle dans le dictionnaire Larousse¹² :

« *Rapport existant entre des personnes qui, ayant une communauté d'intérêts, sont liées les unes aux autres : il existe une solidarité entre les membres de cette profession. Rapport d'interdépendance entre les choses : solidarité entre deux phénomènes. Sentiment d'un devoir moral envers les autres membres d'un groupe, fondé sur l'identité de situation, d'intérêts : agir par solidarité [...]* »

A la lecture de cette définition, on peut constater une première ambiguïté. En effet, la solidarité souffre d'une tension. Elle se décline tantôt comme relevant d'une liberté, tantôt d'une obligation. Une obligation morale laissée à l'appréciation de chacun.e. mais fondée sur l'échange et la réciprocité ou une obligation juridique définie par la loi et qui donne des droits à celles et ceux qui sont sujets de la solidarité.

¹² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/solidarité/73312?q=solidarité#72484>, consulté le 25 septembre

Si la solidarité relevait et relève parfois de la société civile et du privé, elle est aussi régie par des lois qui émanent du politique. En Suisse, la solidarité publique est prise en charge par les politiques de sécurité sociale et a pour objectif de maintenir la paix sociale tout en développant au mieux l'économie.

La société civile, ses individus, ses associations, agissent aussi en faveur des migrant.e.s par l'accueil qu'ils proposent ou les mouvements de solidarité mis en place. Les citoyen.e.s agissent dès lors dans le cadre imposé par l'Etat ou en s'en écartant par des actions de contestation. Dans les deux cas, ce sont des actes citoyens (Isin, 2007), qui dépassent de loin la seule action du vote ou de l'élection. C'est une « rupture in the given » (Isin 2007 : 25), révélant le soutien de personnes ou organisations souhaitant agir dedans ou hors des politiques habituelles. Les actes de citoyenneté tels qu'ils sont définis par Isin (2007) questionnent la loi et parfois la remettent en question. En dehors de la sphère institutionnelle ou associative, l'acte citoyen est souvent sans contrepartie financière, c'est-à-dire bénévole.

Cet engagement bénévole peut prendre différentes formes. Selon la sociologue M. Pette qui a étudié les différentes postures des bénévoles à Calais en France, l'engagement bénévole et le militantisme font appel à deux types de registres : le registre de la « contestation », d'ordre plus politique et celui de « l'attestation » d'ordre plus humanitaire (Pette, 2015 : 23). Ces deux registres sont caractérisés par différents objectifs, différentes pratiques et actions. Le registre « politique » défend une cause et a pour vocation à plus grande échelle de transformer la société ou certaines composantes de celle-ci, illustrant la société civile comme une forme de contre-pouvoir face à l'Etat (Demoustier, 2002). Le registre « humanitaire », quant à lui, ne cherche pas nécessairement à « *transformer radicalement le système mais propose plutôt une forme d'adaptation à celui-ci pour palier le manquement des autorités compétentes* » (Vertongen, 2018 : 131) à petite échelle. Pour faire comprendre la posture d'attestation ou adaptation, M. Pette prend l'exemple des personnes qui ne s'opposent pas à l'existence des frontières mais se montrent favorables à l'intégration des migrant.e.s (Pette, 2015), notamment en développant un « *répertoire d'actions centrées davantage sur l'aide à la personne* » (Vertongen, 2018 : 131) à partir d'une aide plus « *logistique et technique* » (Ibid.). En revanche la posture de contestation repose sur des actions militantes rendant visibles certaines causes tout en créant un rapport de force avec les autorités concernées.

Néanmoins, la frontière existante entre ces deux registres d'actions est fine et ceux-ci peuvent parfois se confondre, surtout dans la durée. Cette délimitation des registres est d'ailleurs questionnée par de nombreux chercheur.e.s. C'est ce que suggère S. Hinger (2016) qui a exploré le rôle des initiatives de la société civile en Allemagne dans le contexte de l'asile et se demande si en apportant un soutien perçu comme nécessaire, les associations ne sont pas en train de favoriser le désengagement de l'Etat. De surcroît, l'aide bénévole, bien qu'appréciée, pourrait aussi affaiblir les luttes pour la reconnaissance des droits des requérant.e.s d'asile : « *In many localities, civil-society initiatives jumped in, where bureaucracies failed, to prevent chaos and negative consequences for those suffering from this bureaucratic failure. The question remains, however, as to where to draw the line between volunteers lending the necessary support and the assumption of core state responsibilities. Another question which remains open is how far the various welcome and volunteer initiatives get involved in political struggles for the rights of asylum-seekers, as in the case of the RAR.* » (2016 : 86).

Comme on le voit ci-dessus, action humanitaire et militante peuvent soit se contredire, soit s'entremêler : « *Dès lors, toutes les actions humanitaires ne se doublent pas forcément d'un discours dépolitisant, et vice-versa* » explique (Vertongen, 2018 : 132) de même que le note Y. Bouagga en référence aux solidarités citoyennes mises en place en France récemment : « *À Calais, la question de la dimension politique de l'activité d'aide demeure conflictuelle et ambivalente, opposant « militant-e-s » et « bénévoles » dans des postures qui, sur le terrain, ne sont jamais nettement définies (de sorte que, par jeu, certains se désignent comme « milivoles » et « bënëtants »).* » (Bouagga, 2018 : 147). En effet, de part et d'autre, ces actions défendent des valeurs morales à l'égard d'autrui, car « *[...] nous pouvons constater que le choix du registre privilégié par les soutiens aux migrant-e-s sont également condition de la catégorie d'appartenance des migrant-e-s soutenu-e-s, ce qui induit inévitablement des concurrences aussi bien parmi les migrant-e-s – « économiques » (ou « sans-papiers ») et « demandeur-ses d'asile » – que parmi les soutiens – entre les organisations des pôles de « l'attestation » et de la « contestation ».* » (Vertongen, 2018 : 132).

En fait, si l'on retourne aux propos de Fassin précédemment évoqués qui soulignait l'ambivalence des registres migratoires oscillant entre compassion et répression, on constate que même au sein de la catégorie des jeunes migrant.e.s censée susciter de la compassion, des différences sont établies entre les « bons migrants », les réfugié.e.s reconnu.e.s par la Convention de Genève de 1951, et les « mauvais migrants », les migrant.e.s ne relevant pas du domaine de l'asile. Se pose dès lors la question évoquée dans la problématique du choix des modes d'engagement des personnes défendant les migrant.e.s : sont-elles des bénévoles qui accueillent des migrant.e.s à partir d'une perspective plutôt humanitaire ou endossent-elles davantage des positions militantes ? Peut-on être dans une dynamique solidaire apolitique dès lors que celle-ci repose sur des catégories administratives et juridiques désignant les inclus.e.s les (ex) RMNA ou les exclu.e.s (ex-)MNA ?

Les rôles et les postures qu'adoptèrent les personnes mises en relation au travers du projet « un set de plus à table » varient selon les accueillant.e.s (les entités-relais) et les accueilli.e.s (les jeunes migrant.e.s). Ainsi faudra-t-il se demander au prisme du matériau recueilli durant l'enquête quels sont les différents engagements des protagonistes et la forme qu'ils prennent au fil du temps, en particulier lorsqu'un jeune migrant.e. devient majeur.e (EX-RMNA ou EX-MNA) et n'est plus protégé.e pas son statut d'enfant.

3.4 La notion de famille

A Genève, le projet « un set de plus à table » est surnommé officiellement le projet « famille-relais » ainsi il convient de se demander comment définit-on une famille dans la littérature anthropologique et sociologique. Comme le montre l'histoire de ces deux disciplines et les dictionnaires ou manuels qui en rendent compte, l'étude de la parenté relève plutôt de l'anthropologie tandis que celle de la famille se trouve davantage au centre de la sociologie. Mais comme le souligne Laurent Barry, « *l'anthropologie de la parenté s'est [ainsi] bien gardée de nous parler de 'parenté', si du moins l'on comprend le terme autrement comme je le fais, autrement dit en y voyant la désignation d'un objet spécifique plutôt qu'une appellation générique renvoyant à d'autres notions* ». (Barry, 2008 : 23). Dès lors comment envisager la parenté « *[...] d'un point de vue instrumental plutôt que comme une catégorie recouvrant d'autres objets [...]* » (Barry, 2008 : 31) afin de pouvoir enrichir une définition de la famille et non pas se lancer à corps perdu dans l'étude des systèmes et diagrammes de parenté

propres à chaque société. S'adressant comme Socrate à son *daïmôn*, une sorte de génie personnel qui inspire le jugement, Barry peaufine petit à petit une définition de la parenté qui puisse servir de base à son ouvrage « L'honnête homme » : « *La parenté, très cher daïmôn, c'est un procédé taxinomique qui porte sur l'humain, et qui trie entre nos 'semblables' et les autres dans un ensemble d'individus qui sont réellement ou putativement liés entre eux par la naissance ou par le mariage. Mais ce, sans jamais que l'identité commune qu'elle postule résulte immédiatement de la filiation, de la consanguinité ou de l'alliance.* »¹³ (2008 : 17-18).

Jean-Hugues Déchaux dans son ouvrage sur la *Sociologie de la famille* (2007) se réfère à Barry pour définir la parenté à partir du glossaire que Barry et al. ont publié en 2000 dans un numéro de la revue *l'Homme* (Bary, Bonte, Govorof et al., 2000 : 721-732). Déchaux part d'une définition identique à celle de Barry mais réduite (la famille, c'est « *l'ensemble des personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance* » (2007 : 4) et souligne qu'une telle définition permet de prendre en compte la famille élémentaire (le groupe résidentiel composé d'adultes et de leurs enfants engendrés ou adoptés) ainsi que la famille au sens large. Ainsi peut-on voir que la famille conjugale n'est qu'une forme parmi d'autres de familles et « *qu'une composante d'un réseau plus vaste formé de liens qui unissent des individus sur une base biologique et/ou sociale* » (Déchaux, 2007 : 8).

Si la parenté est une forme de classification à la fois théorique et pratique, la parentalité, mot récent très utilisé dans les professions du travail social ou de l'éducation, est-elle essentiellement pratique. C'est, selon les définitions, « *[un] état ou [une] condition résultant du fait d'être parent et « les relations (affectives, personnelles, juridiques, etc.) qu'un parent entretient avec ses enfants [...]* » (Barry 2008 : 774) ; une parenté pratique (« *ensemble d'obligations et de sentiments qui donne leur efficacité aux liens officiels de parenté ou qui crée d'autres liens* » (Weber, 2005 : 5) ou encore une manière d'être parents, d'exercer le métier d'être parents, notamment dans les ménages monoparentaux ou dans les couples homoparentaux (Bedin et Fournier, 2013). Il est possible que ce terme soit utile lorsque les accueillant.e.s parlent des tâches « éducatives » qu'elles ou ils exercent à l'égard de leurs propres enfants ou du ou de la jeune accueilli.e.

Les références, celle de Bary pour l'anthropologie et celle de Déchaux pour la sociologie, n'en sont que deux parmi des centaines d'autres. Elles proposent un cadre qu'il s'agira d'adapter à la thématique de l'accueil en famille et de la place qu'y occupent les accueilli.e.s (soit les jeunes migrant.e.s) tant du point de vue des parents, de leurs enfants et des personnes accueillies elles-mêmes.

Accueillir un.e jeune migrant.e. est-ce le faire entrer dans sa famille ? Si oui, quels sont les actions et les énoncés qui témoignent de cette entrée ? Par ailleurs, comment les familles d'ici considèrent-elles la famille d'origine (ou biologique) des jeunes migrant.e.s ? Comment les personnes migrantes elles-mêmes se situent-elles entre les deux familles et par rapport à leurs propres réseaux d'ami.e.s ? Comme l'ont montré Cadoret (1995) et Chapon (2014) ayant étudié les situations de placement à des époques et dans des lieux très différents, la place des enfants placé.e.s/accueilli.e.s ne correspond

¹³ Dans son glossaire, Barry définit aussi la filiation, la consanguinité et l'alliance. « *Filiation-descent : principe d'inclusion sociale à un groupe déterminé par l'appartenance de l'un et/ou l'autre des parents à celui-ci. Il suppose la transmission de biens matériels et immatériels, de droits et de devoirs.* » (Barry 2008 : 770). « *Alliance-intermariage : relation entre les familles respectives de deux conjoints* » (Barry 2008 : 765). « *Consanguinité : rapport entre individus ayant un ancêtre en commun* » (Barry 2008 : 767)



pas aux logiques de parenté habituelle et ces enfants doivent composer avec des parents et des fratries d'accueil ainsi que des parents biologiques. Ces enfants cherchent leur place dans le double univers familial qu'elles et ils expérimentent et sont également catégorisé.e.s par celles et ceux qui les accueillent. Autour de cette recherche de place et de désignation/catégorisation, on portera attention au vocabulaire utilisé tant en termes d'adresse (lorsque les accueillant.e.s ou les accueilli.e.s s'adressent aux un.e.s ou aux autres) qu'en termes de référence (lorsque les mêmes protagonistes parlent des un.e.s et des autres, les nommant à distance et selon les circonstances relatives).

De l'ouvrage de F. Weber (2005) consacré à huit cas ethnographiques qui remettent en cause les articulations habituelles entre le sang, le nom et le quotidien, nous retiendrons l'idée d'un modèle de la parenté ou de la famille qui tend à ne pas considérer la complexité des sentiments de parenté, surtout quand celle-ci ne se fonde, comme dans le cas d'un « set de plus à table », ni sur le sang, ni sur le nom, ni même encore sur la quotidienneté de la résidence (ce que F. Weber appelle la « maisonnée ») puisque les personnes accueillies ne se rendent dans les entités-relais qu'une à trois fois par semaine.

3.5 L'adolescence et la transition à l'âge adulte

Comme on le sait la notion d'adolescence et celle d'âge adulte sont des constructions sociales, même si elles semblent marquées par des événements physiologiques (par exemple la venue des règles qui peuvent d'ailleurs arriver bien avant la période que l'on pense être celle de l'adolescence, vers les 12-15 ans ou la mue de la voix des garçons), sociologiques (des rituels religieux ou laïcs, parfois attachés à la fin de l'enfance) ou juridiques (la majorité obtenue aujourd'hui dans de nombreux pays à 18 ans).

Olivier Galland (2010), qui s'est penché à plusieurs reprises sur la question du passage ou de la transition à l'âge adulte, constate que les dimensions qui marquaient ce passage se sont décalées. En fait, avant le XIXe siècle, l'accession à l'âge adulte se caractérisait par la conjonction de différents seuils franchis presque en même temps. Même si les jeunes restaient plus ou moins dépendant.e.s de leur famille, notamment en milieu paysan, elles et ils devenaient adultes une fois leur service militaire exécuté (pour les hommes), leurs fiançailles prononcées, leur mariage, un logement indépendant ou semi-indépendant trouvé et le premier enfant né. Mais depuis le XXe siècle, les étapes sont moins standardisées, aussi parle-t-on plutôt de transition que de passage. La jeunesse s'est allongée, surtout la jeunesse des classes moyennes à aisées, qui prend le temps de faire des études. En fait, les âges changent et les seuils aussi. Par ailleurs, la fin de l'adolescence (si l'on peut la dater) ne correspond plus à l'entrée dans l'âge adulte (elle, plus ou moins marquée par l'accession à la majorité).

En fin de compte, les jeunes, surtout celles et ceux qui peuvent rester chez leurs parents ou dont les parents leur assurent un certain entretien sont à la fois des postadolescent.e.s et des adultes. Et il n'est pas très simple de décrire l'adolescence (certains ont même tenté de normer la préadolescence) ni l'âge adulte qui comme l'explique très bien C. Van de Velde (2008) dépend à la fois des politiques sociales qui freinent ou facilitent la transition à l'âge adulte et de postures personnelles qui essaient de définir la maturité.

La question de l'autonomie que l'on attache souvent à celle d'adulte a aussi été remise en question comme le montre très bien De Singly (2000) quand il dit qu'il ne faut pas confondre indépendance et autonomie. La première correspondrait au fait d'être autonome financièrement ce qui n'est dans le fond possible que si l'on gagne sa vie ou dispose d'une bourse qui n'implique pas de se faire aider par sa famille nucléaire ou des proches. La seconde signifie que même non indépendant, le ou la jeune adulte (et même l'enfant ou l'adolescent.e) est en état et en droit d'avoir un point de vue souvent défendable auprès des pairs et d'adultes, notamment dans le cadre juridique.

Si l'on rapporte ces généralités, aux jeunes migrant.e.s dont nous allons parler, on notera que leur statut d'adolescent.e se termine concrètement au moment où elles et ils atteignent la majorité. Elles et ils ne sont peut-être pas devenu.e.s des adultes, elles et ils sont peut-être encore des adolescent.e.s mais, sur le plan juridique, ce ne sont plus des enfants protégé.e.s par la Convention des droits de l'enfant. En conséquence, si le couperet de la majorité peut particulièrement porter à conséquence chez des jeunes démuné.e.s matériellement, notamment les jeunes défavorisé.e.s économiquement et jeunes « placé.e.s » en foyer (Ossipow, Berthod et Aeby, 2014), l'accession aux 18 ans des jeunes migrant.e.s bouleverse sinon l'ensemble des choses, en tout cas le statut de séjour qui peut alors déboucher sur un renvoi dans le pays d'origine ou un statut de débouté.e lorsque le renvoi n'est pas possible en raison d'une absence d'accord de réadmission.

4. Méthodologie

L'objectif de ce chapitre méthodologique est de présenter les méthodes et la posture que j'ai adoptée sur le terrain de recherche. Dans un premier temps, je présente les approches méthodologiques que j'ai choisies. Dans un second temps, je décris l'accès aux interlocutrices et interlocuteurs ainsi que le déroulement du terrain. Enfin, je termine en présentant une démarche réflexive sur ma posture de chercheuse et le rôle que j'ai endossé durant toute la durée de cette recherche de terrain.

4.1 Posture méthodologique

Ma recherche s'inscrit au sein des méthodes qualitatives et privilégie une démarche constructiviste et inductive. En effet, l'approche constructiviste relativise l'idée que la réalité existerait en soi et montre qu'elle est une construction tant de la part des personnes étudiées que des chercheur.e.s qui les étudient (Flick, 2009). Le but est donc d'effectuer un travail de réflexivité continue en lien avec les questionnements de recherche et d'explicitier chaque choix méthodologique et analytique.

Comme j'étudie différentes personnes (des protagonistes civils, associatifs et institutionnels dans différents lieux de différentes façons et en accordant à chaque espace un temps différent) je me suis référée à l'approche dite multi-sites ou multisituée qu'a développée G. Marcus (1995). De surcroît, et comme le suggère Marcus (1995), j'ai été attentive à « suivre » des histoires et des métaphores dans différents lieux et espaces discursifs (par exemple une anecdote racontée par les membres d'une entité-relais reracontée par un.e jeune migrant.e dans d'autres circonstances). Par ailleurs, je m'appuie également sur les écrits de J.P. Olivier de Sardan dans le sens que la production de données repose autant sur des entretiens et des observations participantes que sur des sources écrites et des dispositifs de recension (par exemple à travers la production de tableaux et schémas dont le

Mon entrée sur le terrain s'est avérée facilitée par le fait que Claudine Cuénod se trouve être une amie de mes parents. C'est d'ailleurs lors d'une discussion la concernant que j'ai entendu parler pour la première fois du projet « un set de plus à table ». Très intéressée, je l'ai rencontrée une première fois en décembre 2018 autour d'un café pour recueillir quelques premiers éléments exploratoires à ce sujet.

Puis, au mois de mai 2019, j'ai participé aux Assises genevoises concernant les enfants et les jeunes migrant.e.s non accompagné.e.s. Le lendemain de cet événement, j'ai été invitée à venir partager un repas dans la famille Cuénod. Au cours de ce repas, Claudine m'a demandé si je pouvais résumer le contenu des Assises à l'une de leur connaissance, car celle-ci devait être enregistrée à la radio le lendemain au sujet des dites Assises et du projet un « set de plus à table » mais elle n'avait hélas pas pu se rendre à l'événement. J'ai bien évidemment accepté cet exercice. C'est ainsi qu'Alexandre Torre s'est ajouté aux personnes rencontrées durant cette recherche.

Lors des Assises, j'ai participé à un atelier en groupe sur « l'accueil et l'hébergement des RMNA à Genève ». Deux participantes de cet atelier se sont présentées comme des membres d'entités-relais. Et, à la fin de cet échange collectif, je me suis empressée de leur demander si elles seraient intéressées à me rencontrer ultérieurement pour parler de leur expérience. Ayant d'abord imaginé que l'une était la mère et l'autre la fille, mon intuition s'est révélée erronée. Alya Moretti (17 ans) et Ariane Sandoz (55 ans) sont des amies. Peu de temps après, j'ai rencontré Ariane Sandoz pour un premier entretien, interrompu par un rendez-vous qu'elle devait honorer. Lors de notre deuxième rencontre, celle-ci m'a fait part de l'existence d'un week-end de randonnée durant le congé prolongé de Pentecôte organisé par Isabelle et Frédéric Tinguely et réunissant plusieurs entités-relais ainsi que de nombreux jeunes accueilli.e.s. L'opportunité de partager un week-end entourée de différent.e.s protagonistes a suscité mon très vif intérêt. J'ai alors demandé à Ariane si elle pensait qu'il était possible d'y participer. Elle a alors parlé de mon désir de venir à ce week-end en tant qu'observatrice participante à Isabelle Tinguely. Isabelle accepta que je sois de la partie. Néanmoins, soucieuse de ne pas mettre mal à l'aise les protagonistes, elle émit quelques conditions¹⁴ concernant ma posture pour que je puisse participer à cette rencontre. À la suite de ce week-end, j'ai eu l'occasion de revoir l'un des jeunes rencontrés : Hakim.

Puis parallèlement, j'ai eu l'occasion de rencontrer une professionnelle du SSI qui m'a transmis le contact d'Elsa. Ensuite, j'ai pu rendre visite à une professionnelle de l'association de l'AMIC, qui lors d'un événement concernant les femmes migrantes, m'a proposé d'animer un atelier sur les RMNA. Cet événement m'a alors permis de faire connaissance avec Asmarina. Enfin, ma précédente recherche sur le foyer de l'Etoile m'a permis de réactiver un contact, Agathe, déjà rencontrée durant ma recherche Bachelor. La prise de contact avec le SPMI a, quant à elle, été, me semble-t-il, facilitée du fait que je réalisais en parallèle un stage au Bureau de l'intégration des étrangers à Genève.

Le week-end de randonnée a été une aubaine car cela m'a permis de gagner la confiance de plusieurs jeunes et ce fut beaucoup plus facile de les aborder par la suite pour leur proposer un entretien. Cette démarche (non prévue) m'a aussi permis de me rendre compte de manière concrète

¹⁴ Être clair sur mon rôle et qui je suis (pour ne pas que les jeunes cherchent entre autres à me courtiser) et ne pas prendre ouvertement de notes durant le week-end, enfin ne pas réaliser d'entretiens durant cette escapade.

de leur niveau de français afin de déterminer si un entretien était envisageable, sans l'aide d'un.e interprète. J'ai pu constater dans tous les cas¹⁵ que le fait d'avoir vu les jeunes au préalable a permis d'établir une plus grande confiance, d'autant plus que l'on peut imaginer ces jeunes comme gardant parfois un très mauvais souvenir des différents interrogatoires¹⁶ (notamment en lien avec leur procédure d'asile) qu'elles et ils ont subis. La participation au week-end de Pentecôte a probablement aussi rassuré les entités-relais, en particulier sur le fait que je faisais bien attention à ne pas mettre « leur » jeune accueilli.e dans l'embarras par mon attitude et mes questions.

Les observations participantes (réalisées lors d'un repas chez une entité-relais ou durant un événement à l'extérieur) m'ont permis de découvrir des lieux et des personnes et d'écouter les interactions entre les différents protagonistes du projet. À cet égard, mon journal de terrain fut un allié indispensable pour consigner les divers éléments d'observation, mais aussi pour noter mes doutes, mes questionnements, et mes remarques.

Le nombre de personnes rencontrées et interviewées n'est pas important à mes yeux, même si je ne m'attendais pas à être en contact avec autant de personnes durant ma recherche. Il faut dire que, passionnée par les gens que je rencontrais, il m'a été difficile de refuser l'opportunité de m'intéresser à chaque nouveau « cas » dont on me parlait ou à chaque nouvelle activité à laquelle on m'invitait ou à laquelle je me devais d'aller (comme les manifestations en faveur des jeunes migrant.e.s).

En revanche, j'ai eu de la peine à trouver un ou une contreexemple, c'est-à-dire un ou une jeune migrant.e qui ne soit pas en relation avec une entité-relais. Bien sûr, ces personnes sont nombreuses mais peu connue.s ou en tout cas peu citées par mes interlocuteurs et interlocutrices. Une tentative à ce sujet est à noter : une personne que je connaissais, qui travaillait au foyer de l'Etoile et avec laquelle j'ai pu m'entretenir (Barthélémy) m'avait transmis les coordonnées d'un jeune (Nataniel) pensant qu'il ne se trouvait pas en lien avec une entité-relais, mais après une entrevue avec celui-ci, il s'est avéré qu'il avait en fait bel et bien une « famille-relais ». J'ai donc pris le parti de ne pas retenir les deux entretiens réalisés auprès de Barthélémy et de Nataniel. Pour comprendre pourquoi certain.e.s jeunes ne peuvent pas avoir d'entité-relais ou n'en veulent pas (ou plus), je serai donc réduite à trianguler de différentes informations recueillies auprès de différentes personnes, mais qui ne sont pas les jeunes migrant.e.s en personne.

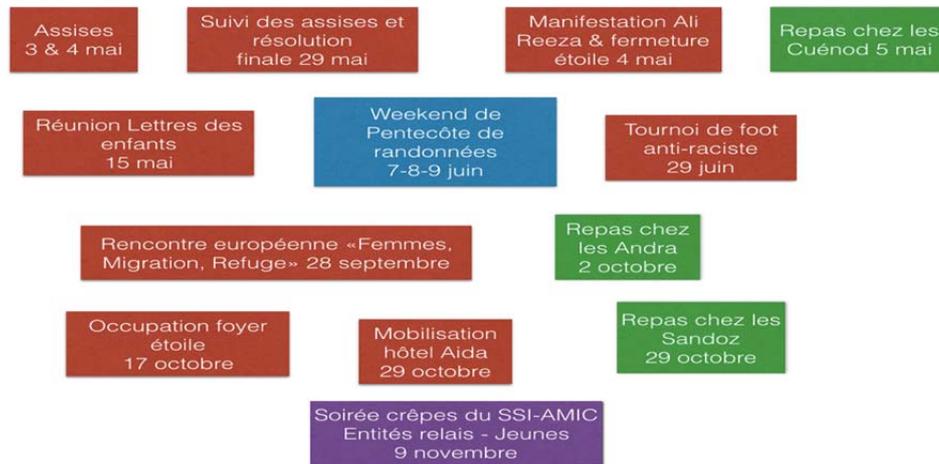
¹⁵ Lors du repas chez les Cuénod, j'avais eu l'occasion de rencontrer Tesfay pour la première fois, il a dès lors été sembler-t-il plus facile de lui proposer de me rencontrer plus tard par la suite pour un entretien.

¹⁶ À ce titre, j'avais préparé un guide d'entretien rédigé à la main (et non imprimé « noir sur blanc »), cette démarche a peut-être pu rendre la rencontre un peu moins formelle aux yeux des personnes rencontrées.

4.3 Un terrain multi-situé : observations, entretiens et sources écrites

Les observations directes et indirectes

Pour mener cette recherche, il me semblait primordial de réaliser des observations participantes.



La couleur rouge concerne des «mobilisations» au caractère «politique».

Dès le début de mon terrain, j'ai donc participé aux Assises mentionnées précédemment (suivies d'une assemblée générale publique avec le comité des Assises pour adopter le document final de résolution en plénière). Au terme des Assises était organisée une manifestation en hommage à Ali Reza (un jeune Afghan qui s'est suicidé le 27 mars 2019 au foyer de l'Etoile). Cette manifestation poursuivait également le but de dénoncer les conditions en vigueur au foyer de l'Etoile. Dans la continuité des Assises ont été organisés trois événements conjointement liés car soutenus par le même collectif, celui de la lutte des MNA : le tournoi de foot antiraciste, l'occupation du foyer de l'Etoile ainsi qu'une mobilisation devant l'hôtel Aïda, qui loge notamment des « MNA ». En parallèle, je me suis rendue à une réunion pour écrire une lettre (pensée par les enfants de plusieurs entités-relais) dont l'objectif était d'accompagner une pétition adressée au Conseil d'Etat genevois. Je me suis également rendue à une rencontre européenne dont la thématique était axée sur la migration des femmes où l'une des membres de l'AMIC rencontrée m'avait proposé d'animer l'atelier sur les RMNA.

Comme évoqué précédemment, j'ai également eu l'occasion de participer à un week-end prolongé en compagnie de plusieurs entités-relais et de nombreux jeunes. Ce week-end étant organisé par la famille Tinguely, j'ai estimé qu'il n'était donc pas nécessaire de « m'inviter » à un repas chez eux. J'ai en revanche eu l'occasion de partager un repas en compagnie de la famille Cuénod, la famille Andra et la famille Sandoz. Je n'ai en revanche pas eu l'occasion de manger chez les Moretti, leur programme étant parfois tout aussi chargé que le mien. Enfin, la situation n'étant pas toujours facile avec « leur » jeune, je n'ai pas partagé de repas avec la famille Torre. Elsa a également émis quelques réticences à organiser une rencontre avec Senaït car elle était enceinte de 7 mois à cette période-là. En fin de terrain, je me suis rendue à une soirée conviviale organisée par le SSI et l'AMIC permettant de partager un moment avec des entités-relais et des jeunes (certains.e.s que je connaissais de par ma

recherche) et d'autres que je n'avais jamais rencontrés auparavant. Certaines de mes observations étaient directes (comme les repas ou le week-end de Pentecôte) tandis que d'autres étaient indirectes lorsqu'elles s'inscrivaient dans l'espace public (comme durant les différentes manifestations ou durant l'événement du SSI et de l'AMIC). Toutes ces observations m'ont permis de prendre des notes sur les lieux, les personnes et les interactions ainsi que les différentes atmosphères. Elles m'ont également laissé entendre des propos qui ne m'étaient pas nécessairement destinés.

Les entretiens

Dans cette recherche, j'ai aussi décidé de mener des entretiens semi-directifs. J'ai privilégié ce type d'entretien car il favorise une dynamique discussionnelle ou conversationnelle (Olivier de Sardan 1995 : 31). En effet, cette approche augmente les chances que la personne interviewée parle d'aspects non évoqués par mes questions, mais qui lui semblent importants à ses yeux. Pour cela, j'ai élaboré une grille d'entretien semi-directive comprenant des questions relativement ouvertes concernant (l'entrée dans ce projet ; le sens donné au projet ; les activités réalisées ; les termes de références et d'adresses utilisés ; les difficultés éventuelles rencontrées ; et le ou les conseils qu'ils et elles donneraient à de futures membres), puis cette grille s'est adaptée en fonction des différentes personnes rencontrées. Mes pistes de questionnements s'avéraient en effet différentes pour les trois types de protagonistes (membre d'une entité-relais, jeune, professionnel.le du travail social). Toutefois, certaines questions furent les mêmes pour toutes et tous afin de faire contraster leur point de vue sur certains sujets. Au fil du terrain et des personnes rencontrées, certaines questions se sont modifiées (pour en laisser de côté et pour en approfondir d'autres). C'est ce qu'Olivier de Sardan nomme la « récursivité des entretiens » (Olivier de Sardan 1995 : 34) en rappelant par ailleurs que toute recherche est itérative et non pas linéaire (*voir supra*). Ma démarche était essentiellement compréhensive et visait à recueillir des propos *emic*. Néanmoins, certaines questions relevaient davantage de questionnements *etic* (des éléments que j'avais besoin de savoir, par exemple, pour comprendre le contexte, mais qui n'intéressaient pas nécessairement mes interviewé.e.s ; par exemple des questions attenantes à la notion de bénévolat ou les liens que ces personnes entretenaient avec le SSI, l'AMIC, le SPMI et le foyer de l'Etoile).

Les entretiens se sont déroulés durant une période intense de deux mois (juin-juillet 2019) ; quelques entretiens ont encore été effectués durant le mois d'août et certains, les derniers, ont été réalisés durant le mois d'octobre. Au total, j'ai mené vingt-neuf entretiens, dont la durée a varié entre une heure et deux heures vingt.

Je n'ai jamais eu d'idée préconçue quant au lieu des entretiens, mon objectif résidant dans le fait que les personnes rencontrées se sentent à l'aise. En fait, en ce qui concerne les entités-relais, je me suis très souvent rendue à leur domicile, ce qui semblait favoriser une dynamique de confiance puisqu'elles admettaient de m'accueillir dans leur intimité. Concernant les jeunes, ce fut différent. Vu ma jeunesse et la leur, il m'a semblé plus convivial de leur proposer de nous rencontrer dans des lieux publics, tels que les parcs, les cafés ou bien le célèbre Bain des Pâquis qui a beaucoup de succès durant l'été. En fait, je me suis adaptée à leur envie.

Avec l'accord de mes interlocutrices et interlocuteurs, j'ai choisi d'enregistrer ces entretiens pour pouvoir me concentrer plus aisément sur la conversation. Néanmoins, je suis consciente que le fait

d'enregistrer les personnes peut avoir une influence sur leurs énoncés. Il a par ailleurs été intéressant de constater que les discussions tenues lors des observations participantes et aussi « hors enregistrement » ont pu parfois faire ressortir des opinions plus critiques et souvent plus engagées.

Les sources écrites

En termes de sources écrites, je me suis appuyée sur de nombreux documents publics, comme le site internet du SSI mais également les différents articles de presse et rapports sur des éléments de terrain genevois (comme les *rapports Task Force*¹⁷) mais également tous les fascicules distribués lors des manifestations. De plus, j'ai eu accès à d'autres types de documents qu'a eus la gentillesse de me fournir Mélina (professionnelle du SSI) comprenant des statistiques sur les différentes configurations des entités-relais, mais aussi le genre, l'âge et la nationalité de provenance des jeunes. Elle m'a également fourni des documents explicatifs sur le projet, ceux transmis aux jeunes (traduits dans plusieurs langues) et aux entités-relais (notamment un document FAQ, foire aux questions). Isabelle Tinguely m'a également transmis les documents qu'elle avait préparés initialement pour le « projet d'accueil familial partiel ». Enfin, j'ai eu l'occasion de lire un livre écrit en 2019¹⁸ par l'une des entités-relais rencontrée durant cette recherche.

4.4 Stratégie d'analyse

Mon approche de départ repose sur la théorisation ancrée, dite *Grounded Theory* dans la littérature anglophone (Glaser & Strauss 1971). D'une part, cette méthode est inductive car elle incite à se rendre sur le terrain de recherche sans avoir totalement défini sa problématique ni complètement orienté ses questions¹⁹. De surcroît, l'approche encourage les chercheurs et les chercheuses à ne pas considérer le matériel ou les faits recueillis dans une position trop distante ainsi qu'à articuler les faits en données sans les aplatir par des concepts trop généraux. D'autre part, elle est déductive car elle oblige à penser à ce qui ressort du « terrain » (entretiens, observations et sources), à les expliciter et puis à les interpréter pour en tirer quelques grandes lignes de résultats tout en sachant que ceux-ci sont toujours sujets à discussion et à d'autres interprétations (Olivier De Sardan, 1995).

La retranscription des entretiens fut nécessaire même si celle-ci a été très longue (350 pages de retranscription ont été consignées au total !). Mais retranscrire, c'est déjà un peu analyser (« *transcrire, c'est déjà interpréter* », Beaud, Weber 2003 : 248), prendre du recul, voir ce qui est récurrent et ce qui ne le paraît pas.

Au fur et à mesure des retranscriptions, plusieurs questionnements ont fait surface. Une première démarche aurait pu être de réaliser une analyse approfondie par entité-relais, une option abandonnée car il me semblait intéressant de pouvoir relever des similitudes entre les différents points de vue des protagonistes à peu près situés de la même façon (soit des membres d'une

¹⁷ Cité précédemment et dont les références complètes se trouvent toutes en bibliographie.

¹⁸ Même s'il pourrait être utile de donner le titre de ce bel ouvrage, je choisis de ne pas en donner les références plus précises ici pour respecter l'anonymat de mon interlocutrice.

¹⁹ A l'origine, il s'agissait même d'aller sur le terrain « les mains dans les poches » sans rien préparer ou du moins anticiper pour voir ce qui émergerait de la thématique et du terrain ; une tâche dont on peut imaginer la difficulté.

entité-relais). Ensuite, je me suis demandée si j'allais séparer les faits et les énoncés recueillis auprès des entités-relais de ceux des jeunes migrant.e.s, ou si j'allais entremêler les propos des deux « groupes » en fonction des thématiques qu'ils traitaient. J'ai d'abord pris cette direction, mais comme le « métier » de chercheur ou chercheuse est semé d'embûches qui rythment l'apprentissage, j'ai dû y renoncer. D'ailleurs, ma présentation au colloque des mémoires et les conseils que j'y ai reçus m'ont permis de percevoir la complexité de cette démarche. Ainsi ai-je pris le parti de séparer le point de vue des entités-relais de celui des jeunes, sauf dans le chapitre consacré au rapport à l'Etat qui les rassemble et les combine. Par ailleurs, parallèlement aux entretiens réalisés, je me suis plongée dans de nombreux ouvrages et articles scientifiques, dont les concepts généraux concernaient par exemple l'hospitalité publique et privée, concept que j'ai par la suite abandonné sur conseil des différent.e.s protagonistes présent.e.s à cette séance de travail, étant donné qu'il ne s'avérait pas être *emic* mais profondément *etic*.

4.5 Le statut du chercheur.e en fin de terrain

Le terrain de recherche concernant les entités-relais n'est pas un terrain « difficile » une fois que l'on a réussi à entrer dans le réseau des personnes et institutions concernées. Les entités-relais se montrent généralement aimables, chaleureuses et la plupart du temps d'accord d'être interviewées car il n'y a pas encore eu pléthore de recherches sur la question. Mais certaines d'entre elles n'auraient sûrement pas apprécié que je me contente de recueillir leurs propos sans m'intéresser plus largement à la « cause » qu'elles défendent. Ainsi m'a-t-on souvent signalé m'avoir vu à tel ou tel événement ou manifestation, ce qui pourrait apparaître comme une évaluation positive de ma posture. Si les entités-relais vous acceptent facilement, la situation d'entretien ou d'observation avec elles n'est pas toujours simple : je me suis par exemple parfois sentie gênée d'être invitée à un repas avec le ou la jeune migrant.e, invitation que j'avais pourtant moi-même demandée mais qui au bout du compte (même si tout le monde a été très chaleureux) m'a mise mal à l'aise comme si j'avais quémandé une occasion de manger gratuitement. Ma jeunesse a certainement pu jouer un rôle pour que les jeunes migrant.e.s me répondent, mais leur confiance a surtout été gagnée parce que je les ai rencontrés une première fois lors du repas en famille ou lors du week-end de Pentecôte. Auprès des institutions, mon statut de chercheuse a été accepté par le SSI et l'AMIC, probablement parce que le dispositif d'un « set de plus à table » n'est pas encore très connu. Me répondre, c'était donc peut-être faire le pari que mon mémoire de master contribuerait à faire connaître l'association et ses actions. Comme déjà évoqué plus haut, je ne me suis pas rendue au foyer de l'Etoile. J'ai pu toutefois avoir un entretien avec une ancienne éducatrice du lieu que j'avais déjà croisée lors de ma première recherche et un autre avec une personne qui effectuait un stage de recherche sur place (dont je n'ai pas retenu les propos dans le cadre de ce travail).

Si j'ai mis l'accent sur mon statut d'étudiante et ai parfois compté sur ma jeunesse pour interviewer les jeunes, j'ai en revanche souvent omis de mentionner que je faisais en parallèle un stage au Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) ; ce pour ne pas inquiéter les jeunes qui pourraient confondre le BIE avec l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), car ces deux organismes partagent le même bâtiment et que les jeunes ont affaire avec l'OCPM concernant la vérification de leurs permis de séjour.

En tout cas, chacun et chacune des personnes interviewées ont accepté l'entretien sans ménager leur temps, pour les raisons qui les concernent, notamment celle de me rendre service. En outre, comme le rappelle Olivier de Sardan (1995), les chercheur.e.s et les interlocutrices-interlocuteurs auraient des représentations diverses sur ce qu'apporte l'entretien. Chacun et chacune en retirent des profits particuliers : reconnaissance ou légitimation de son point de vue pour la personne interrogée, plaisir d'être écouté.e sans réserve et nouvelles informations pour les chercheur.e.s .

Enfin, au fil de mon terrain, je me suis rendue compte que je m'attachais aux personnes rencontrées, et que j'avais de la peine à garder une certaine distanciation, notamment pour ne pas biaiser l'analyse des faits recueillis et des données construites. On rappellera que la distance et la proximité ne sont hélas pas simples à construire. A travers cette affinité pour les personnes rencontrées, j'ai pris conscience que mon rôle d'apprentie ethnologue « *ne se situe pas supra ou extra le tissu social* » (Fert 2017 : 40) dans lequel je navigue le temps d'une enquête de terrain, mais en fait pleinement partie.

5. Portraits des personnes rencontrées

À présent, il est temps de s'intéresser aux différent.e.s protagonistes de cette recherche.

Famille Cuénod

Claudine (60 ans) est avocate et Pascal (61 ans) est médecin. Il et elle ont quatre enfants. Célestin a 24 ans. Comme ses parents et Tesfay, il aime beaucoup la course à pied. Il a suivi un bachelor de droit et termine actuellement un master en anthropologie du développement. Célestin est le benjamin et a trois sœurs aînées qui ne vivent plus au domicile familial. Dans le cadre de son master, Célestin s'est envolé récemment pour le Brésil. Les membres de la famille Cuénod sont en lien avec Tesfay depuis trois ans. Tesfay est âgé de 20 ans. Il est arrivé à l'âge de 16 ans en Suisse. Tesfay aime bien la course à pied mais il adore surtout faire du vélo de compétition. Il suit actuellement une formation dans un domaine manuel et artistique. Il est érythréen et a reçu deux refus dans le cadre de sa procédure d'asile, il est donc débouté de ce droit (NEM) et ne bénéficie que de l'aide d'urgence. Il ne vit plus au foyer de l'Etoile.

Famille Tinguely

Isabelle (47 ans) est médecin et Frédéric (47 ans) est infirmier. Valentin (17 ans) termine une formation gymnasiale. Matis (12 ans) est en fin de cursus à l'école primaire. La famille Tinguely est en lien avec Mewael depuis presque quatre ans. Mewael est âgé de 20 ans et est d'origine érythréenne. Mewael aime énormément l'escalade et est un fanatique du ski. Il a obtenu un permis B et est donc réfugié statutaire. Il suit une formation PAI (préapprentissage d'intégration) dans le domaine des soins médicaux.

Famille Sandoz

Ariane (55 ans) est bibliothécaire et TERENCE (55 ans) est indépendant et travaille dans le domaine de l'immobilier. Il et elle ont deux enfants : Yann (21 ans) et Estelle (19 ans). Yann vient d'obtenir une maturité gymnasiale et poursuit actuellement une formation en musique, pour devenir guitariste professionnel. Estelle poursuit également une formation gymnasiale. Nelson est un jeune garçon qui a été accueilli par Ariane et TERENCE (en « famille d'accueil avec hébergement ») lorsqu'il était âgé d'une année. Il a aujourd'hui 15 ans. Il aime beaucoup jouer au foot ainsi qu'aux jeux vidéo. Il poursuit actuellement une formation dans un cycle spécialisé. Les membres de la famille Sandoz sont en lien avec Isaias depuis trois ans. Depuis six mois, TERENCE et Ariane sont devenus aussi famille d'accueil avec hébergement pour Isaias qui vient tout juste de fêter ses 17 ans et est Erythréen. Il est arrivé à l'âge de 13 ans en Suisse. Il souhaite devenir chauffeur de bus ou de camions. Il aime beaucoup la lecture mais aussi écouter de la musique et jouer du Kraar. Il joue de temps en temps au football, mais préfère nettement faire du vélo de compétition. Il est en classe d'accueil dans un établissement genevois. Il dispose d'un permis F provisoire.

Famille Torre

Alexandre (64 ans) est médecin de formation et a travaillé longtemps pour une grande ONG puis pour un service de l'Etat en lien avec la santé. Il est maintenant à la retraite. Il aime bricoler et peindre. Sa femme occupe une profession dans le domaine de la migration à Genève. Il et elle ont trois enfants. Une fille aînée d'une trentaine d'année et un garçon de 25 ans ainsi qu'une fille de 22 ans. Les membres de la famille Torre sont en lien avec Dawit, âgé de 17 ans qui est d'origine somalienne. Il est en classe d'accueil dans un établissement genevois. Il aime les jeux vidéo. Il dispose d'un permis F provisoire.

Famille Moretti

Carole (48 ans) est professeure dans un dispositif de formation continue tandis que Matteo (55 ans) travaille comme réalisateur. Alya (17 ans) suit une formation gymnasiale et réalise justement un travail de maturité sur l'accueil des RMNA au sein du canton de Genève. David (15 ans) est en secondaire II, au « cycle » dans un établissement genevois. La famille Moretti est en lien avec Semere depuis deux ans et demi. Semere, âgé de 20 ans, est d'origine érythréenne. Il est arrivé en Suisse à l'âge de 17 ans. Il poursuit actuellement un apprentissage d'électricien (CFC). Il aime beaucoup jouer au basket. Il a récemment passé son permis de conduire avec succès. Il ne vit plus au foyer de l'Etoile Il dispose d'un permis F provisoire.

Famille Andra

Violette (40 ans) est enseignante dans un établissement secondaire genevois et James (42 ans) est indépendant dans un domaine artistique. Il et elle ont quatre enfants. Léo (10 ans), l'aîné est, à l'école primaire avec Zoé qui est âgée de 8 ans. Mina a 4 ans. Gabriel est le benjamin de cette famille, il est âgé de 3 ans. La famille Andra est en lien avec Asante depuis maintenant une année (lorsque je les ai rencontrés cela faisait six mois). Asante est âgé de 20 ans et est d'origine érythréenne. Il aime beaucoup jouer au foot et au ping pong. Il est en classe d'accueil dans un établissement genevois. Il est débouté du droit d'asile et a notamment entamé un recours à la CEDH. Il avait tenté une première expérience avec une autre entité-relais.

Entité-relais « des copines »

Elsa a 28 ans et travaille dans un théâtre de la cité genevoise. Elle aime beaucoup la culture cinématographique. Lorsqu'elles ont débuté ce projet, ces trois amies étaient colocataires. L'une vient de déménager. Elsa et ses deux amies sont en lien avec Senait qui est âgée de 20 ans et d'origine somalienne. Elle commencera un stage en janvier 2020. Elle vient de donner naissance à une petite fille.

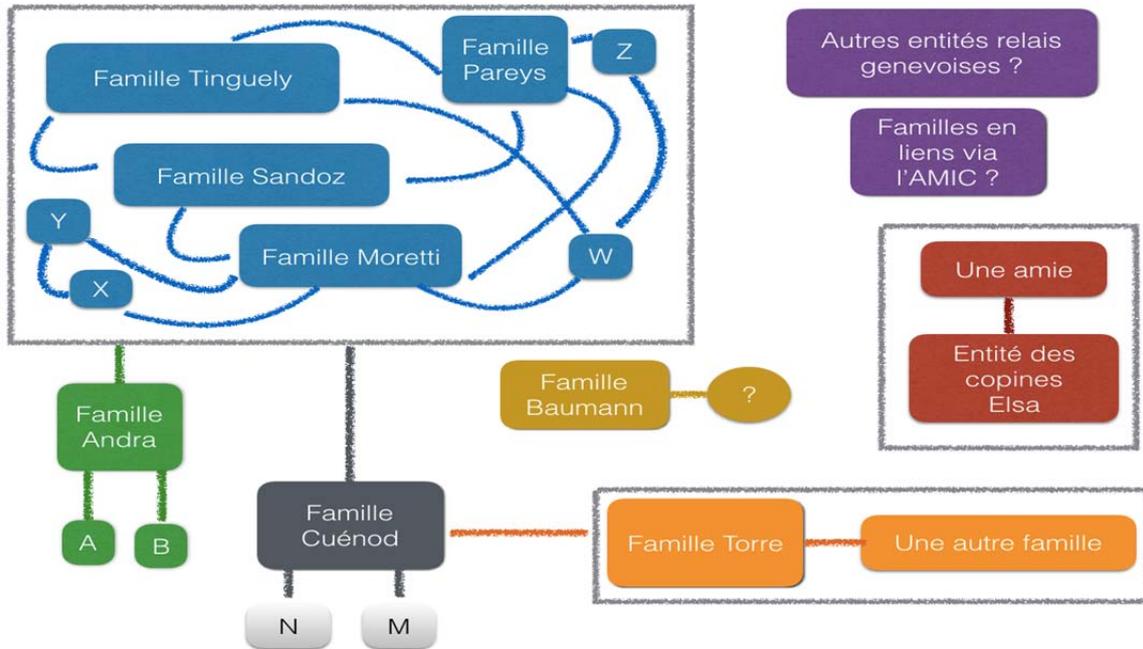
Hakim est âgé de 20 ans et est d'origine afghane. Il suit une formation en menuiserie. Hakim est en lien depuis trois ans avec la famille Pareys, qui est composée de Irène et Nicolas, et de deux garçons de 15 et 12 ans. Hakim est lui-même « famille-d'accueil avec hébergement » pour son petit frère de 16 ans qui est arrivé en Suisse peu de temps après lui. Son frère entretient aussi une relation avec une entité-relais, mais qui n'est pas la même que celle d'Hakim. Il est titulaire d'un permis F provisoire mais va prochainement entamer une procédure de demande permis B « cas de rigueur ».

Asmarina, âgée de 20 ans, est érythréenne. Elle est mariée à un Erythréen en Suisse, lui-même arrivé comme jeune migrant.e, en même temps qu'Asmarina. Elle a terminé sa scolarité en classe d'accueil et a trouvé un stage dans un hôpital privé genevois. Depuis, elle y poursuit un apprentissage et y travaille depuis deux ans. Elle est en lien avec la famille Baumann depuis quatre ans, une famille qu'elle avait rencontrée par le biais de l'AMIC. Antoine et Christine, ont deux fils, Simon (21 ans) et Sam (16 ans) ainsi qu'une fille, Tamara (19 ans). Asmarina a récemment été déboutée du droit d'asile.

Enfin, **Mélina** est une professionnelle au SSI. **Ibti** est une membre de l'Association des médiatrices interculturelles (AMIC). **Agathe** est ancienne éducatrice au foyer de l'Etoile, depuis peu retraitée. **Bérangère**, occupe quant à elle un poste au SPMI.

En annexe, j'ai dressé un tableau récapitulatif des différent.e.s protagonistes de cette recherche, un support que j'imagine détachable (ou découpable) afin qu'il accompagne le lectorat tout au long de la lecture de ce travail.

Des réseaux de connaissances²⁰



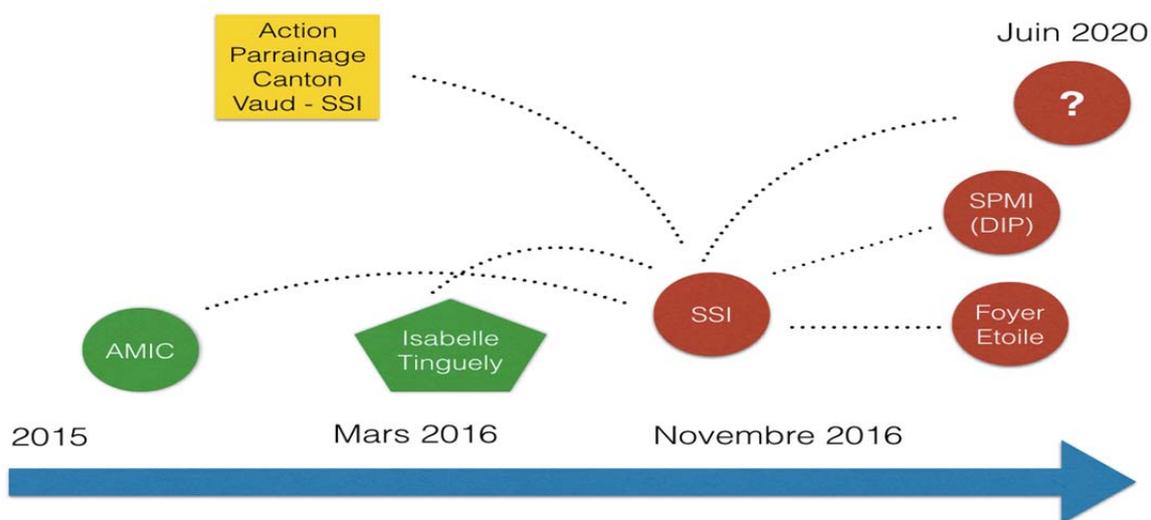
Comme évoqué précédemment en présentant l'accès au terrain de cette recherche, plusieurs personnes de cette étude se connaissent entre elles. Ainsi, il m'a semblé intéressant de présenter ces différents liens de réseau (X,Y,Z,W). Les familles Tinguely, Moretti, Sandoz et Pareys (que je n'ai pas rencontrée mais qui est en lien avec Hakim) se connaissent et sont ami.e.s de longue date. Ces familles entretiennent également de fortes relations avec d'autres entités-relais amies dans leur réseau. Ce groupe est également en contact avec la famille Andra, qui elle connaît quelques autres entités-relais avec qui elles échangent parfois (A,B). La famille Cuénod connaît également le groupe des familles (Tinguely, etc. ; *indiqué en bleu sur le schéma*) car ils se sont entraînés et ont participé à une course de compétition en relais avec les jeunes et les familles il y a une année. La famille Cuénod est aussi en lien avec la famille Torre, car leurs enfants fréquentaient la même école primaire à l'époque. Les Cuénod partagent également des liens avec quelques autres familles amies (N,M). La famille Torre partage parfois quelques moments avec une entité-relais amie de longue date. Enfin, Elsa de l'entité-relais « des copines » entretient des contacts avec une entité-relais amie qui s'est inscrite sur conseil d'Elsa. Je ne peux en revanche pas décrire la famille Baumann dont je n'ai rencontré aucun membre, mais qui est en lien avec Asmarina. Enfin, à partir des discussions que j'ai eues avec Mélina (SSI) et Ibtî (AMIC), je peux émettre l'hypothèse que plusieurs autres entités-relais entretiennent des relations entre elles.

²⁰ Les couleurs de ce schéma ne correspondent pas aux couleurs choisies pour les portraits présentés ci-dessus, où celles-ci n'ont qu'un rôle esthétique, dont l'objectif est de montrer l'hétérogénéité des différent.e.s protagonistes de cette recherche.

6. Analyse

6.1 Historique du projet « un set de plus à table » et postulats de départ

Le projet « un set de plus à table » a vu le jour à partir de diverses impulsions associatives, privées puis institutionnelles.



Durant l'année 2015, une association genevoise, l'Association des médiatrices interculturelles (AMIC) a commencé à mettre en lien une petite poignée de jeunes migrant.e.s pour la plupart érythréen.ne.s de manière informelle avec des familles ou des connaissances de l'association. En effet, l'une des membres de cette association, d'origine érythréenne et ayant été elle-même une « RMNA » (*emic*), est arrivée en Suisse à l'âge de 17 ans, et a eu l'opportunité de rencontrer une famille genevoise qui l'a beaucoup aidée à l'époque. Ainsi, convaincue du soutien que cela pouvait apporter à ces jeunes, elle a décidé de solliciter son entourage pour offrir ce « relais » à quelques jeunes qu'elle avait rencontré.e.s dans le cadre de l'association AMIC, ces jeunes migrant.e.s résidaient soit dans un foyer pour adultes, soit au foyer de l'Etoile. Ce projet a dès lors été promu directement auprès d'(ex-)RMNA. Elle était par ailleurs inquiète car le nombre d'arrivées de jeunes au foyer de l'Etoile augmentait au fil du temps. À cette période, les personnes nouvellement arrivées étaient si nombreuses qu'elles ne pouvaient pas fréquenter l'école les premiers mois de leur séjour, raison pour laquelle elle trouvait cette démarche d'autant plus nécessaire.

En parallèle, une habitante du canton de Genève, Isabelle Tinguely, fut à l'initiative d'un projet similaire qu'elle avait alors intitulé « projet d'accueil familial partiel ». À la suite d'une visite au foyer de l'Etoile dans le cadre de son activité professionnelle au sein d'un organe étatique genevois, Isabelle fut préoccupée de l'encadrement octroyé à ces jeunes migrant.e.s dans ce lieu. Elle s'est alors enquis d'écrire de nombreux courriers à sa hiérarchie pour signaler ses préoccupations. Puis, pour « palier » à ce qu'elle estime être un « dysfonctionnement », elle mûrit l'idée de faire « quelque chose concrètement » pour ces jeunes. Elle décida alors de contacter quelques familles (car elle estimait que les enfants facilitaient les contacts) de son entourage d'ami.e.s pour partager son idée à

qui elle présenta lors de trois soirées son constat et l'idée de mettre sur pied des « familles d'accueil partiel ». Durant cet intervalle, elle rédigea une « ligne de projet » en vue d'être financée et soutenue par des associations ou institutions genevoises, car elle ne s'imaginait pas pouvoir ensuite (avec Frédéric) coordonner toutes les demandes de familles et de jeunes à son échelle. Isabelle apprit peu de temps après qu'un projet similaire existait dans le canton de Vaud (par ailleurs en collaboration avec le SSI vaudois), c'est pourquoi elle contacta le SSI genevois. Dès lors à travers cette initiative qu'Isabelle qualifie de « citoyenne », on peut déjà entrevoir que sa posture vis-à-vis de l'Etat est à la fois « humanitaire et contestataire » (Pette, 2015).

Un projet de parrainage pour jeunes migrant.e.s avait vu le jour en avril 2016 sous la houlette de l'association « Action-Parrainages » sur le canton de Vaud. Comme me l'a expliqué l'une des membres de l'Action-Parrainages²¹, ce projet émane de l'association et tire ses fondements dans l'idée de parrainage au sens religieux du terme, bien que les bénévoles soient maintenant de tout horizon. Cette membre de l'association avait commencé à mettre sur pied ce projet de manière bénévole, mais dépassée ensuite par les demandes, elle se renseigna auprès du SSI pour obtenir leur soutien, les sachant être une ONG impliquée dans des démarches auprès de l'enfance. Le SSI fut très intéressé par cette collaboration et le projet fut alors intitulé formellement « un set de plus à table ».²²

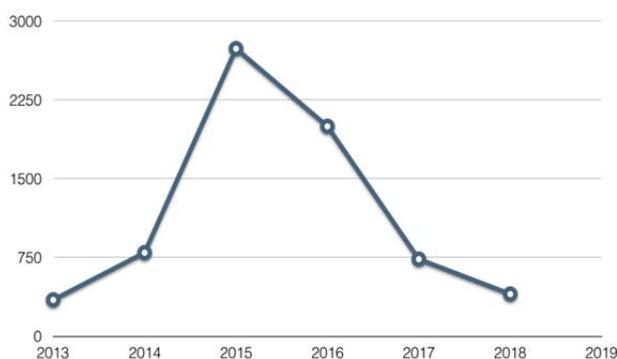
Lorsque Isabelle Tinguely contacta le SSI genevois, cette organisation était justement dans le même temps, en train d'imaginer mettre un tel projet sur pied, car l'idée de parrainage auprès de ces jeunes migrant.e.s leur était chère. Le SSI genevois s'était alors renseigné auprès de leurs homologues vaudois pour développer ce projet sur des bases solides. Suite à ces diverses démarches de part et d'autre, le SSI concocta un groupe de travail avec diverses associations genevoises dans le désir de collaborer (pour que « *chacun ne fasse pas un truc de son côté* » (Mélina, SSI) et d'unifier les différentes forces afin d'ériger le projet sous la houlette du SSI (pour avoir un organisme de référence) en partenariat avec le tissu associatif intéressé à collaborer. L'AMIC fut la seule association à désirer rester en étroite collaboration avec le SSI sur ce projet.

Enfin, à ce schéma, j'ai mis un point d'interrogation à partir du mois de juin 2020, car le SSI ne pourra pas continuer à subventionner ce projet, mais il ne sera pas abandonné pour autant (et sera probablement confié à une association, d'après les dires de Mélina). De plus, cette information peut être mise en lien avec le fait que le nombre d'arrivées de jeunes migrant.e.s s'avère diminuer (car ils et elles sont en majorité bloqué.e.s aux frontières extra-européennes ou ces personnes ont fui dans des pays limitrophes aux leurs (Piguet, 2018). Ainsi, il s'agit aussi de justifier (souvent par les chiffres) la nécessité de faire perdurer ce projet auprès des bailleurs de fonds notamment.

²¹ Avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir brièvement par téléphone.

²² En collaboration avec des associations, ce projet fut également développé dans divers cantons romands et suisses-alsémaniques : <http://solidarity-young-migrants.ch/fr/projets-et-initiatives-existants>, consulté le 18 août 2019

Demandes d'asile déposées auprès du SEM par des RMNA en Suisse entre l'année 2013 et 2018



Sources : Secrétariat d'état aux migrations, www.sem.admin.ch/

Un processus de « récupération » institutionnelle

À ce stade, il est intéressant de comprendre pourquoi ce projet a été en quelque sorte « récupéré » institutionnellement.

Premièrement, à l'échelle de l'AMIC, leur pratique étant très informelle, celle-ci a été l'objet de remarques et réticences de la part du SPMI. Par ailleurs, le fait qu'elle s'adresse à des familles ainsi qu'à des jeunes connus par les divers membres et proches de l'association constituait une limite en termes d'éthique « égalitaire » (Bérangère) aux yeux du SPMI. De plus, l'association s'est rendue compte qu'elle n'aurait pas l'envergure pour continuer sans être en partenariat avec une institution, qui dès lors mandaterait une personne responsable de « *matcher les jeunes et les familles-relais* » (Ibti).

Deuxièmement, Isabelle, à son niveau individuel, estimait qu'elle n'aurait pas les ressources pour devenir une personne référente pour un nombre plus élevé de demandes que la dizaine de familles qu'elle avait déjà réunies. Elle désirait donc que le projet soit repris par une institution mandatée.

Troisièmement, étant donné que ce projet s'adresse en partie à des migrant.e.s mineur.e.s, le SPMI, a impérativement émis un droit d'être associé à ce projet en raison de son mandat de protection des mineur.e.s. Dès lors le SPMI appliqua quelques conditions aux entités-relais qui seraient mises en lien avec des migrant.e.s mineur.e.s. Pour s'assurer que ces personnes ne représentent pas un « danger » (Bérangère) pour ces jeunes, le SPMI exigea aux entités-relais de fournir un extrait de casier judiciaire spécial, comme exigé pour « *une activité professionnelle ou non professionnelle impliquant des contacts réguliers avec des mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables* » (Art. 67a, alinéa 5 et 6 Code pénal). Comme me l'a confié Bérangère (SPMI), cette mesure est exigée à l'échelle de la loi et permet de prévenir des dérives, telles que des « *familles maltraitantes ou abusives* ». En outre, leur collaboration permet également d'encadrer strictement les entités-relais pour éviter tout débordement ou concurrence avec d'autres prérogatives assumées par leur service auprès des jeunes migrant.e.s, notamment en termes de procédures d'asile (voir chapitre rapport à l'Etat).

Quatrièmement, le foyer de l'Etoile²³ a été « choisi » en priorité car il était fortement médiatisé et parfois critiqué pour l'encadrement qu'il offrait aux jeunes migrant(e)s. Cet établissement a fait l'objet de vives critiques au sein de la presse genevoise et de trois rapports « *Task force* » (2013, 2014, 2017) concernant les conditions d'existence des mineur.e.s dans les centres d'accueil, mandatés par le Conseil d'Etat, puis suivis d'un rapport de la Cour des comptes (« audit de gestion et de conformité RMNA »²⁴) en 2018. En réaction à cette conjoncture, le SSI a décidé de promouvoir en priorité le projet « un set de plus à table » auprès des jeunes migrant.e.s au foyer de l'Etoile.

Cinquièmement, le SSI de concours avec le SPMI veut conférer certaines « *garanties* » (Mélina), aussi bien pour les entités-relais que pour les jeunes migrant.e.s, à travers une « *évaluation* » (Bérangère) des dossiers des un.e.s et des autres et un appui pour les éventuelles difficultés rencontrées au sein de leur engagement respectif à travers la mise en place de différents soutiens. Ces soutiens sont offerts sous diverses formes : réunions, appréciation des difficultés ou des conflits, et réunions²⁵ facultatives destinées aux entités-relais et aux jeunes.

Le SSI dans son rôle de chapeautage et de modérateur se doit aussi de prévenir ou d'apaiser si tel est le cas des formes de concurrence entre les professionnel.le.s qui gravitent autour du jeune dans le rôle des entités-relais, ainsi que le cadre qu'elle ne devrait pas dépasser. Comme le note M. Agier (2018), les institutions jouent un rôle de médiation et de contrôle. Ce contrôle est justifié pour légitimer le projet et éviter les inévitables critiques considérant que les entités-relais pourraient parfois être considérées comme des personnes amatrices : « *En effet, en protection de l'enfance, faire appel aux ressources personnelles et aux bonnes volontés n'est guère la règle. La première réaction est souvent la suspicion discréditant volontiers les propositions. Celles-ci sont interprétées et classées rapidement dans les catégories psychologisantes de « désir de réparation », « confusion de place », de « misérabilisme bien-pensant », « amateurisme ». La solidarité échappe au domaine de l'évidence, un motif souvent mobilisé dans les argumentaires des aidants ; elle doit désormais être justifiée, évaluée, labellisée. Le placement en institution ou famille d'accueil apparaît alors comme la meilleure solution, la plus professionnelle et la moins entachée d'ambiguïté.* » (Sellenet, 2015 : 89) Ainsi, comme le souligne encore C. Sellenet, ce type de projet s'y retrouve aussi pour des questions d'ordre financier: « *Enfin, le dernier moteur de cet intérêt nouveau est sans aucun doute la crise économique et les restrictions budgétaires qui obligent à activer toutes les « ressources dormantes » moins onéreuses que le placement. Nul ne peut ignorer ce contexte particulier et sa réalité comptable qui propulse sur la scène des solutions autrefois reléguées dans la sphère des petits arrangements de l'entre-soi, voire qui étaient totalement disqualifiées.* » (Sellenet, 2015 : 89)

²³ Le foyer de l'Etoile est un établissement sous l'égide de l'Hospice général, un établissement autonome de droit public en étroit lien avec l'État de Genève à travers un mandat de service social.

²⁴ Voir référence complète en bibliographie.

²⁵ Des réunions dont j'ai entendu parler au cours de certains entretiens, néanmoins j'ai pris le parti de ne pas m'attarder sur celles-ci dans ce travail. D'autant plus que durant la période de terrain de mon mémoire, une seule réunion conviviale s'est tenue, à laquelle j'ai pu participer : la soirée « crêpes » organisée par le SSI en collaboration avec l'AMIC.

Une promotion dans l'« urgence »

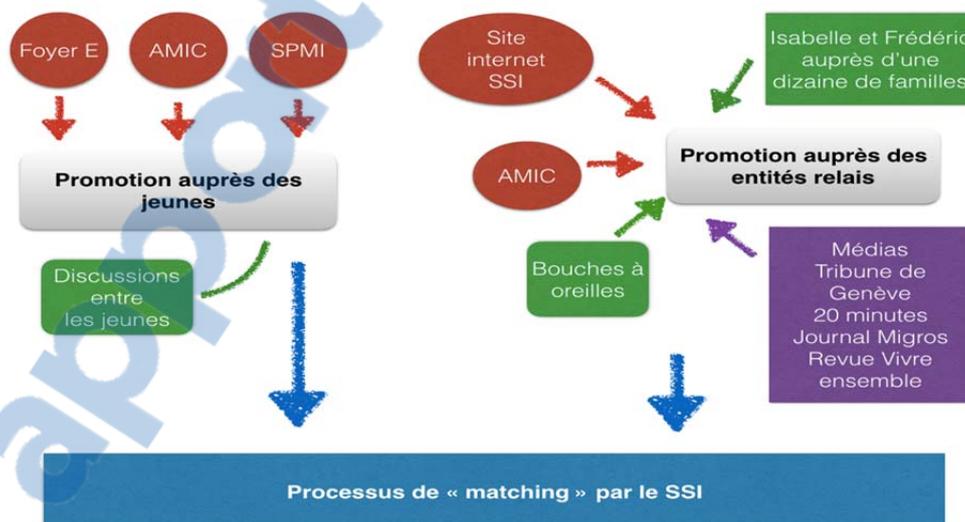
Comme on l'a vu, le projet « un set de plus à table » a été prioritairement promu au sein du foyer de l'Etoile. En effet, le nombre élevé de RMNA recensé dans ce foyer et un encadrement souvent « décrié » (voir supra) ont conforté cette prise de décision du SSI.

« On avait privilégié de base les jeunes du foyer de l'Etoile parce que voilà au vu de l'encadrement et puis qu'il y avait beaucoup de jeunes, donc on s'est dit qu'on allait commencer avec ce centre-là. Donc la priorité était pour eux. » (Mélina, professionnelle du SSI).

De la même manière, par analogie, le registre de la « crise » a un impact sur les prises de décisions institutionnelles permettant de justifier les différenciations de traitement entre les différentes catégories de migrant.e.s mineur.e.s non accompagné.e.s, soit ici les RMNA ou les MNA, comme le souligne M. Ticktin (2016) : « *The second problem is that humanitarianism addresses only the present: we have humanitarian "crises" or "emergencies," which require immediate action.* » (2016 : 262)

Ici la « crise » est illustrée par le nombre élevé de jeunes ainsi qu'une appréciation mitigée de l'encadrement apporté à ceux-ci et celles-ci au foyer de l'Etoile notamment participant alors à renforcer un discours de l'urgence.

Une promotion différenciée et une instrumentalisation de la « demande des jeunes »



Une fois le projet sur pied sous la houlette du SSI et de l'AMIC en collaboration avec le SPMI et le foyer de l'Etoile, mon premier questionnaire a été de m'intéresser à la diffusion et à la promotion du projet auprès des jeunes et des entités-relais par les équipes éducatives du foyer de l'Etoile.

Ce projet n'a pas été promu auprès des MNA non-prétendants à l'asile parce qu'ils et elles étaient moins nombreuses et moins nombreux au moment de lancer ce projet (novembre 2016), en faisant

alors une moins grande priorité comme me l'a confié Bérangère (professionnelle du SPMI). Leur plus grande propension à des formes de délinquance (probablement du fait de leur précarité et leur clandestinité) a été par ailleurs mise en exergue par Bérangère. Néanmoins, il convient de noter que l'idée de mettre en lien des MNA avec des entités-relais n'est pas à exclure comme me l'ont précisé Mélina et Bérangère. Mélina m'a d'ailleurs expliqué qu'en raison des différents profils des MNA, un autre type de soutien « *peut-être moins familial et plus axé sur l'appui scolaire* » serait peut-être mis en place.

En fait, ce projet est principalement destiné à des jeunes « *qui vont bien* » (Mélina, professionnelle du SSI), ce qui implique dès lors une forme d'exclusion.

Une position confirmée par Agathe qui a participé à sa promotion lorsqu'elle travaillait encore au foyer de l'Etoile :

« À qui on ne proposerait pas de famille-relais, voilà notamment des jeunes qui sont trop en difficulté, d'un point de vue psy ou de délinquance.. Et moi voilà je pense qu'il ne faut pas cacher les choses, mais pourquoi pas ? Pourquoi pas si on a des familles qui sont prêtes à prendre ce risque-là. Ça peut justement être des éléments très importants pour nos jeunes. Mais effectivement, tu ne peux pas leur demander, la même chose qu'à des professionnels. Ça c'est sûr. » (Agathe, ancienne éducatrice du foyer de l'Etoile)

Cette promotion différenciée est également évoquée par Bérangère, dont le point de vue est en tout point similaire à celui d'Agathe :

« Et je trouve que c'est la limite du projet : c'est que c'est plutôt un projet pour les jeunes qui vont bien, entre guillemets parce que c'est relatif un jeune qui va bien. Ou qui montre une grande capacité de résilience ou qui a un très bon réseau autour de lui. Ou qui au moment où on le met en lien avec une famille, qui va bien. Enfin tu vois, là..., on ne peut pas non plus...c'est compliqué de mettre en lien, enfin cela dépend des jeunes, mais tu les mets quand même dans des familles- relais qui pour le coup je remets des guillemets parce que je n'aime pas ce mot mais sont des 'bénévoles', dans le sens que ce ne sont pas des professionnels, tu vois (soupire), c'est délicat quoi surtout en fonction de ce qu'il peut se passer, si en plus tu savais que le jeune allait mal ou pour différentes raisons qui avait des accès de violence, on n'en sait rien tu vois mais cela peut être mille et une raisons. Mais c'est peut-être pour les jeunes pour qui cela serait le plus nécessaire aussi tu vois. Mais il faudrait un autre accompagnement des familles et des jeunes, enfin un autre suivi, peut-être vraiment un truc qui se rapproche plus de familles d'accueil dans le sens avec des formations. Enfin, un truc beaucoup plus concret, conséquent, et formel en fait. Ce qui n'est pas le cas pour le moment. » (Bérangère, professionnelle SPMI)

Ce projet ne se destine donc pas à des jeunes « *trop en difficulté, d'un point de vue psy ou de délinquance* » (Agathe) ou qui « *ne vont pas bien pour différentes raisons, que ce soit par rapport à ce qu'ils ont vécu, soit qui ont des problèmes de comportement à l'école, d'addictions, je n'en sais rien.* » (Agathe). À travers ces différents énoncés, on voit que celles et ceux qui ne sont pas sélectionné.e.s sont en fait, soit des victimes qui seraient « *trop mal psychologiquement* » (Bérangère), soit de potentiel.le.s délinquant.e.s. En somme, on voit que les jeunes migrant.e.s non sélectionné.e.s sont situé.e.s soit dans la catégorie de la victimisation, soit dans celle de la suspicion (Lems, Oester et Strasser, 2019). Les jeunes « *qui vont bien* » (Mélina) se situent dès lors entre ces deux catégories.

Bérangère et Agathe s'accordent sur un point supplémentaire, dont l'enjeu leur semble significatif : elles ne souhaitent pas « *confier* » des jeunes qui seraient « *trop mal* » à des entités-relais, car celles-ci ne disposent pas des mêmes capacités que les professionnels et qui plus est s'inscrivent dans une

activité « *bénévole* ». On peut donc également y voir une forte injonction institutionnelle. Celle-ci se décline en deux temps, d'une part, il est nécessaire de protéger les familles (elles ne devraient pas être tenues ou se sentir responsables si un jeune venait à dériver tant d'un côté comme de l'autre, par exemple en se suicidant ou en se droguant) et d'autre part, cette injonction est fortement institutionnalisée car dans le cas des RMNA mineur.e.s, l'autorité parentale est attribuée au SPMI, raison pour laquelle cet organe cantonal pourrait être tenu pour responsable.

Après, il y a des jeunes qui vont tellement mal qu'au final « ah quoi bon ? » Donc aussi trouver le sens là-dedans, donc au final, je ne sais pas, aller manger une fois chez eux, cela ne va pas changer, enfin entre guillemets enfin tu vois : un peu aussi qui sont tellement mal et des fois le moral est tellement bas, qu'il y a un peu ce côté-là. (Bérangère, professionnelle du SPMI)

Cet énoncé laisse transparaître une injonction d'efficacité, souvent institutionnalisée aussi car un certain taux de « réussite » est souvent nécessaire pour pouvoir justifier la pérennisation de certains fonds accordés de la part des bailleurs privés du SSI, en collaboration avec le SPMI et l'AMIC (Battaglini M. et al., in Hamzaoui, M. et al., 2016). Par ailleurs, on y lit aussi une image victimisante voir misérabiliste (Fresia, 2007) de ces jeunes qui seraient tellement « mal » qu'il serait parfois plus aisé de renoncer à les mettre en contact avec une entité-relais. On relève aussi une critique forte de la non-professionnalisation des familles, contre-balançant avec l'idée du professionnalisme du travail social.

Une large place est donc laissée aux institutions libres de poser leurs priorités. Une priorisation s'est faite en fonction de l'âge des jeunes migrant.e.s, les plus jeunes ayant été dans un premier temps mis en relation avec une entité-relais. Puis la priorisation (tardive car liée à de fortes incertitudes) s'est faite en fonction du statut d'asile ou de la catégorisation, estimant que les majeur.e.s débouté.e.s n'étaient soutenu.e.s par personne ou presque. Après quelque temps, ceux qui n'étaient plus au foyer de l'Etoile furent favorisé.e.s, car le couperet de la majorité impliquait qu'un relais leur serait sans doute nécessaire :

« On se disait s'ils n'ont plus personne qui vont les accompagner, il faut au moins qu'ils aient une famille-relais. Dépêchons-nous d'en trouver. (Agathe, ancienne éducatrice au foyer de l'Etoile)

D'autant plus qu'il était plus facile et rapide de les mettre en lien avec une entité-relais, car le SPMI n'était dès lors plus consulté, comme me l'explique Agathe.

Ainsi, on peut constater qu'il y a une instrumentalisation de l'expression « *demandes faites par les jeunes* » (voir supra) car il s'agit plutôt d'un projet promu auprès des « *personnes qui vont bien* » ou qui sont devenue.e.s majeures (dans la mesure où le SPMI n'en est plus responsable donc peut laisser faire des familles, des non-professionnel.le.s). D'ailleurs, la « *demande* » a aussi été utilisée par les équipes éducatives du foyer de l'Etoile, qui l'instrumentalisent presque moins que le SSI :

« Non, vraiment le parrainage de mineurs non-accompagnés avec des familles, ou ex-mineurs non-accompagnés. Ce qui n'était pas le cas au début parce qu'au début, cela a un peu été (bah on était obligé) une sélection de jeunes par les éduc's plutôt. Donc, voilà des jeunes qui avaient déjà fait la demande pour quelque chose de similaire, du coup ils leur avaient redemandé » (Mélina, professionnelle du SSI)

« Au début, on n'avait pas assez de familles et trop de jeunes. Donc j'essayais un peu de voir ce que c'était mais c'est très difficile parce que, est-ce que c'est parce qu'il va mal ? Est-ce que c'est parce qu'il faut absolument qu'il apprenne le français ? Ou justement est-ce que c'est parce qu'il parle mieux le français qu'il va mieux s'intégrer ? Les critères, ça n'a jamais été si clair que ça. Et il y a beaucoup d'éducateurs, en plus il y a des tuteurs et il y a ce que chacun imagine qui serait bien pour...Donc ça c'était compliqué. » (Agathe, ancienne éducatrice au foyer de l'Etoile)

En fait, il semble qu'il y ait parfois concurrence entre les équipes éducatives du foyer et les professionnel.le.s du SPMI :

« Par contre on a aussi des frottements avec les éducateurs du centre de l'Etoile qui voulaient avoir la main mise là-dessus et nous on estimait que le jeune n'était pas prêt. Le but, ce qu'on voulait qu'ils nous disent les éduc, c'était voilà : qu'est-ce que t'en penses d'une famille-relais ? Mais ils ont commencé à nous faire des listes et des argumentations qu'ils ont données directement à Alicia. Parce que souvent j'ai eu des situations avec des jeunes qui fumaient énormément de marijuana, qui pétaient les plombs, qui avaient de grosses crises et tout et bah je m'entendais dire par même les responsables du centre de l'Etoile (mais parce que les gens ne savaient plus quoi faire, moi je ne les blâme pas hein) : mais peut-être une famille-relais ? » (Bérangère, professionnelle SPMI)

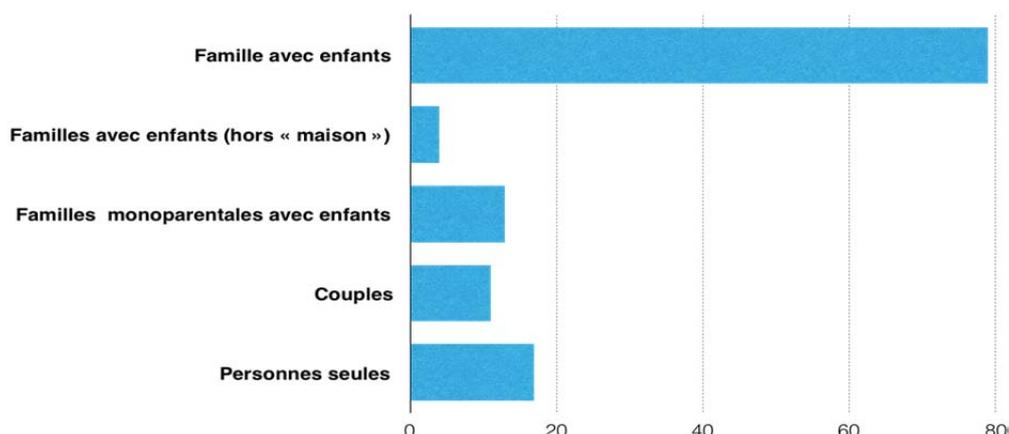
Enfin, comme le démontre l'exemple évoqué par Bérangère, les « demandes » sont promues par des actrices et acteurs institutionnels, qui les formatent aussi suivant les solutions concrètes qu'elles et ils sont en mesure de mettre en place, ici, un meilleur encadrement socio-éducatif réservé à certain.e.s jeunes.

Un processus de « matching »

Avant de procéder à la mise en relation de la famille-relais et de la/ du jeune, le SSI s'assure de la bonne compréhension du projet par les entités-relais et de leur rôle déterminé et délimité par le SSI. Le cadre prescrit aux entités-relais sera par ailleurs discuté de manière détaillée dans le chapitre sur le rapport à l'Etat s'intéressant aux différentes formes d'engagement et de certaines prescriptions émises par le SSI en collaboration avec le SPMI. Du côté du jeune, les éducateurs et éducatrices (du foyer de l'Etoile), les curateurs et curatrices (du SPMI) ou encore les membres de l'AMIC s'assurent également de la bonne compréhension des objectifs du projet auprès des jeunes.

Ce processus de « matching » s'effectue en procédant à un croisement des informations fournies par l'entité-relais et celles de la/le jeune. Celles-ci portent sur la configuration de l'entité-relais (familles avec ou sans enfants, couples, personnes seules), la situation du jeune (peut être précisée), les envies des différent.e.s protagonistes, le quartier, les restrictions émises par les un.e.s et les autres. Ainsi, c'est la personne en charge du projet au SSI qui établit une sorte de « tri » pour choisir et déterminer les binômes à mettre en lien. Elle est parfois conseillée par des membres de l'AMIC ou par les professionnel.le.s du SPMI. A priori, cette démarche est plus éthique et « morale » car ce n'est pas la famille qui choisit directement le jeune et inversement.

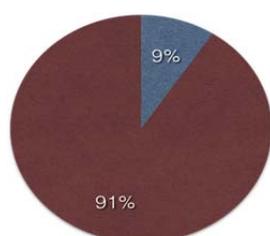
6.2 Un « set de plus à table » en chiffres



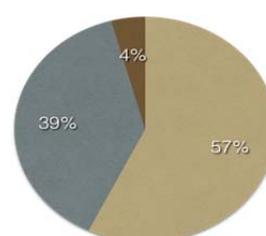
Sources : statistiques fournies par le SSI en format Excel

En termes de configuration, il est intéressant de remarquer que sur 119 entités-relais, la majorité sont des familles avec des enfants (83 au total), dans quatre familles les enfants ne vivent plus dans le domicile familial et treize familles sont monoparentales. Enfin, onze entités-relais sont des couples, et dix-sept entités-relais sont des personnes seules, comprenant l'entité-relais des trois copines. Par ailleurs, ces personnes seules ne sont représentées que par des femmes, à l'exception d'un binôme masculin (un point abordé dans le sous-chapitre sur l'incidence du genre). On dénombre ainsi un nombre nettement plus élevé de familles (toutes confondues), soit presque 80% des entités-relais sont des configurations familiales.

Répartition des genres des jeunes migrant.e.s



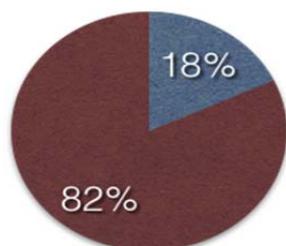
Âge au moment de rencontrer l'entité-relais



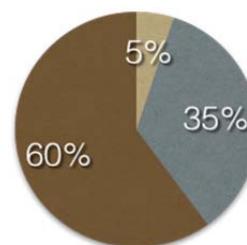
Sources : statistiques fournies par le SSI en format Excel

Le projet « un set de plus à table » comprend significativement moins de jeunes migrantes, ce manque de présence féminine peut aussi être dû au fait que les filles sont moins nombreuses en tant que jeunes migrant.e.s. (Voir graphique suivant). Concernant l'âge des jeunes au moment de rencontrer l'entité-relais, 57 % des personnes qui ont été mises en relation avec une entité-relais étaient âgées de plus de 18 ans, ce qui s'explique par le fait que ces personnes sont majoritairement arrivées vers l'âge de 16-17 ans (voir graphique suivant). On compte ensuite 39% de jeunes migrantes âgé.e.s entre 15 et 18 ans. Enfin, la proportion de jeunes ayant en-dessous de 15 ans est très faible (seulement 4%), notamment car ces personnes sont peu nombreuses à arriver si jeunes en Suisse.

Répartition des genres des RMNA



Âge au moment du dépôt de la demande d'asile

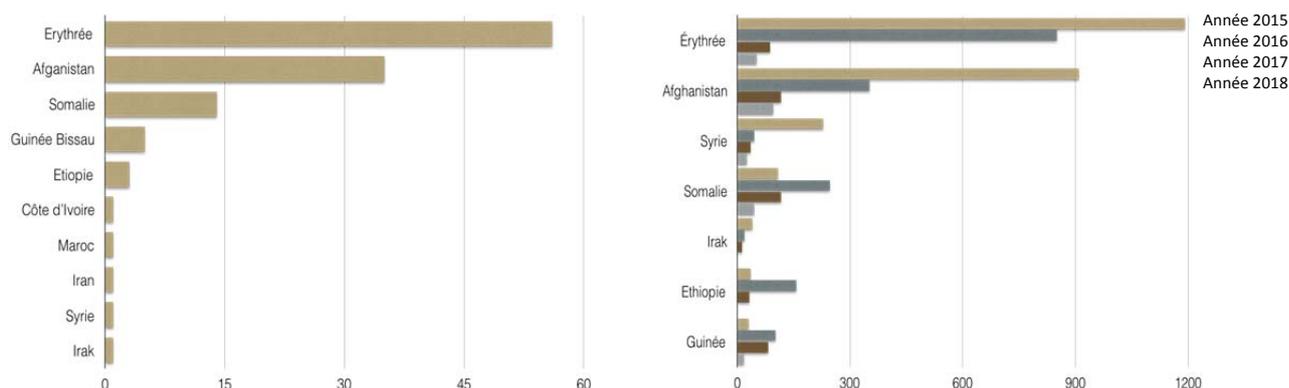


Sources : Secrétariat d'état aux migrations, www.sem.admin.ch/

La répartition du genre des jeunes migrantes (ici, 18% en moyenne entre l'année 2013 et 2018) et de leur âge au moment de rencontrer l'entité-relais semblent également correspondre aux différentes proportions enregistrées par le SEM pour des RMNA (ici, 60 % s'inscrivent en moyenne dans la tranche d'âge des 16-17 ans, 35% dans la tranche d'âge des 13-15 ans et seulement 5% concerne celles et ceux qui ont moins de 15 ans révolus).

Enfin, en termes de pays de provenance, les jeunes en lien avec des entités-relais sont en majorité d'origine érythréenne. Ce chiffre peut être à la fois expliqué par le nombre de personnes mineures d'origine érythréenne ayant déposé une demande d'asile auprès du SEM entre l'année 2015 et 2018. Par ailleurs, on peut émettre l'hypothèse que la promotion via l'AMIC qui comprend plusieurs membres d'origine érythréenne ait pu avoir un léger effet sur cette conjoncture.

Nationalité des jeunes accueilli.e.s au sein du projet (graphique 1) et principaux pays de provenance des demandes d'asile déposées par des RMNA entre 2015-2018 par pays (graphique 2)



Graphique 1. Sources : statistiques fournies par le SSI en format Excel Graphique 2. Sources : Secrétariat d'état aux migrations, www.sem.admin.ch/

À partir du graphique précédent (concernant la nationalité de provenance des jeunes au sein du projet « un set de plus à table »), on peut noter que le nombre d'Erythréen.ne.s, d'Afgan.e.s et de Somalien.ne.s ainsi que de Guinéen.ne.s semble se calquer sur le nombre de demandes d'asile déposées durant ces quatre dernières années (2015 à 2018) auprès du SEM.

7. Le point de vue des entités-relais

Ce chapitre est divisé en trois temps. Premièrement, nous explorerons les motivations plurielles des protagonistes de ce projet. Deuxièmement, nous chercherons à appréhender la posture de ces entités-relais et dans quelle mesure celles-ci « font famille » ou l'inverse. Troisièmement, nous découvrirons quels types d'activités prennent place entre l'entité et le ou la jeune accueilli.e.

7.1 Trajectoire de vie, décisions et moments clés

Ce chapitre ne cherche pas à identifier à tout prix les motivations des entités-relais, sachant que celles-ci « [...] sont plurielles, évolutives et parfois mêmes inconscientes » comme le souligne C. Sellenet (2006 : 60). Ici, je m'emploie à décrypter les différentes impulsions identifiées ou non-identifiées qui ont eu pour résultat la participation de ces entités-relais au projet « un set de plus à table ». Ainsi, leur entrée dans le projet « un set de plus à table » « [...] est tout à la fois une décision, la résultante d'un parcours et, à un moment donné, le fruit d'une rencontre qui impulse le passage à l'acte. » (Sellenet, 2006 : 36)

Térence illustre très clairement ce cheminement par ce qu'il nomme « la métaphore du toboggan » :

« Mais pour l'histoire de famille-relais, c'était un peu côté toboggan. Tu sais, cette métaphore, mais pour moi elle est très parlante parce qu'on ne peut pas se défaire de ses racines. Comme on a été éduqué, comme on a reçu un certain nombre de choses, alors c'est cela que l'on donne. Mais aussi peut-être le fait que comme l'on avait déjà accueilli Nelson. C'est pour ça que finalement, tout ce que tu fais dans ta vie, cela influence le reste de ta vie. Quand tu as déjà fait un petit bout, bah tu l'as fait ce petit bout, du coup voilà, si tu veux, ce n'était pas une grande décision, c'était plutôt quelque chose de naturel. On ne sait pas pourquoi on l'a fait, ce qu'on sait très bien [c'est] dans quel contexte on a eu connaissance d'une situation et puis on s'est dit, bon qu'est-ce qu'on fait, on ne peut pas voilà. Donc la démarche pour Nelson, ça été la même que pour Isaias, plutôt la démarche pour Isaias a été la même que celle pour Nelson. C'est parce qu'on avait accueilli Nelson, que ces copains nous ont dit, venez pour témoigner. Et c'est à cette occasion qu'on a eu connaissance et que ça a été une sorte d'évidence. Ce n'est pas une grosse décision. C'est plutôt... moi je le vois comme un toboggan. Une fois que vous êtes assis sur le toboggan, vous allez un petit peu où le toboggan vous guide. Et je ne peux pas dire à un moment : « oui c'est moi qui ai décidé de ... » Non, c'est des choses qui se sont imposées, parce que par le hasard de la vie. C'était les bons moments, qu'on avait de la place dans l'appartement, aussi bêtement, on aurait eu un trois pièces. Il y avait aussi la disponibilité. Si tu avais travaillé à plein temps [dit-il en s'adressant à sa compagne]. C'est un ensemble de choses. » (Térence, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Comme le montre Térence, la décision d'accueillir Isaias est à la fois le fruit d'une histoire et du hasard qui font serpenter le long d'un chemin dont tous les virages ne sont pas définis à l'avance ainsi que le montre la métaphore du toboggan dont le glissement vous entraîne sans que vous ne dirigiez vraiment le mouvement. En matière de décision, ainsi que l'explique Terence, son histoire (ses racines, son éducation, ce qu'il a reçu et qu'il redonnera) compte autant qu'un hasard qui fait

bien les choses (avoir déjà un enfant en famille d'accueil²⁶, avoir un relativement grand appartement, vivre avec une Ariane qui travaille à mi-temps).

7.1.1 Partager et rendre

D'autres personnes motivent leur décision sans l'attribuer aux circonstances mais toujours en la reliant à leur histoire, celle de personnes favorisées vivant dans un pays riche, oubliant parfois de savoir donner de leur temps :

« Mais en attendant, il y a des gens ici qui ont besoin d'aide et si on peut partager, mais surtout partager du temps quoi, c'est vraiment la chose qui est la plus simple à faire. Alors en même temps, c'est aussi la chose dont a le plus besoin le temps, ce qui est le plus rare mais quand même c'est quelque chose pour lequel on peut s'organiser. Et puis partager nos moyens aussi, et se dire que « qu'est-ce que c'est de payer un écolage ou de donner un billet de train ou je ne sais pas quoi », moi c'est vraiment la notion de partage et puis de se dire qu'on est tellement favorisé. (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

Le propos de Claudine se centre sur la notion de partage. On peut aider des personnes à son échelle (c'est-à-dire, ici, dans la proximité) si l'on peut partager son temps et ses moyens. Bien que les deux membres du couple Cuénod travaillent, l'un comme médecin, l'autre comme avocate, Claudine essaie de garder du temps pour d'autres activités. Emargeant des classes moyennes à aisées, elle bénéficie aussi de moyens financiers qui lui permettent de prendre en charge certains frais relatifs à l'accueil du jeune migrant, comme des déplacements ou les frais d'une école qui permettra à l'accueilli de se former dans un métier qui l'intéresse en lieu et place d'un apprentissage dont les portes lui sont fermées en raison de son statut de débouté.

La même importance accordée au partage se retrouve dans les propos de Carole :

« C'est clair que pour moi, c'est une histoire d'accueil, d'ouverture. C'est le partage sur la planète. On est tellement, tellement nantis que parfois je culpabilise d'avoir tout ce que j'ai. Et je trouve extraordinaire d'avoir des occasions d'en faire profiter d'autres, voilà. Alors nous on n'a pas du fric de côté, je ne peux pas verser un million à un projet humanitaire. Mais on a un appart, on est hyper bien et on tourne. Super, on fait des chouettes voyages et la vie est douce. Financièrement je ne peux pas faire grand-chose, donc c'est génial d'avoir un truc où je peux faire quelque chose. Moi, c'est vraiment donner ce que je reçois, que je n'ai pas choisi de recevoir. C'est pour ça que pour moi, ce projet, il est essentiel pour ça. » (Carole, 48 ans, membre de la famille Moretti)

Pour Carole, il s'agit aussi de pouvoir agir elle-même, à son échelle, près de chez elle (« avoir un truc où je peux faire quelque chose ») plutôt que de verser une grosse somme d'argent (qu'elle n'a pas) à un projet humanitaire. Plus que Claudine, Carole insiste aussi sur la dette qu'elle a comme personne nantie : accueillir un jeune migrant est une façon de redonner ce qu'elle a reçu et ce qu'elle reçoit, une façon de se déculpabiliser de sa situation de personne favorisée.

Créer un lien plutôt que de seulement donner de l'argent est aussi au centre des propos d'Elsa :

« Par rapport à notre situation, ici, en fait, si tu envisages de faire ça, c'est que tu as les moyens et que tu as le temps et que tu as la possibilité et t'as l'énergie et du coup, faut le faire [...] ...parce que moi c'est

²⁶ Ariane et Tércence Sandoz sont famille d'accueil pour Nelson, depuis qu'il est âgé d'une année. Elle et il ont été invités pour témoigner de leur expérience d'accueil lors d'une soirée organisée par Isabelle (membre de la famille Tinguely) visant à promouvoir son idée de « famille d'accueil partielle » pour des jeunes migrant.e.s du foyer de l'Etoile. Lorsque ce couple a accepté l'invitation, il et elle n'avaient pas imaginé prendre part à ce projet.

vraiment créer un lien, en fait. Il y a un truc vraiment plus humain. Et qui n'est pas de l'ordre de ... ah je ne sais pas comment dire. Il n'y a pas l'idée d'effort, il y a plus l'idée de quand même de responsabilité, de me dire : en fait, moi j'ai tous ces privilèges-là, comment je fais pour dealer avec ça et faire en sorte que ça s'ouvre à d'autres gens et des gens qui en ont vraiment besoin. » (Elsa, 28 ans, membre de l'entité les copines-relais)

Elsa, pour sa part, résume en quelques mots ce qui est nécessaire à tout accueil : des moyens financiers, du temps et de l'énergie, mais elle insiste ensuite, comme Carole, sur l'idée de dette, sur la nécessité de partager avec celles et ceux « qui en ont besoin » les privilèges dont elle est dépositaire. Elle ajoute aussi que l'accueil ne nécessite pas d'effort (quoiqu'elle parle de l'énergie qu'il faut avoir), mais engage aussi un certain sens de la responsabilité.

Si le temps, l'énergie, l'espace (la place dans un appartement) et de relatifs moyens financiers sont les capitaux de base nécessaires à tout accueil, la question du partage et du contre-don semble aussi à la racine de l'action. En fait, les énoncés se ressemblent par le fait que les personnes qui me parlent se sentent quelque peu coupables d'être privilégiées et nanties et veulent dès lors partager ce qu'elles ont reçu en héritage. En fait, les énoncés de mes interlocuteurs et interlocutrices traduisent presque tous un désir, voire un devoir (en raison de leur culpabilité) de rendre ce qui a été reçu en donnant quelque chose à ceux et celles qui n'ont pas bénéficié de la même chance. Le sociologue T. Godbout (2000) identifie ce désir de partage (qu'il nomme, après Marcel Mauss (1923), le don), une *dette positive* : « *Les personnes interrogées identifient ce qu'on pourrait appeler une dette positive, celle qui n'est pas vécue comme une dette (à rembourser), mais comme une reconnaissance : on reconnaît avoir reçu beaucoup sans pour autant ressentir une obligation, mais plutôt un désir de donner.* » (2000 : 45). À la différence de Marcel Mauss (1923), le contre-don n'est ici pas un défi entraînant un nouveau don. Le fait de rendre à une personne moins favorisée ce qu'on a reçu n'est pas destiné à endetter la personne qui le reçoit. Celle-ci ne devrait pas croire à son tour qu'elle est débitrice. Rendre ce que l'on a reçu à d'autres qu'aux donataires est une forme de réciprocité généralisée, une obligation librement consentie (dirait Marcel Mauss), une opportunité, un choix, insiste Godbout (2000). Le contre-don, l'accueil d'un jeune migrant permet de se sentir moins coupable de sa situation de nanti.e. Le fait par ailleurs de donner de sa personne déculpabilise davantage et permet d'agir à son échelle, près de soi, même si cela peut paraître comme un geste insignifiant par rapport à tout ce qu'il faudrait faire, comme le souligne Claudine : « *On ne peut pas ne rien faire. Je ne sais pas l'état du monde est tellement angoissant, il y a tellement d'inégalités, tellement d'injustices, qu'est-ce qu'on peut faire ici ? Enfin ce n'est rien, c'est une goutte d'eau.* » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

L'agir « ici » du projet « un set de plus à table » est aussi un argument important d'engagement qui fait contraste avec l'agir humanitaire perçu comme se déroulant à l'étranger :

« Et puis, Clément était enthousiaste. Il trouvait même génial, parce que lui, vu les activités qu'il a dans l'humanitaire à l'étranger, il disait que souvent que quand il rencontre des gens dans les marchés [en Suisse, lorsqu'il y vend des objets africains pour son association d'aide aux enfants de ce continent], ils lui disent 'oui, mais vous ne faites rien pour ici, vous vous occupez de l'Afrique mais il y a tellement de choses à faire ici, etc.'. On lui posait toujours cet argument-là et comme ça il disait, 'ah comme ça j'aurais (rire) quelque chose à cette échelle-là, avec des gens qui sont là' et du coup il était enthousiaste. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

Quant à Yann, il relie l'agir-ici à l'agir « *en vrai* », c'est-à-dire en faisant quelque chose de concret avec ses propres moyens sans déléguer la tâche aux responsables humanitaires :

« *Le fait de pouvoir faire quelque chose ici par rapport aux migrants, en vrai.* » (Yann, 21 ans, membre de la famille Sandoz)

En vertu d'une humanité commune, Frédéric partage lui aussi cette même idée de réduire les inégalités et d'agir à son échelle :

« *Et après sur place, où on est, comment travailler l'équité, comment essayer de trouver ces inégalités, comment faire quelque chose pour réduire ces inégalités à notre niveau ? Ça c'est nos valeurs : humaines, quoi humanistes.* » (Frédéric, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Comme le suggère M. Agier (2018), l'identification à une semblable humanité est parfois associée au registre de l'aide : « *On peut généralement venir en aide aux migrants au nom de la ressemblance, c'est la cause littéralement (et non idéologiquement) 'identitaire'. L'identification est en effet une des manières fréquentes d'être concerné.* » (Agier, 2018 : 64)

Parfois, la dette positive n'est pas liée à un héritage familial, aux capitaux qui ont été transmis à travers les générations mais à une forme de réciprocité plus immédiate et de même nature. C'est le cas de la famille Tinguely qui a vécu plusieurs années à l'étranger et qui se souvient comment ses enfants ont été l'objet de différentes formes d'accueil de la part des autochtones :

« *Et puis eux, ils étaient assez ouverts mais disons eux ils ont vu quand on est allé en Casamance que s'il n'y avait pas eu les portes des voisins qui s'étaient ouvertes pour leur montrer des choses, pour leur donner des accès, pour leur faire bouffer du crabe dans la rivière, enfin bah voilà, ils n'auraient pas découvert tout ça. Ils se sont bien rendus compte que c'est un échange et puis que c'est nécessaire. Donc pour eux, c'est un peu une évidence. Mais parce qu'ils ont un peu cette histoire particulière.* » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Et Frédéric surenchérit, tout en rappelant que leur mobilité n'était pas forcée, il s'agissait d'une migration désirée, néanmoins il soutient que les rencontres entreprises autour de l'accueil peuvent nous unir de manière universelle.

« *Pour nous, on le fait au niveau familial parce que nous au niveau familial on s'est fait accueillir vraiment. Un accueil comme on ne peut pas imaginer, que ce soit en Amérique latine ou en Afrique. Un accueil, et on a appris ce que c'était l'accueil quoi. Et puis ça nous semblait important, pas forcément pour la réciprocité mais dans notre réalité-là, on est dans un seul monde et nous on a bénéficié du rôle d'être expatrié et bénéficié d'être valorisé dans un poste avec une expertise et tout ça, avec des moyens, le moyen d'arriver de partir quand tu veux. Et puis eux, ils arrivent ici avec une réalité très différente et puis bah ce qui nous unit, c'est comment on fait des liens en fait. En fait comment on peut se rencontrer, et en fait se rencontrer c'est s'accueillir et pour moi ça allait de soi qu'on fasse une démarche dans ce sens-là.* » (Frédéric, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Parfois encore, l'accueil d'un migrant et l'apprentissage de nouveaux codes sont - toutes proportions gardées - comparés aux formes d'accueil que peuvent recevoir les personnes (ici des enfants de la famille) quand elles partent pour quelque temps en voyage linguistique, comme c'était le cas d'Alya (en Irlande) dans la famille Moretti et d'Estelle (en Allemagne) dans la famille Sandoz. Même si la situation d'un accueil à l'étranger pour des raisons linguistiques ou dans le cas d'une demande d'asile ne sont pas comparables, la mère et la fille d'une entité-relais (la famille Sandoz) y ont quand même

réfléchi. Cela leur a permis entre autres de se mettre à la place de l'accueilli et du nombre de choses qu'il doit assimiler en peu de temps, notamment sur le plan de la langue.

L'accueil d'un jeune migrant au sein du projet « un set de plus à table » relève de plusieurs dimensions : désir de partager avec d'autres les privilèges que l'on a reçus, volonté d'agir soi-même, à son échelle dans un projet local et capacité à se mettre à la place de l'autre ainsi que le résume TERENCE ci-dessous :

« Parce que qu'est-ce qu'il se passe si je suis à sa place, bah j'aimerais bien que quelqu'un m'ouvre sa porte et que j'aille manger. Si tu prends n'importe quelle décision à cette aune-là, bah cela devient un petit peu plus simple et il n'y a pas de grand débat. » (TERENCE, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Si les paroles de mes interlocutrices et interlocuteurs peuvent sembler être marquées de valeurs chrétiennes, on notera que, sauf dans deux familles (les Cuénod et les Sandoz), la référence à la religion n'est pas strictement explicative, autrement que comme des valeurs présentes dans leur famille. Ces familles associent ces valeurs à la religion dont ils ont hérité, mais ne réfèrent pas à leur action comme à un acte « charitable » :

« Partage, on a aussi été éduqué comme ça dans nos milieux, je ne sais pas si c'est en lien avec la religion ou pas forcément. Mais enfin de se dire qu'on est tellement gâté, on a tellement tout. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

Claudine est imprégnée de ces valeurs, car son éducation fut en partie religieuse, son père étant pasteur. Néanmoins, elle n'associe pas strictement son geste à une forme de charité. En revanche, son sentiment d'être nantie et l'idée de devoir partager cette richesse avec des gens moins fortunés peuvent évidemment être reliés à certaines conduites protestantes.

Pour Violette et James, ainsi qu'Alya Moretti et Yann Sandoz l'idée d'« aider son prochain » est présente mais ils n'associent pas cet acte à une quelconque démarche religieuse. En fait, l'idée « d'aider » un « prochain » qui est dans une position plus « vulnérable » (Lems, Oester, Strasser, 2019) n'est pas refusée, mais sauf exception, mes interlocutrices et interlocuteurs s'efforcent de déconnecter cette aide de toute référence religieuse.

Presque comme un contre-exemple à tout ce qui vient d'être énoncé en matière de dette positive et de contre-don, Alexandre se refuse à considérer son action comme le résultat d'une forme de culpabilité. Son altruisme n'est pas tout à fait désintéressé (il permet de se « sentir un peu meilleur »), mais il se veut et est surtout pure générosité. Il rappelle cette tension que contient la notion de solidarité, ici, elle représente une liberté et non une obligation :

« Je pense plutôt que ça part d'un sentiment généreux et à l'origine de l'humanité qui se matérialise dans une relation qui n'est pas horizontale. C'est toujours intéressé aussi parce qu'on pourrait ne pas le faire. C'est aussi une manière de te sentir un peu meilleur mais en tous cas pour aucun de nous on le fait parce qu'on est culpabilisé de quelque chose. On le fait parce qu'on trouve que c'est une belle idée et une belle histoire. » (Alexandre, 64 ans, membre de la famille Torre)

En somme, l'idée du partage évoquée ici par mes interlocuteurs et interlocutrices renvoie souvent à une forme de culpabilité, qui peut s'apparenter à une forme de dette positive comme mise exergue par J.Gotbout (2000) envers des personnes moins favorisées (ici, les jeunes migrant.e.s)

7.1.2 Une habitude familiale ?

Si la plupart des personnes interviewées mentionnent leur héritage en référence aux bonnes conditions d'existence dont elles ont bénéficié, aux valeurs qui leur ont été transmises et aux moyens financiers dont elles ont pu disposer, d'autres renvoient aussi aux formes concrètes d'accueil qu'elles ont pu expérimenter dans leur famille.

« Moi j'ai des parents qui avaient aidé à l'époque, mais y a... 30 ans, un Angolais, il y avait une grosse guerre à l'époque [l'indépendance de l'Angola en 1975 a été suivie de 25 ans de guerre civile] et qui est arrivé à Genève. Il a trouvé un boulot. C'était un lien, c'était l'AGORA, je ne sais pas si tu as entendu parler, c'était une association qui était en lien avec les milieux œcuméniques des églises. Les parents d'Ariane, c'est des amis de mes parents en fait. Ils sont dans les mêmes milieux. Le père d'Ariane a créé Genève Tiers monde. C'est une association de coopération. Mais nos parents ont des...c'est un peu de la militance comme ça. Et cette famille-là, le gars après il a fait venir sa femme et puis ils ont eu des enfants ici. Et puis maintenant ils s'invitent régulièrement, et puis c'est une famille qui est là. Et quand ils se sont impliqués au tout début avec ce jeune qui avait peut-être 22 ou 23 ans quand il est arrivé là pour son premier boulot, ils ne savaient pas que quand il l'invite maintenant, il l'invite avec toute une famille, avec trois enfants et les jeunes ont 15ans... et enfin tu ne sais pas ça. Enfin, quand tu t'engages dans un truc, quand tu t'engages dans un lien humain, tu ne sais pas jusqu'où tu iras. » (Frédéric, 47 ans, membre de la famille Tinguely).

Même s'il a passé par d'autres réseaux (ici l'association Agora), l'accueil de ce jeune Angolais menacé par la guerre civile n'est pas en lien avec l'accueil que propose la famille Tinguely, bien que la dimension religieuse y soit moins présente. Il n'en reste pas moins qu'il permet d'apprendre que les parents de Frédéric Tinguely et d'Ariane Sandoz étaient amis et partageaient les mêmes valeurs. Il permet également de montrer qu'un engagement ne s'arrête que rarement à la fin de la mission demandée. Ainsi les parents restent-ils encore en contact avec le réfugié angolais qu'ils avaient accueilli au début des années 1980 et qui est ensuite devenu père de famille en Suisse. Tout se passe un petit peu comme si le lien tissé avec la personne accueillie devenait, sauf exception, un lien pour la vie²⁷.

En effet, une démarche similaire fut menée dans la famille d'Ariane, mais ici avec une famille vietnamienne :

« Et puis, après moi il y a eu mes parents, ils ont fait partie à l'époque où il y avait les boat people, et une famille de vietnamiens qui a été accueillie dans ce quartier et puis qu'on voit encore. Et dernièrement on a été au baptême de la petite. Ils étaient logés dans les tours de ce quartier mais mes parents avaient avec le groupe œcuménique de ce quartier, ils étaient très investis auprès de ces gens. Et du coup, une de mes sœurs elle a rencontré son mari laotien par tout ça. » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Dans la famille Andra, cet héritage familial repose sur l'histoire de James dont les aïeul.e.s arméniens ont dû s'exiler pour échapper au génocide :

« Je reconnais la chance que j'ai, je suis 100% d'origine arménienne, mes deux parents sont arméniens même si je suis né en Suisse, donc cette question des réfugiés même si mes parents m'en ont très peu parlé, c'est vraiment en moi. Je le sens de l'opportunité que j'ai. » (James, 42 ans, membre de la famille Andra)

²⁷ Ainsi que le propose le slogan de l'Agfah, une association de parents d'accueil : « Un enfant pour un temps, un lien pour la vie ». Voir <http://www.agfah.ch/accueil.php>, consulté le 29 octobre 2019

Et Violette surenchérit : « Du moment que c'était pour la famille, c'était un moyen que toi en fait dans ton histoire personnelle en tant qu'arménien d'origine, t'as des grands-parents qui ont fui le génocide et qui ont été accueillis, en fait il y a une histoire de l'asile quand même. Du coup c'est un moyen aussi et du coup on a tous un peu des histoires (faudrait qu'on cherche peut-être plus loin dans ma famille par exemple), c'est un moyen de vivre différemment quelque chose qui est dans notre, ou dans ton histoire familiale. C'est ça qui fait qu'à la base on était déjà intéressé par ce projet. » (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra).

Enfin, l'accueil peut être lié au fait de vouloir participer comme d'autres membres de la famille à l'aide apportée dans certains pays spécifiques comme c'est le cas dans la famille Moretti qui compte plusieurs membres investis dans des tâches humanitaires au Liban, grand pays d'accueil des personnes réfugiées d'origine syrienne.

« Et nous quand j'en ai parlé, quand on s'est emballé dans ce projet c'était pour accueillir un Syrien ou une Syrienne. Ce n'était pas du tout lié à l'Érythrée. C'était, en fait, on peut lui offrir une famille, plus large qui parle arabe [...] Et puis, on nous a appelé et on nous a proposé de rencontrer un jeune Érythréen : 'ah bon d'accord' donc en fait on était surpris, en fait, je ne sais pas pourquoi, on était bloqué sur notre Syrie [...]. « En fait, on s'en foutait de tout ça nous, à part qu'au tout début, il y avait ce truc de Syrie lié à notre histoire. Puis, voilà en fait c'est super car cela [le fait de recevoir un Érythréen] nous a ouvert à une autre culture. Donc, la vie est bien faite. » (Carole, 47 ans, membre de la famille Moretti).

Même si la personne accueillie ne sera pas arabophone, la famille Moretti se réjouit et ce d'autant plus qu'elle pourra ainsi découvrir une autre « culture »²⁸. Elle suppose néanmoins que ses expériences libanaises l'aideront elle et ses enfants à ménager un important climat d'ouverture dans l'accueil de ce jeune migrant : « Quand on va à Beyrouth, on est accueilli chez les uns etc... Ce n'est pas nouveau. On a beaucoup voyagé avec nos gamins, nous. Donc, ils sont aussi très ouverts à tout ça. Donc c'est presque naturel, c'est dans une continuité. » (Carole, 47 ans, membre de la famille Moretti).

Comme le souligne M. Poinot (2018) : « Autant de vecteurs d'indignation qui suscitent un besoin d'agir, de prendre sa part. L'accueil des migrants est souvent présenté comme dans la continuité d'un héritage familial : le fait d'avoir grandi dans un environnement religieux, au sein d'une famille habituée à héberger des amis de passage ou à accueillir des personnes en difficulté. Ainsi, certains hébergeurs réactivent par là un engagement politique familial laissé de côté le temps de leur construction personnelle. L'expérience du voyage ou de la migration justifie également, par analogie, cette démarche. » (2018 : 80)

En résumé, ici, on peut constater que l'héritage familial (parfois religieux) mais aussi l'expérience du voyage ou de la migration (indirectement ou directement) ont sans doute eu une incidence dans les premiers élans des entités-relais pour prendre part à ce projet.

²⁸ Nous revenons plus loin, dans le cadre des échanges entre accueillant.e.s et accueilli.e.s sur cette notion de « culture » et sur celle de diversité.

7.1.3 Au-delà du bénévolat

Aucune entité-relais n'a voulu comparer l'accueil d'un jeune migrant à du bénévolat, bien qu'elles ne soient pas rémunérées, ni même défrayées, sauf dans le cas des deux familles d'accueil avec hébergement. Ce n'est pas du bénévolat ni du travail gratuit, mais un engagement familial comme on le ferait pour ses propres enfants et que l'on fait avec ses propres enfants, sans presque changer ses habitudes. C'est ce que disent Isabelle et Yann, chacun.e. à leur manière :

« Oui, mais c'est au-delà d'un bénévolat parce que cela ne commence pas à une heure, ni ne se termine à une autre heure. Tu fais l'action et puis elle est finie. Là, c'est quelque chose de mille fois plus engagé que ça, quoi. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

« Non car je n'ai pas l'impression de faire un travail. Ce n'est pas un travail rémunéré, car cela n'est pas un travail. C'est plus un accueil, c'est normal. C'est comme je suis normalement avec simplement quelqu'un d'autre dans la famille. Ce n'est pas un travail, on ne me demande pas d'être là de telle heure à telle heure pour travailler gratuitement. C'est plus, il vient dans la famille et on fait des trucs ensemble. Je ne fais rien que je ne ferais pas de base. » (Yann, 21 ans, membre de la famille Sandoz)

Célestin ajoute que ce type d'engagement n'est pas identifié ou vécu comme contraignant :

« Donc ce n'est vraiment pas un engagement que je trouve contraignant ou qui demande un quelconque effort ou quoi. C'est juste devenu quelqu'un, c'est un ami avec qui je passe du temps quelques fois dans la semaine. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Et Célestin de comparer cet engagement à d'autres qu'il endosse dans le cadre de l'Université ou d'une association :

« Par rapport à d'autres engagements plus institutionnalisés ou au contraire, plus délimités. Je n'ai pas l'impression que ce soit assez important comme engagement. Surtout pour moi, il n'y a vraiment pas, où il n'y a jamais d'efforts. Je n'ai pas l'impression de devoir donner quelque chose, c'est juste par plaisir et de partage. Ce n'est pas quelque chose que je revendiquerai comme quelque chose que je fais activement. Ce n'est pas que je donne de mes heures à la bonne cause, c'est juste que je passe du temps avec lui quoi. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Cet accueil crée un lien qu'il est facile d'honorer d'après les personnes interviewées et selon Bérangère, professionnelle du SPMI : *« Je trouve que les familles-relais, elles ont ça aussi de facilité, c'est que ce n'est pas très très contraignant. »* Pour Elsa, en comparaison avec des cours de français qu'elle a donnés dans un foyer du canton, elle trouve cette action plus humaine, elle considère que la création de ces liens en font une forme d'aide plus impliquée : *« Mais, non, je ne le considère pas comme du bénévolat. Je le considère plus comme créer des liens ou comme un relais. »*

Dans la même veine, Ariane donne l'exemple de sa fille qui donnait des cours de français bénévolement à la Croix-Rouge :

« Par contre, il y a des cours de français et autres que font les bénévoles, mais aussi ça tourne, Estelle elle a fait un peu de bénévolat avec la Croix-Rouge mais on ne rencontre pas forcément les mêmes personnes, il n'y a pas de liens qui se créent. Et moi je trouvais vachement intéressant l'histoire du lien, de l'habitude, de la répétition, du même endroit et du lien. » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

En fait, comme le met en exergue Ariane, l'entité-relais c'est un engagement qui crée du lien, mais du lien routinier, permettant que l'attention soit toujours posée sur la même personne dans un contexte familial, lui aussi peu changeant.

L'idée que ce n'est pas assimilable à du bénévolat est également partagée par Carole qui sait très bien faire la différence entre les activités de bénévolat auxquelles elle a participé et le lien qu'elle développe avec Semere :

« Colos, monitrices, j'ai aussi été engagée dans les écoles de mes gamins, j'étais au comité des parents, au comité de la crèche, j'ai beaucoup fait ces trucs-là. Plus un effort, faire fonctionner une structure, soulager la direction, créer des projets d'école. Là, je ne suis pas dans un bénévolat, d'abord tu reçois beaucoup. Mais tu offres quand même de ton temps pour une cause. Là, je n'ai pas l'impression que j'offre du temps. C'est : il est entré dans ma vie, et puis moi dans la sienne, chacun à son échelle et ça ne me coûte pas. Des fois, ça me coûte, on ne va pas se mentir. Des fois, le lundi, je sors du boulot, je suis naze et d'un coup, je sais qu'à 7h, il va débarquer. Alors que je pourrais me faire la baleine sur mon canapé, [...]. En tout cas, ce n'est pas du bénévolat, je trouve que cela n'a rien à voir. J'en ai beaucoup fait donc je me dis que ce n'est pas du tout la même posture. » (Carole, 48 ans, membre de la famille Moretti)

Cela n'est donc pas un effort parce que cela ne coûte pas (sauf lorsque l'on est fatigué). En quelque sorte, les personnes impliquées n'estiment pas donner quelque chose même si elles le font ou alors, pour le dire autrement et de façon très crue, le retour sur investissement est immédiat dans les liens qui se développent avec la personne migrante accueillie et tous les membres de la famille accueillante.

Si ce n'est pas du bénévolat ni une tâche contraignante, c'est en revanche une activité qui s'étale sur le long terme et implique une responsabilité pleine et entière :

« Je leur conseillerai de ne pas faire ça à la légère (même si personne ne fait cela à la légère) mais de prendre conscience qu'effectivement ce n'est pas rien sur le plan affectif, ce n'est pas juste du bénévolat, ce n'est pas juste donner du temps, et peut être qu'on croit au début que c'est juste ça : « je vais donner un peu de temps et puis ça va passer, puis ce sera bien comme ça parce qu'au départ, c'est un peu ça » mais c'est vrai que aussi l'aspect vraiment engagement sur long terme parce que c'est une personne. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

Cette responsabilisation se retrouve également chez Violette qui la différencie nettement du bénévolat auquel elle attribue une responsabilité moindre :

« En fait, on a d'abord pris une décision ensemble à deux. Et aussi sur la responsabilité, parce que par rapport au bénévolat où j'ai l'impression que l'on peut se retirer beaucoup plus facilement. Mais là, du coup on a vraiment discuté, on s'est demandé si on avait l'énergie, les ressources en temps, en motivation. Justement dans l'idée que c'était un vrai engagement. » (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra)

D'ailleurs, Mélina (professionnelle du SSI) ne le cache pas, bien qu'une durée minimum soit formulée au sein des documents du projet, celle-ci s'avère être uniquement indicative :

« C'est surtout bien sûr du moyen long terme, parce que nous si tu veux, comme condition, on demande aux familles de s'impliquer 9 mois, mais bien évidemment que l'objectif caché (mais qui n'est pas vraiment caché, enfin que tout le monde sait, même les familles quand elles s'impliquent) c'est que cela dure, enfin si ça prend et qu'il y a une relation qui se crée, forcément que cela va durer plus que 9 mois. A moins, qu'il y ait un événement qui fait que... » (Mélina, professionnelle du SSI)

C. Sellenet en prenant l'exemple du parrainage de proximité pour enfants, montre aussi que la création de liens affectifs prolonge et cimenter généralement un engagement d'abord pensé comme limité :

« Bien des couples ou des personnes sont en mesure de s'engager mais peut-être pour une seule année, dans un premier temps. L'attachement et la création de liens affectifs feront peut-être le reste pour que cela dure au-delà de la durée initiale ». (Sellenet, 2006 : 150)

De surcroît, le bénévolat se situe souvent dans un espace associatif extérieur tandis que le-la jeune migrant.e pénètre dans l'espace familial, dans la sphère privée des personnes qui l'accueillent. Célestin le confirme :

« Nous dans notre expérience à nous, il y avait vraiment l'aspect famille. Même le lieu et l'espace « maison », ça s'est vraiment développé en partant de cette condition de base. Vraiment le rapport familial, à l'intégrer dans la famille et dans la vie de famille. Après ce n'est pas qu'il n'y a pas d'autres moyens, mais pour les familles-relais, je pense que cela est comme ça que cela marche le mieux. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Une sphère considérée par certaines et certains comme une zone relevant de l'intimité :

« Et puis c'est quand même quelque chose de plus fort d'accueillir quelqu'un chez soi, que de ... Chez soi, bah c'est l'intimité, il n'y a pas tout le monde qui vient chez nous. » (Térence, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Comme le met en lumière L. Genini (2016) en s'appuyant sur Dorvil & Guèvremont (2013) : *« L'usage de plus en plus courant de l'expression chez-soi pour parler du lieu où l'on habite vient certainement consacrer les dimensions proprement privées et intimes de l'habitation [...] »* (Dorvil & Guèvremont, 2013 : 25 in Genini, 2016 : 10) Ce lieu est mis en exergue par Célestin (ci-dessus) qui insiste sur l'espace « maison », essence même de l'accueil à ses yeux. Quant à Térence, il considère l'intimité comme un espace privé qu'il oppose à un lieu public accessible à « tout le monde ».

Cette intimité est aussi identifiée par Elsa qui avait imaginé faire plus de sorties culturelles à l'extérieur avec Senait mais il s'est avéré que la jeune fille avait exprimé sa préférence pour leur lieu de vie : *« Et là, c'était vraiment chouette parce qu'il y avait ce truc où c'était vachement plus détendu et elle a très vite dit qu'en fait, elle préférerait venir chez nous que d'être en extérieur. »* (Elsa, 28 ans, membre de l'entité-relais des copines)

Par ailleurs, l'espace de la maison donne lieu à des démonstrations de confiance auprès du jeune, comme le souligne Claudine qui a donné une clé de leur appartement à Tesfay pour qu'il puisse venir nourrir leur chat durant leur période de vacances cet été. Une démarche qui inspire également une occasion pour le jeune de témoigner d'une forme de contre-don :

« Donc, maintenant j'ai décidé que j'allais lui donner une clé parce que cet été, il va venir habiter chez nous quand on ne sera pas là. Donc, voilà, après je lui laisserai la clé et je lui fais totalement confiance donc il pourra venir en sortant de l'école. Et prendre le wifi, ça c'est une bonne motivation ahah (rire) mais il sera mieux dedans. (Claudine, 60 ans, membre de la Famille Cuénod) Elle surenchérit : « Il est chez lui, chez nous. »

Néanmoins, ces espaces et le partage de ceux-ci peut aussi parfois amener à de légères tensions comme me l'a confié Valentin :

« Après, au niveau du temps et de l'espace, au début cela a pris beaucoup de temps et d'espace, après au bout d'un moment, c'est aussi parce que moi j'ai demandé, [...] Avant, il venait par défaut dans ma chambre, il venait, il posait sa veste et ses chaussures dans ma chambre et puis c'était la pièce de la transition pour aller dans le reste de la maison, c'était ma chambre. Au niveau de l'espace, moi j'avais besoin de quand même pouvoir être tranquille dans ma chambre même s'il était là, bon parfois, il discute avec les parents, il reste à table un peu plus longtemps, les soirs où il est là, et du coup nous on va dans notre chambre, mais il vient nous dire salut, enfin quand il part. Ou alors on reste tous ensemble à table. Donc, oui il y a eu quelques problèmes, enfin c'est un grand mot, mais après on en a parlé et ça s'est réglé. Et ça va très bien finalement. » (Valentin, 17 ans, membre de la famille Tinguely)

En somme, à la lecture de ces propos, on peut dès lors entrevoir que les personnes rencontrées n'associent pas leur action à une forme de bénévolat, premièrement car celle-ci se tient dans leurs espaces privés (« maison »), soit dans leur intimité et sur un temps qui n'est de loin pas considéré comme astreignant ; mais surtout elles évoquent la création d'un lien affectif important ; mais alors quelle place les entités-relais donnent-elles aux personnes accueilli.e.s ?

7.2 Faire famille ou ne pas faire famille

Ce chapitre s'intéresse à comprendre pourquoi ces personnes ont émis un plus grand intérêt à accueillir un adolescent et non une personne adulte. Découlant de cette dynamique, la notion de « famille » et comment chaque entité-relais lui donne du sens est explorée, notamment à travers les différents termes de référence et d'adresse employés au sein de ces différentes relations. Les champs de tensions sont ensuite mis en exergue. Enfin, l'avenir certain ou incertain de ces différentes liaisons est mis en lumière.

7.2.1 Accueillir un « ado »

Les jeunes migrant.e.s considéré.e.s sont généralement des adolescent.e.s bénéficiant de la protection qui leur est due, comme mineur.e.s, dans le cadre de la protection des droits de l'enfant. A Genève, un projet tel que « un set de plus à table » imaginé par le SSI concerne donc des adolescent.e.s et jeunes adultes de 15 à 25 ans qui ont été placé.e.s en foyer ou disposent d'un logement de l'Hospice général ou parfois de leur propre appartement ou colocation. Dans d'autres cantons, le même projet chapeauté par le SSI en collaboration avec d'autres associations concerne aussi des adultes. De facto et comme nous l'avons vu dans l'historique du projet, ce sont souvent de jeunes adultes qui sont accueilli.e.s par les entités-relais.

Bien que les accueilli.e.s soient formellement des adultes si ils et elles ont plus que 18 ans, elles et ils sont encore considéré.e.s comme des « ados », c'est-à-dire ni des enfants, ni de « vrai.e.s » adultes. En conséquence, elles et ils sont accueilli.e.s comme des mineur.e.s même si ce sont des personnes majeures sur le plan juridique comme on peut le constater dans l'énoncé de Claudine :

Oui, je pense parce que je pense qu'à cet âge-là on a vraiment besoin encore (même si il était déjà un tout jeune adulte), on a encore besoin d'une famille. Enfin, on en a peut-être besoin à tout âge. Mais quand même, on voit bien avec les jeunes d'ici, à 18 ans, t'as besoin de tes parents, t'as besoin de ta famille, t'es pas ... voilà c'est cette période qui sépare l'adolescence vraiment de l'âge adulte, moi je pense qu'il y a quand même un âge, t'as beau être adulte sur le plan de la loi, t'es encore bien adolescent quoi. Ouais, cela aurait été très différent si il avait eu 25 ou 28 ans mais je pense que cela aurait aussi été très différent si il avait eu 14-15 ans parce que y aurait eu aussi d'autres besoins en termes éducatif, scolaire, et tout. (Claudine, membre de la famille Cuénod)

Et elle surenchérit en ajoutant la particularité de ces mineurs :

« Moi, en fait, j'étais sensibilisée au sort et au fait que ce soit des mineurs non accompagnés et seuls. C'est ça qui m'a vraiment... Après, c'est vrai qu'il n'était pas mineur, et puis peu importe, mais c'était le fait quand même... et je pense que c'est pour ça que c'est en lien avec mon métier aussi, c'est qu'en tout cas moi, au départ, imaginer tous ces adolescents avec en plus tous ces parcours chaotiques et les traumatismes qu'ils ont vécus. De dire qu'ils n'ont même pas de parents, qu'ils n'ont personne qui s'en occupe. Peut-être qu'on l'aurait. Mais moi ce qui me touchait dans l'histoire, c'était vraiment le fait qu'il soit mineur ». (Claudine, membre de la famille Cuénod).

Comme le dit Claudine, elle considère le jeune homme qu'elle a accueilli comme un mineur (même s'il avait 18 ans) ayant encore besoin de la protection des enfants et d'une famille (sur place), notamment du fait des traumatismes que ces mineurs migrants ont subis durant leur trajectoire pour arriver en Suisse. On peut associer l'évocation de ces parcours traumatisants au registre de la victimisation (Lems, Oester, Strasser, 2019) et de la compassion (Fassin, 2016).

Les entités-relais qui accueillent ces très jeunes adultes tendent donc à les considérer comme des mineur.e.s ou de jeunes adultes qui devraient encore vivre chez leurs parents se rendant bien compte du manque de maturité (Van de Velde, 2008), et parfois d'autonomie et d'indépendance (De Galland, 2010) de la plupart des jeunes ordinaires vivant dans leur propre famille ou dans celles de familles amies. En fait, tous les membres des entités-relais affirment qu'il serait difficile d'accueillir de « vrais » adultes. L'accueil qu'elles proposent est un accueil familial, même s'il n'est que partiel (les jeunes migrant.e.s ne vivent généralement pas dans la famille comme nous le savons déjà). C'est donc un jeune, un mineur, presque un enfant de plus que l'on accueille en famille, sur un mode familial et parce qu'il a besoin d'une famille.

C'est ce que souligne Pascal en indiquant que s'il s'agissait d'un.e trentenaire, les rapports qu'ils entretiendraient avec elle ou lui s'en trouveraient ne pas être les mêmes:

« Mais ça serait différent, tu vois si c'était quelqu'un de 30 ans, parce que bien sûr qu'il devrait aussi se former, apprendre la langue et tout ça mais enfin, j'imagine qu'on ne pourrait pas avoir les mêmes rapports qu'on a avec quelqu'un comme Tesfay ». (Pascal, 61 ans, membre de la famille Cuénod)

Matis, pour sa part, imagine que l'accueil dont a bénéficié Mewael a été facilité par le fait qu'il a d'abord été accueilli comme enfant dans la famille et qu'il a ainsi pu se lier avec Valentin, proche de son âge : *« Bah moi je pense que cela a été plus facile, car au début, il restait beaucoup avec Valentin, il allait tout le temps dans sa chambre et tout ». (Matis, 12 ans, membre de la famille Tinguley)*

Dans la famille Andra, James imagine que la facilité qu'Asante a avec les enfants réside dans le fait qu'il n'est pas encore un adulte :

« Une personne adulte cela aurait peut-être exclu nos enfants. Et Asante pour ça il est chou, il joue avec nos enfants, il joue aux cartes, il aime jouer aux cartes. Il joue même avec Mina avec des 'jeux de Mina'... Des jeux avec un imagier. » (James, 40 ans, membre de la famille Andra)

Violette imagine aussi que cette proximité se trouve renforcée car Léo a le même âge que le frère d'Asante resté en Érythrée. En revanche, elle témoigne de son expérience en tant qu'enseignante

dans un établissement secondaire genevois et me confie que de manière générale, elle ressent que la jeunesse fait peur à de nombreuses personnes :

« C'est dommage, parce que la jeunesse fait peur, quand même. Parce que quand moi je dis que je travaille avec des adolescents, déjà on me dit « ooohhh » (d'un air étonné, ou apeuré). Mais c'est vrai qu'un jeune étranger, ça fait très peur, qui a peut-être vécu en plus des épisodes violents ou des situations difficiles. Ça fait peut-être encore plus peur. Mais c'est vrai qu'à priori on avait l'impression que ces jeunes, qu'il y avait une demande de.. et que du coup, là c'était l'occasion pour nous de faire quelque chose pour eux. (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra, 17 juin 2019)

Ici, elle rappelle les idées associées aux figures de l'adolescence « hors de contrôle » (Lems, Oester, et Strasser, 2019) et de l'étranger.e.s associées à une idée de répulsion (Simmel, 2019) et dont la superposition renvoie à la figure suspicieuse des jeunes migrant.e.s (Lems, Oester et Strasser, 2019).

Elsa, elle-même jeune adulte apprécie que la personne qu'elle accueille avec ses amies soit une adolescente et non pas un adulte confirmé auprès de qui on imagine qu'elle ne pourrait pas jouer le même rôle d'amie mais de cadre aussi :

« Oui, parce que je sais que j'ai un lien facile avec les ados. Donc je pense que cela aurait plus compliqué quelqu'un de plus âgé, peut-être en fait. » (Elsa, 28 ans, membre de l'entité-relais des copines)

A l'inverse, Alexandre semble trouver plus difficile de partager cette proximité avec un adolescent tout en constatant que l'adolescent accueilli peut se lier avec les autres « enfants » plus âgés de la famille :

« Un ado c'est plus compliqué d'entrer en complicité, si c'est un adulte, il y a certains aspects qui sont plus faciles. Comme on a encore aussi des enfants plus âgés mais pas tellement plus, c'est plus simple et c'est vrai que pour le jeune c'est plus sympa d'avoir des gens de son âge. » (Alexandre, 64 ans, membre de la famille Torre).

A la lecture de ces différents énoncés, on se rend compte que les entités-relais accueillent les jeunes en famille comme leur « suggère » la section genevoise du SSI, y compris dans le cas de l'entité des copines-relais. Elles ne les accueillent pas comme si c'était leurs propres enfants, mais un peu quand même. En fait, comme on va le voir, elles font famille et ne font pas famille à la fois quand elles s'engagent dans le projet. Et en aucune façon elles se verraient accueillir des adultes confirmé.e.s.

L'idée qu'on accueille plutôt des enfants ou des ados dans une famille que des adultes a d'ailleurs perturbé Mélina qui ne comprenait pas comment certaines demandes au SSI mentionnaient que la famille voulait accueillir un enfant :

« J'avais aussi beaucoup de demandes de familles qui voulaient absolument une fille entre 10 et 14 ans. Alors j'étais là, 'bon déjà une fille c'est compliqué et puis soyez heureux de savoir qu'il n'y a pas des RMNA entre 10 et 14 ans ici, quoi. Parce que cela implique qu'à 6 ou 8 ans, ils sont partis de chez eux, enfin en fonction de l'âge. Enfin, il y avait toujours un peu cette préconception comme quoi un petit ou une petite, cela allait être plus facile, en plus parce que l'on a des enfants petits. Enfin, il y avait un peu tout un imaginaire autour de ça. » (Mélina, professionnelle du SSI)

En fait, il semble que l'enfant plus que l'adulte suscite le devoir de protection et l'affection (Fassin, 2016) qui lui est corrélée (Lems, Oester et Strasser, 2019). Il s'agit aussi d'offrir un cadre familial et ce type de cadre est plus souvent pensé pour des enfants que pour des adultes.

Du côté de Carole, le fait que Semere soit arrivé juste encore mineur a facilité ses rapports avec lui en lui donnant encore un rôle de protection sans pour autant être un jeune enfant qui lui aurait demandé davantage de temps et d'encadrement :

« Alors ça va très bien avec ma vie et mon besoin d'être libre et indépendante. Mais je trouve que... Nous, on l'a rencontré et une petite année après, il était majeur. Isaïas [qui est en lien avec la famille Sandoz] il est beaucoup plus jeune et cela amène un autre lien, une autre sensibilité. Moi je suis assez contente qu'il soit arrivé mineur. Je pense que cela m'a donné un rôle pour m'engager dans la relation, tu vois.

Un rôle où il faut le protéger encore un petit peu, tandis que si j'avais rencontré un mec de 25-30 ans, là t'es dans toute autre chose. Comme Hakim, avec Irène et Nicolas, ils sont dans un autre lien aussi. Hakim, il a son petit frère, il s'occupe de son petit frère aussi. (Carole, 48 ans, membre de la famille Moretti)

Isabelle partage le même avis que Carole, même dans le rapport physique qu'auraient deux adultes. Avec Mewael, elle sent qu'elle est l'adulte et lui l'adolescent. Raison pour laquelle, elle établit la même comparaison que Carole concernant la posture d'Hakim dont la maturité et les responsabilités font de lui un adulte qui s'intègre mieux autour des personnes adultes que des enfants :

« Et si lui, il avait été beaucoup plus grand que nos enfants, un adulte. Il y aurait eu ce truc dans le rapport physique, il y aurait eu une distance. Il y aurait eu une ambiguïté sur le rôle. Je suis la vieille, il n'y a plus de doute. Ça facilite mais j'imagine que c'est tout aussi faisable avec un adulte aussi. Mais c'est clair que le fait qu'il soit enfant. Dans un univers avec des enfants, où tu les reçois tu le mets avec les enfants, pas avec les adultes. Akim, par exemple, je pense que tu le mets plus avec les adultes, il s'assied à table, il discute avec les adultes, jamais il va jouer à quatre pattes, il ne va pas faire le fou autour des autres en tournant avec un coussin pour les taper sur la tête, tandis que pourtant ils ont quasiment le même âge. Il y a une histoire de posture. Mewael, c'est un gamin, avec tout ce que cela implique (rire). » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Elle ajoute, comme Matis plus haut, que la très faible différence d'âge entretenue entre Valentin (l'un de ses fils) et Mewael a grandement facilité leur rapport :

« En tout cas, c'est sûr que quand Mewael a débarqué, pour le cas de notre rencontre à nous, le fait qu'il y ait des enfants du même âge, Mewael et Valentin, ils ont 6 mois d'écart, ça été ultra facilitant. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Les entités-relais proposent un accueil familial ou amical (voir de sororité) aux personnes qu'elles reçoivent et tombent toutes d'accord pour dire que cet accueil est d'abord fait pour des non-adultes encore destiné.e.s à être protégé.e.s, bien qu'une majorité de ces jeunes soient déjà majeur.e.s (voir portraits). Ainsi, comme le souligne O. De Galand (2011), l'accession à l'âge adulte ne semble plus correspondre à la majorité mais semble dès lors pouvoir durer dans le temps à travers une forme de transition moins linéaire et standardisée qu'auparavant où certains seuils considérés plutôt comme des passages (mariage, fin des études, ...) étaient presque obligatoirement franchis. Ici, le fait que le parcours migratoire des jeunes soit parfois évoqué illustre plus généralement un certain degré de maturité d'une part mais d'autre part celui-ci est également associé à la figure de victimisation (Lems, Oester, et Strasser, 2019), notamment car les propos ci-dessus tendent à laisser penser que ces jeunes devraient encore avoir le droit de poursuivre leur adolescence, étant donné qu'ils et elles ne sont pas encore considéré.e.s comme des « adultes ». Il convient alors de se demander comment la personne est intégrée dans la famille (sauf exception pour l'entité-relais formée par les amies) et comment sa place est pensée y compris dans le système de parenté symbolique.

7.2.2 Autour de la notion de famille

Comme on a pu le constater dans le graphique présenté précédemment (voir supra.) la configuration la plus fréquente au sein du projet « un set de plus à table » est représentée par des familles avec des enfants, au point d'ailleurs, qu'à Genève, le nom d'origine éponyme reste dans l'ombre et a laissé place à l'expression « famille-relais » ; tant chez les jeunes accueilli.e.s que dans les familles elles-mêmes. De surcroît, même la chargée de projet du SSI emploie ce terme qu'elle préfère à celui de parrainage :

« C'est pour ça que à Genève, le projet on ne l'appelle pas le parrainage, c'est le projet de 'famille-relais'. Je préfère le terme de « famille-relais » même si des fois c'est des personnes seules mais ce n'est pas grave. Cela reste un 'relais' justement auprès de ces jeunes, et je trouve que c'est plus parlant. » (Mélina, professionnelle du SSI)

Enfin, les documents officiels genevois utilisent aussi ce terme de famille. En fait tous et toutes utilisent ce terme pour se définir en tant qu'accueillant.e.s autant en auto-identification à l'exception des couples sans enfant et des membres d'une colocation. J'ai néanmoins choisi d'utiliser le terme d'entité-relais pour ne pas réifier le terme de famille et pour ne pas laisser penser au lectorat que seules des familles servent de relais. Par ailleurs, il faut être âgé au minimum de 25 ans pour être entité-relais, car comme me l'a expliqué Mélina (SSI), il est préférable que les personnes accueillantes soient dotées d'une certaine maturité pour « être un relais » auprès des jeunes migrant.e.s. Par ailleurs, bien que l'âge ne garantisse pas toujours un certain degré de maturité, cette exigence permet également de ne pas rentrer en concurrence avec un autre projet mis en place auprès des RMNA dans ce canton, il s'agit du projet « binôme d'intégration jeunesse »²⁹ de la Croix-Rouge.

La notion de famille est donc très présente dans tous les énoncés qui décrivent le projet « un set de plus à table ». Mais qu'est-ce qu'une famille pour mes interlocuteurs et interlocutrices ? Terence s'interroge à ce propos :

« Mais déjà c'est quoi une famille ? Suivant chez qui tu vas, c'est un papa et une maman, il paraît. Et il y en a d'autres qui s'en foutent complètement et qui disent que c'est un endroit un peu rassurant, qui te permet de grandir. » (Térence, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

L'insistance sur la famille comme « un endroit un peu rassurant » dont la bienveillance est absolue et qui permette de grandir s'oppose probablement aux différents pays d'origine que ces jeunes ont quittés ou au lieu de vie de remplacement temporaire qui leur a été octroyé (le foyer de l'Etoile, souvent vivement critiqué) peut être différemment interprété, mais fait probablement référence à un registre compassionnel (Fassin 2016) qui associe les jeunes migrant.e.s à l'enfance, à la vulnérabilité et à une figure victimaire (Lems, Oester et Strasser, 2019).

Au sein du couple Cuénod, le sens donné à leur engagement familial transmet une version assez idéalisée où Tesfay est presque considéré comme un de leurs enfants :

²⁹ <https://www.croix-rouge-ge.ch/nos-activites/enfants-et-jeunes/binomes-dintegration>, consulté le 13 août 2019

« On donne finalement ce que l'on a de plus précieux : du temps passé en famille, de l'affection que l'on a pour ses enfants que l'on partage avec un de plus. Et c'est pour ça que le set de plus à table, c'est vraiment ça, c'est qu'on ouvre la famille, vous êtes un de plus, et ce n'est pas un invité qui vient et qui repart, c'est quelqu'un qui a sa place à table, qui à sa serviette et qui a son set. Et puis symboliquement, c'est vrai. Cela nous engage sur le plan humain, plus qu'autre chose. C'est ouvrir notre famille à quelqu'un et lui donner une place, qui est une place particulière (parce qu'encore une fois ce n'est pas un enfant adopté mais cela s'en approche dans la mesure où pour moi, il fait vraiment partie de la famille, où je me sens engagée, responsable comme je le serais pour mes enfants. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod) Le mari de Claudine partage le même avis : « Mais alors avec Tesfay ce n'est pas un problème, je veux dire c'est un enfant comme un autre de la famille. » (Pascal, 61 ans, membre de la famille Cuénod)

Claudine et Pascal considèrent Tesfay comme un enfant supplémentaire dans leur famille. Ils sont loin de le percevoir comme un simple invité dont l'accueil envisagé serait de courte durée. C'est d'ailleurs une des rares familles qui aime à rappeler la signification première du projet (un set de plus à table) et c'est ce que je découvre le soir où la famille Cuénod m'invite à manger chez eux. Il est dès lors temps de se plonger dans l'une de mes premières vignettes retravaillée, issue de mon journal de terrain :

Repas chez les Cuénod, 5 mai 2019

Nous sommes dimanche soir et Claudine m'invite à venir dîner chez elle. Je me réjouis d'ores et déjà de rencontrer les autres membres de cette famille et Tesfay. Lorsque j'arrive, Pascal et Claudine sont tous les deux en train de cuisiner. Célestin, leur fils, sort de sa chambre et vient à ma rencontre. Puis, arrivent l'une des filles, avec son copain. Une dizaine de minutes plus tard, Tesfay sonne à son tour. En entrant, il salue tout le monde. Je remarque que Célestin et Tesfay ont une manière bien à eux de se saluer car ils entament carrément une sorte de petite chorégraphie avec leurs mains et poings qui les laissent finalement morts de rire. Nous nous installons à table. Pas de place attirée, mais je remarque tout de suite que toutes les personnes réunies autour de cette table (aussi bien Tesfay que le copain de l'une des sœurs) disposent d'une serviette en tissu blanche et surtout, d'un rond de serviette personnalisé, ils sont tous différents, certains en bois et d'autres en argent. Pour ma part, je n'ai droit qu'à une serviette en papier. (En référence à l'illustration de la page de garde). Nous mangeons de délicieux filets de perche du lac avec des frites faites maison. Durant le repas, les discussions sont variées et parfois quelques explications supplémentaires sur un sujet sont données à Tesfay par Célestin ou Claudine. Le lendemain, Tesfay débute sa formation dans le domaine manuel et artistique, dans une école privée dont l'écolage est payé par la famille Cuénod. La veille, il est allé avec Claudine acheter ce qui lui manquait pour débiter ses cours, et notamment un cadenas pour le casier de rangement de ses affaires. Il faut prédéterminer le code du cadenas, ce ne fut pas une mince affaire, mais donna lieu à de nombreuses blagues et éclats de rires. Enfin, au moment du départ de Tesfay, Claudine accourt près de la porte et lui donne un petit sac orange contenant des douceurs pour fêter Pâques.

Chez les Cuénod, l'engagement familial autour d'un jeune renforce la dynamique familiale comme si le jeune accueilli était un « élément » autour duquel se réunir ou se retrouver.

« Et puis, je trouvais aussi que pour notre famille, enfin je te l'ai déjà dit [en décembre 2018], mais je trouvais que pour notre famille, cela avait redonné du sens à notre famille. Parce que je trouve que la famille qui tourne aussi beaucoup autour des enfants, et puis les enfants s'en vont... et puis on se dit bon... donc il y a un côté où j'ai l'impression que cela a redonné je trouve du coup un peu un sens à la

famille, de se réunir autour de lui. Alors ce n'est pas qu'il est l'élément principal mais quand même, justement. Par exemple, son anniversaire. Cela redonne du lien aussi, de la cohésion, une nouvelle dynamique, un sens aussi à la famille d'être là pour lui, aussi. Et au niveau familial, c'est très très positif, même pour nous quoi. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

La famille Cuénod se retrouve notamment du fait que les trois sœurs de Célestin (qui est le cadet) ne vivent plus au domicile familial. C'est Célestin qui a le plus de lien avec Tesfay, mais les aînées sont elles aussi souvent présentes le dimanche soir quand Tesfay vient manger.

Carole, dont la famille accueille Semere, trouve aussi que le jeune migrant renforce leur dynamique familiale : *« Et ça pour ça, pour ce qu'il nous amène. Je trouve que cela amène à la famille, en discussion, en tout c'est génial. »* (Carole, 47 ans, membre de la famille Moretti). En effet, comme le souligne Alya, la fille de Carole, le soir où Semere vient partager un repas, toutes et tous tâchent d'être présent.e.s : *« Mais c'est chouette aussi, c'est un moment où l'on se retrouve tous. »* (Alya, 17 ans, membre de la famille Moretti)

Dans la famille Andra, la visite de Asante a lieu sur le temps familial, ce qui fait de leur engagement un projet commun. C'est cet accent mis sur la famille qui a encouragé Violette à participer à un tel projet, dont elle a pris connaissance de l'existence dans un article publié au sein du journal de la Migros :

« Et ça je crois que c'est un peu le déclencheur de se dire, on pourrait faire quelque chose en famille. Parce qu'en fait, on cherchait enfin... moi je suis engagée personnellement [...] et je voulais plus quelque chose que l'on pourrait faire en famille et qui serait sur le temps de famille. Du coup, ça m'a parlé et puis peut être aussi en tant que famille, des fois on est un peu, on a quatre enfants, ils sont jeunes et des fois on est un peu une contrainte, enfin quand on est invité, on arrive en force. Mais là c'est peut-être une richesse qu'on pourrait amener parce que peut-être d'au moins être ici et de parler français, bah finalement cela a une valeur et puis c'était pour moi à la fois un moyen de vivre quelque chose en famille et à la fois de valoriser ce qu'on pouvait faire de tout simple. Et puis aussi de très simple mais aussi très riche. De rencontrer une personne et de simplement être là, bah c'était nouveau pour nous. Nous, ce qui nous a parlé, c'est le mot Famille. Et famille-relais. Et c'est vrai que famille-relais, il y avait quelque chose d'assez horizontal qui nous a parlé. Et famille ça a du sens pour nous. Maintenant, je pense évidemment qu'il y a une richesse que nos enfants apportent, que nous on peut apporter en tant qu'adultes. Après peut-être en tant que personnes qui habitons là depuis longtemps. Je pense que c'est assez multiforme. Mais c'est vrai que pour nous, je pense que famille-relais c'est ce qui va le mieux. Après peut-être que ponctuellement on va avoir un rôle un peu différent, selon les besoins, selon la situation. » (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra)

Ainsi plutôt que d'être une contrainte, un poids pour les personnes extérieures, la famille de Violette devient un avantage, une richesse, pour Asante, la personne accueillie, et pour la famille accueillante qui tient à offrir une « famille », un cadre chaleureux, même si elle sait ne pas avoir vocation à remplacer sa famille d'origine :

« J'imaginai plutôt un jeune, soit mineur, soit juste majeur. Ça cela me parle. Mais c'est vrai que la notion de famille, c'est vrai que pour moi ces jeunes, ils ont quitté des frères et sœurs, ils ont une belle famille ailleurs et du coup c'est aussi ces liens qu'ils peuvent avoir ici, qui ne sont pas les mêmes mais qui peuvent quand même être chaleureux. » (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra)

La valorisation de la famille comme une richesse est aussi centrale chez Alexandre qui en a une vision encore plus idéalisée que les familles dont les propos viennent d'être mentionnés :

« La terminologie famille-relais, mais même un peu derrière « un set de plus à table », mais famille-relais c'est que tu insistes sur la notion de famille. Et quand je vois les familles-relais que je connais c'est toutes des vraies familles, c'est-à-dire des gens qui s'entendent très bien et tous les parents qui investissent beaucoup, il y a beaucoup de... c'est des gens qui font des choses en famille tu vois. Donc je pense que

des familles éclatées, je ne sais pas si... parce que tu t'es dit tiens 'bah c'est le prolongement de ce que on vit déjà entre nous et ... aussi peut-être faire bénéficier quelqu'un d'autre de cette dynamique'. »
(Alexandre, 64 ans, membre de la famille Torre)

Pour Alexandre, les « familles-relais » qu'il connaît sont toutes de « vraies familles » où l'entente règne. Dès lors, il imagine (sans nécessairement porter de jugement) que des familles éclatées seraient moins à même de s'investir dans un tel projet. En fait, sa famille lui semble plutôt idéale et il se pense donc heureux d'en faire profiter quelqu'un d'autre.

Associé au terme famille, celui de relais semble aussi primordial (y compris et même surtout lorsque les jeunes deviennent majeur.e.s comme nous le verrons plus loin). Carole s'en explique ci-dessous :

Moi je trouve que ce mot famille-relais (moi je le dis tout le temps), en fait je trouve que c'est hyper évocateur. Vraiment, on est un point de chute. Il vient ou il ne vient pas, il prend ou il ne prend pas, il demande ou il ne demande pas. On est à dispos. Pour moi, c'est vraiment ça mon job. Et puis, après le lien se crée, des choses se nouent et puis c'est très beau. (Carole, 47 ans, membre de la famille Moretti)

L'accueil d'un jeune migrant, dont on a vu qu'il enrichit autant la famille que la personne reçue, est souvent mis en opposition avec les différents types d'encadrements offerts par le canton de Genève (ou par la Suisse) aux jeunes migrant.e.s. Claudine considère en effet que l'encadrement institutionnel est loin d'être idéal bien qu'elle ne critique pas pour autant ce qui est fait dans les foyers. Elle insiste toutefois sur le fait que ces encadrements ne permettent pas du tout de remplacer un cadre familial défini par le partage d'activités en commun avec les membres de la famille et non pas en collectif comme dans un foyer :

« Mais il n'y en aura jamais. Et puis, les familles-relais, je trouve que cela comble quand même un vide. Mais, cela n'est pas l'idéal. Ils ont les éducateurs, ils ont le SPMI, ils ont tout ce qu'il faut sur le plan de la loi. Mais cela ne remplace pas des repas en famille, cela ne remplace pas des sorties en vélo en famille, des jeux de sociétés, ... Ce n'est pas la vie de famille, c'est autre chose. C'est nécessaire parfois, mais ce n'est pas idéal, ce n'est jamais idéal le foyer, mais pour eux je pense que c'est nettement mieux que rien. Si on trouvait des familles d'accueil, je pense que l'on en trouve pour les plus petits mais pour les ados on ne trouve pas parce que qui veut prendre un ado à la maison, voilà personne. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

Ici le jeune accueilli est présenté comme un adolescent plutôt que comme un enfant. Dès lors, c'est un mineur qui pourrait déranger plutôt qu'attirer la compassion. En ce sens l'adolescent renvoie davantage à ce que Lems & Oester & Strasser (2019) décrivent comme une jeunesse hors de contrôle (2019).

Comme Claudine, Alexandre oppose l'accueil institutionnel dans lequel les professionnels entretiennent d'après lui uniquement des relations de pouvoir avec les jeunes à l'accueil familial qui permet, à ses yeux, de proposer d'autres modes de relation avec les adultes, notamment ces fameux « liens de confiance » (Alexandre, voir supra), moins formels et peut-être moins autoritaires) que le projet un « set de plus à table ».

« Donc, voilà, l'idée c'est d'impliquer le plus possible les jeunes parce qu'ils sont plus à l'aise, bien que je pense qu'une des grandes richesses de ce programme, c'est justement les adultes. Parce que ces jeunes ils ont qu'une relation avec des adultes dans la relation de pouvoir en fait, c'est soit les enseignants, soit les autorités, soit dans le cadre du foyer ... donc l'adulte c'est quand même quelqu'un de très formel et

tout à coup, là d'être dans une relation qui est plutôt familiale, je pense que c'est une des grandes forces du projet. » (Alexandre, 64 ans, membre de la famille Torre)

Enfin, comme le soulignent Ariane et Isabelle, certaines entités-relais, en tout cas leur famille, se perçoivent comme des parents pour l'enfant accueilli (respectivement pour Isaias et Mewael), à qui elles aimeraient offrir une sécurité affective identique à celle qu'elles prodiguent à leurs propres enfants. Les deux couples ont donc choisi d'être de « véritables » familles d'accueil, soit des familles qui accueillent le jeune à plein temps et deviennent même leurs représentants légaux :

« Mais moi je crois que c'est aussi très fortement lié au fait que l'on soit parents, le fait d'être parents et de savoir qu'il y a des personnes, comme je disais avant, des personnes mineures où on sait que s'ils sont en lien avec des personnes en dehors du foyer, avec une régularité et puis avec un attachement, la vie est quand même plus simple, que quand on est ballotté tout le temps et qu'on ne sait pas à qui s'attacher. Enfin, nous c'est ce qu'on nous a un peu expliqué et ce qu'on a compris un peu avec l'histoire avec Nelson. » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Bien que leur histoire soit différente, Nelson (enfant non migrant placé par le SPMI en famille d'accueil avec hébergement) et Isaias (jeune migrant d'abord accueilli dans le cadre du projet un set de plus à table) puis admis à plein temps comme Nelson. Les deux enfants sont donc « placés », l'un comme l'autre ne vivent pas chez leurs parents dits biologiques. Ainsi, elle transpose la situation de Nelson à celle d'Isaias et associe ces deux situations à la nécessité de pouvoir s'attacher (sans préciser à qui mais son propos les identifie sûrement implicitement).

Tout comme Ariane, le sens qu'Isabelle donne à son engagement est aussi corrélé à l'attachement parental dont un enfant devrait pouvoir bénéficier, à un accueil sur mesure et d'autant plus attentif que la personne migrante a dû brutalement changer d'environnement et que des clés de compréhension doivent lui être transmises. Sur mesure aussi parce qu'il laisse la personne demander du soutien que si elle en a besoin sans devoir l'anticiper :

Non, c'est la figure parentale, c'est clairement le lien à la figure parentale, ça c'est clair. C'est vraiment le laisser finir de grandir en l'aiguillant là où il a besoin d'être aiguillé, conseillé là où il a besoin d'être conseillé. Mais qu'il ait pu ressentir le besoin, et l'avoir si possible exprimé, ce qui n'est pas toujours possible, avant de commencer à l'aider et être soutenant. Mais pas d'anticiper ce besoin et de répondre avant même qu'il ait pu... tu vois c'est ce truc de vouloir laisser finir de grandir mais il est parachuté dans un nouveau monde donc il lui faut des clés. (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

À deux reprises, Isabelle utilise le verbe « grandir ». Ainsi peut-on penser qu'elle, comme d'autres interlocuteurs et interlocutrices, renvoie à la vulnérabilité des enfants, ici renforcée par le parcours migratoire. Mais en même temps qu'elle réfère à la figure de l'enfant victime, elle insiste sur les compétences et l'agencéité des jeunes qu'elle aiguillera par ses conseils.

Les énoncés que nous avons reproduits jusqu'à maintenant fondent l'accueil sur un « ensemble d'obligations et de sentiments qui donne leur efficacité aux liens officiels de parenté ou qui crée d'autres liens » (Weber 2005 : 5). Ici les liens sont copiés sur les relations entretenues avec ses propres enfants, mais F. Weber, comme C. Sellenet, envisagent d'autres modèles de parenté symbolique, comme la vie en commun au sein d'une même maisonnée ou des formes de parrainage: « Ensuite, avec ou sans placement de l'enfant, on imagine volontiers que d'autres adultes puissent

aider l'enfant à grandir ; or nous assistons depuis plusieurs années à un élargissement du cercle de la parentalité, intégrant des « figures parentales » additionnelles : beaux-parents, tiers dignes de confiance, parrains et marraines... » (Sellenet, 2015 : 88)

Si les précédents énoncés se fondent sur un modèle relativement classique de parentalité, d'autres configurations sont possibles. Ainsi Elsa pense pouvoir offrir affection et soutien à partir d'une idée de solidarité plutôt qu'à travers un accueil parental. Pour elle, l'accueil de Senaït (une fille) en colocation permet une relation plus horizontale que verticale et plus amicale que familiale :

« Et du coup, je pense que cette information-là, elle a été transmise en disant que nous dans l'idée c'était plus de proposer un lien sur un truc peut-être un peu plus horizontal car on est jeune et parce qu'on savait qu'on allait rencontrer des personnes qui seraient plutôt jeunes. Et voilà, qu'on était pas du tout une configuration familiale mais que on avait envie de rencontrer quelqu'un et de créer un lien plus amical et solidaire. (Elsa, 28 ans, membre de l'entité-relais des copines)

Cette position, cohérente avec son âge, favorise l'horizontalité des relations et la souplesse du cadre de protection, même si elle se rend aussi compte qu'à leur arrivée les jeunes sont davantage des enfants que des jeunes adultes :

« Et de faire des trucs entre filles. Je pense que c'est cela qui lui a plu aussi à elle dans l'idée, de plus se dire qu'elle allait se faire des copines. Plus que d'être encadrée par des parents. » (Elsa) Et elle ajoute : « Et que c'est hyper dur parce qu'en fait c'est des enfants quand ils arrivent là et j'étais bien consciente que je n'allais pas avoir le rôle d'une mère, enfin voilà mais que même un lien d'amitié il a sa place dans ce genre de projet. » Ainsi, avec Senaït, Elsa se retrouve plutôt dans l'idée de sororité et d'amitié, résumée par une autre figure familiale, celle de grande sœur : « Oui, dans l'idée plus de grande sœur. De pouvoir donner des conseils sur certaines choses. Et d'être là quand il faut. Mais comme avec mes amis en fait. C'est pour ça qu'il faut que je parle de ce lien d'amitié en fait. » (Elsa, 28 ans, membre de l'entité-relais des copines)

Les différentes citations que nous avons reproduites et commentées semblent laisser penser, qu'à l'exception d'Elsa, le modèle d'accueil proposé est familial et les personnes décrites cherchent à « faire famille » avec les jeunes migrant.e.s. Mais est-ce vraiment possible ? Et qu'en est-il de la famille d'origine évoquée par Violette (voir *supra*) où se dessinant en filigrane de l'accueil à temps complet proposé par Ariane et Isabelle ?

7.2.3 La famille d'origine, un frein ?

Pascal définit l'accueil de sa famille comme cherchant à prodiguer un soutien affectif à Tesfay :

« Ce qu'on lui apporte c'est une certaine chaleur affective et relationnelle, parce qu'il peut se sentir un peu chez lui quand même. Avec justement une famille. Et on lui pose aussi toujours des questions sur sa famille à lui, comment ça va ? S'il a des nouvelles de son père. Et d'un autre père qu'il a eu dans le voyage, je ne sais pas s'il t'en a parlé, au Soudan. Donc, il y a des personnes comme ça, importantes pour lui. Enfin, voilà, on essaye d'en parler avec lui. » (Pascal, 61 ans, membre de la famille Cuénod)

Mais, ici l'expression « pour qu'il se sente un peu chez lui » laisse sous-entendre qu'il n'est pas possible de « faire famille » au sens classique du terme car Tesfay a des parents et des frères biologiques ou dits d'origine ainsi que d'autres figures parentales. La famille Cuénod ne les oublie pas et en parle, elle offre d'ailleurs un soutien décuplé lors des moments très difficiles comme celui où Tesfay a reçu une décision négative du SEM quant à sa demande d'asile (ce qui fait qu'il est

maintenant un débouté) et lorsqu'il n'avait plus de nouvelles d'un de ses frères qui a aussi fui l'Érythrée pour venir en Europe :

« Alors il y a la décision de refus, ça c'est l'exemple le plus parlant. Et puis après il y a la situation quand son frère était en Libye. Là, il n'était vraiment pas bien, il était vraiment préoccupé par ça. Et on sentait qu'il avait besoin d'en parler et aussi d'avoir des gens à qui parler d'autres choses. C'était vraiment les deux. Ou je demandais des nouvelles, ou il en donnait. On a vraiment tous été super soulagés quand on a su qu'il était passé de l'autre côté. Mais sinon, on sentait qu'il avait aussi besoin d'être canalisé, aussi pendant un moment et de s'occuper l'esprit. Cela c'est vraiment les deux moments. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Dans le cas de la famille Torre, Alexandre me confie qu'il ne connaît que très peu d'éléments sur la famille d'origine de Dawit :

« Lui, c'est un Somalien, dont on connaît pas bien l'histoire, voire même pas du tout, mais qui vient probablement d'une... il ne vient pas de zone rurale, il vient de Mogadiscio et il était probablement dans un milieu relativement aisé. Ce qui fait qu'il connaît très bien les jeux vidéo, etc. » (Alexandre, 64 ans, membre de la famille Torre)

Toutefois, Dawit ne veut pas parler de sa famille et Alexandre respecte ce choix.

Ariane et TERENCE (Sandoz), eux, m'expliquent qu'Isaias leur a raconté plusieurs fois son histoire (et celle de sa famille d'origine) ainsi que son parcours. Sachant qu'il est arrivé en Europe très jeune (vers l'âge de 13 ans), il et elle, ainsi qu'Agathe (son ancienne éducatrice) l'encouragent à écrire son histoire pour ne pas l'oublier, pour se créer une mémoire pour plus tard, par exemple lorsqu'il aura lui aussi des enfants.

D'autres enfants ont aussi une partie de leur famille en Suisse. Isaias a un oncle en Suisse alémanique et un de ses frères devrait lui rendre visite depuis la Hollande. Semere a un oncle et des cousins dans un autre canton romand. Carole et TERENCE sont donc tout à fait conscient.e.s du rôle des familles d'origine respectives (qu'elles soient en Erythrée ou en Suisse).

La famille Tinguely et plus précisément Isabelle, endossent une posture différente vis-à-vis de la famille d'origine de Mewael car les Tinguely adoptent plus facilement une figure parentale symbolique étant donné que le SPMI leur a officiellement confié l'autorité parentale de Mewael en tant que « famille d'accueil ». Ainsi que me le précise Isabelle, lorsque son mari et elle étaient famille d'accueil, ils ont été considérés comme les « parents nourriciers » de Mewael aux yeux de la loi. Par ailleurs, Isabelle a eu un contact avec la mère biologique de Mewael qui lui a « passé le flambeau » (pour reprendre l'expression de Valentin, 17 ans) :

« Moi j'ai eu un coup de fil, enfin un échange avec sa mère. Donc, c'est clair que l'on est la figure parentale de suppléance. C'était chou. C'était Mewael qui traduisait donc moi en français, et elle en tigrigna. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Bien qu'elle utilise l'expression de « figure parentale de suppléance », soit de remplacement, Isabelle semble être celle qui se rapproche le plus de l'idée de « faire famille ».

Mais faire famille ne signifie pas oublier celle d'origine de la personne migrante accueillie. Ainsi les entités-relais développent-elles des configurations familiales inédites qui laissent place aux parents

et à la parenté élargie d'origine dite biologique que celle-ci se situe dans le pays qui a été fui ou en Suisse.

7.2.4 Les termes de référence et d'adresse dans les entités-relais

Dans la famille Cuénod, Pascal me raconte que Tesfay les appelle « papa et maman » et qu'il nomme Célestin et ses sœurs « frère » et « sœur ». Pascal ne se dit pas dérangé par ces dénominations car il sait que Tesfay a conscience qu'il et elle ne sont pas ses « vrais » parents, mais que le vocabulaire de la famille est socialement employé pour désigner des adultes dans d'autres sociétés :

« Bon, de toute façon pour Tesfay, c'est évident : il nous appelle papa, maman. Il sait très bien qu'on n'est pas ses père et mère mais comme dans certains pays et certaines cultures, bah en Afrique, quand t'as quelqu'un qui à l'âge d'être ton père, tu l'appelles papa, donc c'est normal. Même en Asie, ça change, on appelle quelqu'un oncle en fonction de l'âge ou grand-père. J'ai découvert ça en allant en Himalaya que toute de suite on m'appelle mémé, parce que ça veut dire grand-père et ce n'est pas seulement pour les étrangers, c'est quand on parle de quelqu'un de plus âgé, qui donc qui est respectable, on ne dit pas messieurs ou le sage, on dit mémé-truc. Donc c'est le nom officiel pour quelqu'un d'âgé. Donc je pense que pour lui c'est assez naturel et pour nous aussi parce que c'est clair que si on lui propose ça c'est justement pour qu'il ait une famille locale. On veut lui offrir tout ce qu'on peut donner à un enfant, qu'il puisse se former, devenir indépendant, et pour lui spécifiquement s'intégrer dans un nouveau pays, une nouvelle culture, tout ça. » (Pascal, 61 ans, membre de la famille Cuénod)

Comme on le lit, le terme de parenté utilisé par Tesfay ne désigne pas un lien biologique mais est un signe de respect, ce qui sied à mon interlocuteur, qui de surcroît, le trouve adéquat puisque lui-même, son épouse et ses enfants veulent « faire famille » avec le jeune accueilli.

Célestin explique aussi que ses amis proches au Bénin le désignaient d'emblée de frère, c'est pourquoi il n'est pas surpris que Tesfay le désigne ainsi tandis que lui-même en parle comme d'un frère :

« Il [Tesfay] m'a appelé 'frère'. Cela a tout de suite été comme ça. Moi je suis habitué à ça de par mes amis proches en Afrique qui m'ont aussi toujours appelé frère. Et il m'a toujours appelé 'frérot', donc c'est vrai que même avec mes amis proches, mes cousines ou comme ça, là oui je dis vraiment 'mon frère'. Après, lui il dit tout le temps toujours 'y a mon frère qui vient' ou si y a un truc qui est à moi à la maison, il dit 'ah c'est à mon frère'. Cela a vraiment remplacé même mon prénom (rire). Même quand il parle de moi à ma mère, même si je suis là, il va dire 'ça c'est mon frère qui me l'a donné, etc.' Même mes sœurs c'est pareil, hier par exemple, il a dit 'mais c'est normal, c'est ma sœur'. Je te dis, ce n'est pas seulement quand lui s'adresse à eux...s'il arrive par exemple et qu'ils ne sont pas là, il me dit tout le temps 'elle est où maman ? Il est où papa ? Ah il y a papa qui arrive ou j'ai croisé maman'. [...] Et puis même je pense qu'il nous a même enregistré comme ça dans son téléphone. Donc ça je sais que cela tout de suite a été clair pour lui que ce serait ça. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Célestin ajoute aussi :

« Non je pense qu'on a clairement une relation de pote, de frère du même âge. Clairement c'est ça notre relation. Et c'est là où elle est différente de la relation qu'il a avec mes parents. Genre, on se marre... et il a bu une bière hier avec moi alors qu'il ne l'aurait jamais fait avec mes parents. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Célestin ne désigne Tesfay comme frère qu'en contexte de proximité familiale, sinon il pourrait le désigner comme un ami. On pourrait alors faire l'hypothèse que si la désignation de père et mère (papa et maman) pour les parents peut sembler inhabituelle dans notre société, celle de frère ne l'est pas car il est relativement fréquent que des ami.e.s se désignent comme des « potes » ou des « frères ». En somme, dans ce type de famille « reconfigurée », les relations fraternelles (et parfois sororales) semblent pouvoir aisément désigner une forme de parenté par des « *liens qui unissent des individus sur une base sociale* ». (Déchaux, 2007 : 8)

Pour d'autres, les dénominations sont plus ambiguës. Ainsi Alya pour désigner Semere hésite entre le mot « ami » et un terme qui le rapproche davantage du vocabulaire des « proches » ou de la parenté :

« Mais là ce n'est pas donner mon temps, c'est juste que c'est comme quand t'invite un ami à la maison. T'invite quelqu'un pour aller marcher. Enfin, c'est juste que non c'est vraiment lié à la famille, un ami ou un proche et puis c'est juste comme ça. » (Alya, 17 ans, membre de la famille Moretti)

Puis, au fil de l'entretien, Alya explique la position de sa mère (Carole) et celle de sa famille en général : « *En fait, elle s'est hyper attachée, enfin on s'est tous super attachés, et nous c'est un peu comme notre cousin ou comme ça. Et elle c'est un peu comme son neveu, et elle s'en occupe bien.* » (Alya, 17 ans, membre de la famille Moretti)

Ainsi pour Alya, Semere est un cousin (et non pas un frère, peut-être du fait qu'elle en a déjà un et que Semere ne vit pas directement sous le même toit) et pour la mère d'Alya (Carole), c'est un neveu. Carole, la mère d'Alya, elle, sait que Semere ne les considère pas comme des parents symboliques, bien qu'il ait une fois dit « c'est ma famille suisse ». Elle rappelle d'ailleurs comme on l'a vu plus haut, que Semere a un oncle et des cousins en Suisse. Ainsi au sein de leur famille, c'est l'usage des prénoms qui est préconisé.

Enfin, pour Elsa, l'usage des prénoms est également favorisé. Même si parfois elle peut s'identifier comme une grande sœur, ce qui laisse également penser à une idée d'un lien de parenté (sans pour autant être considéré comme une configuration familiale étant donné qu'elles sont trois amies à s'être lancées dans ce projet).

Dans la famille Tinguely, en raison de leur précédente expérience en tant que famille d'accueil, une relation de parenté symbolique s'est installée et les parents évoquent une forme de fraternité au sujet de la relation entre leurs fils et Mewael :

« Moi j'utilise le terme de fils d'accueil. Avant d'être famille d'accueil, je ne sais pas. Pour la symbolique du rôle, eux ils ont décidé qu'ils s'appelaient « mon frère » pour montrer l'affection et l'attachement qui les rattachent les uns aux autres. Valentin aura plus de facilité à l'utiliser et Matis un peu moins. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Valentin me confie son incertitude et oscille dans les dénominations qu'il utilise, tantôt il emploie le prénom de Mewael, considérant la dimension amicale de leur relation, tantôt il relève la dimension symbolique de leur fraternité : « *Mewael ça reste, des fois je dis ami, des fois je dis frère d'accueil.* » (Valentin, 17 ans, membre de la famille Tinguely)

En conclusion, ces dénominations internes renseignent la façon de « faire famille » ou non selon les entités-relais et si l'usage du terme de parents (papa, maman, pour désigner des géniteurs non biologiques) ou de fils (pour faire référence à une filiation symbolique) sont rares, celui de frère est en revanche fréquent, comme si ces relations pouvaient être plus facilement symbolisées.

Quant aux termes utilisés à l'extérieur de l'entité-relais, ils varient et posent d'ailleurs d'intéressants problèmes puisque les membres des entités-relais se demandent comment il faut présenter le ou la jeune accueilli.e. Faut-il associer le jeune à son statut de requérant d'asile, à sa nationalité, à sa résidence au foyer ou encore au projet « un set de plus à table » ou seulement se référer à son âge (« jeune ») ou encore le désigner comme un ami, ou un fils relais/d'accueil ?

En fait, les membres des entités-relais se trouvent souvent emprunté.e.s pour trouver la « bonne » dénomination. C'est ce qu'illustre Célestin, souvent désespéré, dès lors qu'il doit désigner Tesfay à l'extérieur du cercle familial :

« Ouais, c'est vrai qu'on ne sait jamais trop dire... C'est vrai que pour ne pas dire les réfugiés car je sais que ce n'est pas des réfugiés, après migrant ... je déteste le terme, alors c'est vrai qu'on dit souvent les jeunes. Par exemple, à la course [compétition de course à pied], on disait toujours les jeunes. Donc dans la famille, tout le monde l'appelle Tesfay, c'est sûr. Mais c'est vrai qu'on ne sait jamais trop comment dire. Mais c'est vrai que c'est une vraie question car on ne sait jamais trop comment dire nous-mêmes. Ban ouais, en fait moi je dis toujours, on a un jeune Erythéen qui vient manger à la maison et tout. Je pense qu'avec le terme famille-relais et l'explication du projet, les gens comprennent que c'est un requérant d'asile et qu'il est arrivé par la migration en Suisse. Il n'y a pas un mot qui permet d'englober cette relation-là, ce rapport-là, parce qu'en même temps ce n'est pas notre... » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Célestin ne souhaite pas utiliser le terme de réfugié car il sait que ces jeunes ne sont pas d'emblée considérés comme tels, bien que ce terme lui semble moins stigmatisant ou moins dénigrant que celui de migrant. En fin de compte, mentionner la nationalité du jeune tout en expliquant le projet dans lequel sa famille et lui-même sont impliqués semble convenir pour que son interlocuteur ou son interlocutrice saisisse qui est Tesfay. Parfois, il utilise uniquement le terme de jeune, ce qui lui permet ainsi de ne pas relier Tesfay à son statut de requérant d'asile. En outre, Célestin est précautionneux et souhaite rappeler que ce jeune ne leur appartient pas, il ne s'agit autrement dit pas de « leur » jeune.

Claudine semble aussi exprimer son inconfort quant à la façon de nommer Tesfay :

« Ouais, ça c'est difficile. Parce que des fois je dis 'notre petit protégé' des fois je dis 'notre petit Erythéen' des fois je dis 'notre jeune Erythéen'. Mais c'est vrai qu'il n'y pas le terme vraiment adéquat. On ne peut pas dire fils adoptif, parce que cela serait trompeur, mais en général, je dis « notre protégé ». (Claudine, 61 ans, membre de la famille Cuénod)

Elle emploie la formule « *notre petit Erythéen* », pour relier la personne à la fois à l'enfance, à la vulnérabilité, et même à une référence humanitaire ou politique, ces interlocuteurs ou interlocutrices étant généralement au courant des difficultés qu'il y a à vivre en Erythrée ou de quitter le pays. Par ailleurs, elle est empruntée car elle souhaiterait le désigner comme son « *fils adoptif* », même si cela ne correspond pas à la réalité de sa situation.

Frédéric aime à se désigner comme père ou plus exactement comme père d'accueil même s'il utilise aussi le prénom ou le simple adjectif de jeune :

« Moi j'aime bien utiliser le terme de père de famille-relais. Ce que j'ai dit à ... on a dit fils d'accueil longtemps. Maintenant puisqu'il a été notre fils d'accueil, il reste notre fils d'accueil même si on est redevenu famille-relais. Mais avant...votre jeune. Très vite, les gens disent Mewael. Le jeune qui vient chez nous. » (Frédéric, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

De l'extérieur, Tesfay est désigné par son prénom pour la formule « votre jeune » (« Comment va votre jeune ? »).

L'usage du prénom est aussi préconisé par Elsa qui désigne aussi Senaït comme une amie :

« Cela a été hyper chiant au début parce que on disait tout le temps, on va voir Senaït. Et les gens, ils étaient là : « Quoi, c'est qui Senaït ? » Tu sais la jeune fille qu'on a rencontrée via cette association, ninnin où un set de plus à table, enfin on réexpliquait à chaque fois. Cette jeune, je crois qu'on disait, je ne sais pas, je crois que moi je disais, cette jeune fille requérante d'asile qu'on a rencontrée avec qui on crée un lien, et on se voit de temps en temps. Et après, on disait Senaït, et les gens ils disaient : « ah comment elle va ? Une fois qu'ils avaient intégré le prénom, c'était Senaït. Maintenant, les gens savent qui c'est et puis c'est une amie. » (Elsa, 28 ans, membre de l'entité-relais des copines)

En fait le prénom permet de ne pas spécifier ni le statut, ni l'âge et cherche moins à attirer la compassion comme me l'exprime Ariane :

« Alors c'est compliqué, parce que justement c'est déjà compliqué avec Nelson. Et avec lui c'est compliqué parce que... alors maintenant je dis que c'est un ami. Voilà, c'est Isaias, un ami de la famille. Parce qu'avant je disais : voilà, c'est un jeune migrant et après je me suis dit mais c'est complètement con ce truc (rire). Après ouais c'est un RMNA, alors les gens ne comprennent pas, donc je me suis dit, mais non mais c'est Isaias. C'est que Isaias et c'est un ami, voilà. » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Et elle explique pourquoi elle a décidé de ne plus le désigner comme un « RMNA » :

« Après, ce qui est compliqué, c'est que, je crois qu'on en a déjà parlé quand on s'est vues le samedi : c'est ce regard, ce regard sur le migrant, il y a ce côté un peu dérangeant (je trouve des fois) de la part des autres... Quand on le présente, et qu'on partage un repas et qu'il y a d'autres personnes, les personnes commencent à poser des questions, et du coup, Isaias il parle, alors il y a une sorte de fascination du morbide comme ça des fois euh de la part des gens, qui font que des fois... Bah les gens se positionnent un peu avec un regard misérabiliste, c'est pour ça que nous on le présente souvent un peu comme un héros, plutôt que comme une victime. Et puis, maintenant, voilà on dit que c'est un ami. » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

En fait, Ariane en a assez de susciter la compassion ou une certaine fascination misérabiliste. Elle le présente désormais comme un ami sans plus préciser ses caractéristiques. Il en va de même avec Térance qui ne veut plus isoler le jeune qu'il accueille dans une nationalité ou un âge. Utiliser le prénom ou le simple terme d'ami permet de désethniciser la personne et de n'en faire ni un héros, ni une victime, mais au contraire un.e égal.e, soit quelqu'un avec qui on entretient une relation plus ou moins horizontale.

James le présente comme un ami, sauf exception lorsque la personne souhaite en savoir plus sur Asante :

« Pour présenter Asante à quelqu'un, c'est dur de le présenter. Moi je le présente comme un ami. Et ensuite si je vois qu'il y a de l'intérêt de la personne, je peux lui expliquer 'ah oui, alors voilà, il vient d'Érythrée et on l'accueille épisodiquement'. Mais c'est vrai que.. et c'est pour montrer le côté horizontal de la relation et les enfants aussi ils le considèrent comme un ami et pas comme une personne qui doit être épaulée par une famille ou quoi que ce soit. » (James, 42 ans, membre de la famille Andra)

En revanche, parfois il semble difficile pour Alya, Carole, Yann et Alexandre de faire abstraction de la nationalité du jeune ou de son assignation juridique. À ce titre, Alya, présente cette relation en disant « *c'est Semere, un jeune Erythréen qui vient manger chez nous le soir* » (Alya, 17 ans, membre de la famille Moretti) et Carole, sa mère se réfère à son lieu de vie, c'est à dire le foyer de l'Etoile³⁰, souvent connu par les Genevois.e.s en raison de nombreux articles médiatiques sur ce lieu. Tandis que Yann le désigne « *comme un réfugié qu'on accueille* ». Et Alexandre oscille entre la nationalité somalienne de Dawit ou parfois précise qu'il s'agit d'un mineur non accompagné. En somme, l'usage de la nationalité ou de l'assignation juridique semble rappeler l'ambiguïté au sujet de la place à donner au jeune accueilli, sans l'ethniciser ou l'inclure dans le vocabulaire de la parenté symbolique.

7.2.5 L'incidence du genre

Les membres actifs au quotidien des entités-relais sont des femmes ainsi que cela est largement constaté dans la littérature sur les projets d'accueil : « *Les femmes sont majoritairement représentées, et même au sein des familles, elles sont souvent à l'origine du projet d'accueil.* » (Poinsot, 2018 : 79) qui, comme avec des jeunes ordinaires, se chargent souvent des communications familiales. On rappellera d'autant plus que les entités-relais composées de personnes seules ne sont représentées que par des femmes, à l'exception d'un binôme masculin (*voir supra*).

C'est ce que souligne Alexandre Torre : « *Et après c'est Alma qui lui envoie des messages à chaque fois pour confirmer et... qui fait un peu le lien... pour le jour, etc.* » (Alexandre, 64 ans, membre de la famille Torre). C'est ce qu'affirme également Célestin, le fils de Claudine : « *Dans les contacts ça passe aussi beaucoup par Claudine.* » Une dynamique corroborée par Claudine : « *Oui, en général, c'est plus par moi. Lui, il m'envoie un petit message quand il veut passer. Quand il a besoin de venir laver son linge. Ou à l'époque, pour les devoirs, il me disait « est-ce que je peux venir aujourd'hui ? »* » (Claudine, membre de la famille Cuénod 17 juin 2019) Et, Yann, le fils d'Ariane : « *Moi pas trop, ma mère avec lui, ouais pas mal.* » (Yann, 21 ans, membre de la famille Sandoz) Et enfin la fille de Claudine soutient également que c'est « surtout » sa mère que Semere contacte : « *Et aussi de se dire qu'il a une personne, enfin c'est surtout ma mère on va dire, une personne qu'il peut contacter.* » (Alya, 17 ans, membre de la famille Moretti)

L'énoncé de Carole entérine et complète cette dynamique :

« *Mais c'est vrai que c'est souvent moi qui assume, qui porte, qui relance. Si tu veux c'est moi qui ai le souci de « tiens on ne l'a pas vu cette semaine ou comment il va ? » Là, je l'ai rappelé hier parce qu'il était malade dimanche soir, alors je lui ai filé un médicament, et hier soir à aucun moment Matteo va me dire : « tiens est-ce qu'il est encore malade ? ». Il n'y a même pas pensé.* » (Carole, 48 ans, membre de la famille Moretti)

³⁰ Où il n'habite d'ailleurs plus à ce jour.

Au-delà du maintien des contacts, on peut constater que leur rôle symbolique s'avère parfois être « maternel » comme l'atteste Carole, lorsqu'elle se préoccupe de son confort et de son état de santé :

« Évidemment, moi je me sens maman avec Semere, c'est clair. Je me sens maman quand je lui achète son petit matelas pour pas qu'il ait mal au dos [à Paléo] et que je lui donne son petit médicament et que je le rappelle hier soir pour savoir si il a encore la crève. » (Carole, 48 ans, membre de la famille Moretti)

Même s'il y a des exceptions comme celle de Térance (voir ci-dessous) le maintien de la communication et la sollicitude en matière de santé, semblent d'abord, comme dans une majorité de familles actuelles, assumés par les femmes. (Bülher, 2018) Non loin de vouloir attester que cette sollicitude est genrée, elle se retrouve aussi chez certains hommes, comme j'ai pu l'observer lors du week-end de randonnée lorsque Isaias avait le rhume et la toux et que j'entendais Térance lui demandé à de nombreuses reprises « Est-ce que ça va ? Et ça va mieux la toux ? Et est-ce que tu as encore des mouchoirs ? ».

Quant à Frédéric Tinguely, il connaît et reconnaît ces différenciations avouant sans problème prendre le rôle du père, voire de celui qui assoit une certaine autorité et pose des limites :

« Nous on est une famille, on fonctionne comme une unité familiale. Après Isabelle, moi je pense qu'elle joue pour Mewael un rôle maternel très important. Puis moi j'ai un rôle, je me suis rendu compte que quand une fois il a débordé (une fois il a fait pleurer Isabelle), bah moi je me suis posé comme un père de famille et j'ai dit mais ça c'est inacceptable, c'est irrespectueux. Et il a eu peur, enfin il a été dans ses retranchements et il a composé avec l'image qu'il avait d'un père qui le tapait. Donc il a compris que moi je n'allais pas le taper mais que j'ai mis des limites, donc j'ai aussi joué un rôle paternel. On est dans le rôle d'une famille. » (Frédéric, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Tandis qu'Isabelle prend en charge la part émotionnelle ou « charge mentale » (Subiaco, 2018 in Bülher, 2018). Celle-ci est par ailleurs perçue par leur fils :

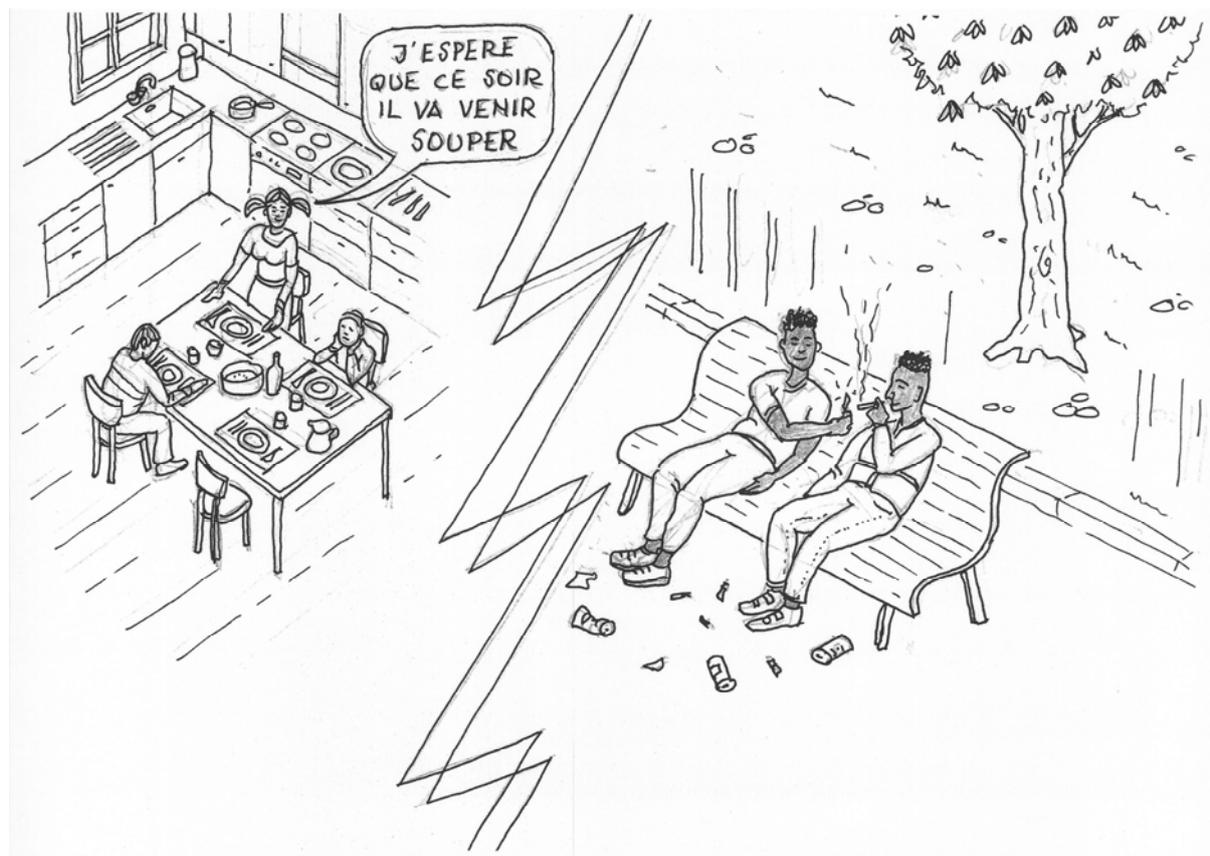
« Je sais que les pires moments c'était quand je n'étais pas là, en vacances. Il y a eu des moments qui étaient durs. C'est surtout ma mère qui avait du mal, quand il y avait des moments difficiles, c'est surtout ma mère qui prenait sur elle. Et qui en souffrait le plus en fait, parce que moi je ne suis pas forcément tout le temps là et quand je suis là, je suis souvent dans ma chambre, beaucoup en train de travailler ou sur mon tél. » (Valentin, 17 ans, membre de la famille Tinguely)

Célestin (Cuénod) même s'il est très présent avec Tesfay reconnaît clairement que la tâche d'accueil et de protection repose encore largement sur sa mère :

« Mais c'est vrai que moi je ne me serais pas vu faire cela de cette manière-là. Enfin, tout seul. Pour moi, ça va avec le fait qu'il faut être des parents. Enfin, il y a plein de trucs que ma mère fait pour lui que je ne fais pas, enfin je n'ai juste pas cette fibre maternelle. Je ne le protège pas comme ma mère le protège. Enfin, elle met les petits plats dans les grands. Moi, si je devais inviter un jeune de mon âge à manger chez moi, ce ne serait probablement pas la même chose. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

En fait comme dans les théories du « care » ou comme dans l'analyse de familles relativement classiques (Bülher, 2018), la sollicitude est associée aux femmes plus qu'aux hommes.

7.2.6 Faire relais n'est pas un long fleuve tranquille...



Si la plupart des entités-relais se plaignent très peu des jeunes qu'elles accueillent, certaines ressentent tout de même des difficultés et de la tristesse à ne pas arriver à une bonne relation comme dans d'autres familles-relais. C'est le cas d'Alexandre qui se rend d'ailleurs en partie compte de ce qui pourrait expliquer les résistances du jeune accueilli³¹ tout en étant conscient qu'il n'arrive pas à trouver le « bon » lien pour initier la relation :

« Non, je ne pense pas. Je pense qu'on est à la... ça va un peu mieux maintenant mais à une époque, il était assez absent. Donc certaines fois, t'avais l'impression qu'il n'était pas là. Donc c'est un peu difficile, donc t'essayes de trouver des combines pour l'intéresser, l'intégrer... mais ça va mieux maintenant. Mais je pense qu'il y a un moment où il a un peu dévié. Il n'allait plus trop à l'école. On a essayé pas mal de faire un appui scolaire, tu vois. Alma a même cherché des bouquins pour ... ou lui a dit : « viens avec tes devoirs » mais il n'a jamais croché. Ouais, mais physiquement il n'est jamais venu avec ses devoirs. Et puis il a fait une résistance passive parce que ce n'était pas un truc qu'il attendait de nous. Visiblement il n'a pas envie d'être dans une relation où on l'appuie dans le cadre de sa scolarité. [Il voulait] Une relation familiale plus que de répétiteur. Enfin, c'est lui qui sait et toi qui ne sais pas. C'est peut-être aussi la personne. Mais je me serais dit plutôt tout ce qui est bricolage, j'étais assez partant pour... mais ce n'est pas du tout son profil. Et puis tout ce qui est artistique non plus. Je pense que lui il n'est pas très manuel. Il est toujours super bien saqué. La cuisine on a essayé de l'intégrer pour faire la cuisine ensemble au début mais c'est compliqué. On lui a demandé de couper les oignons et puis il pleurait. Lui, il ne montre pas beaucoup d'intérêt... Ce qui est assez frappant c'est qu'il est très cash : il dit « ouais j'aime pas ». (Alexandre, 64 ans, membre de la famille Torre, 6 juin 2019)

³¹ Il semblerait aussi que le jeune homme se sente particulièrement mal au foyer de l'Etoile et que ce soit une des raisons (oublier et bien dormir) qui lui fasse consommer du cannabis. En fin de recherche, Alexandre m'a expliqué que l'entité-relais avait en accord avec l'éducatrice décidé « faire un break », donc d'interrompre au moins momentanément l'accueil.

Alexandre m'avait alors confié en référence à ses absences qu'à plusieurs reprises Dawit n'avait pas répondu présent à certaines invitations, et ne les avait pas prévenus, comme l'illustre l'image ci-dessus. En fait, la « résistance passive » évoquée par Alexandre renvoie, comme il le met en exergue lui-même, à l'idée qu'il existe une forme de pouvoir entre lui et ce jeune, notamment lorsque cela avait trait au savoir (« *[Il voulait] Une relation familiale plus que de répétiteur* »). Ainsi la difficulté de cette entité-relais tient probablement aussi à ce que « leur » jeune refuse de se conformer et d'être un « ado » modèle avec ses spécificités de façon à pouvoir continuer à se développer une identité. M. Foucault l'a expliqué « *Il n'y a pas de relation de pouvoir sans résistance, sans échappatoire ou fuite, sans retournement éventuel; toute relation implique donc, au moins de façon virtuelle, une stratégie de lutte, sans que pour cela elles en viennent à se superposer, à perdre leur spécificité et finalement à se confondre.* » (Foucault, 1982, n°306 cité par Bert 2014 : 7). Certain.e.s. jeunes migrant.e.s (tout comme les jeunes « ordinaires » d'ailleurs) développent leur identité, leur subjectivation, en se conformant ce qui leur permet d'être bienvenu.e.s sinon admiré.e.s tandis que d'autres ont besoin de résister.

Isabelle qui a aussi à faire à un jeune migrant un peu résistant dans sa famille d'accueil et à d'autres jeunes migrant.e.s dans son activité professionnelle, convient aussi que se conformer n'est pas toujours aisé : « *Je sais bien que c'est extrêmement astreignant pour eux de venir, de se lever à l'heure, de venir à l'école à l'heure, de respecter ces horaires donc toi quand tu leur donnes un rendez-vous avec [...] ou avec la famille-relais ou finalement avec n'importe qui, tu leur poses une exigence en plus qui les squeeze un peu, qui les contient et suivant comment, cela ne joue pas.* (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

A propos de Mewael, elle précise encore :

« *Il y a eu toute une phase assez au début quand on est passé en accueil, entre relais et accueil, au début de l'accueil. C'était très très dur. Le fait qu'on lui mette nos règles familiales. Alors là, aussi on parlait de l'argent avant, mais par rapport aux règles, c'était impensable de mettre les mêmes règles que pour Valentin. Donc jusqu'à la fin, jusqu'à sa majorité, on n'a jamais su – en tout cas pas à l'avance mais même après – où il sortait, avec qui et puis à peu près quand est-ce qu'il rentrait. Pour lui, c'était une notion de contrôle et de perte de liberté qui lui était insupportable.* » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Si les jeunes accueilli.e.s peuvent parfois résister aux injonctions des entités-relais qui les reçoivent, les membres de la famille accueillante peuvent aussi parfois vouloir se rebeller contre la place qu'occupe la personne accueillie : Ariane et Yann me racontent que parfois la présence d'Isaïas a rendu jaloux Nelson (15 ans), car il pensait recevoir moins d'attention :

« *Ouais, il a eu des phases de jalousie quand même. Les classiques de quand il y a un nouveau membre dans la famille « genre j'ai peur qu'il me remplace. Flavio était un peu jaloux parce qu'on faisait un peu plus attention [au nouveau venu].* » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Et Yann imagine que cela est aussi dû à son histoire : « Nelson, il est aussi dans une autre situation, il a besoin de beaucoup d'attention. » (Yann, 21 ans, membre de la famille Sandoz)

Matis me confie que parfois il a été jaloux car il ne pouvait plus autant parler à table :

« Ça c'était avec les parents quand il y a eu des tensions, c'était pendant l'été il y a deux ans. Et des fois aussi un peu pendant les repas, pour les temps de parole... J'ai l'impression qu'il parle plus que moi et moi aussi je veux parler. » (Matis, 12 ans, membre de la famille Tinguely)

Et sa mère note :

« Mais parfois j'avais un peu des remords à me dire « ah mais j'accorde pas assez d'attention à celui qui va bien » et puis qui file droit. Et que je rétablisse aussi l'équilibre. (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Cette concurrence ou cette jalousie entre les pairs a aussi été évoquée par Pascal à propos de l'une de ses filles :

« Alors après t'as toujours les dynamiques de famille qui peuvent ressortir, ça pose aussi des problèmes. Parce qu'à l'intérieur de la famille, on a aussi certains problèmes qui sont présents depuis un moment avec notre fille aînée, qui a toujours ressenti difficilement le fait de devoir partager l'attention, l'affection des parents. Donc, elle a pu exprimer de temps en temps qu'elle ressentait Tesfay un peu comme un concurrent. Donc, c'est vrai que ça change quand même un peu, enfin ça a une influence. Donc, dans l'équilibre de la famille. Oui, ça peut faire quelque chose. Et elle disait 'Donc, oui vous avez du temps pour Tesfay, mais vous n'avez pas de temps pour moi'. Point sur lequel on la rassurait. » (Pascal, 61 ans, membre de la famille Cuénod)

Ces différents énoncés permettent de mettre en lumière quelques-uns des champs de tensions auxquels font parfois face les différents membres des entités-relais dans leur relation avec le jeune accueilli.

7.2.7 Un jeune migrant pour un temps, des liens pour la vie

Malgré cette autonomie signe de leur agencéité et comme le veut la formule employée par l'Association des familles d'accueil avec hébergement s'occupant d'enfants placé.e.s (voir supra) même majeur.e.s, les jeunes migrant.e.s restent en lien avec leur entité d'accueil et celle-ci se considère comme responsable presque à tout jamais de la personne accueillie y compris et peut-être surtout quand les choses vont mal et que leur statut se fragilise à l'instar de Tesfay qui a été débouté dès sa majorité comme le déplore Claudine, qui l'a accueilli au sein de sa famille.

Ce chapitre rappelle l'idée de se situer au-delà du bénévolat car il s'agit d'une vraie rencontre où des liens sont tissés. Il s'agit donc de quelque chose de plus humain où l'on s'engage en tant que personne et ce sur le « long terme », bien que les entités-relais s'engagent officiellement au début pour une durée de neuf mois.

Une posture qui est soulignée par Claudine qu'elle entoure de la notion de famille :

« Parce que ce n'est pas un engagement que tu prends à la légère. Parce que je trouverais horrible, enfin affreusement, et même nocif et violent de faire croire à un jeune qu'il a une famille et puis de le laisser tomber. Avec ce qu'ils ont vécu quoi. Et puis lui, il nous dit régulièrement : « maintenant j'ai une famille ». Mais je n'imaginais pas que sur le plan affectif, ce serait aussi important. Mais peut-être que cela ne l'aurait pas été avec un autre jeune ou dans d'autres circonstances, là ça se trouve que je me sens vraiment maintenant responsable. Moi je me rends compte à quel point cela nous lie. Et il y a des engagements, c'est quelque chose d'extrêmement important que l'on s'engage, et quand on s'engage, on s'engage jusqu'au bout. Et cela peut être quelque chose de très long et ce n'est pas un problème, je veux dire, mais c'est important de le savoir. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

Célestin, fils de Claudine et « frère » symbolique de Tesfay, l'explique aussi avec beaucoup d'émotion en suggérant d'emblée que la relation entre lui et le jeune est faite d'espairs réciproques :

« Je pense en tout cas que les liens que l'on a créés, je les vois vraiment comme des liens pour la vie parce que avec l'exemple que j'ai des relations à distance, je sais qu'il y a des gens que je peux ne pas voir ou être proche physiquement et qu'ils sont quand même toujours là. C'est sûr que tant qu'il [Tesfay] est en Suisse, on va continuer cette relation. Si on va sur le long terme, même en termes de formation, le fait qu'il devienne indépendant, cela changera forcément le rapport. Ce sera moins 'famille-relais' mais il restera une partie de la [notre] famille, une partie de notre sphère, un de nos proches. En tout cas, on ne se pose plus la question du projet, de l'engagement, de quoi. Les 9 mois minimum, moi je ne les avais pas en tête, cela fait 2 ans et quoi qu'il se passe... On n'est pas là à se demander, 'quand est-ce que l'on va devoir arrêter d'inviter Tesfay à la maison ?'(Rire). Quoi qu'il advienne et où qu'il soit géographiquement sur le globe, je pense que je serai toujours amené à devoir le retrouver d'une manière ou d'une autre. D'ailleurs, j'essaie de ne pas lui faire de faux espoirs ou de lui promettre des choses qui ne pourraient pas arriver, je lui ai toujours dit et je suis sincère quand je lui dis on est vraiment dans ce combat ensemble, avec les armes que l'on a pour faire face aux différentes difficultés qui peuvent être d'asile ou d'autre chose, pour tout ce qu'il pourrait lui arriver ou pour tout ce qui pourrait m'arriver dans la vie. On continuera à être là l'un pour l'autre, au-delà du projet, au-delà de sa situation en Suisse. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Quant à Pascal, il compare Tesfay à son propre enfant, bien qu'il sache que son sort ne soit pas stabilisé, néanmoins, il souhaite rester en liaison avec lui car « il fait partie de la famille ». Il compare par ailleurs ce lien à la situation d'Agathe, qu'il connaît car il s'agissait de l'éducatrice de Tesfay. En effet, Agathe et son mari ont noué avec leur « fille » d'accueil une relation très forte et elle-même est devenue sur le tard leur fille adoptive.

« C'est comme avec les enfants, maintenant c'est bon, ils sont partis, ils se débrouillent. Là ça dépendra de son sort à lui. Mais j'imagine que s'il reste en Suisse, même si après il trouve à s'installer ailleurs, on va toujours rester en liaison avec lui. Enfin de mon côté, et je [le] pense de notre côté comme famille. Il fait partie de la famille. Comme on le voit justement pour Agathe [et son mari], qui voient régulièrement leur fille qui est maintenant mère. » (Pascal, 61 ans, membre de la famille Cuénod)

Néanmoins, Pascal complète son propos en ajoutant qu'il éprouve des difficultés à se réjouir du fait qu'il associe Tesfay à un membre de la « famille » car il sait que cette relation tient sur un fil « (...) que ça peut d'un jour à l'autre être fini. ».

Quant à Yann, il compare sa relation avec Isaias en faisant écho à l'héritage familial de ses grands-parents qui avaient accueilli et aidé une famille vietnamienne à l'époque, il superpose alors ces deux situations pour illustrer que ce contact ne sera pas éphémère :

« Moi oui, carrément. En plus, mes grands-parents, eux, ils avaient accueilli des gens qui fuyaient le Vietnam et avec qui on a toujours des relations. Du coup, je nous vois bien avoir des contacts toute la vie avec Isaias, carrément. Ce n'est pas momentané. » (Yann, 21 ans, membre de la famille Sandoz)

James associe également le lien créé avec Asante à la dimension familiale : « J'ai aussi envie de garder contact avec lui et les enfants aussi. Donc c'est un truc familial qui nous relie, donc qui est super positif. » (James, 42 ans, membre de la famille Andra)

Isabelle qualifie pour sa part ces liens avec Mewael d'« indéfectibles » et ce d'autant plus que le jeune homme associe sa mère d'accueil à certains de ses projets d'avenir :

« Mais, sur le long terme, je pense qu'il y a un lien qui est indéfectible maintenant, qui est créé, qui est indéfectible, moi je n'ai aucun doute là-dessus. Après, voilà, lui il a des projets auxquels il m'associe. Voilà, il aimerait essayer dans quelques années d'aller à Addis-Abeba et d'y faire venir sa mère pour la revoir. Et puis, il dit 'j'aimerais que tu viennes avec moi' et je lui dis 'D'accord je viendrai avec toi'. Donc, tu vois on est dans des trucs comme ça. Tu ne sais pas trop si c'est du rêve ou du fantasme, si on le réalisera un jour. Mais je pense que c'est un lien qui est là. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Au sein de la famille Moretti, Alya part du principe que cette relation va continuer tant que Semere « ne repart pas en Erythrée » ce qu'il pourrait faire un jour par « loyauté » même si à l'heure actuelle il n'envisage pas de repartir. Carole partage cet avis et ajoute qu'elle « ne construit pas non plus très loin, [elle] avance au jour le jour. » Néanmoins, elle ajoute aussi que cette relation ne peut pas s'arrêter à l'heure actuelle (« *invisageable de l'arrêter maintenant* »), juste perdre en intensité temporelle, puisque Semere a commencé un apprentissage d'électricien qui va lui imposer « *horaires de boulot et moins de vacances* » et qu'il vient de déménager.

Elsa, quant à elle, pense poursuivre sa relation avec Senaït, du mieux qu'elle le pourra et indépendamment de ce que font ses colocatrices (les deux autres membres de l'entité-relais).

La posture d'Alexandre est celle qui semble la plus teintée de doute quant à la poursuite ou à la reprise de leur relation, du fait des tensions qui caractérisent aussi ses relations (et celle de sa famille) avec Dawit :

« Tacitement, c'est un truc qui n'a pas de limites. Vis-à-vis du SSI, on s'engageait pour 6 mois ou je ne sais plus. Mais pour moi ce n'était pas important. Il y a ce côté intemporel et [une] incertitude, est-ce que ça se finira un jour et comment ? Parce qu'il se fera expulser, parce qu'il n'aura plus envie, parce que ... » (Alexandre, 64 ans, membre de la famille Torre)

À la lecture de ces différents énoncés, on peut voir que l'ensemble des membres des entités-relais rencontrés me confie avoir créé de forts liens avec le ou la jeune accueilli.e, on ressent dans ces discours une tension forte qui traduit le fait que ces liens pourraient être entravés par le dénouement de la procédure d'asile du jeune, qui n'est d'ailleurs jamais nommé dans les énoncés des personnes rencontrées, mais uniquement évoqué par de multiples expressions ou termes dérivés.

En conclusion et par rapport aux thèses suggérées dans notre problématique, les entités-relais font famille et ne le font pas à la fois. En effet, les entités-relais ne savent pas toujours quel terme utiliser, ni quelle place donner. Deux hypothèses, invérifiables en l'état de nos données, porteraient à croire que même si l'on recourt à la parenté symbolique, il n'est pas facile de trouver une place à la personne accueillie, surtout si elle n'est pas reçue à plein temps et ne fait pas partie de la « maisonnée » que décrit F. Weber dans d'autres contextes (2005). Ici encore, il semble difficile d'envisager une autre parenté que celle du sang (Weber, 2005) comme si ce dernier était plus fort – en tout cas en Occident – que les liens d'alliance ou liens symboliques. Comme le dit Godelier (commenté par N. Journet dans Bedin et Fournier, 2013 : 27), la filiation n'est pas liée qu'au couple. Dans notre exemple, il s'agit d'une filiation symbolique et non juridique assumée symboliquement par des couples-familles et par une entité d'amies (l'entité-relais des copines). Toutefois, si les « familles » voient bien l'accueilli.e comme une sorte de fils ou fille symbolique, ce n'est pas le cas de l'entité-relais des copines. Mais dans cette entité-relais des copines, l'accueillie n'est pas qu'une

amie puisque la personne qui s'occupe le plus d'elle dit avoir parfois des comportements maternels avec elle. En fait, on pourrait proposer que ces trois femmes font « maisonnée » (Weber 2013) même si elles ne logent pas l'accueillie. Comme le soulignent Bedin et Fournier (2013), Godelier (2004) et Weber (2013) ont donc globalement raison. La parenté ne dépend pas que du sang (la parenté biologique) et du juridique (la filiation officielle), elle peut aussi être symbolique ou « sociale » (Godelier commenté par Journet dans Bedin et Fournier, 2013 : 35) et prendre des formes beaucoup plus compliquées. C'est bien ce que l'on peut constater avec les entités-relais qui à la fois reconnaissent et ne reconnaissent pas cette forme de parenté, le fait de faire ou ne pas faire famille, parce que le processus pourrait faire de l'ombre aux parents dits biologiques, parce que les jeunes ne tiennent pas à être considéré.e.s comme des fils ou filles ou encore parce que c'est dangereux et douloureux d'établir un lien de parenté symbolique avec des personnes que l'on peut perdre si le ou la jeune est finalement expulsé.e. du territoire suisse. J'émetts ici l'hypothèse que plusieurs entités-relais sont très attachées et très proches du jeune accueilli mais ne peuvent pas « faire famille » en raison de cette épée de Damoclès (ici, l'incertitude liée à la procédure d'asile des jeunes) qui agit comme un frein dans leur rôle symbolique, qui doit ainsi le rester.

Si les liens symboliques de filiation sont mentionnés du bout des lèvres seulement, en revanche faire de l'accueilli.e un « proche », un neveu, une nièce, un.e cousin.e est fréquent. Et le fait de désigner l'accueilli par le surnom de « frère » et vice et versa est commun (en tout cas entre garçons, puisque l'exemple d'Asmarina sera évoqué dans le chapitre se consacrant au point de vue des jeunes). On ajoutera que cette désignation de « pote » ou « frère » (souvent les deux ensemble) est aussi relativement fréquente entre bon.ne.s ami.e.s sans qu'il ne soit nécessaire que la personne soit accueilli.e en entité-relais.

Et si la parenté « sociale » n'est qu'esquissée, en revanche la parentalité (tous les gestes éducatifs du quotidien, la manière d'être parents) est bien présente puisque les entités-relais s'occupent de leur accueilli.e un peu comme s'il était leur enfant, mais un enfant à qui on doit spécialement donner des cours de français, accompagner dans des démarches juridiques et spécifiquement recommander de ne pas commettre d'incartades.

7.3 Un « set de plus à table » en action

7.3.1 Tableau des activités partagées entre les entités-relais et les jeunes

À partir des faits recueillis et des observations participantes réalisées durant cette recherche, j'ai établi une « recension » (Olivier de Sardan 1995) des différentes activités partagées entre certaines entités-relais et le ou la jeune accueilli.e. Cette recension qui n'est pas chiffrée en jours ou en heures donne néanmoins un bon aperçu du temps consacré à l'accueilli.e et du type d'activités mises en place au fil de la relation. Les démarches de mobilisation dites politiques seront mises en exergue dans le chapitre sur le rapport à l'Etat.

Entité-relais	Activités
Famille Cuénod Claudine (60 ans) Pascal (61 ans) Célestin (24 ans) Ses trois sœurs aînées + Tesfay (20 ans)	Repas réguliers; devoirs ; vélo avec Pascal (Vevey, Montreux, Lausanne par les vignobles, Vallée de Joux, Valais le long du Rhône et statue de Chaplin) ; course à pied (avec Célestin) ; course en relais ; restaurants (européen, érythréen, ...) ; encourager Claudine lors d'une course genevoise (Célestin et Tesfay) ; jeux (Jenga en particulier) ; église (Pascal + Tesfay) ; invitation de Tesfay à Célestin / Pascal chez lui ; visite de l'une des soeurs à Bienne ; pique-nique et ping Pong ; anniversaires, Noël et fêtes de famille ; soutien formation (domaine manuel et artistique) ; fête de bachelor (Célestin) ; soutien administratif ; accompagnement pour faire les achats pour sa formation privée
Famille Moretti Carole (48 ans) Matteo (54 ans) Alya (17 ans) David (16 ans) + Semere (19 ans)	Repas réguliers; vélo ; bord du lac (baignade) ; randonnées (Pentecôte) et autres ; vacances au ski (+ luge) jeux (splendor) ; musées ; devoirs (Carole) ; soutien en maths (Alya) ; apprendre à conduire (Matteo) ; aide nettoyage balcon (Matteo) ; anniversaires, Noël et fêtes de famille ; soutien administratif appartement ; soutien administratif accident de vélo ; soutien apprentissage français (Estelle, famille Sandoz + un ami famille Sandoz) avec Hakim et un autre ami (aussi en lien avec une entité-relais) ; soutien stage d'électricien + soutien stage Paléo
Famille Sandoz Térance (55 ans) Ariane (55 ans) Yann (21 ans) Estelle (19 ans) Nelson (15 ans) + Isaias (17 ans)	Repas réguliers; randonnées ; vélos et pique-nique ; devoirs ; soutien lecture ; théâtre ; musées ; visite de Zurich ; films avec Yann ; Concerts avec Yann ; Vacances à Loesch-les-Bains (2x) ; Course à pied ; Course en relais ; tournoi de foot anti-raciste (avec Estelle) ; foot avec Nelson ; jeux (puissance 4) ; activités avec Estelle ; vacances au festival cinématographique (Locarno) ; responsable de la sauce à salade (Isaias) ; activités en cuisine ; repas tous les jeudis soir (dans un marché genevois) ; anniversaires, Noël et fêtes de famille ; l'anniversaire d'Isaias au parc ; soutien administratif ; descente du Rhône avec une autre entité-relais ; ski avec une autre entité-relais ; festival « poussière et lumière » ; réunion à l'école pour les « parents » (famille d'accueil) ; fête et spectacle de l'école
Famille Torre Alexandre (64 ans) Alma (60 ans) Carlos (25 ans) & Thalia (22 ans) +1 sœur aînée	Repas réguliers; cirque du Soleil ; jeux (Uno) et jeux vidéo avec Carlos ; fête du 1er août ; visionner des matchs de football ; anniversaires ; restaurant avec Alma ; match de foot au Stade de Genève (derby) - avec une autre entité-relais (famille) et le jeune accueilli ; activités en cuisine

+ Dawit (17 ans)	
Famille Andra Violette (40 ans) James (42) Léo (10 ans), Zoé (8 ans) Mina (4 ans), Gabriel (3 ans) + Asante (20 ans)	Repas réguliers; devoirs ; patinoire avec Léo et Zoé ; anniversaire de Léo fête des voisins ; sport avec les enfants ; local de musique avec James ; anniversaires ; jeux « de Mina » et jeux de cartes (Cam's) ; soutien administratif ; week-end de randonnée (Pentecôte) avec la famille Tinguely
Famille Tinguely Isabelle (47 ans) Frédéric (47 ans) Valentin (17 ans) Matis (12 ans) + Mewael (18 ans)	Repas réguliers (tous les soirs pendant 2 ans) ; soutien devoirs et formation ; soutien administratif ; soirées avec Valentin ; rigoler et se chatouiller avec Matis ; organisation d'une fête pour ses 18 ans ; parkour et gym agrès avec Valentin, piscine ; course à pied et course en relais ; jeux (boursi-cocotte); vacances en France et en Suisse ; vacances au Ski ; week-ends à la montagne (dont les marches de Pentecôte) ; activités en cuisine ; anniversaires, Noël et fêtes de famille ; réunion à l'école pour les « parents » ; fête et spectacle de l'école
Entité-relais des copines Elsa (28 ans) Ses deux amies (trentenaires) + Senait (20 ans)	Repas régulier; visite de Lausanne ; festival anti-gel ; sortie au restaurant ; danser, écouter de la musique et rigoler ; cuisiner ensemble ; accompagnement à ses rendez-vous chez le médecin ; soutien pour trouver un appartement et visites d'appartements avec elle ; anniversaires ; repas chez Senait ; soutien durant sa grossesse
Hakim (20 ans) En lien avec la famille Pareys Irène (47 ans) Nicolas (50 ans) Thibaut (15 ans) Morgan (12 ans)	Repas réguliers; vacances en Valais et en montagne; jeux de cartes ; course à pied avec Irène ; course en relais ; baignade dans le Rhône avec Nicolas ; boire un café avec Irène ou Nicolas ; soutien pour trouver un appartement avec TERENCE SANDOZ + Irène et Nicolas pour la caution ; anniversaires, Noël et fêtes de famille ; soutien administratif (accident de vélo) ; soutien apprentissage français (Estelle, famille Sandoz + un ami famille Sandoz) ; repas chez Hakim (où c'est lui qui invite)
Asmarina (21 ans) En lien avec la famille Baumann - Antoine (53 ans) Christine (52 ans) + 3 enfants	Repas réguliers; vacances à la montagne ; devoirs ; soutien administratif et juridique ; jeux ; soutien pour trouver un appartement ; anniversaires, Noël et fêtes de famille ; repas chez Asmarina (où c'est elle qui invite)

À la lecture de ce tableau, on peut dès lors constater que certaines activités sont d'ordre récréatives, d'autres plutôt de nature éducative (soutien dans la formation, aide pour trouver un stage ; aide pour le français) et d'autres encore plus dans l'idée d'accompagner à l'indépendance (aide pour trouver un appartement) et encore d'autres qui semblent plus ludiques. On peut d'abord noter la place réservée aux repas qui sont réguliers et prennent sens dans ce projet car ils représentent généralement la première occasion de rencontre entre accueillant.e.s et accueilli.e.s au sein de l'espace privé des entités-relais. Les repas comme les jeux ont l'avantage d'offrir une activité durant laquelle on n'est pas nécessairement en train de parler (ce qui est parfois difficile pour les jeunes migrant.e.s au début de leur accueil). Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'au sein de chaque entité-relais, chacune d'elles m'a évoqué un jeu différent, des jeux qui ont été évoqués par les personnes rencontrées comme permettant de « *détendre l'atmosphère* » (Ariane) ou « *briser la glace* » (Célestin), surtout dans les prémices de la relation. À ce titre, il est intéressant de noter que lors de la première rencontre organisée par le SSI en compagnie de l'entité-relais et du ou de la

jeune, il est proposé aux différent.e.s protagonistes de débiter la rencontre par un jeu de dés assorti d'un plateau de jeu composé de questions plurielles pour apprendre à faire connaissance.

Ariane insiste sur cette régularité des repas :

« Moi, le fait qu'on ne lui a jamais proposé des choses compliquées, enfin je pense incroyables, donc cette régularité des repas, je pense que c'était plus simple pour tout le monde, donc si lui il vient et qu'il ne parle pas, cela n'a jamais été un problème. » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Alexandre partage l'idée d'une activité ordinaire, intégrée aux habitudes familiales, mais régulière, comme si elle devenait un « rituel », par effet de répétition :

« L'idée ce n'est pas de faire quelque chose de spécial, c'est de l'intégrer à des choses qu'on fait [...] Et ça c'est un rituel, chaque semaine on se voit. Mais c'est bien ces rituels parce que c'est un truc qui avance, qui est structurant. » (Alexandre, 64 ans, membre de la famille Torre)

C'est aussi ce que souligne C. Sellenet dans son analyse des rencontres entre parents d'accueil et enfants placé.e.s : ces rencontres épisodiques « [...], introdui[sent], des rites, une rythmicité de la rencontre, des retrouvailles. » (Sellenet, 2006 : 49).

Dès lors, il s'agit de découvrir, petit à petit, les activités qui plaisent au jeune comme le souligne Isabelle :

« [...] Après t'as forcément des attentes, mais après tu construis au gré de ce que t'as en commun, si tout à coup ça lui plaît, enfin je ne sais pas, nous on se fait des musées et on a assez vite compris que Mewael, les musées ça le gave et puis qu'il n'y a rien de pire au monde pour lui, donc cela sert à rien de lui proposer cette activité-là, donc après tu construis aussi en fonction des intérêts des uns et des autres. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Une idée qui est partagée par Violette :

« On est encore un peu dans la phase où on se découvre, du coup, on propose, on regarde ce qui marche. » (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra)

Par ailleurs, les activités sont censées ne pas sortir de l'ordinaire, d'être plus ou moins calquées sur celles que menait la famille avant de devenir entité-relais. Cette idée « de ne pas proposer des choses compliquées » se reflète aussi dans les postulats de départ associés au projet dont l'objectif initial reposait seulement sur l'idée du repas. En résumé, ces activités s'inscrivent dans le quotidien des entités-relais et s'insèrent majoritairement dans la dynamique familiale de celle-ci. Parfois ludiques et joviales, de nombreuses activités revêtent un caractère éducatif.

7.3.2 Des clés pour des codes

En comparant l'offre du foyer de l'Etoile et celle d'un accueil au sein d'une entité-relais, Pascal évoque l'idée d'offrir « autre chose » à ces jeunes migrant.e.s, mais se garde aussi de critiquer les équipes éducatives qui font au mieux dans des conditions difficiles.

« Je ne m'étais pas du tout renseigné là-dessus, je me disais que ça devait être très difficile pour eux. Que les rares choses que je connaissais de l'Etoile, je me suis dit que rien que pour ça, ça valait la peine de leur offrir autre chose. Parce que ça devait être horriblement difficile. Je dis bien sûr que c'est mieux que s'ils étaient parqués comme à Calais. Mais la question c'est : qu'est-ce qu'il y a comme humanité là-

dedans ? Qu'est-ce qu'ils arrivent à voir de la relation avec le monde qui les entoure ? Ils n'ont pas les moyens, il [le foyer de l'Etoile] n'a pas été prévu pour ça, tout ça. Donc je pense qu'il ne faut surtout pas critiquer tous ceux qui travaillent là-bas. » (Pascal, 31 mai 2019)

Isabelle (qui, dans le cadre de son travail, avait constaté et signalé des manquements aux autorités compétentes concernant les conditions d'accueil offertes au foyer de l'Etoile) entrevoit également l'idée de « faire sortir » ces jeunes du foyer lors de « moments-clés » :

« Et puis je me suis dit : il pourrait y avoir un sens, en fait, à les sortir de là même si on ne peut pas le faire d'un point de vue institutionnel maintenant. À les sortir au moins pour certains moments-clés qui seraient les moments que j'imaginai autour du repas parce que pour moi c'était un des besoins qui n'était pas bien considéré, et puis comme ça leur montrer comment c'est l'intimité d'une famille. Comment les enfants parlent aux adultes et vice-versa ? Comment les hommes parlent aux femmes et vice-versa ? Comment est-ce que l'on mange à table ? De quoi on cause ? Comment on utilise la salle de bain³² ? Enfin, toutes ces choses-là, de la vie quotidienne et puis d'une immersion dans un milieu social qui est un milieu social intégré, pas juste confiné avec des barrières de 3m50 et des Securitas à la porte, et puis d'aller de là à l'école et de l'école à là et puis le reste, c'est ce qu'ils découvrent par eux-mêmes. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

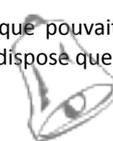
Nous noterons que les jeunes de l'Etoile sortent du foyer non seulement pour aller à l'école comme le mentionne Isabelle mais aussi pour des activités sportives et parfois pour des visites de loisir. Toutefois ce qu'Isabelle veut leur faire découvrir, c'est l'intimité d'une famille. Ces propos signalent aussi une certaine volonté pédagogique : soit faire intégrer par l'exemple des valeurs considérées comme centrales en Suisse, ou en tout cas dans certains milieux genevois : le droit des enfants à parler à table avec les parents, la façon dont les hommes parlent aux femmes. L'apprentissage de ces codes et valeurs en immersion sont considérés comme des gages d'intégration, ceux qui sont précisément évalués lors d'une demande de permis B « cas de rigueur » (pour plus d'explications voir *infra*, chapitre sur le rapport à l'Etat).

En conséquence, Isabelle compare le cadre offert au foyer avec celui qu'elle offre chez elle :

« Et puis les éducs, ils vont laisser leur téléphone sonner non-stop, ils vont utiliser des gros mots dans leur vocabulaire. Mewael une ou deux fois, il va dire 'faut que j'aille pisser' à table, et tu vas dire 'non mais Mewael, on ne peut pas dire 'faut que j'aille pisser' et Mewael, il me répond 'Ah bon ? Mais mon éducateur il me disait ça tout le temps'. Ok, j'ai compris mais à l'école ou à la maison, tu ne peux pas dire 'je vais aller pisser', tu dois dire 'je vais aller aux toilettes'. Pisser, ce n'est pas un mot adéquat. Mais il y en a plein des exemples comme ça, plein, plein, tout le temps. Donc, je pense que c'est ça qu'on lui apporte, cette espèce de socle et ces portes d'entrées- là. Et puis, une stabilité, ça va, ça ne va pas, tu te comportes bien, tu ne te comportes pas bien, mais nous on est là et on reste là. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Aux codes et valeurs décrits, plus haut, elle rajoute donc la nécessité d'employer un langage non familier pour désigner les lieux d'aisance surtout si l'on se trouve à table. Par ailleurs, l'entité-relais est considérée comme représentant des liens stables par comparaison aux équipes éducatives, qui il est vrai, font montre d'une importante rotation de personnel surtout quand le cadre de travail est considéré comme particulièrement difficile, ce qui est le cas à l'Etoile (source). En ce sens, la stabilité d'une entité-relais palie quelque peu l'incertitude du statut, l'attente d'un permis plus sécurisant.

³² À ce sujet, Isabelle m'avait raconté que Mewael avait été très étonné du volume d'eau que pouvait contenir une baignoire remplie, une constatation qu'il n'avait jamais pu faire ni en Erythrée, ni au foyer qui ne dispose que de douches.



La même idée est défendue par Téreence, qui pense que l'immersion au sein d'une famille nombreuse ne peut être que bénéfique, notamment au niveau de l'apprentissage du français et de la découverte des valeurs d'égalité qui devraient exister entre hommes et femmes :

« Et puis ce qui nous avait beaucoup plu aussi, qui est central dans cette offre, c'est qu'il rentre dans une famille. Parce que du coup, il arrive ici et puis il est en interaction avec cinq personnes. C'est quand même très différent, tant au niveau du français, aussi d'apprendre les habitudes de vie, quelles sont les normes, quelles sont les traditions. Bah lui typiquement, il était frappé de constater que dans cette famille 'x' lambda, le rôle de l'homme et de la femme sont différents. Versus, l'Érythrée, où la femme si tout va bien elle sait lire et écrire vaguement et elle a 6 enfants. Parce qu'elle n'a pas pu aller plus loin. Et puis l'homme il est tout le temps parti parce qu'il est au service militaire. Il y a aussi toute cette découverte par l'intérieur, des choses que l'on ne peut pas expliquer. » (Téreence, 55 ans, membre de la famille Sandoz).

De surcroît, cette immersion permet au jeune de prendre place parmi des autochtones, de s'y confondre et, du coup, de ne pas constituer une sorte d'exception considérée avec compassion ou commisération presque comme un petit chien malheureux :

« Et il était avec un environnement majoritairement non issu de la migration. Et puis ça, je sens aussi qu'il en a besoin. Il a besoin d'être un parmi les autres. Et pas être un pauvre ... mon pauvre et puis quand je te parle j'ai mes oreilles de cocker et puis j'ai mes grosses larmes comme ça toutes rondes. Et puis 'ah ça dû être terrible pour toi'. Et puis, lui aussi il doit avoir sa liste de questions : c'était comment ? et puis ça t'a fait quoi ? » (Téreence, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Et Téreence d'insister aussi sur l'acquisition de compétences en lecture que doit faire Isaias pour pouvoir ensuite se choisir sans trop de difficultés un apprentissage.

« Moi j'ai fait pas mal de lecture avec lui, mais d'activités...il aime bien faire de la cuisine, soit avec Ariane, soit avec moi. De la lecture-apprentissage parce que l'on essaye, ça c'est le projet que l'on a d'un peu pédagogique ou je ne sais pas quoi, c'est par rapport à ses objectifs qui sont pour le moment de devenir chauffeur de poids lourd, avant d'être chauffeur de poids lourd, il faut passer le permis et pour passer le permis il faut lire l'énoncé (imite l'énoncé). Donc, quoi que tu fasses, l'écrit est indispensable dans notre civilisation, enfin dans notre monde. Et puis, c'est sur cela que l'on insiste beaucoup. [...] Quand tu passes du tigrigna à une lettre que tu reconnais. Les lettres que tu prononces, les lettres que tu ne prononces pas. Enfin bref, c'est ... Là, j'ai passé pas mal de temps. Bon là, c'est les vacances alors on ne va pas l'emmerder. Mais disons que là je ne vais pas le lâcher. Et s'il doit écrire un email pour être candidat à [nom d'un lieu où Isaias va être aide-moniteur durant l'été], bah c'est lui qui l'écrit et puis je lui apprends à écrire un email parce qu'écrire un email, c'est tout simple. Mais n'empêche que si tu ne l'as jamais fait, c'est de la merde. Et puis si tu passes sur un PC ou un Mac, ce n'est encore pas la même chose. C'est montrer à un jeune qui pendant 12 ans a vécu là-bas [en Érythrée], après pendant 2 ans il a été un peu neutralisé car il était sur la route, et là tout à coup, il faut lui montrer mais il apprend hyper vite. Mais il faut être à ses côtés, et mettre ses doigts sur un clavier, ce n'est pas naturel. » (Téreence, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Même si la posture de Téreence est davantage pédagogique que disciplinaire, on peut voir que globalement le passage par les entités-relais, outre l'affection qu'il procure, permet aussi de normaliser les comportements et les mettre en conformité avec ce qui semble être demandé à des jeunes d'origine étrangère qui seront sévèrement évalués lors d'une éventuelle demande de permis B « cas de rigueur », dont on approfondira les enjeux dans la partie consacrée au rapport à l'Etat.

Elsa (de l'entité des copines-relais) est contente des progrès de Senaït, des progrès en français qu'elle attribue aussi au suivi de l'école. Elle insiste aussi sur ce qu'elle lui apprend, mais principalement en la laissant faire l'expérience elle-même :

« Les trois on n'arrêtaient pas de lui dire, en fait, chaque fois qu'on la voyait, on voyait qu'elle progressait. Clairement. Et puis, elle sortait des expressions, des trucs où t'es là : 'mais trop stylé'. Je pense que le gros du travail a été fait à

l'école. Mais du coup, vu qu'on la voyait toutes les deux-trois semaines, on voyait une vraie progression et on n'arrêtait pas de l'encourager et de lui dire que vraiment c'était vraiment flagrant et que cela allait super vite. Et puis, même maintenant, je vois par message : enfin c'est bon, elle parle français quoi ! C'est acquis. Alors on lui a toujours dit : « amène tes devoirs, nous on t'aide » et en fait, elle ne les a jamais amenés. Elle nous a toujours dit que c'était hyper difficile les maths, enfin elle nous a parlé de ses difficultés mais elle n'est jamais venue avec quelque chose.

Par contre, pour des lettres, genre là maintenant pour les demandes d'appartement, ça c'est elle qui m'a demandé. Là c'est surtout pour le logement que j'ai pris un peu le relais. Mais à faire avec elle, tu vois, hein ce n'est pas un truc, vas-y moi je fais et je te l'envoie. Non, on fait ça ensemble. » (Elsa, 28 ans, membre de l'entité-relais des copines)

Ainsi, Isabelle, Térance et Elsa comme d'autres membres des entités-relais adoptent-ils.elles une posture de pédagogie active ou d' « apprentissage par l'expérience » (Kerjean, 2006), très proche de celle des équipes éducatives, qui consiste à montrer le chemin mais aussi à le laisser faire. Cette posture a probablement aussi pour effet de développer l'agencité des jeunes à qui les accueillant.e.s voudraient éviter d'être considéré.e.s comme des victimes passives.

7.3.3. Un relais au moment du couperet de la majorité

Si la majorité est souvent attendue avec impatience par les jeunes « ordinaires » pour qui ce passage ne changera pas grand-chose au quotidien ni dans le soutien que leur accordent leurs parents, elle est en revanche attendue avec une grande inquiétude par les jeunes migrant.e.s car elle modifie en profondeur leur statut. Ces jeunes migrant.e.s sont en effet protégé.e.s par leur statut de mineur.e.s ou d'enfant.e.s jusqu'à 18 ans. Sitôt leur majorité atteinte, elles et ils se voient donc coupé.e.s des principales protections auxquelles leur statut de mineur leur donnait droit. Ils et elles ne bénéficient plus de l'aide apportée aux mineur.e.s dans le cadre du Département de l'Instruction Publique (DIP) et du SPMI, mais seulement des prestations offertes par l'Hospice général. Une fondation de droit public mandatée par le canton de Genève et qui distribue l'aide sociale aux résident.e.s légaux ainsi que l'aide d'urgence. Ce couperet de la majorité s'avère déjà concerner la majorité des personnes en lien avec une entité-relais au sein de ce corpus de recherche, sauf Isaias et Dawit.

Ainsi, comme le déplore Claudine, une personne de 18 ans est presque livrée à elle-même une fois ses 18 ans atteints et tous ses repères changent puisqu'elle change de service d'aide. C'est là que les entités-relais ont aussi un rôle très important à jouer car comme on peut s'en douter :

« Oui, nous ou une autre famille, mais un jeune qui n'aurait pas un réseau autour de lui, dans la situation-là de...refus, je pense qu'il serait parti. [...] Là, vraiment je pense qu'ils ont besoin d'un entourage. Et comme en plus, il est devenu majeur. Il n'y a plus le SPMI donc c'est une assistante de l'Hospice général. Mais c'est administratif, elle ne va pas l'aider sur le plan éducatif ou... ça reste très administratif. Il y a eu un changement d'éducatrice pour une assistante. Et puis d'un coup, il avait fini l'école donc il n'avait plus ses profs dont sa prof de français qui était vraiment une dame qui était très très engagée, très bienveillante, à qui il pouvait demander des conseils et tout. Donc, il perd ses profs, il perd son assistante sociale de l'Hospice général parce que cela change. Et puis, il se retrouve face à toutes ces démarches. Là, il est vraiment un peu perdu. » (Claudine, 60 ans, membre de la Famille Cuénod)

C'est aussi ce couperet de la majorité et la situation du foyer de l'Etoile qui ont motivé Ariane et Térance à devenir famille d'accueil pour Isaias :

« Et maintenant on a entrepris les démarches pour devenir famille d'accueil parce qu'il est encore mineur. Après, il est comme tous les autres, il doit se débrouiller avec l'Hospice, et du coup après il n'a plus de tuteur, il n'a plus personne.. À 18 ans, ils n'ont plus aucune référence d'adulte. Donc ceux qui n'ont pas du tout créé des liens, c'est terrible. » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Conformément à l'article 277 du Code civil, qui s'adresse aux « jeunes ordinaires » et se fonde sur l'obligation d'entretien qu'ont les parents dont les enfants font des études et sur le fait que l'État verse des allocations familiales jusqu'à 25 ans pour les personnes en formation, cette loi devrait leur permettre de recevoir un certain soutien jusqu'à l'âge de 25 ans. Cette forme d'abandon étatique est également mise en évidence par Agathe, qui a donc incité l'équipe éducative de l'Etoile et le SSI à respecter la dite règle des 18-25 ans pour continuer de soutenir d'une façon ou d'une autre les jeunes adultes, ici les jeunes migrant.e.s majeur.e.s. Comme on le voit aussi, l'éducatrice réfère à un « on » qui est probablement « l'Etat ». Comme dans le cas du placement de jeunes non migrant.e.s qui s'arrête aussi à 18 ans, la comparaison avec des « jeunes » ordinaires est posée en s'adressant directement à l'intervieweuse qui a le privilège de continuer à bénéficier d'un soutien financier et affectif de ses parents, même une fois majeure et même une fois partie de la « maison » pour aller habiter indépendamment :

« La nouvelle politique c'était de maintenir un éducateur référent tant qu'il [le.la jeune migrant.e. majeur.e] serait à l'Etoile. Ce qui a changé dans le discours c'est qu'avant on nous a dit : on s'en occupe jusqu'à 18 ans après c'est plus notre problème. Maintenant on nous dit qu'il faut qu'on s'en occupe de 16 à 25, jusqu'à qu'il soit hors de la coquille, donc ça c'est nouveau. Mais ça peine à être mis en place. [...] Alors oui, ils sont majeurs et ils ne sont plus sous la convention des droits de l'enfant mais est-ce que toi t'es partie à 18 ans de chez toi ? Je n'en connais pas qui sont partis à 18 ans de chez eux, à moins qu'il faille aller étudier ailleurs. L'année passée au moment où on nous a dit faut transférer tous les majeurs, alors moi j'ai dit bah c'est les majeurs, maintenant qui sont prioritaires. Parce que s'ils n'ont plus personne, il faut au moins qu'ils aient une famille-relais. Donc, on a aussi beaucoup favorisé les jeunes majeurs à avoir une famille. » (Agathe, éducatrice au foyer de l'Etoile)

De surcroît, Méлина réfère directement à ce que les entités-relais font en matière d'intégration pour faire connaître par l'exemple ce que l'on fait ou ne fait pas en Suisse. Enfin, elle insiste sur une dimension, c'est-à-dire la peur que les personnes vulnérables, les migrant.e.s en particulier, s'habituent à être « aidé.e.s » par l'Etat. En bref, elle adopte, comme l'a démontré Fassin (2016) un discours à la fois compassionnel (qui se préoccupe de l'abandon de différentes formes de protection des jeunes lorsqu'elles et ils sont majeur.e.s) et stigmatisateur quand elle suggère que les jeunes migrant.e.s pourraient s'être habitué.e.s à être aidé.e.s et du coup à ne plus chercher à se rendre autonomes, en tout cas financièrement. À la question : est-ce que les majeurs peuvent aussi participer à ce projet ou celui-ci est-il réservé aux mineurs ?

« Alors pas nécessairement. En fait, si tu veux à la base, on s'était dit oui pour mineur non accompagné et puis au final, entre 17 ans et demi et 19 ans et demie, ce n'est pas tellement différent. [...] Donc on a élargi et c'est d'autant plus crucial entre 18 et 25 ans, pour des ex-MNA. Parce que voilà, ils sont arrivés : ils avaient un encadrement et une prise en charge plus conséquente si on peut dire. Voilà, à 18 ans, il y a quand même pas mal de choses qui tombent donc c'est d'autant plus important d'avoir un relais aussi. Un appui et un soutien extérieurs. Bah tout jeune a quand même un réseau autour de lui, un réseau institutionnel mais du coup t'as cette famille-relais qui vient se greffer quand même d'une manière ou d'une autre à ce réseau sans en avoir vraiment la légitimité en quelque sorte, en tout cas au début. Mais ça devient vraiment un relais hyper essentiel, même pour les professionnels des fois, enfin on a des éducateurs qui comptent énormément sur les familles-relais pour différentes choses, et qui s'appellent souvent. Enfin, et puis un relais aussi par rapport à la suite. Comme je te disais voilà parce qu'à 18 ans, ça coupe et puis du coup, qu'est-ce qui va rester et bah souvent ce qu'il reste c'est la famille-relais. Et puis qui peut permettre vraiment la continuité, encore un soutien vers l'intégration, vers l'autonomie. Je pense que c'est essentiel, même pour l'avenir de notre pays, tu vois, d'intégrer au plus vite et au mieux ces jeunes... Après si cela peut les aider en plus à avoir une bonne intégration, une bonne vision, une bonne compréhension de comment cela se passe ici. Et de pouvoir aussi se débrouiller aussi seul, de ne pas être dépendants de toutes les aides possibles à vie. Parce que c'est ça aussi le problème actuellement. Parce qu'au final, ils sont dépendants pendant des années et des années voire toute leur vie des aides sociales et ça coûte hyper cher... » (Méлина, professionnelle du SSI)

Ces différents apprentissages sont intrinsèquement liés à la notion d'intégration qui permet aux jeunes majeur.e.s migrant.e.s pratiquement « abandonné.e.s » (ma formulation) par l'Etat d'être soutenu.e.s malgré qu'elles et ils soient devenu.e.s majeur.e.s. et donc considéré.e.s comme des adultes, ce qui est bien sûr une représentation qui ne correspond plus du tout aux faits sociaux recensés par les spécialistes de la transition à l'âge adulte tels que Olivier Galland (2010) sur l'allongement de la jeunesse en France, De Singly (2000, 2006) sur la jeunesse et l'allongement de l'adolescence et Van de Velde (2008) sur les politiques familiales liées à la transition à l'âge adulte en Europe. Une responsable du SSI adhère aux explications d'Agathe, en montrant que l'entité-relais est à la fois un soutien direct à l'équipe éducative du foyer de l'Etoile et un palliatif à l'inaction de l'Etat une fois que les jeunes migrant.e.s ou non deviennent majeur.e.s. En résumé, les énoncés des personnes interviewées ci-dessus semblent appuyer l'idée que le projet « un set de plus à table » joue un rôle de « relais » auprès des jeunes majeur.e.s dont l'encadrement socio-éducatif semble s'amenuiser drastiquement au moment du passage à l'âge adulte, ici au sens juridique.

7.3.4 Un système de réseautage

Les différent.e.s membres des entités-relais, ont conscience des ressources dont elles disposent aussi bien comme « autochtones » ou résident.e.s de longue date ainsi qu'appartenant aux classes moyennes bien intégrées dans des cercles d'ami.e.s et de connaissances qui ont le bras long.

Une posture qui se lit chez Térance :

« Nous on lui offre aussi le réseau, la rentrée dans le milieu, s'il veut faire un stage entreprise à peu près dans n'importe quel boulot (sauf en physique nucléaire) bah on lui trouve, soit parce qu'on connaît, soit parce qu'on connaît quelqu'un qui connaît. Mais tout simplement parce que cela fait cinquante ans que l'on est sur terre et ici. Et puis que l'on a nos racines aussi donc ça c'est quelque chose qu'on lui offre. »
(Térance, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Isabelle, mentionnant le fait que Mewael a aussi trouvé un stage comme aide-moniteur dans un camp durant l'été par le biais de son ancienne éducatrice du foyer de l'Etoile, donne encore d'autres exemples de réseautage et sur la nécessité d'être du cru pour pouvoir actionner les « bonnes » relations, ce qui n'est pas possible si l'on vient de l'étranger sans avoir pu s'insérer hors des réseaux directement liés au foyer ou à l'école :

« Donc, il se rend compte que cela ouvre sur un réseau. Il se rend compte aussi que pour la place de pré-apprentissage bah de nouveau c'est ça qui favorise...c'est-à-dire qu'on a des jeunes hors sol quoi, ils ont aucune connaissance de rien, ils ont aucun réseau, ils ont aucun ami, aucun voisin, aucun ... qui peut ouvrir des portes. On se rend bien compte comment c'est pour nos jeunes. Par exemple, ceux qui font du baby-sitting, pour avoir un peu de sous, ils font du baby-sitting chez des amis d'amis, ou chez des voisins de voisins. Enfin, voilà, ces racines-là en fait qui ouvrent aussi sur ce potentiel, ils ne l'ont pas, et c'est ça que la famille-relais crée. Et ça je crois que Mewael il a compris maintenant. Parce que les éduc du foyer, au début, ils ont fait leur premier tour, ils ont un vague copain qui est dans une entreprise de je n'en sais rien quoi, donc il lui refille celui-ci pour un stage, celui-ci pour un essai. Mais après quand tu as fait le tour de ton réseau, il faut multiplier ça. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Isabelle prend également l'exemple de Mewael pour montrer qu'il a décroché sa place d'apprentissage grâce au réseau de son entité-relais, mais aussi grâce à sa force de persuasion et son charme personnel. Elle rappelle ici les différentes clés indispensables que ces jeunes doivent adopter pour ensuite se les approprier et mettre à profit leur agencité.

« Et bah, voilà, il a séduit ou plus ou moins tapé dans l'œil de cette dame qui recrute. Mais s'il a décroché le rendez-vous c'est parce qu'on lui a ouvert la porte. Après, s'il a décroché la place, c'est parce que lui a convaincu. Mais c'est très facilitant. [...] avoir un rendez-vous, se présenter au bon endroit à la bonne heure, et puis les astuces aussi sur le non verbal, sur comment tu te tiens, comment tu t'habilles, qu'est-ce que tu fais avec ton téléphone, enfin tous ces trucs un peu socio-culturels mais éducatifs, il faut que quelqu'un le leur dise. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Carole qui a soutenu Semere dans sa recherche d'apprentissage, lui qui hésitait entre ébéniste (car il a un oncle en Érythrée dont c'est le métier) ou électricien, en parlant à l'une de ses amies, a fait en sorte que Semere puisse essayer de faire un stage dans ces deux types de profession. Semere a alors préféré opter pour le métier d'électricien. L'entreprise l'a gardé pour un pré-apprentissage, puis pour un apprentissage. Elle relève la chance dont a bénéficié Semere du fait du réseautage et de l'appui de sa « nouvelle » famille que constitue presque son patron. Toutefois, elle insiste aussi sur l'attitude très adéquate qu'a adoptée le jeune homme. En ce sens, elle montre l'utilité du réseautage tout en mettant en valeur les compétences de son protégé :

« Enfin, tu vois il a eu son pré-apprentissage, il le garde pour l'apprentissage. Il commence un CFC d'électro. [...] Donc, ça fait maintenant un an qu'il bosse avec eux, ils sont hyper contents. Il est hyper 'straight'. Et il est en duo avec l'un des électro, lui il s'appelle Sam, et il l'a beaucoup aussi fait conduire, donc c'est super. Un peu plus âgé et c'est une toute petite boîte. C'est une famille. Ils sont 4. C'est un couple, le fils, donc le père et le fils ils travaillent ensemble. La femme elle fait l'administration. Et ils ont un associé et c'est avec lui que Semere est en duo. Et ils habitent tous dans les mêmes immeubles, donc à midi, ils mangent avec eux. Donc, aussi, en fait, il a intégré une autre famille. Il y a tout un ... Donc il est bien entouré. Et c'est des gens qui sont aussi extrêmement réservés et discrets mais alors une grande générosité. » (Carole, 48 ans, membre de la famille Moretti)

Les propos de Carole sont admiratifs à l'égard de Semere, notamment parce qu'elle se rend compte que cela lui plaise ou non, que Semere se montre capable de « rentrer dans le moule » :

« Après, je pense qu'il nous amène beaucoup dans comment il s'intègre, moi c'est ça que je trouve hyper intéressant, le mec, il débarque du bout du monde dans des conditions sordides par moments, et puis il est là, et c'est ça que je vois que mes enfants voient. C'est que 'tetieu ce gars, il y arrive !'. Et c'est ça qu'on devrait tous faire où l'on va, c'est s'adapter, tu rentres dans le moule. Tac, tu respectes les règles. Et je trouve que Semere, il fait ça admirablement bien. C'est vraiment impressionnant. » (Carole, 48 ans, membre de la famille Moretti).

En somme, et pour le dire de façon plus compliquée, comme le ferait Foucault (2014), une source d'explication de la subjectivation, à travers le regard des entités-relais, on entrevoit que les jeunes migrant.e.s auraient pleinement conscience du fait qu'ils et elles « doivent » s'auto-discipliner et obéir, et en se « normalisant », démontrer aussi leur pouvoir d'agir et leur relative autonomie.

7.3.5 Laisser une sphère d'autonomie

Certaines entités d'accueil partagent toutes leurs activités sans restriction ou presque tandis que d'autres se ménagent des moments en famille restreinte sans la présence du jeune migrant.e soit dans l'idée de se retrouver dans leur configuration d'avant l'accueil, soit dans celle de ne pas faire pression sur le-la jeune et de lui laisser aussi une sphère « à lui ou elle » sans que son entité d'accueil s'en mêle.

Les sphères propres aux jeunes migrant.e.s sont variées. Certaines recourent des activités sportives, d'autres des rencontres religieuses. Quel qu'en soit l'objectif, elles sont généralement perçues

comme permettant aux jeunes migrant.e.s de développer un contact avec d'autres jeunes migrant.e.s de la même origine ou avec des membres de la « communauté d'origine ».

Tesfay et Isaias sont inscrits dans un club de vélo tandis que Mewael a joué dans une équipe de football genevoise, et qu'Asante se rend régulièrement aux entraînements de football organisés par des entraîneurs affiliés à l'AMIC. Tesfay est par ailleurs très intégré aux activités religieuses de la partie copte des Erythréen.ne.s de Genève :

« Et puis pour eux c'est probablement hyper important, c'est déjà important là-bas [en Erythrée] donc ici ça l'est encore plus. Alors parfois c'est l'église qui le bloque. Et d'ailleurs ça rentrait toujours un peu en conflit avec ce qu'on lui proposait parce que c'est souvent le samedi toute la journée et la célébration elle-même c'est le dimanche très tôt pour bénéficier d'un lieu de culte. Et souvent il est crevé parce que vu qu'ils font ces célébrations la nuit et aussi parfois des longs carêmes avec quasi-jeûne. Il arrive à la fin de la semaine, il est complètement mort donc c'est dur pour lui de faire ça. » (Pascal, 61 ans, membre de la famille Cuénod).

Célestin en voit davantage le côté positif :

« C'est vrai que même Tesfay, hier quand on marchait dans la rue...il connaît tous les Erythréens...Tu ne peux juste pas marcher à Genève sans qu'il croise des gens (Rire). Dans la communauté ici, il est vraiment super intégré. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Isaias, comme Mewael, sont eux aussi, intégrés à l'église copte érythréenne :

« Il est aussi pas mal en lien avec l'église érythréenne donc c'est par exemple le respect du carême, qui est largement plus sévère que le nôtre. Long, avec 2 ou 3 jours où tu ne manges rien. Donc très dans un système de règles. » (Térence, 55 ans, membre de la famille Sandoz).

Valentin réfère aussi à l'église en parlant de Mewael :

« [En vacances, on va] une semaine ou deux dans des maisons en campagne, on préfère la campagne que la ville. La première fois, il y avait le jeûne. Il ne mangeait pas pendant la journée, du coup il y avait eu des tensions là autour. Il dormait la journée et c'était un peu compliqué. Il y avait des tensions mais c'était quand même cool car il se confiait beaucoup plus car on était au quotidien ensemble. Mais il y avait aussi ce côté où il se sentait oppressé car il était tout le temps avec nous parce que parfois il avait envie d'air [...] ». (Valentin, 17 ans, membre de la famille Tinguely)

Ce rapport à la communauté érythréenne, passant par l'église est souligné par les membres des entités-relais qui accueillent un.e jeune pratiquant.e. Mais parfois aussi questionné du fait qu'il occupe beaucoup les jeunes et qu'à la sortie de l'Eglise peuvent se trouver des membres du Consulat qui essaient de faire pression sur les jeunes pour qu'elles ou ils versent leur obole pour leur pays d'origine (comme me l'ont raconté Pascal, Térence et Alexandre). Ainsi connaître des membres de la « communauté » peut être menaçant mais fait aussi sens en permettant de reconstruire des liens avec le pays d'origine : *« Migration brings people to experience ruptures, for which religious elements are often used as symbolic resources »* (Dahinden & Zittoun, 2013 : 185 in Genini, L. 2016 : 64).

Le respect de la sphère des jeunes migrant.e.s peut aussi s'assimiler à la nécessité de laisser à ces jeunes migrant.e.s une part d'espace privé, celle dont profite généralement chaque adolescent.e ou jeune adulte même si elle ou il est encore logé.e dans sa famille. Il s'agit alors de ne pas infantiliser le jeune et de lui offrir la possibilité de vivre ses propres expériences d'adolescent.e ou de jeune adulte

de manière autonome étant donné qu'ils et elles sont des jeunes adultes, comme le suggère De Singly (2000).

C'est ce que remarque Isabelle parlant de Mewael durant les vacances d'été :

« Il vient un peu moins souvent. Mais là, tu sens, il n'y a plus la structure scolaire, donc voilà, il dort quand il dort, il fait la fête avec ses amis, il profite le soir parce qu'il fait plus frais. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Un dynamisme également constaté par Carole en référant à Semere qu'elle considère comme très autonome mais qui demande quand même parfois à son entité-relais « un petit coup de pouce » pour certaines démarches telles qu'organiser une semaine de vélo et camping avec ses amis :

« Un majeur, comme ça et puis Semere, il nous fait bien comprendre qu'il n'a pas besoin de nous, gentiment, ce n'est pas méchant. Il se démerde dans la vie sans nous, et puis tout à coup : 'Hiii il a besoin de moi' et dimanche, là, il est arrivé, parce qu'ils veulent faire ce tour à vélo et puis aller aux [nom d'un village], il est arrivé avec toutes les cartes qu'il avait imprimées (il est allé voir Frédéric Tinguely qui lui avait un peu expliqué le trajet à vélo) et puis, il est venu avec moi et puis on a cherché un peu les campings où ils pourraient s'arrêter dormir. Et puis, tu vois, là il a besoin de nous. » (Carole, 48 ans, membre de la famille Moretti).

Il en va de même pour Asante, également occupé à l'extérieur de l'entité-relais dans laquelle il se rend de temps à autre, ce qui laisse aux deux parties une assez grande liberté de mouvement :

« Alors lui il était plutôt, alors soit il avait d'autres opportunités parce qu'en fait c'est ça qu'est chouette, c'est qu'on n'a pas l'impression qu'il passe la semaine à attendre notre proposition ou qu'on se voit. Et ça nous a plu parce qu'on voulait qu'il soit libre et que ce soit plutôt un plus qu'une contrainte. Du coup, on a l'impression que ça l'est, parce que du coup on lui propose plus de choses qu'il n'en accepte. » (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra)

Il en va de même pour Senaït, en lien avec « l'entité-relais des copines » qui recourt surtout à ce relais pour des démarches administratives :

« Mais elle est toujours ouverte aux propositions mais ce n'est pas elle qui propose des trucs. Sauf pour les visites d'appartements, elle me dit 'là tu viens avec moi'. » (Elsa, 28 ans, entité-relais des copines)

Quant à Alexandre, il me confie avoir conscience de ne pas être essentiel dans la vie de Dawit, ce qui lui permet de ne pas trop exiger ni de sa famille ni du jeune :

« Je pense que c'est bien comme on le vit parce qu'on ne met pas la barre trop haute, tu vois, on ne se berce pas d'illusions. On se dit qu'on n'est pas essentiel pour Dawit. » (Alexandre, 64 ans, membre de la famille Torre)

L'autonomie relative ou importante que les jeunes migrant.e.s ont par rapport à leur entité-relais dépend de leur âge et, pour partie, de l'investissement de ladite entité d'accueil témoigne peut-être d'une volonté de laisser la jeunesse s'allonger, comme le suggère O. Galland (2010) qui constate que les dimensions qui marquaient ce passage se sont décalées et ne correspondent pas forcément à l'accession à la majorité. Mais ce qui est surtout intéressant de remarquer c'est que cette autonomie montre que les jeunes migrant.e.s sont loin d'être des victimes sans pouvoir d'agir (Lems, Oester, Strasser, 2019) ainsi que les médias tentent de nous le faire croire (et qui peut-être sert les jeunes migrant.e.s en expliquant qu'il faut les protéger). En fait, comme on le voit, à travers les yeux de leur entité-relais, les jeunes migrant.e.s sont capables d'agencité. Elles et ils ont des réseaux de relations

(autres jeunes migrant.e.s, personnes rencontrées dans le cadre d'une activité (sportive,...), personnes liées à leurs pratiques religieuses, camarades d'école...). De surcroît, comme le montrent les énoncés et différents schémas (*voir un set de plus à table en chiffres*), ce sont statutairement des enfants quand elles et ils sont mineur.e.s, mais en fait plutôt des adolescent.e.s ou de jeunes majeur.e.s. Enfin, comme nous le verrons plus loin (chapitre sur le rapport à l'Etat), les jeunes sont « trié.e.s » lorsqu'elles et ils sont apparié.e.s ou *matché.e.s* avec les entités-relais. Ce sont donc de « bons » et « bonnes » jeunes, rarement soupçonné.e.s de faire des « bêtises » ou de mettre leurs entités d'accueil dans l'embarras. Elles et ils ne correspondent donc pas non plus à la seconde image que l'on rencontre dans les médias, celle de « mauvais.e.s » jeunes ou de jeunes délinquant.e.s. De surcroît, on notera que ces jeunes sont dit.e.s entretenir des liens relativement forts avec leur « communauté » d'origine ce qui pourrait être un gage de contrôle par d'autres « autorités » que les autorités parentales de substitution. En fait, leur statut ne détermine pas leur autonomie, mais il influence sur leurs comportements, car, sauf Mewael qui est au bénéfice d'un permis B de réfugié statutaire, les jeunes n'ont pas un statut sécurisé (permis F requérant.e. mineur.e, permis F, et NEM ou débouté.e, (*voir supra portraits ou infra chapitre sur le rapport à l'Etat*). Il va donc presque de soi qu'elles et ils peuvent vivre leur liberté d'adolescent.e.s ou de jeunes adultes qu'en s'autocontrôlant (Foucault, 2014) plus que des jeunes « ordinaires » non menacé.e.s de renvoi à la moindre incartade.

7.3.6 Prévenir des incartades

En fait, c'est bien parce que ces jeunes migrant.e.s sont « respectueuses et respectueux » qu'elles et ils sont, en tout cas, au premier abord, très apprécié.e.s et considéré.e.s comme compétent.e.s. En somme en plus de leurs différents traits de caractère, elles et ils sont aussi reconnu.e.s comme positivement différent.e.s des adolescent.e.s et jeunes adultes suisses à qui tout ou presque est donné. Cette différence positive est faite de compassion et d'admiration, mais peut-être aussi d'un peu de paternalisme ou de moralisation comme si on ne pouvait pas imaginer d'emblée qu'un jeune migrant.e soit capable d'agir adéquatement.

Les jeunes décrits sont donc faciles, matures, responsables et en même temps d'un caractère heureux (voir les propos de Célestin Cuénod précédemment cités). Son père, Pascal soutient qu'il s'agit d'un « garçon tellement facile et [...] qu'il a des potentiels incroyables ». Dans la même veine, Claudine trouve Tesfay « admirable » et l'oppose aux jeunes d'ici :

« Parce que l'on compare nos ados d'ici parfois qui sont un peu trop nonchalants, trop gâtés et puis que quand on voit un parcours comme le sien, enfin voilà c'est un peu des clichés mais c'est toujours à relativiser. Mais c'est vrai qu'à côté de ça, il est tellement responsable. Mature. Tellement sérieux. Donc c'est sûr qu'avec son vécu, c'est un contraste étonnant et magnifique quoi. C'est génial. Il est vraiment... On peut compter sur lui. » (Claudine, 60 ans, membre de la Famille Cuénod).

Une certaine facilité est également évoquée chez Ariane au sujet d'Isaias :

« Mais c'est vrai que là avec Isaias, ce qu'on a l'impression de commencer à connaître chez lui, c'est plutôt quelqu'un de respectueux, avec qui on a l'impression que cela pourrait être assez simple, mais après on ne sait pas. » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Carole associe cette même aisance au caractère discret, adéquat et à l'aise de Semere :

« Et puis, c'était Semere, puis c'est magnifique, il est super Semere (rire). Et elle ajoute : Et puis, c'était super. Très à l'aise. Non mais vraiment il est à l'aise, il s'adapte, il est discret. Il suit le groupe. Et puis

tout à coup, si tu lui laisses un peu de place pour parler, il parle beaucoup. Là, dimanche, on a passé une soirée géniale, les cinq. Alya elle disait d'ailleurs, mais c'est dingue (enfin on commence à être très à l'aise quoi), là dimanche soir, il était vraiment comme dans sa famille quoi. Il emmerdait David, il faisait ninnin, il dit « ah y a le foot là » et il est vite allé regarder le foot, enfin tu vois, tu sens que ... Enfin, depuis le début, tu sens qu'il est assez à l'aise, enfin à l'aise ou plutôt adéquat. Enfin voilà, il suit. Mais depuis quelques mois, c'est plus fluide, c'est plus facile. » (Carole, 48 ans, membre de la famille Moretti)

En fait, à quelques exceptions près (comme Mewael), capable d'être un adolescent comme les autres faisant « enrager » sa mère d'accueil qui ne l'aime pas moins, les jeunes migrant.e.s accueilli.e.s sont presque trop sages et matures, néanmoins, ces énoncés traduisent qu'ils et elles se doivent d'être irréprochables et être presque des adolescent.e.s « modèles » (à l'inverse des jeunes ordinaires) en raison de leur statut, dont ils et elles ne doivent pas mettre en péril leur procédure d'asile et une éventuelle demande de permis B « cas de rigueur ».

Yann me raconte avoir été aux Assises genevoises (*voir infra*) dans un atelier avec un groupe de jeunes migrante.s qui relevaient cette nécessité absolue de respecter la loi encore plus que les jeunes Suisses :

« Eux ils disaient qu'ils n'ont pas envie de rentrer dans cela mais ils n'ont pas toujours le choix. Ils disaient aussi un autre truc 'eux, on leur demande de se comporter bien tout le long et tout et après ils se font renvoyer' et les jeunes Suisses qui boivent et qui fument dans le train, on ne leur dit rien. Eux, ils sont obligés de se tenir à carreaux. Tu connais le rappeur Neqfeu ? Il vient de faire un album et il donne l'exemple dans ses paroles : 'un jeune Noir ou un Arabe qui fait des bêtises : c'est un délinquant et un jeune Blanc : c'est un chenapan'. » (Yann, 21 ans, membre de la famille Sandoz)

Ainsi, TERENCE imagine également que le fait de soutenir Isaias permet aussi quelque peu d'éviter qu'il fasse des bêtises :

« Petite cause, grand effet, le fait d'accueillir Isaias, à mon avis, cela a un effet, s'il reste ici, qu'il se marie ici et qu'il a des enfants ici, cela fait un effet à la puissance 10 ou 12 et qui est largement plus intéressant que le voir en train de dealer à Gaillard, ou à Genève à l'Usine. Et puis cela va juste alimenter le fait que tous les Noirs sont des dealers et qu'ils sont ici juste pour foutre la merde. Donc d'accueillir un jeune comme ça, nous on ne verra pas, mais on part de l'idée, on a peut-être même cette certitude, que tant par ce qu'on lui évite et en plus par ce qu'on lui montre en termes de petites choses, de petites présences, nous on n'est pas fortuné, mais si tu as un petit peu et que tu donnes un petit peu bah cela fait plaisir, et ça si lui il reste ici ou il retourne chez lui avec ça, bah c'est génial. » (TERENCE, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Une ambivalence aussi mise en évidence par Agathe :

« Ils ont la possibilité de demander un permis B cas de rigueur. Donc, évidemment s'ils ont fait de la prison tu peux oublier, mais si ils ont fait tout juste, un bon parcours... de pousser le plus qu'ils peuvent... » (Agathe, ancienne éducatrice du foyer de l'Etoile)

Cette injonction à l'intégration est parfois reliée à la demande d'asile du jeune. Concernant Tesfay et son deuxième refus, Claudine mise sur le fait que son dossier doit être irréprochable, une bonne formation, un bon comportement, un bon niveau de français, etc. afin que Tesfay puisse déposer une demande de permis B « cas de rigueur » cantonale pour obtenir un permis de séjour à Genève. Ainsi, cette démarche de disciplinarisation est multi-factorielle :

« Je pense que cela vaut la peine de vraiment s'accrocher, ça j'y crois. Au final, à un moment donné, on va pouvoir trouver une solution pour qu'il se régularise, le temps passant. Pour autant qu'il fasse toujours tout juste, parce que c'est sûr que s'il faisait la moindre infraction, la moindre connerie, bah c'est mort, ce serait fini. Mais ils attendent aussi ça... Ils n'ont pas le droit à l'erreur. En plus la tentation quand on a dix balles d'argent par jour, la tentation d'aller vendre des boulettes ou du shit et de gagner dix fois plus chaque jour. C'est vraiment énorme comme tentation. Et il se ferait choper une fois et c'est mort, l'OCPM reçoit le rapport de police et c'est mort. Ce serait déjà refus d'asile et infraction donc c'est mort. Donc cela veut dire qu'ils doivent se tenir à l'écart de toutes infractions, évidemment cela est normal. Mais il n'y a pas la bêtise de l'ado, la tentation, la fragilité à laquelle ils sont... » (Claudine, 60 ans, membre de la Famille Cuénod)

La formation peut donc jouer un rôle aussi bien pour l'injonction à l'intégration que pour la construction de Tesfay :

« Alors c'est chouette, moi je ... à moins que tout d'un coup, il y ait une grosse crise et qu'il plaque tout, je me dis qu'il va faire cette formation ce qui fera quand même un sacré plus pour lui aussi. Parce qu'il aura un métier ! Et puis après j'espère qu'on arrivera à trouver une solution pour le faire rester ici. Si tout à coup il y a un accord [de réadmission entre la Suisse et l'Érythrée], ça peut changer. Mais c'est clair que là ils ne font pas dans la dentelle. Mais ce que je pense qui est bien c'est que tout le temps qu'il passe ici, avec sa manière d'être actuel, ce n'est pas du temps perdu. Parce qu'il se forme, il s'intègre, il apprend des choses, il peut se construire d'une certaine manière sans avoir le stress qu'il a eu pendant plus de deux ans jusqu'à qu'il arrive en Suisse. » (Pascal, 61 ans, membre de la famille Cuénod)

Ainsi, cette injonction à une forme de disciplinarisation (Foucault, 2014) semble plutôt prévenir les incartades et s'éloigne fortement du registre de la suspicion (Lems, Oester, et Strasser, 2019). De surcroît, s'éloignant fortement d'une posture de contrôle caractérisée notamment par l'autonomie qu'elle confère aux jeunes, les entités-relais aiment à rappeler qu'elles n'endossent pas une posture que l'on pourrait qualifier de verticale où elles ne seraient que là pour soutenir la personne accueillie, bien au contraire, elles se sentent particulièrement enrichies par cette relation avec le ou la jeune accueilli.e.

7.3.7 Un enrichissement mutuel

Ces jeunes migrant.e.s responsables ne sont toutefois pas que modèles de conformité. Aux entités-relais, elles et ils apportent une « ouverture », la dimension d'autres horizons. Carole le souligne : « C'est clair que pour moi, c'est une histoire d'accueil, d'ouverture. ». Célestin, dans la même veine souligne qu'il ne s'agit pas d'être tolérant mais bien de démontrer un véritable intérêt pour l'histoire et la « culture » du jeune :

« Cela va paraître très très bateau mais c'est vraiment des valeurs de partage, d'accueil, même sans parler de tolérance mais d'intérêt pour l'autre. Il y a un vrai intérêt pour son histoire, pour sa culture, d'où il vient. Nous on écoute tout le temps des chansons érythréennes (les clips ils sont géniaux [rire]), moi j'apprends quelques mots de tigrinya parce que ça le fait marrer que je puisse papoter avec lui. Je pense que les grandes valeurs c'est celles-là. L'ouverture notamment, rien que quand je le vois manger chez mes grands-parents ou chez mon oncle, j'ai toujours eu – c'est drôle – ce n'est pas forcément quand c'est à la maison, car c'est trop chez moi, c'est normal donc y a pas vraiment de distance – mais tout à coup quand c'est dans d'autres contextes, je suis vraiment fier de ma famille (émotion dans sa voix) en tant que famille, comme entité communautaire presque. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Célestin semble si habitué à ces démarches d'ouverture, qu'il en prend la pleine mesure que lorsqu'il est invité avec Tesfay chez d'autres membres de sa famille, par exemple chez ses grands-parents. C'est là qu'il réalise que la démarche entreprise par ses parents le comble d'émotion et de fierté.

Si l'intérêt des entités-relais peut apparaître comme une posture xénophile et un désir d'exotisation, parfois regroupés sous le terme de culture dont on connaît la polysémie (Cuche, 2016) ou les aspects essentialisants (Dahinden, 2016) chez certaines familles-relais, ce n'est toutefois par le cas de Célestin dont l'histoire récente est faite de démarches de type humanitaires. En effet, il a mis sur pied il y a quelques années une association dans le cadre de son travail de maturité dans un pays d'Afrique de l'Ouest. De plus, pour son travail de Bachelor en droit, Célestin avait par ailleurs rédigé une recherche sur la situation juridique des Erythréens et des Erythréennes en Suisse. Il a également utilisé une partie de ses vacances pour travailler via une ONG dans un camps de réfugié.e.s en Grèce. Ces multiples expériences à l'étranger s'inscrivent dans une continuité et traduisent un intérêt certain pour les personnes migrantes ou étrangères (Poinsot, 2018).

L'intérêt pour l'autre d'origine étrangère aussi mentionné comme « la découverte d'une autre culture » peut fonctionner comme une forme de contre-don, c'est-à-dire comme quelque chose que le ou la jeune accueilli.e est à même d'offrir par sa seule présence aux personnes accueillantes.

Yann exprime de manière enthousiaste sa découverte d'une autre culture et d'une autre langue : « *Et moi ce que m'apporte, c'est énorme, je découvre une autre culture, une autre langue aussi, cela fait des potes en plus, ce sont des super rencontres.* » (Yann, 21 ans, membre de la famille Sandoz)

Un enthousiasme partagé par Valentin à propos de Mewael :

« C'est super enrichissant dans le sens où on apprend des trucs que l'on ne soupçonnait même pas. Parce que quand on lit des trucs dans le journal ou ce genre de chose, c'est différent que lorsque que lui il nous les raconte de comment il les a vécus. Donc cela change tout. C'est une sorte d'ouverture, c'est une culture différente, c'est une langue différente. Il y a tout qui est différent. Il nous parle de lui, de chez lui, de son voyage. Bon c'est très dur parfois, mais moi cela m'a beaucoup appris. Enfin, ça m'a sensibilisé, ça m'a appris. C'est enrichissant, enfin pour les deux quoi. Des trucs que je ne pouvais même pas imaginer qu'il a vécus dans sa vie. Et c'est assez incroyable. »
(Valentin, 17 ans, membre de la famille Tinguely)

Et son frère, Matis : « *J'ai appris plein de trucs, et je pense que lui a appris énormément de trucs par rapport à nous, mais nous aussi on a appris pas mal de choses.* » (Matis, 12 ans, membre de la famille Tinguely)

Ainsi qu'Alya qui suggère que l'accueil d'un jeune migrant lui a désillé les yeux et fait prendre conscience très concrètement de la question de l'asile, qu'elle suivait de loin notamment en consultant la presse :

« Je pense que cela apporte des deux côtés, déjà à nous parce que peut-être à moi personnellement car c'était un peu à l'âge où j'ai commencé à m'intéresser beaucoup aux choses ou comme ça. Mais je savais qu'il y avait des réfugiés, oui ça bien sûr, mais qu'il y avait des réfugiés mineurs non-accompagnés qui habitaient au foyer de l'Etoile, et qu'il y en avait autant à un moment donné. Bah ça je ne savais pas. Aussi, cela nous apporte beaucoup de compréhension des choses, parce qu'on se dit à chaque fois 'ah, bah il y a des migrants qui font ça, qui traversent, enfin toutes les choses avec les migrants qui décèdent en mer, ou comme ça'. Enfin, c'est quelque chose que tu lis dans les journaux, que tu vois à la télé, ok c'est atroce mais ce n'est jamais réel. Tu ne mets pas un visage. C'est comme la mort, c'est affreux mais tant que cela ne touche pas, ce n'est pas atroce. Enfin, je ne sais pas comment dire. Et du coup, c'est exactement pareil que ça. Je pense que tout le monde peut se préoccuper autant qu'on veut des migrants et tout ça, mais tant qu'on ne sait pas vraiment... cela fait ouvrir les yeux. » (Alya, 17 ans, membre de la famille Moretti)

En fait, pour Alya, l'accueil de Semere lui a permis de mettre un visage sur les « migrant.e.s » qu'elle oppose aux récits médiatiques dépersonnalisés et seulement centrés sur leurs dimensions tragiques. Ainsi passe-t-elle d'un « imaginaire victimaire » (Fresia, 2007), renforcé par le nombre de requérant.e.s accueilli.e.s au foyer de l'Etoile à une expérience de proximité qui n'empêche pas la compassion (Fassin, 2016) mais permet aussi de prendre conscience des capacités de jeunes migrant.e.s, ici Semere, qui est brillant, habile et débrouillard puisqu'il vient de commencer (comme on l'a vu plus haut) un apprentissage difficile d'électricien.

Quant à Frédéric, il apprécie particulièrement l'apprentissage de la décentration que lui permettent les observations de Mewael.

Il compare les remarques que fait Mewael à celles qu'il pouvait se faire lorsqu'il vivait lui-même à l'étranger. En somme, grâce à Mewael, il se rend compte des nombreux dysfonctionnements que connaissent nos institutions en tout cas dans le domaine de l'asile, mais aussi dans de petites choses quotidiennes que l'on tend à oublier ou mettre de côté comme la quantité d'eau que nécessite le remplissage d'une baignoire, une quantité qui impressionne Mewael (*voir note supra*) :

« Je suis hyper ému d'être en relation comme ça avec Mewael et puis qu'il nous a fait découvrir d'autres réalités en dehors de lui, de ses copains, de ce monde-là, donc je trouve que j'ai appris énormément de choses. Je trouve qu'il s'est beaucoup ouvert, on a pu échanger énormément. Et puis j'ai aussi retiré des choses dans le sens que je me suis rendu compte de l'inadéquation de nos institutions, de notre société, et puis de regarder les choses par un autre regard, ça fait du bien. C'est une opportunité en fait. [...] Ce que je veux dire c'est qu'on s'est rendu compte de choses comme ça quand on est revenu d'ici à Genève et puis en fait après t'oublies, tu t'adaptes. Moi une des choses que Mewael m'a montrée c'est que même si ça faisait cinq ans que j'étais de retour ici. Et c'est important d'être ouvert à ça. Mais comme t'es ouvert par la culture, la culture t'amène des trucs et te dis 'mais en fait ce n'est pas pareil comme ça le quotidien'. Y a des choses, bam ça te tombe dessus et ça te fait réfléchir. Et Mewael, c'est typiquement au quotidien, il nous fait réfléchir, sur qu'est-ce qu'il a compris de ce qu'on a fait ? Sur comment il voit les choses que nous, ça nous paraît normal et puis c'est un échange qui est riche. » (Frédéric, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Mais beaucoup sont aussi conscient.e.s des risques d'exotisation qui guettent la démarche d'un « set de plus à table » :

« Et puis aussi, on lui a acheté un kraar, parce que c'est aussi un lien à sa culture, y avait un festival de danse où on a été avec lui et puis on a dansé, dans un truc un peu ... mais moi je n'arrive toujours pas à oublier, j'ai toujours un petit arrière-fond néocolonialiste quand même. Ces Blancs qui vont danser dans la musique des Africains. C'est toujours un peu gênant. Je me vois un peu comme dans Tintin au Congo. » (Térence, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Sans compter que l'achat de cet instrument érythréen pourrait paradoxalement fâcher les parents d'origine, qui empêchent leurs enfants d'avoir des loisirs afin qu'elles et ils puissent au plus vite subvenir à leurs besoins :

« Et Isaias me disait qu'il aimait beaucoup le kraar et que dans son pays, les parents ne veulent pas que les jeunes fassent autre chose que l'école ou de s'occuper des animaux, parce qu'ils perdent leur temps. Donc eux ils ne voulaient pas qu'il ait un kraar et il était étonné qu'on lui dise que Yann [son « frère » symbolique] allait suivre une école de musique et qu'il allait faire que de la guitare. Et ça c'était très difficile de comprendre. » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Par ailleurs, la nourriture, c'est bien connu³³, est une des thématiques très souvent mentionnée comme instrument de connaissance des pratiques des migrant.e.s ou de la connaissance des indigènes en pays étranger.

Et dans cette liste à la Prévert, on peut voir que si les relations entre jeunes migrant.e.s et entités-relais vont bien au-delà de l'exotisme culinaire, il n'en reste pas moins que Célestin a été manger érythréen avec Tesfay et l'une de ses sœurs, qu'Alma Torre avec ses enfants sont allés dans un restaurant somalien avec Dawit, qu'Elsa et ses amies ont eu la chance de goûter des spécialités préparées par Senait qui les a invitées une fois chez elle, que la famille Moretti se rend parfois dans un restaurant érythréen avec Semere qui leur a déjà préparé lui-même des plats de son pays. Pour Célestin aller au restaurant érythréen avec Tesfay fut important, peut-être parce qu'il se retrouvait là symboliquement sur les terres de Tesfay et non plus chez lui comme accueillant :

« Enfin, et pouvoir aller au resto érythréen avec lui, ça change tout le rapport. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Mewael, pour sa part, a invité « sa famille-relais » pour l'anniversaire d'Isabelle :

« Les fois où il nous a vraiment invités,, c'était une fois pour l'anniversaire de ma maman, il nous a invités dans un restaurant érythréen et on a tous mangé là-bas, et il avait tout planifié avec le serveur, il avait dit « ouais faut amener ça, etc. », c'est le souvenir que j'ai mais ce n'était pas souvent. Mais c'était super. » (Valentin, 17 ans, membre de la famille Tinguely)

Quant à Asante, il a invité sa « famille-relais » pour célébrer son anniversaire au foyer de l'Etoile. Une expérience que Violette qualifie « d'émouvante, et de dépaysante ». L'occasion de se plonger dans le récit de James, le père de la « famille-relais » qui accueille Asante et constate que l'invitation à un repas peut fonctionner comme un contre-don de la part du jeune-migrant.e. lui permettant de rendre avec dignité (sinon en quantité) tout ce qui lui a été donné comme attention et autres services :

« C'était dur de ne pas verser une larme tellement c'était beau. Ah c'était impressionnant. Et c'est pour ça que l'on n'a pas complètement une relation verticale parce que là c'est lui qui nous a accueillis. Et nous on vient avec toute l'armada, à 6 et Youhou. On prend pas mal de place. Déjà il descend nous chercher. Donc tu vois tu rentres, tu passes devant des securitas, donc c'est mezzo. C'est froid hein. Alors ils font leur job hein. Et aussi bien les enfants que nous, on était déjà mieux. Donc c'était touchant. Et on rentre et j'insiste sur le six, et on rentre dans leur petite chambre. Asante il la partage avec Semere. Et surtout il y avait quatre autres amis érythréens qui étaient là donc ils étaient 6 en tout. C'était un lit superposé, donc il y avait des gens en haut, des gens en bas et nous on avait les sièges. Donc, on était vraiment invité comme des rois, c'était trois heures de l'après-midi. Et il faut bien imaginer que c'était le premier janvier et que la veille on avait fêté le 31 décembre. Donc, à 15h30, on se dit bah voilà on va prendre un petit goûter, on va prendre un petit sirop et c'est tout. Et on avait déjà parlé bien sûr de nourriture érythréenne. Et il nous avait fait un plat érythréen. Carrément la galette avec le poulet, la sauce, l'œuf. Et moi ce qui m'a touché le plus, c'est que la casserole (et c'était déjà chaud et tout) et elle était parterre sur le lavabo, prête à être servie. La casserole était parterre mais elle était toute prête, il nous attendait. Il n'attendait que nous pour nous servir. Et quand je vois Asante, en fait, c'était surtout Semere, je ne sais pas si t'as remarqué mais il est sûr de lui. Asante il a un côté plus sensible. Semere jouait vraiment le rôle de grand frère et on voyait que Asante voulait vraiment nous accueillir comme des rois et il y avait Semere qui aidait. Et donc, on mange et eux ne mangent pas. Ils ont fait le plat que pour nous. Alors après ils ont mangé parce que on n'a pas tout mangé bien évidemment et ils avaient fait une quantité énorme. Asante quand il vient chez nous il mange moins que les enfants alors que on a des enfants qui mangent beaucoup. Il prend toujours des petites parts. Tandis que nous quand on est allé chez eux il

³³ Voir notamment Crenn, Hassoun et Médina (2010).

nous a servi mais une part mais énorme. Et on s'est dit Waw. C'était bouleversant. Et surtout il y avait tous les amis qui nous regardaient manger. Qui voulaient savoir ce qu'on pense. C'était drôle, il y avait un côté décalé parce qu'avec les enfants, on a dû leur montrer où était l'Erythrée sur une mappemonde, et là on avait l'impression que c'était limite l'inverse. C'est nous : Ah donc, on va recevoir des Suisses dans notre chambre. C'était super beau. »
(James, 42 ans, membre de la famille Andra)

Les énoncés précédents des différent.e.s membres des entités-relais évoquent parfois une forme d'échange souvent associé à l'ouverture, à la découverte de la « culture » (reliée à la nourriture) et à l'histoire du jeune accueilli.

Néanmoins, cet enrichissement mutuel ne repose pas que sur des aspects essentialisants (Dahinden, 2016) mais aussi sur la personnalité des jeunes accueilli.e.s. comme le souligne Carole Moretti aux côtés de Semere : *« En tout cas, nous c'est super, on a beaucoup de chance d'avoir Semere, et réciproquement c'est sûr »*. Et qu'Agathe prend également position sur la base de son expérience personnelle en tant que famille d'accueil ayant finalement officiellement adopté la jeune migrante qui avait été accueillie : *« Et il y en a beaucoup qui nous ont dit : 'Quelle chance elle a eu Luza de vous avoir' et nous on a répondu 'Oui, et puis, nous quelle chance on a eu de l'avoir'. Je veux dire pourquoi c'est elle seulement qui aurait eu de la chance, nous on l'a eu aussi. »*.

Une vision qui semble être partagée par Claudine aux côtés de Tesfay : *« Cela génère de la reconnaissance dans les deux sens, mais au départ ce n'est pas ça, mais du fait que ce lien se crée et que l'on reçoit beaucoup, bah on devient redevable »*.

Pascal Cuénod ainsi qu'Ariane Sandoz emploient d'ailleurs la même expression pour considérer Tesfay et Isaias comme des « cadeaux » :

« Alors, non moi je ne peux pas dire que j'avais des attentes, je trouve juste que c'est des cadeaux de le voir comme ça. » (Pascal, 61 ans, membre de la famille Cuénod)

« Donc, là je crois qu'il n'y avait pas vraiment d'attentes, avec Isaias, donc c'est plus facile, donc tout est cadeau finalement. » (Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

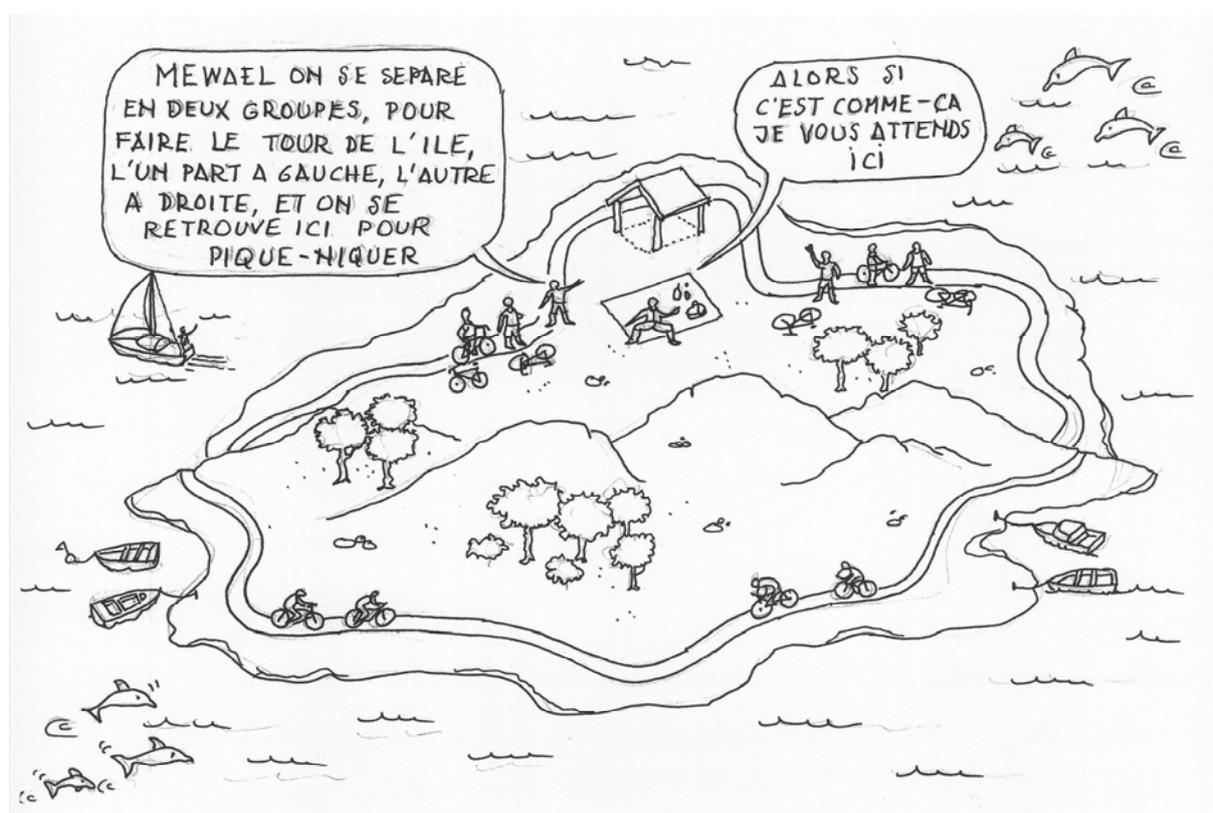
Une forme de réciprocité teintée de modestie est évoquée par TERENCE : *« Mais moi je dirais que Isaias, ce qu'on lui apporte, c'est peut-être au moins autant que ce que lui nous apporte. »* (TERENCE, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Isabelle, de son côté, reconnaît la valeur de l'échange et de la réciprocité mais signale quand même la somme d'efforts et d'engagements mis au service de Mewael qui a pu se montrer un adolescent un peu difficile :

« Oui, et puis échange de regards, de connaissances, d'expériences. Moi je pense que ça m'a vraiment énormément enrichie, ça m'a fait aussi énormément progresser. Dans mon cadre éducatif ou dans mon rôle parental, mais je n'ai jamais été secouée par d'autres enfants que comme j'ai été secouée par Mewael. Alors ça m'a poussé des fois dans des extrémités qui étaient douloureuses, vraiment de blessures. Mais je ne sais pas aujourd'hui, je me dis : il est majeur, il commence un pré-apprentissage, le lien est maintenu, il y a un immense respect, enfin voilà je suis d'un certain côté un peu fière de ce que j'ai réussi à faire de tout ça. Mais c'est vrai que c'est un engagement. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Isabelle poursuit sur l'idée d'un échange qu'elle qualifie d'« enrichissement mutuel » et me raconte à ce titre une anecdote qui l'a beaucoup marquée :

« Ça c'est une anecdote de vacances, mais je te la raconte parce qu'elle est drôle. On était sur une île et on est parti faire une balade à vélo. Et puis on avait fait, on était un grand nombre, on était environ dix, on était deux familles. Et puis l'île était petite alors on s'est dit « on pourrait faire un groupe qui part dans un sens, un groupe qui part dans l'autre sens et puis on se retrouve pour le pique-nique au milieu et puis on regarde qui c'est qui est plus près du départ et puis qui c'est qui a pédalé plus vite, etc machin un truc un peu ludique pour faire le tour de l'île à vélo et motiver tout le monde. Et puis Mewael, il dit 'mais moi je comprends pas, moi je pars par là ?' 'ouais, ouais' et toi tu pars par là ?' 'ouais, ouais' et il dit 'ouais mais à la fin, on revient tous à la maison ?' 'Oui parce qu'on fait le tour donc, on revient à la maison' 'ah ouais, mais alors moi je vous attends là' (Elle éclate de rire et moi aussi !!!) Et puis, tu te dis 'mais en fait, c'est qui qui est le plus cohérent ?', c'est lui qui est le plus cohérent. 'A quoi ça sert ?' (Rire) Tu vois, il t'apporte ce regard que moi j'adore, parce qu'en fait, c'est une réciprocité, c'est pas juste que toi t'apportes un truc, c'est qu'à toi ça t'apporte plein de trucs aussi. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)



Si nous tenons compte de l'important soutien que les entités-relais offrent aux jeunes qu'elles accueillent, nous pourrions imaginer que ces entités ne sont que donatrices, contentes d'être de temps en temps remerciées par un repas. Mais tel n'est pas le cas. D'une part, il faut se souvenir que les membres des familles-relais ont expliqué avoir une dette positive (Godbout, 2000) vis-à-vis de leur propre famille ou vis-à-vis d'une société qui leur donne trop. Elles pensent donc qu'elles n'ont pas à être remerciées et que leur don ne doit pas être suivi d'un contre-don, surtout dans le cadre familial d'une entité-relais (Sahlins, 1976), les échanges se basent avant tout sur la réciprocité immédiate et non pas sur un cycle de dons et contre-dons différés (Mauss, 1923). De surcroît, comme l'on s'en rappelle, ce ne sont pas des bénévoles. Les entités-relais vont donc jusqu'à dire que ce sont elles qui sont en fait redevables. Mais comme en témoignent les repas, les témoignages de reconnaissance et la loyauté aux « familles »-relais, les jeunes migrant.e.s se sentent bien sûr

redevables de l'entité-relais. Au bout du compte, leur retour ne se constitue probablement pas dans la reconnaissance qu'elles et ils ne témoignent ni même dans les cadeaux qu'elles-ils offrent mais dans le fait qu'elles et ils réussissent à obtenir un permis sécuire et une formation, ce qui permet aux entités-relais de penser qu'elles ont en quelque sorte terminé leur tâche éducative de substitution.

8. Le point de vue des jeunes migrant.e.s

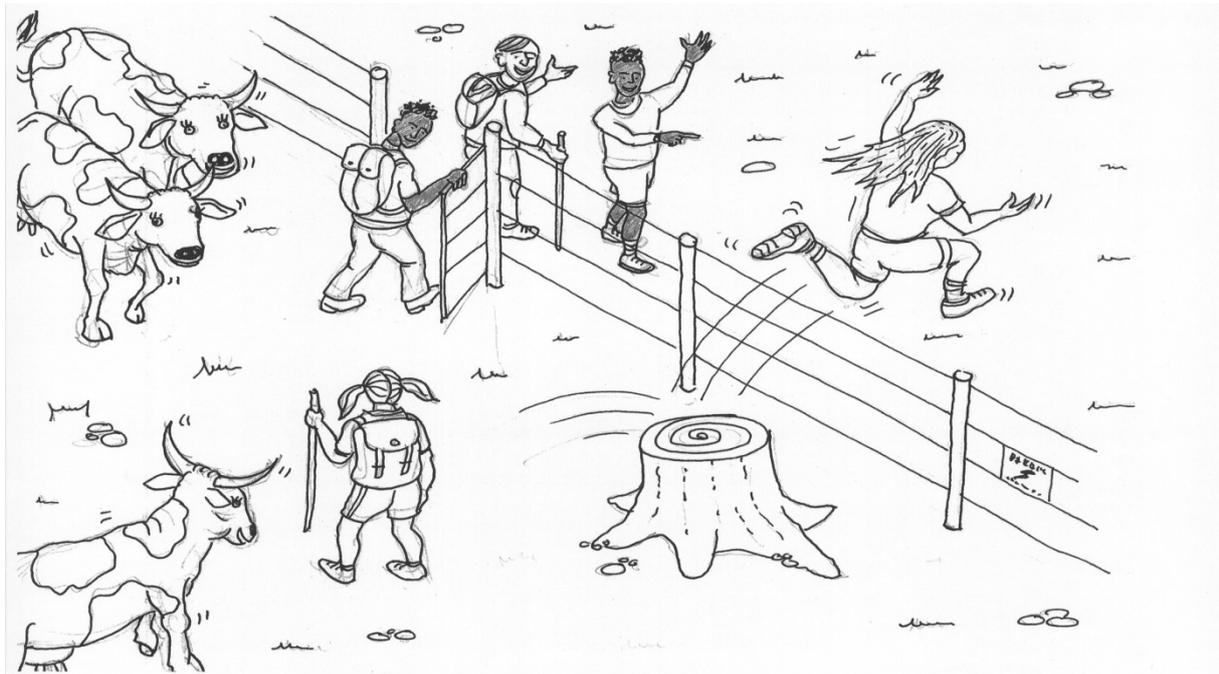
Les chapitres précédents relatent le point de vue des entités-relais, mais il évidemment important d'avoir le point de vue des jeunes migrant.e.s. sur le processus. Comme expliqué précédemment, c'est un week-end de randonnée à Pentecôte qui m'a permis de rencontrer les jeunes.

Week-end de randonnée Pentecôte, 7-8-9 juin 2019

Participant.e.s : Isabelle, Frédéric et Matis. Leur couple d'amis et leur fille de 12 ans. TERENCE, Yann et sa copine. Isaias, Mewael, Semere, Asante, Hakim et Ishan (un ami afghan d'Hakim). Et moi.

Lieu : Une maison en montagne dans la région du Doubs.

Ariane m'a fait part du week-end de randonnée qui s'organisait pour le congé de Pentecôte. Elle en a touché deux mots à Isabelle à qui je demande si je pourrais participer. Isabelle accepte que je participe à quelques conditions (*voir supra, chapitre méthodologie*). On prend le train tous ensemble. Asante et Mewael « draguent » deux Suissesses alémaniques durant tout le trajet sous le regard amusé d'Isabelle. Depuis la gare, nous marchons env. 2h pour atteindre la maison. Nous traversons de nombreux champs et manquons trois fois de suite de nous faire attaquer par des troupes de vaches qui m'inquiètent. Je finis par escalader la clôture en prenant appui sur un tronc. Les jeunes en rient et se moquent un peu de moi.



Suite :

Lorsque nous traversons un champ clôturé par un fil barbelé, Hakim me dit en riant à nouveau avec Semere « *Non toi tu ne passes pas, tu n'as pas le permis* ». Évidemment, la blague se passe de commentaires. Durant la balade, je vois aussi que Mewael porte le sac de Matis. Juste un peu avant le début de l'apéro (eau, jus de pommes, bières, vin), un couple d'amis d'Isabelle et Frédéric nous rejoignent pour les deux prochains jours avec leur fille de 12 ans.

Le premier soir, tous les jeunes vont chercher du bois pour préparer les grillades. Je joue au foot pendant 2 heures avec les garçons et la jeune fille de 12 ans. Heureusement que j'ai été footballeuse non-professionnelle pendant 10 ans. On dirait que mes compétences ou mon enthousiasme m'ont permis de gagner la confiance des jeunes. Nous dégustons tous ensemble le repas sur la terrasse. Semere n'est pas au courant qu'une surprise se trame. Isabelle lui a préparé un gâteau au chocolat et nous célébrons son anniversaire, il fête ses 20 ans. Il reçoit un maillot de basket. Je reste le soir au coin du feu avec quelques jeunes et on discute.

Le lendemain nous partons faire une longue balade. Après le petit déjeuner, où nous avons pu goûter une spécialité de pain de la région, chacun.e prépare ses sandwiches pour le pique-nique de midi. Je me croirais presque dans une « colo » de vacances. Durant la balade, Semere plaisante et me dit qu'il va mettre un caillou sur le dessus du sac de Frédéric, car lors du week-end de Pentecôte de l'année précédente, celui-ci lui avait fait cette blague. Nous ne sommes pas loin de la frontière suisse-française, raison pour laquelle Isabelle rappelle prudemment aux jeunes de ne pas traverser le pont pour ne pas avoir d'ennui avec d'éventuels douaniers. Cela ne sonne pas comme une grave injonction, mais fait quand même prendre conscience qu'aucun.e des jeunes n'a de passeport, à l'exception de Mewael. Durant le pique-nique, il pleuvine. Matis prête une pèlerine à Mewael, qui a oublié la sienne, un oubli qui n'étonne pas Isabelle se plaignant souvent du caractère étourdi de « son » adolescent. Isabelle doit d'ailleurs faire un peu de discipline car Mewael s'approche trop près des rochers glissants avec Asante. Elle me dit que c'est typique de Mewael qui aime bien chercher les limites du danger. Au cours de la balade, j'entends Frédéric et Térance évoquer leurs manières de faire avec les jeunes.

On marche encore un peu jusqu'à un lac qui attend que les personnes les plus courageuses se lancent pour nager. Je suis la dernière à rentrer à tâtons dans l'eau, mais glissant sur un caillou, j'y suis plongée d'un seul coup. Ce qui fait encore bien rire et les adultes et les jeunes. Térance se moque aussi de moi car j'ai gardé mes lunettes de vue. On se baigne dans le lac sous la pluie avec la vue sur un petit chalet orné d'un drapeau suisse. Les habitants de ce chalet nous voient, nous applaudissent et nous encouragent avec un mégaphone en riant.

Lorsque nous rentrons de cette longue balade, il fait un peu froid et nous nous réjouissons de rentrer au chaud. Hélas, Isabelle se rend compte qu'elle ne retrouve pas la clé de la maison et pense qu'elle a dû glisser de sa poche durant le pique-nique à midi. Nous restons interloqué.e.s et espérons qu'il s'agit d'une blague. Mais ce n'en n'est pas une ! Isabelle imagine qu'elle pourrait retourner sur le lieu du pique-nique en voiture pour regarder si elle ne retrouve pas cette clé. Mais elle n'est pas non plus sûre que la clé ne soit pas tombée à un autre moment durant la randonnée. Il faut trouver une solution ! On fait le tour de la maison attentivement dans l'espoir de trouver une petite brèche pour rentrer. Tout à coup, l'un des jeunes (je ne sais plus lequel) s'aperçoit qu'une fenêtre composée d'un petit carreau d'aération est ouverte. Il s'agit de la chambre où avait dormi Térance que tout le monde remercie en silence d'avoir oublié de la fermer comme il faut. Isabelle prend alors une échelle et ouvre la fenêtre en glissant son bras à travers le petit carreau. Mais elle ne se sent pas à l'aise à l'idée de passer à travers la fenêtre. Elle suggère alors à Asante qui est « sportif et un peu plus mince qu'elle » de se porter volontaire. Alors nous observons Asante passer par la fenêtre, tout le monde plaisante sur cette scène un peu rocambolesque où l'on dirait que quelqu'un tente de rentrer par effraction au sein de la maison. Et cela fait d'autant plus rire que c'est un « étranger » qui commet cette fausse effraction. Une fois à l'intérieur, Asante doit encore ouvrir la serrure depuis l'intérieur, ce qui n'est pas aisé car c'est une vieille porte. Heureusement, il arrive à ses fins et nous voilà ravi.e.s poussant des cris de joie à l'idée de pouvoir enfin se réchauffer.

Suite et fin :

Avant de manger nous jouons au Uno (un jeu de cartes qui consiste à perdre des points pour gagner). Tout à coup, Frédéric commence à parler de la grève des femmes qui aura lieu prochainement (le 14 juin 2019). Les garçons sont d'accord qu'à travail égal, le salaire devrait être égal. Par contre, en ce qui concerne les tâches éducatives et l'entretien de la maison, ils trouvent que les femmes suisses ne sont pas si mal loties et que c'est un peu du luxe, voire un peu exagéré, de vouloir aussi qu'hommes et femmes partagent les tâches à égalité. Ils comparent la situation des femmes suisses à celles beaucoup plus dure que vivent les femmes dans leurs pays respectifs (Érythrée ou Afghanistan). Au terme du week-end, tous les jeunes aident à ranger et faire le ménage des chambres et des parties communes. Isabelle insiste pour que je ne les aide pas trop, car il s'agit de bien leur inculquer que les tâches ménagères n'incombent pas qu'aux femmes ! Le lendemain, nous faisons une dernière marche pour retourner à la gare. Nous nous quittons dans le hall principal.

Le week-end de Pentecôte décrit ci-dessus explique diverses choses : le plaisir des jeunes à être ensemble, leur goût non forcé de la balade en montagne, les différentes formes de jeux qui nous occupent comme en colonie de vacances, les blagues référant notamment aux frontières, les mésaventures qui soudent le groupe, les discussions collectives qui laissent apparaître des opinions sur l'égalité hommes-femmes témoignant peut-être de différences entre Suisses.se.s et Erythréen.ne.s ou Afghan.e.s à moins que cela soit générationnel ou encore propre au milieu social qui semble ici totalement acquis à la cause de l'égalité. Mais ce week-end a surtout été, outre le plaisir que j'y ai éprouvé, ma porte d'entrée dans le réseau des jeunes. Il est probable qu'ils auraient accepté de me parler pour ne pas démeriter devant leurs « parents », devant les entités-relais ; j'ai néanmoins le sentiment que j'ai gagné leur sympathie et réduit sans le vouloir la distance qui nous sépare en termes d'âge ou de formation en jouant avec eux et en les laissant gentiment se moquer de moi dans diverses situations.

8.1 La demande des jeunes

Une des raisons parmi d'autres pour laquelle je souhaitais rencontrer les jeunes migrant.e.s, c'était pour entendre, comme en écho des énoncés émis par les membres des entités d'accueil, ce que ces jeunes ont personnellement à dire, leur propre façon d'empoigner la question sur différents sujets et notamment celui de la demande d'une entité-relais. Je les présente ci-dessous, en suivant l'ordre chronologique de leur première rencontre avec leur entité d'accueil.

Asmarina, a été la première jeune à avoir été mise en contact avec une famille pour la soutenir. C'est l'AMIC (l'Association des médiatrices interculturelles évoquée dans l'historique du projet) qui l'a mise en contact avec une famille, bien qu'à l'époque ce projet n'existait pas encore de manière formelle :

« C'est L'AMIC. En fait elle m'a demandé. Et puis moi je lui ai dit : oui, je veux. Et puis elle, elle a communiqué. Je pense qu'elles se connaissaient, peut-être je ne sais pas du travail avec elle. Et la famille elle aussi, elle a dit ok. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

Isaias, du fait de son jeune âge lorsqu'il est arrivé au foyer de l'Etoile, a été l'un des premiers vers qui les membres de l'équipe éducative du foyer se sont tournés pour lui proposer de participer à ce projet :

« Mon assistante elle a dit : 'je cherche pour toi une famille d'accueil [relais]'³⁴ parce que tu es mineur, tu es petit en plus. J'avais 13-14. Donc, j'ai dit OK. Après, je ne me rappelle pas exactement, mais après 3 semaines ou un mois, elle m'a trouvé. Donc on a été chez Térance et Ariane avec le traducteur. Après, on a discuté, voilà. C'est ce jour-là que j'ai commencé. » (Isaias, 17 ans³⁵, en lien avec la famille Sandoz)

En accord avec les objectifs de la Convention des droits de l'enfant, les plus jeunes doivent être plus que les autres protégé.e.s et même si possible sorti.e.s de foyers où la rotation du personnel est forte, donc rendant difficile les processus d'attachement à quelques figures éducatives. Isaias a bien conscience que son statut de « petit » et de mineur faisait de lui une personne de plein droit, faisant de lui presque une urgence.

Comme on peut s'en douter, que les équipes éducatives interviennent ou non, les jeunes discutent entre eux³⁶ des prestations qui pourraient leur être proposées, c'est pourquoi Mewael, qui avait déjà quelques amis qui étaient en lien avec une « famille », a aussi eu envie d'en avoir une et en a parlé à son éducatrice du foyer :

« Il y avait des amis qui étaient avec une famille aussi. Ils avaient l'air contents alors je voulais le faire aussi. Je n'ai rien fait, sauf que j'ai demandé, j'ai demandé à [prénom de son éducatrice]. C'était mon assistante quand j'étais à l'Etoile, avant que je sois parti. J'ai demandé à [prénom de son assistante ou éducatrice ?³⁷] et elle a demandé à mon responsable SPMI. Du coup, ils m'ont trouvé. Cela a pris un mois, quelque chose comme ça. » (Mewael, 20 ans, en lien avec la famille Tinguely)

Après que Mewael ait obtenu une famille, Asante, très proche de Mewael, a également fait une demande : *« Je connaissais déjà Mewael qui avait une famille-relais. Et du coup j'ai cherché une famille-relais. » (Asante, 21 ans, en lien avec la famille Andra)*

Bien qu'un.e membre de l'équipe éducative soit nécessaire pour finaliser la démarche, on voit que le jeune se réapproprie la démarche comme si c'était lui qui agissait à part entière. En ce sens la démarche émerge bien des jeunes sauf chez un très jeune mineur comme Isaias. Le bouche-à-oreille et l'information en boule de neige semblent aussi avoir son effet, surtout à une époque où les jeunes étaient très nombreux au foyer de l'Etoile.

Tesfay, qui avait lui aussi déjà entendu parler préalablement de l'existence de ce projet, s'est vu proposé d'y participer par sa propre éducatrice :

« J'ai entendu pour la famille-relais, parce qu'on était beaucoup de gens là-bas, on était 280. Et aussi mes amis, qui est venu avant moi, il avait déjà une famille-relais. On était beaucoup. Somalien, Afghanistan. Donc, j'ai entendu beaucoup parlé de ça. Après, c'est mon assistante qui m'a tout de suite expliqué ça. Elle m'a bien expliqué et après j'étais d'accord. Je trouvais bien. » (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod et Agathe son éducatrice)

³⁴ Il y a souvent une forte confusion entre famille d'accueil et famille-relais, parfois chez les jeunes mais aussi chez les différent.e.s membres des entités-relais.

³⁵ Lorsque j'ai rencontré Isaias, il avait encore 16 ans et la famille Sandoz a entrepris au même moment de devenir famille d'accueil pour lui, notamment car il lui restait encore deux années à vivre au foyer de l'Etoile autrement.

³⁶ Ici, la forme masculine est privilégiée car je me réfère aux différents garçons que j'ai rencontrés.

³⁷ Il y a souvent une confusion entre éducatrice et assistante. L'éducateur ou l'éducatrice travaillent au foyer de l'Etoile tandis que l'assistant ou l'assistante (social.e.) travaillent au SPMI.



Semere, ami d'Asante et de Mewael ainsi que d'Isaias, connaissait déjà ce projet et son éducateur lui en a parlé : « *C'est lui [son éducateur] qui m'a expliqué un peu et qui a organisé. Et il m'a donné un rendez-vous avec eux. C'est comme ça qu'on s'est retrouvé.* » (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

Pour Hakim, c'est son assistante qui lui a fait part du projet :

« C'est mon assistante qui m'a dit, 'voilà est-ce que tu as envie de partager avec une famille-relais ?' Mon assistante elle était super gentille pour ça. Alors je lui ai dit 'ouais pourquoi pas', après je lui ai demandé ce que sont ces familles, etc. Après elle m'a dit : 'tu vas voir'. Pendant trois mois il n'y a pas de nouvelles, donc j'attendais. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

Durant cette période d'attente, Hakim me raconte qu'ensuite il s'est renseigné auprès de ses amis pour savoir comment est-ce que cela se passait avec ces « familles-relais ».

A la lecture de ces quelques énoncés, on peut constater que les jeunes se voient proposer une entité-relais ou en font eux-mêmes ou elles-mêmes la demande parce qu'ils ou elles en ont entendu parler. Mais quelles sont leurs motivations à entrer dans une entité-relais ?

8.2 Un relais, des apprentissages

La langue, la pratique du français est souvent l'une des premières motivations des jeunes car elles et ils sentent à quel point cela est nécessaire pour envisager de vivre en Suisse. Les jeunes (peut-être dûment drillé.e.s par leur équipe éducative) insistent alors sur le fait d'éviter certaines occasions où ils pourraient parler le tigrigna, plutôt que d'entraîner leur français.

Pour Tesfay, le cadre familial le rassure et il dit ainsi pouvoir apprendre et comprendre ses erreurs grâce à l'aide attentive et attentionnée de l'entité-relais Cuénod :

« C'est bien, en fait, c'est très facile de parler avec eux. Par exemple, quand je parle avec Claudine, franchement c'est très facile pour moi. En fait, moi je parle pas avec les gens que je ne connais pas, je suis timide. Les gens, s'ils ne parlent pas vite, ça va. Avec Claudine, Célestin et toute la famille, moi je parle ça va. Parce que même si j'ai mal parlé, après quand je parle mal, c'est Célestin qui m'explique qu'est-ce qui est faux et qu'est-ce qui est bien. » (Tesfay, 21 ans, en lien avec l'entité-relais Cuénod)

Mewael, Isaias, Semere et Asmarina insistent aussi sur la question de l'apprentissage du français. À la question pourquoi as-tu fait une demande de famille-relais ? Mewael répond :

« Pour qu'ils m'aident, pour que je parle la langue, pour que je connaisse la culture. Des choses comme ça, surtout, il y a des choses qu'eux ils trouvent bizarres, je ne sais pas. Eux ils ne pensent pas avec ma langue ou avec ma culture, donc c'est compliqué. » (Mewael, 20 ans, en lien avec la famille Tinguely).

Comme on le voit ici les jeunes comme les anthropologues (Cuches 2016) associent aussi langue et « culture ». L'apprentissage du français est donc aussi une occasion de comprendre les codes de l'autre (ici une famille résidant en Suisse), quitte à presque en déprécier les siens (« *Moi j'ai une culture qui est trop spéciale, il y a des choses bizarres* »). Au départ, il n'y a pas chez les jeunes une envie de découvrir l'altérité comme c'est souvent le cas chez les membres des familles-relais, mais une volonté assez pratique d'apprendre le français et de comprendre les principaux codes de

comportement employés en Suisse, du moins dans les entités-relais avec lesquelles les jeunes sont en contact.

Il s'agit donc moins de « découvrir l'autre » que comprendre ses façons de se comporter pour en tirer une leçon en matière d'intégration et de conformation.

L'injonction à l'intégration se lit aussi au travers des propos de Isaias qui souhaite apprendre le français mais aussi comprendre le « système ». Isaias estime que pour cela aussi, il a besoin de sortir du foyer pour « apprendre des choses de suisses » :

« La famille d'accueil, ça m'aide pour apprendre le français, tout ça. Mais t'apprends beaucoup de choses, quand t'arrives ici, tu ne sais pas le système, tout ça. Oui, et au foyer, il y a beaucoup de gens que tu ne connais jamais. Et aussi si tu veux apprendre des choses de suisses, tu vois... mais quand tu parles, de... sur des Suisses, déjà t'es en train de parler donc t'apprends à parler, tu vois. La deuxième chose, c'est que ce n'est pas ton pays, tu ne le connais pas, qu'est-ce que tu vas faire ? Elle t'explique et tu vas apprendre déjà 2-3 choses. Et on parle beaucoup de choses aussi, de suisses de trucs comme ça. » (Isaias, en lien avec la famille Sandoz).

Plus tard, Isaias me confirmera sentir qu'il progresse mais qu'il lui manque parfois du vocabulaire :

« Là, même si je n'arrive pas à parler comme je comprends, je comprends mieux. Des fois ne t'arrives pas conjuguer, soit le vocabulaire il manque. Le problème c'est que c'est très différent la langue qu'on parle, et le français, c'est ça qui est très différent. » (Isaias, 17 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Alors Isaias enchaîne les occasions de parler et me raconte qu'il a fait beaucoup de lecture (voir aussi le repas chez les Sandoz ci-dessous en vignette) avec Térance et parfois aussi avec Ariane, avec qui il s'entraîne aussi en français quand il fait la cuisine avec elle.

Hakim m'explique ainsi que grâce à « sa » famille, il a aussi pu comprendre les règles des Suisses, et aussi comment s'établissent les contacts dans une famille mais aussi à l'extérieur de celle-ci. Il estime d'ailleurs que cela est très différent que dans sa propre famille en Afghanistan, dont –apparemment – il ne supportait plus les règles, un inconfort, voire un problème qui compte parmi les raisons qui l'ont poussé à fuir l'Afghanistan puis l'Iran :

« J'apprends plein de choses. Vraiment plein plein. Moi je trouve bien Irène et Nico comment ils contactent avec leurs fils [rentre en contact avec leur fils], parce que chez nous c'est vraiment complètement différent qu'ici, donc moi j'ai appris plein de choses grâce à eux. Comment il contacte avec leur fils [rentre en contact avec leurs fils], ça c'est une chose. Après les règles de Suisse, par rapport à la nourriture, par rapport à comment on contacte avec les gens, plein de choses que moi j'ai trouvées. Donc tu vois, tu regardes et après voilà. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

L'énoncé d'Hakim a ceci de particulier par rapport aux autres qu'il semble surtout se fixer sur les relations et les interactions et moins directement sur des codes. Il semble aussi particulièrement se fixer sur la relation entre père et fils qu'il trouve très différente ici et qu'il a l'occasion d'observer dans la famille Pareys (entre le père et les fils de celle-ci) et de mettre en pratique en s'occupant de son frère un peu comme s'ils étaient père et fils. Rappelons ici qu'Hakim, est officiellement famille d'accueil pour son frère de 16 ans.

Pour les jeunes, probablement influencé.e.s en cela – en tout cas sur le plan du vocabulaire utilisé (le mot code) par les membres des équipes éducatives, l'apprentissage des codes, c'est

l'apprentissage de l'intégration et la possibilité de pouvoir se conformer et d'être bien reçus ou «évalués» dans divers milieux, notamment professionnels :

« Ils me montrent les codes, comment il faut se comporter et qu'est-ce qu'il faut respecter au travail. Parce que tu vois par exemple, elle me montre des choses comment tu dois faire ? Comment tu dois être ? Qu'est-ce que tu dois faire ? Tu vois. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

Asmarina associe ces codes à des règles et des valeurs, notamment celle du respect. Elle donne l'exemple du fait de regarder les personnes dans les yeux, ce qu'elle définit comme normal ici et anormal dans son pays pour finalement donner sa préférence aux façons de faire des Suisses qui communiquent avec les yeux, sans baisser la tête, même avec des personnes à qui elles doivent le respect :

« Moi la famille-relais, ce que j'ai appris, elle m'a appris beaucoup de respect. C'est pour ça que dans ma classe, j'étais la meilleure en respect. Parce que j'ai appris toujours. En fait, quand tu viens ici, on a besoin de savoir les gens ils vivent comment. Par exemple, chez nous quand tu parles avec une personne, c'est normal tu regardes comme ça (elle mime le fait de regarder sur le côté ou par terre), tu regardes comme ça à côté, ou loin, c'est normal, mais ici ce n'est pas normal. Ici, ce n'est pas normal et moi aussi je trouve c'est le meilleur si on se regarde toujours sur le visage et on voit quelque chose. Du coup, elle m'a appris ça la première fois que je suis allée chez eux. [Elle m'explique ensuite qu'elle a ensuite mis en pratique cela à l'école avec son professeur.] Et ce que j'ai fait ensuite, c'est « bonjour monsieur » et en même temps tu vois le visage et tu sers en même temps la main. Et le monsieur, il me dit 'bravo Asmarina'. Donc il y a des choses tu vois qui sont différentes. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann).

En lisant cet extrait, on mesure non seulement les capacités d'apprentissage très rapides d'une jeune fille qui va jusqu'à changer ses postures corporelles (ne pas baisser la tête, regarder la personne dans les yeux) pour se conformer à ce qui est exigé d'elle à l'école et dans son entité d'accueil. Même si ces jeunes semblent apprécier ce rapport différent à l'autorité, il est frappant de voir comment elles et ils s'y soumettent sans discuter, prenant très rapidement conscience que l'adoption de ces nouveaux codes est très appréciée (« *bravo Asmarina* ») et se révélera certainement un gage de succès et d'intégration.

En somme, les jeunes ici – dans leurs apprentissages du moins - ne sont pas victimisé.e.s ou stigmatisé.e.s, mais « obligé.e.s » de se conformer et de changer jusqu'à des postures corporelles. Les jeunes s'y soumettent soit parce qu'elles et ils pensent que c'est une meilleure façon de faire (il s'agirait donc en dernier recours d'un choix) ou parce qu'elles et ils voient bien que cela sera la clé de leur succès.

Dans des cas très précis, le recours à l'entité-relais permet de savoir exactement comment se comporter et de pouvoir se défendre, notamment contre des formes de racisme ou racialisation, des stigmatisations dont ils et elles doivent être assez fréquemment l'objet mais qu'elles et ils mentionnent peu en tout cas dans les entretiens qu'elles et ils ont passés avec moi.

À ce titre, voici un événement que m'a raconté Carole où Semere a été confronté à une forme de racisme :

« Ou par exemple, à vélo, il [Semere] a eu un petit accident, il est rentré dans l'arrière d'une mini et il a pété un phare mais sauf que le mec, il est sorti de sa mini et puis tout à coup, il a vu que c'était un Noir et en plus qu'il parlait pas bien le français. Alors, il a dû paniquer, 'qui va payer le phare de ma super mini cooper ? donc il a commencé à être pas sympa avec Semere. Semere du coup, il m'a appelée, à raison et il a très bien... Tu vois, pour dire que c'est là-dessus qui... nous on est une famille-relais mais il nous utilise exactement dans ce sens-là. Tu vois. Sauf que nous on s'attache les uns aux autres. Mais on est vraiment, il a compris qu'on était un relais pour des trucs. Et toute

l'admin, tous ces trucs. Et là, j'ai pris le gars au téléphone et j'ai dit 'écoutez pas de panique, Semere est super, on va vous rembourser votre phare' [et j'ai pensé] on se détend mon gars, c'est parce que c'est un Noir et qu'il ne parle pas bien français, qu'il va te tuer. » Enfin, pour dire, qu'il nous utilise aussi vachement, enfin surtout moi, enfin on a vraiment ce lien-là les deux ». (Carole, 48 ans, membre de la famille Moretti)

Dans une telle situation, comme le souligne Carole, Semere a fait appel à elle. Ainsi, à travers l'énoncé de Semere ci-dessous, on pourrait ainsi dire qu'il a très bien compris l'idée de relais qu'il semble associer à l'idée d'avoir un « deuxième cerveau réservé » :

« Si un jour t'as besoin une famille ou quelqu'un, du coup si t'as famille, t'as gagné toujours : t'as un deuxième cerveau réservé. Même si tu as un problème, si tu cherches tout seul, tu trouves une solution, si tu cherches avec plusieurs, tu trouves plusieurs solutions, du coup c'est réserve de cerveaux moi je dis (Rire). » (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

A peu près dans les mêmes circonstances, Hakim s'est tourné vers Nicolas et Irène (les adultes de l'entité-relais avec lesquels il est en relation) :

« Après, par rapport à la question des permis, je n'ai pas de problème, avant j'avais toujours un problème par rapport à comment je trouve le fonctionnement, par rapport à tout ça. Maintenant, je n'ai pas de problème, s'il y a pour une chose que j'arrive pas de ... qu'ils acceptent pas mon permis, je demande à Nici et Irène, donc voilà. Une fois j'ai eu un accident avec le vélo, et le gars c'était de sa faute, voilà j'ai passé vers la police. Donc première fois en Suisse, donc c'est un petit peu chiant. J'ai passé avec eux et le gars il était vraiment moche par rapport à la question. Le gars m'a renversé et après ma montre elle est cassée et mon vélo il avait un truc quelque part et il était cassé. Et après j'ai reçu toutes les factures par rapport à l'ambulance et tout ça et après je n'ai pas payé. On a eu un rendez-vous avec la police et le gars. Nico il est venu pour que je ne sois pas tout seul. Et le gars il était vraiment dégueulasse parce qu'il ne paye pas les choses par rapport à l'ambulance, mon vélo et ma montre. Moi j'ai eu le grand problème avec lui pour qu'il me rembourse. Donc Nico il m'a aidé. À la fin, voilà, ils ont réussi. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

L'apprentissage du français VS parler sa langue

Semere partage l'avis de ses proches camarades pour dire que celles et ceux qui se découragent et abandonnent l'apprentissage du français se retrouvent ensuite bloqué.e.s, parce que, selon lui, ils ont délaissé ces apprentissages :

« Mais il y a des gens qui en ont marre d'apprendre des choses. Et ils arrêtent et ils font leur vie qu'avec les Erythréens ou avec les autres. Du coup, ils bloquent. » (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

Lui, Semere, n'imagine pas abandonner sa progression pour pouvoir un jour travailler ici en Suisse :

« Oui je peux communiquer avec les gens, mais c'est juste que parfois il me manque les mots. Ce n'est pas riche mes mots. Parfois c'est la vie elle t'oblige à apprendre quelque chose. Nous on n'a pas le choix, pour travailler, pour aller faire quelque chose, il faut apprendre le français. » (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

Dès lors, Semere considère que cet apprentissage ne relève en aucune façon d'un choix. Semere me précise d'ailleurs que Carole l'a beaucoup aidé pour le français. Il faisait ses devoirs avec elle et maintenant qu'il a commencé son stage, il s'entraîne à la lecture mais aussi à écrire des textes avec elle. Il ajoute que cela l'aide pour lire certains documents administratifs, car lorsqu'il ne les comprend pas, Carole lui explique. Son discours renvoie à l'idée qu'il a un pouvoir d'agir sur ces apprentissages, qui s'éloigne d'une forme de victimisation et renvoie à la figure l'agencéité (Lems, Oester et Strasser, 2019).

Puis il explique que pour continuer à progresser, TERENCE SANDOZ (qui connaît bien Carole), leur a trouvé un professeur pour les entraîner en français :

« En fait, on a fait un groupe avec des gens qui ont des familles-relais. Il y avait un prof, là maintenant il est à la retraite. Il vient nous aider une fois par semaine nous trois. Je ne me souviens plus de son nom. En fait, c'est la famille de TERENCE qui connaît le prof, qui lui a demandé de faire ça et il nous a rencontrés. Ce sera moi, NATANAEL, et HAKIM. » (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

Ce groupe est constitué de Natanael (un autre jeune d'une entité-relais amie des Sandoz et des Moretti), Hakim et Semere car ils ont tous terminé l'école et qu'ils ont commencé à travailler mais souhaitent continuer à progresser en français. Avant d'appartenir à ce groupe, Hakim me raconte qu'Estelle (la fille de Ariane et TERENCE SANDOZ) l'avait aidé de nombreuses fois pour se préparer à un examen de français :

« Oui même avec Nicolas, on a passé quelques fois ici pour qu'il m'aide pour le français, avec Irène aussi. Parce que Irène elle m'a présenté une fille comme répétiteur pour apprendre la langue pour l'examen que j'avais cette année. Donc ça s'est bien passé, donc voilà. C'est avec tous les deux, pour le français, c'est vraiment super. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

Tesfay souligne aussi que l'apprentissage du français est très important à ses yeux et qu'à l'école, elles et ils restent entre eux, et ne sont pas encouragé.e.s à pratiquer le français, par le simple fait qu'elles et ils sont rassemblés entre Erythréen.ne.s qui ont peu l'occasion de se mélanger à d'autres personnes:

« Aussi, le problème quand on a commencé l'école ici, on était 12 personnes érythréennes ensemble dans la même classe, du coup on parlait qu'érythréen. Et à côté de notre classe, 6 Erythréens. Ils sont aussi comme nous, ils ne savent pas le français. » (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Asmarina semble aussi dire que rester avec sa « communauté » l'a freinée dans son apprentissage du français, c'est la raison pour laquelle elle a arrêté d'aller à l'église, dont les pratiquant.e.s sont, à ses yeux tourné.e.s vers le passé plutôt que vers leur avenir, sans oublier qu'elle avait aussi l'impression d'être surveillée par d'autres adeptes comme si une partie du contrôle social de son pays d'origine se reproduisait ici :

« Je suis orthodoxe. Avant je suis allée beaucoup à l'église. Et puis, je n'arrivais pas tellement à avancer avec le français, ce que je vous ai dit la semaine passée [à l'événement sur les femmes migrantes]. Parce que on va toujours là-bas, avec les gens du foyer, et il n'y a personne qui parle pour le futur, ils parlent toujours du passé et qu'est-ce que les gens ont fait, qu'est-ce que tu fais dans ta vie. Ils essayent de contrôler. Donc j'ai préféré arrêter et je prie chez moi. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

En somme, pour Mewael, Isaias, Semere et Asmarina connaître la langue et la « culture » suisses, ne se limite pas à un certain plaisir de la découverte, mais à un apprentissage absolument nécessaire pour pouvoir se débrouiller en Suisse. Elles et ils en sont parfaitement conscient.e.s et agissent en conséquence pour se perfectionner. Ainsi, tel qu'on l'a déjà dit à plusieurs reprises, ces jeunes migrant.e.s (en tout cas celles-là et ceux-là) sont doté.e.s d'un fort pouvoir d'agir et d'une réelle intention d'agencéité. Ce ne sont pas de simples et pures victimes (Fresia, 2007).

Repas chez les Sandoz, 29 octobre 2019

Ce soir, je suis invitée chez TERENCE et Ariane. Nous mangeons un curry végétarien au lait de coco avec TERENCE, Ariane, Nelson, Isaias et moi. J'observe que Nelson et Isaias plaisantent ensemble. Ne voulant pas venir les mains vides, mais ayant eu beaucoup de travail à avancer durant la journée à la bibliothèque, j'ai demandé à mon père (qui est à la retraite) s'il pouvait me préparer un gâteau pour le repas auquel je me rendais le soir. Il fut d'accord. Sur place, je n'ai pas osé prétendre que je l'avais préparé moi-même et j'ai dit la vérité à Ariane et TERENCE, qui en ont bien ri, en me taquinant et faisant remarquer si moi j'avais encore besoin du soutien de mon père à 24 ans, alors il était encore plus normal que ces jeunes reçoivent aussi du soutien. Durant le repas, Ariane me raconte qu'elle a fait une carte de bibliothèque pour Isaias. Puis, Isaias enchaîne et m'explique qu'il a été à la bibliothèque il y a quelques jours en sortant de l'école et qu'il a trouvé un super livre « *vraiment par hasard* » en regardant les livres dans les rayons. Il a lu la quatrième de couverture et il a tout de suite compris que cela parlait de l'Érythrée. Il me confie alors que pour une fois il avait l'impression de tout comprendre parce que le livre parlait de l'Érythrée. Je lui demande le titre et il me dit que cela s'appelait le « Petit prince de Calais ». Il m'explique que le livre raconte l'histoire d'un jeune Érythréen qui fuit son pays pour échapper à l'armée et se rendre en Angleterre chez un cousin éloigné de ses parents. Ariane écoute attentivement Isaias et rebondit en disant un peu gênée, « *c'est vrai qu'il est super ce livre mais jamais je n'aurais pensé à lui suggérer cette lecture. J'aurais eu trop peur que cela le ramène à son statut et au parcours difficile qu'il a entrepris pour venir ici* ». Et elle ajoute, en fait « on est vraiment bourré de préjugés ! ».

L'anecdote confiée par Isaias est frappante car elle renvoie à la figure victimaire (Lems, Oester et Strasser, 2019) à laquelle ces jeunes migrant.e.s sont parfois associé.e.s et aux idées préconçues que les entités-relais, ici Ariane, auraient par rapport aux traumatismes que pourraient avoir vécus ces jeunes. Ainsi forte est l'idée de ne pas les confronter à cette réalité, à moins qu'elles ou ils soient suivis par des professionnel.le.s, des psychologues. On remarquera pourtant que ce livre peut être associé à l'idée de ressources symboliques utiles pour appréhender certaines transitions comme le souligne T. Zittoun (2008) : « *Ils permettent une mise à distance de l'ici et maintenant de l'expérience, en convoquant le passé, en générant des images du possible futur, en explorant des émotions détachées du factuel, et en offrant des moyens de les symboliser. En ce sens, un usage de ressources symboliques peut être vu comme une petite expérience liminaire, portative et privée.* » (2008 : 4) Isaias a alors semble-t-il pu à travers cette lecture repenser à son passé avec une certaine distance symbolique (Zittoun, 2008).

8.2.1 La porte sur les réseaux genevois

En plus de l'apprentissage de la langue et des « codes » et du fait qu'elles et ils ont leurs propres cercles d'aide soit liés au foyer, soit liés à l'entre-soi (entre les jeunes), Hakim, Semere, Asmarina, Asante et Isaias insistent sur le fait que fréquenter une entité-relais leur fait profiter de certains réseaux.

Semere rappelle que à deux reprises, c'est par le biais de sa « famille-relais » qu'il a été mis en contact avec des personnes pour son job d'été à Paléo, de même que pour son préapprentissage d'électricien dans une entreprise où il effectuera aussi son apprentissage :

« Bah c'est un rôle, c'est la porte pour connaître les gens, pour la société genevoise. Bah grâce à eux, je vois beaucoup de gens que je ne connais pas. En plus, ils me présentent leurs amis, et leurs frères et sœurs, leur famille. Et par ça, je peux trouver aussi... Le travail de Paléo par exemple. C'est les amis des amis qui m'ont donné la place. C'est ça, c'est la porte pour le social. C'est par la famille-relais, c'est Carole qui connaît Jaques, Jaques c'est un cousin du fils du patron, c'est la famille en tout, c'est par la famille-relais que j'ai trouvé l'entreprise. » (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

A l'instar de Semere, Tesfay relève que c'est grâce aussi à sa famille-relais qu'il a pu s'inscrire dans une école pour suivre une formation privée : *« Si je vais bien là maintenant, si j'ai trouvé aussi le travail de [domaine manuel et artistique], la formation, c'est grâce à la family. »* (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod). Il précise aussi sans que le lectorat puisse tout à fait le comprendre que sa famille-relais lui a aussi apporté un important soutien affectif (*« Si je vais bien là maintenant »*), à un moment où il était désespéré de s'être vu refuser un permis F et d'être débouté.

Sachant par Térance qu'Isaias avait trouvé grâce à Ariane un stage dans une ferme urbaine, je lui demande comment s'est passée cette expérience :

« Le travail de jardiner qui était dur. Il fait très chaud, et t'es toujours penché comme ça. C'est très difficile. Et cet été, je vais travailler trois semaines. Le mois d'août, à la maison de quartier. Comme aide-moniteur. C'est mon assistante qui m'a inscrit quand j'étais à l'Etoile, c'était avant. C'est des [enfants âgés de] cinq ans, comme ça je pense. J'aime bien les enfants (rire). » (Isaias, 17 ans en lien avec la famille Sandoz)

Outre les éducatrices et les éducateurs du foyer, les jeunes peuvent aussi compter sur leurs pairs, sur leurs professeur.e.s et parfois sur les voisin.e.s :

« Si tu sors avec Valentin, tu connais plein de trucs aussi, tu connais des gens, avec le même âge que toi, tu auras des amis qui sont francophones aussi, avec qui tu parles la langue. Tu peux aussi faire des activités dehors, pas avec les gens qui parlent pas la même langue que toi. Pour le foot à [...], j'étais quand j'habitais à [...]. Je ne vais plus car c'est un peu loin. J'étais en B2. C'est eux qui ont trouvé le club. Il y a un ami de Frédéric, un voisin du coup, il est un prof de sport, il connaît tous les responsables du club, etc. Avec eux aussi, j'ai pas mal de relations aussi je pense, avec sa femme, ses enfants, lui. Et ils m'ont trouvé vite le club et je suis allé. Eux, ils sont sympas aussi, ils sont venus à mon anniversaire, ils m'ont donné un cadeau. Pour le stage c'est avec ma prof en fait. Ma prof elle m'a proposé, les autres élèves n'étaient pas ok, mais moi j'ai dit ok. » (Mewael, 20 ans, en lien avec la famille Tinguely)

Même s'il tient à rappeler qu'il a trouvé son métier et tous ses stages lui-même, Hakim reconnaît que sa famille-relais l'aide et lui a même trouvé un petit travail alimentaire. Hakim suit une formation de menuiserie tandis que le couple de l'entité-relais avec qui il est en lien sont tous les deux issus du domaine de la psychologie. Il me raconte aussi que les nombreux stages qu'il a réalisés n'étaient pas rémunérés que c'est son professeur qui lui a fourni et offert ses outils de travail :

« Au début, pour moi, c'était pour apprendre la langue. Et les règles. Tous les deux, c'était vraiment important pour moi. Après, ça a commencé des contacts avec d'autres gens, d'apprendre plus de choses, enfin voilà. Après la plupart des gens, ils trouvent leur métier grâce à sa famille-relais³⁸. Moi j'ai trouvé tout seul, parce que ce n'est pas leur métier. Ils ne connaissent pas du tout, du tout. Quand même, moi j'ai fait 20 stages donc je n'ai pas besoin de plus

³⁸ Il me raconte l'exemple de deux amis qui ont découvert dans quel métier ils voulaient se lancer par le biais de leur « famille-relais », dans le canton de Vaud.

que ça (rire). Mon CV, là il y a pas du tout de place. J'ai supprimé là plusieurs [choses], parce que je n'ai pas de place. Grâce à eux, j'ai trouvé un travail, c'est un bureau où il m'appelle de temps et temps et je vais passer là-bas. Ils sont super sympas. C'est ma famille qui m'a présenté. Donc je trouve hyper bien ça. Ça me permet de gagner un petit peu d'argent. J'ai aussi reçu 1000 balles de bourse. Tout le stage c'était tout gratuit, mais mon prof il m'a acheté les outils pour cadeaux, ça je trouve c'est vraiment super bien.

Après les outils je vais les utiliser tout le temps, pour moi-même, pour les autres gens, même parfois mes amis qui demandent, par exemple on va couper un panneau ou besoin d'aide pour les rideaux, alors je vais passer chez eux et je vais percer. (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

A la lecture des propos de Hakim, on voit que c'est un jeune homme volontaire et décidé, reconnaissant volontiers avoir été aidé par sa famille et son enseignant et prêt à rendre service à son tour. Il reste aussi fier de signaler que c'est aussi grâce à son entourage qu'il se débrouille. Comme le disent plusieurs de ses proches (entendu lors du week-end de Pentecôte), « c'est un battant », « un jeune homme courageux », un « jeune adulte impliqué et motivé pour décrocher un travail ». Pour rien au monde il aimerait passer pour une victime passive. En outre, de par sa maturité, il est aussi le plus souvent associé à un jeune adulte plutôt qu'à un adulte en devenir.

Asante, pour sa part, raconte que sa « famille-relais » (qui a quatre enfants en bas âge) le soutient beaucoup, lui redonne de l'espoir et réduit son stress. Par ailleurs, elle l'a assisté pour décrocher un stage. Avec plus de réticence, Asante évoque (sans vraiment terminer le mot) que « sa famille » l'a aidé au sujet de sa situation financière (on reviendra plus tard sur le fait que les enfants de la famille ont organisé une vente de pâtisseries pour lui). Je comprends sans peine que ce rapport à l'aide financière le gêne terriblement tant il ne voudrait pas passer pour quelqu'un dans le besoin, ce qu'il est néanmoins puisque, débouté, comme Tesfay, il ne reçoit que 400 francs suisses de l'aide d'urgence. Il se sent également en confiance parce que « sa famille » lui dit franchement en quoi elle peut ou non l'aider.

« Famille- relais, il t'aide beaucoup, enfin pour moi. Il m'aide beaucoup. Par exemple, ma famille-relais, déjà ils m'ont trouvé un stage, tu vois. Et ils m'ont aidé aussi dans ma situation (de l'arg...), ils savent que ... ils supportent. Ils te donnent des idées, ... de l'espoir, tu en trouves en eux. Même ses enfants ils sont très intéressés par tout, [par le fait] que tu es en mauvaise situation et puis ils réfléchissent à toi aussi, ils pensent à toi. Et ça tu vois qu'ils sont gentils et qu'ils ont de l'amour, tu vois. Ce qui est important aussi, c'est de parler avec eux. Si tu parles avec ceux qui habitent à Genève et en Suisse, c'est déjà, tu as déjà un peu moins, tu réduis le stress. Et c'est bien d'avoir les familles-relais, je peux dire. Ils t'aident beaucoup. C'est aussi important pour le français. Les familles-relais, ils prennent une personne, c'est bien qu'ils prennent une personne, comme ça ils t'aident. Pour eux aussi, comme ça, c'est facile. Même si c'est difficile, aussi. T'as beaucoup de soucis, pour moi c'était un peu compliqué, si t'as beaucoup de soucis, t'es inquiet un peu. Moi je m'inquiète aussi. Mais eux, ils sont clairs aussi, ils sont ouverts, ils ne disent que la vérité et tout. S'ils peuvent faire ou s'ils ne peuvent pas faire quoi. » (Asante, 20 ans, en lien avec la famille Andra)

À ce titre, James Andra m'avait confié que Asante avait été terriblement gêné de recevoir cet argent, et qu'il avait alors décidé préférer le partager, une action que James reçoit en quelque sorte comme un geste de réciprocité :

« Et c'est Asante qui nous apporte, on croit lui apporter quelque chose avec cet argent, et le côté fort et la richesse que je reçois ce n'est pas celle que je donne, c'est quand Asante me dit : 'attends mais je peux pas tout prendre, je vais le partager avec les autres [déboutés]'. Et c'est là que je me dis « oh purée, j'essaye enfin, on essaye de faire un truc plutôt sympa et en fait dans cet acte-là, c'est un acte égoïste, on ne pense qu'à une seule personne et c'est Asante qui nous fait une belle leçon : 'ouais mais il y a aussi les autres'. Et c'est dans ce point de vue-là, que je me sens meilleur qu'avant grâce à Asante, parce qu'il me dit 'ouais mais' et qu'il préfère partager. » (James, 42 ans, membre de la famille Andra)

Quant à Asmarina, comme Hakim, elle insiste sur le fait qu'elle a trouvé elle-même son travail, même si ensuite « sa famille » l'a aidée pour les documents nécessaires à sa postulation et pour obtenir une place dans une colocation.

De plus, elle attribue ses progrès en français, à sa relation avec « sa famille », mais aussi grâce à son travail quotidien auprès de personnes âgées avec qui elle a tissé une relation forte :

« C'est moi qui ai trouvé le travail mais ils m'ont aidé pour écrire la lettre de motivation, le CV, parce que je ne savais pas le faire, c'est eux qui m'ont tout préparé, [montré] comment on peut faire. Ils m'ont appris beaucoup de choses. Par exemple, même si j'ai les devoirs que je n'arrive pas à faire, je vais [chez eux] lundi, mardi, comme ça... même si j'ai un examen, ils m'aident. Ça m'a aidé pour le français. Beaucoup de choses, quand je vais pour les devoirs. Et ils m'aident pour traduire, pour expliquer facilement les mots qui sont un peu difficiles, ils essaient de m'expliquer par des mots faciles, tu vois...Mais en fait moi ça m'a aussi aidé beaucoup de rester avec les personnes âgées, quand je travaille avec eux tu vois, ça m'aide vraiment beaucoup. Ils me disent : repose pied, tu vois mais moi je ne sais que « cale-pied », du coup je dis « mais pardon, excuse-moi, c'est quoi le repose pied ? », c'est le « cale-pied », et après ah tu vois. Donc à chaque fois, il y a plusieurs noms que j'apprends avec eux. Comme ils me parlent doucement, comme ils sont un peu fatigués aussi, donc ce n'est pas comme les gens, tu vois. Les gens ils parlent plus vite. Même moi je ne parlais pas vite mais j'essaye de parler vite, j'ai pris l'habitude. Comment ? Je ne sais pas, tu vois. Alors que les personnes âgées, ils parlent tout doucement, et puis voilà comme ça je comprends mieux. Et je demande beaucoup de questions aussi. Par exemple, dans le bus j'entends un mot que je ne connais pas, je le prends avec moi, je le note et puis je demande. Je prends comme ça. Et puis ils m'expliquent. Ils sont tellement gentils. Moi j'aime beaucoup les personnes âgées tu vois. Cela m'a aidé beaucoup. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann).

La longue explication qu'Asmarina donne à son apprentissage du français grâce à « sa famille »-relais et aux personnes âgées permet de voir sa détermination et sa volonté de s'en sortir, non seulement par la maîtrise de la langue mais aussi par son attention aux personnes âgées ce qui a d'ailleurs persuadé les personnes qui l'emploient en stage de lui faire une offre de travail quand elle aura un permis (si elle dépose une demande permis B « cas de rigueur »).

Loin de s'inscrire comme des stratèges au sens péjoratif du terme mais plutôt comme des « *stratèges disposant de ressources et de capacité d'adaptation insoupçonnées* » (Fresia, 2007 : 100), les énoncés qui viennent d'être proposés permettent de comprendre que les jeunes saisissent parfaitement les enjeux et les opportunités qui peuvent se créer à travers les différents réseaux décrits. Ces jeunes ne sont pas des stratèges, mais des personnes inquiètes de leur avenir sachant que pour pouvoir obtenir plus tard un travail et un statut de résidence sécurisée, il leur faut faire l'apprentissage de la langue française et se démerner pour avoir accès à un stage ou une formation. Ainsi, seulement, pourront-ils et elles se projeter dans le futur et réduire leur incertitude ou leur « stress ». En fait, et contrairement à ce qui pourrait leur être reproché par des personnes habituées à critiquer les bénéficiaires d'une aide sociale ou privée, ces jeunes ne sont pas « *[des] victimes passives opprimées par les institutions dominantes* » (Fresia, 2007 : 101) ils et elles sont simplement en train de naviguer activement autour de certains enjeux, comme le suggèrent Lems, Oester et Strasser (2019) : « *While these studies give a good idea about the different institutional forces that enhance or limit the young people's possibilities and freedoms, very little is known about how they actively navigate the complex social landscapes they find themselves confronted with.* » (2019 : 3). En résumé, bien qu'admettant parfois être soutenu.e.s par leur « famille », ils et elles démontrent à travers leurs énoncés qu'ils et elles sont doté.e.s d'un pouvoir d'agir qu'il s'agit de mettre en action pour s'adapter à ce nouveau pays et entrevoir des perspectives d'avenir.

8.3 Avoir ou ne pas avoir une famille

Comme dans le cas des entités-relais, je me suis interrogée sur les différentes dénominations utilisées par les jeunes accueilli.e.s pour désigner les différents membres des entités-relais.

Pour Semere par exemple, l'ambiguïté se lit dans ses propos. Il les désigne tantôt « comme des amis » et tantôt « comme sa famille », mais se refuse à utiliser les termes « papa ou maman » et emploie les prénoms en adresse. Il rappelle que sa « vraie famille » n'est pas ici, mais qu'il considère sa « famille »-relais comme une « famille remplaçante » :

« Bah c'est...j'utilise ma famille. Et après quand ils [probablement ses ancien.ne.s camarades du foyer] me demandent, 'toi tu as ta famille ici ?' Je dis bah en fait il y a des amis qui m'aident mais je les vois comme ma famille. Bah c'est la famille. En plus, [il y en a] qui les appellent « maman et papa », mais moi je n'arrive à m'adapter à ce « maman et papa ». Mais c'est juste que je les pense comme ma famille. 'Tu vas où ?' Je vais chez ma famille. Et ils comprennent aussi parce que les vraies familles, elles ne sont pas ici, mais j'en ai les remplaçant (rire) que du coup j'appelle comme ma famille. Non, non. J'ai juste des amis qui les appellent « maman et papa » et qui sont aussi en famille-relais, mais c'est gênant quand même. Donc je préfère les appeler par leurs prénoms. » (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)*
*[je souligne]

Hakim emploie généralement les prénoms des membres de la famille Pareys, mais parfois, pour rire (qui traduit qu'il n'est pas à l'aise avec cette dénomination), il utilise aussi le terme de père et mère (mais pas devant eux). Autrement, il parle de sa « famille suisse » :

« Moi je dis à mes amis que tous les lundis soir, je vais chez ma famille suisse. Tous les gens afghans, à tous mes amis qui savent, moi je dis ça. Comme ça c'est plus simple pour eux, ils comprennent donc voilà. Après juste pour un ami proche, je dis son nom parce qu'il a aussi un contact avec eux. Mais c'est seulement pour lui. Sinon, parfois pour rigoler, je dis mon père et ma mère suisses (rire). » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

Quant à Tesfay, qui on l'a vu dans le chapitre précédent, nomme parfois les membres de la famille-relais par des termes de parenté (papa, maman, en tout cas lorsqu'ils parlent d'eux) il considère Claudine, Pascal et Célestin « comme sa famille de Suisse ». En revanche, il n'englobe pas directement dans cette famille symbolique les 3 sœurs de Célestin, sûrement car elles sont moins présentes :

« J'ai dit Claudine, c'est maman de Suisse et [Pascal], papa de Suisse, et [Célestin] frère de Suisse. Parce que j'ai déjà dit que moi je les vois comme ma famille. Les sœurs, elles sont toujours travail, elles ne restent pas. » (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

Sachant que Célestin part bientôt au Brésil pour un semestre d'étude, je lui demande ce qu'il en pense :

« Bah je suis triste sans Célestin parce qu'avec Célestin moi je..., enfin c'est mon frère. Ça fait deux ans, en fait c'est... quand il est là, on rigole toujours, on se retrouve. Moi aussi je rencontre ses amis. Moi j'aime bien comme ça. En fait, moi je ne veux pas qu'il parte, mais je fais quoi ? » (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

Pour sa part, Mewael utilise tantôt le terme de « famille d'accueil », tantôt le terme de « famille suisse », et il appelle les membres de cette famille par leurs prénoms.

Asmarina considère Antoine et Christine comme « ses parents ». Elle ne les appelle en revanche pas « papa ou maman », mais n'est pas non plus très à l'aise lorsqu'elle utilise leurs prénoms.

Asmarina n'a d'ailleurs plus de contact avec sa famille d'origine qu'elle a dû brutalement quitter. Elle considère alors sa « famille-relais » « comme ses parents » parce qu'elle l'a toujours épaulée lorsqu'elle en avait besoin :

« Je leur dis toujours, à eux je dis toujours : vous êtes plus que mes parents. C'est les gens qui sont les meilleurs dans ma vie pour moi. Ils m'ont bien montré, ils sont restés à côté de moi. Tous les problèmes que j'ai eus, ils sont toujours avec moi, ils sont vraiment toujours à côté de moi quoi. Je dis toujours, vous êtes comme mes parents et pour moi c'est mes parents aussi. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

En fait, les jeunes désignent leur famille-relais comme des substituts de leur famille d'origine sans les confondre, sauf volontairement, un peu comme le font Tesfay et Asmarina. Pour d'autres, la différence est simple : la « famille-relais » est la « famille suisse » tandis que la « vraie » famille est la famille d'origine. Toutefois, pour faire plus simple, ils désignent parfois leur entité-relais comme « leur famille » sans plus de précision. S'il y a parfois difficulté à nommer les membres adultes de la famille-relais (les « parents »), il arrive très souvent en revanche, comme nous le remarquons dans le chapitre précédent, que la relation fraternelle ou sororale soit plus facile à désigner. C'est en tout cas ce que dit très clairement Tesfay à propos de Célestin, « son frère ».

Qu'elle soit désignée comme « la famille » ou « la famille suisse » par rapport à la famille dite biologique, d'origine ou « vraie » famille, l'entité-relais est très importante pour le soutien affectif qu'elle apporte et les services qu'elle remplit, notamment dans la mise en réseau avec la société genevoise. Bien sûr, ainsi que nous l'avons aussi constaté dans les divers énoncés, les jeunes se reconnaissent aussi des compétences et ne rapportent pas toute leur « intégration » au fait d'avoir une « famille-relais ». Mais comme le disait avec perspicacité Bérangère, une professionnelle du SPMI, avoir une famille-relais, c'est « être un peu plus suisse que les autres ». Évidemment, ce n'est pas la même chose mais tout se passe comme si celles et ceux qui n'ont pas un lien avec une entité-relais avaient encore moins de sécurité, étaient encore plus précaires. En fait, les jeunes semblent tirer une certaine fierté d'avoir été acceptés dans une famille-relais :

« Après ce qui m'a fait sourire, c'est que certains jeunes, ils avaient l'impression que parce qu'on a une famille-relais, on a un statut... pas un statut F, on a un statut quoi ! On est un peu plus suisse que les autres. » (Bérangère, professionnelle du SPMI).

Plus suisses que les autres, peut-être. En tout cas, comme l'a montré la vignette du week-end de randonnée et les nombreux autres énoncés, l'entité-relais, outre le soutien affectif qu'elle octroie, sert aussi à apprendre les codes qui permettent de se débrouiller au quotidien sans commettre d'impairs et de découvrir en détail quelles sont les valeurs et pratiques que la plupart des familles-relais mettent en exergue. En ce sens, les jeunes apprennent à « devenir suisses », ce qui d'ailleurs devrait leur servir lorsqu'elles et ils seront évalué.e.s dans le cadre de leur procédure, notamment celle du permis B, cas de rigueur (voir chapitre suivant).

8.3.1 En parler à l'extérieur

A l'école, Semere me confie parler de sa « famille-relais » à ses professeur.e.s mais pas à ses camarades, car la majorité d'entre elles/eux étaient nés en Suisse et qu'il avait le sentiment qu'elles et ils ne seraient pas intéressé.e.s :

« Je suis allé trois ans à l'école. Non, je n'en parlais pas trop. C'est juste que j'en parlais avec mes profs, parce que mon stage, un m'a demandé comment je l'ai trouvé ? Et je lui ai expliqué que je l'ai trouvé par la famille-relais. Mais avec mes camarades de classe, je n'ai pas parlé. Je ne sais pas pourquoi, j'ai pas parlé. En fait, ils étaient tous de Suisse, ils sont nés ici. Du coup, ils n'ont pas besoin de savoir ça, je crois pas. Ils sont moins intéressés de ce sujet, du coup. » (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

En fait, on peut penser que Semere ne voulait pas être perçu et désigné comme plus « étranger » qu'il ne l'était déjà par son statut (bien que l'on peut se demander si ses camarades en connaissaient la teneur), sa maîtrise encore un peu imprécise du français ou sa couleur de peau. Il voulait probablement aussi ne pas signaler qu'il se faisait aider afin d'apparaître comme une personne capable de se débrouiller seule et de facto ne pas renvoyer à une figure victimaire (Fresia, 2007).

Isaias, lui, a choisi une autre posture et en a parlé à ses camarades de classe. De plus, il m'explique que ses professeur.e.s l'encouragent à demander de l'aide et disent voir une différence dans son comportement avec des camarades qui ne sont pas en lien avec une « famille ». Et Isaias, à l'instar de ses professeur.e.s en tirent aussi une fierté comme le faisaient d'ailleurs remarquer un peu plus haut Bérangère du SPMI.

« Oui, j'ai dit [à mes camarades]. Et mes profs quand ils me donnent les devoirs aussi des choses, ils imaginent, il va se faire aider dans sa famille. Ils me disent 'Il faut demander pour t'aider'. Je sais, ils me disent 'tu as beaucoup de chance, tout ça'. Ouais, ils sont trop contents pour moi. Ils me voient que chaque fois, j'étais différent [d'] avec les autres : 'Mais comment ça se fait, ça fait combien de temps ?' Mais on est arrivé ensemble, mais moi j'ai une famille et lui pas. » (Isaias, 17 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Tesfay a plusieurs amis qui ont aussi une « famille-relais. » avec qui il échange parfois sur leurs expériences respectives :

« Il y en a beaucoup de mes amis aussi qui ont une famille-relais. En fait ici, on n'en parle pas beaucoup parce qu'on sait bien qu'ils sont très sympas. Bah, alors si tu sais déjà tout, tu ne peux pas toujours parler. Mais parfois oui, parfois on parle. On parle parce que 'toi ta famille, c'est comment, qu'est-ce que ça t'aide ?' 'Qu'est-ce que tu fais avec eux' où ? ' On peut dire comme ça. » (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

Tesfay en a aussi parlé avec l'une de ses camarades à l'école, qui l'aide quelquefois quand il ne comprend pas une question d'un.e client.e. Il me raconte aussi que désormais, elle s'installe toujours à côté de lui lorsqu'il et elle travaillent ensemble :

« À l'école de [domaine manuel et artistique], oui j'ai dit. Il y a une fille qui travaille à côté de moi. Elle est française. Elle m'aide beaucoup, elle n'est pas timide. Quand il y a rien à faire, il y a une petite salle, on discute là-bas tout le monde. Mais pendant deux semaines, je n'ai pas parlé du tout. Maintenant, aujourd'hui, on était super bien. Même si tu es très timide, elle te parle. Après tu deviens comme elle. Aujourd'hui ma prof, elle m'a dit « Tesfay aujourd'hui tu parles beaucoup. Est-ce que ça va ? ». (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

À l'inverse de Semere, Tesfay était peut-être gêné au début de parler de sa situation, puis comme la signaler lui a en quelque sorte rendu service, notamment grâce à la jeune fille qui l'aide, il ne s'abstient plus de la mentionner. Une appropriation de sa situation que l'on peut considérer comme une forme de stratégie d'adaptation ou de ressource (Fresia, 2007).

8.3.2 Liens avec la famille élargie

Comme nous l'avons vu pour les entités-relais (*voir supra, tableau des activités partagées*) la connaissance de l'entourage proche, de l'entité-relais se fait généralement autour des fêtes de famille et des anniversaires.

Au sujet des autres personnes proches de la famille Sandoz, Isaias me raconte qu'il en connaît une grande majorité, d'autant que depuis qu'il est en famille d'accueil et vit donc dans le même espace - un immeuble- qu'occupent aussi la sœur d'Ariane et leurs parents :

« Oui presque tout le monde. La maison, on habite tous ensemble. Donc on se connaît. Eux il me connaît, moi je les connais. » (Isaias, 17 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Semere évoque aussi qu'il connaît la famille élargie de l'entité-relais avec laquelle il est en lien et qu'il est toujours invité aux fêtes de famille :

« Oui, toujours. Je suis allé à la fête de David, Alya... Je suis invité toujours. Oui, je connais bah la sœur de Matteo, la mère de Matteo, je connais aussi la sœur de Carole, non je ne crois pas sa sœur, mais elle va me rencontrer bientôt, mais je connais leur famille aussi, il m'a présenté. » (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

Cette dynamique se retrouve chez Hakim qui raconte être systématiquement invité à toutes les fêtes (anniversaires et Noël compris) :

« Oui, chaque fois. Même hier soir, ils m'ont invité, mais je n'ai pas pu passer. Parce que hier soir, j'étais avec mes amis alors j'ai dit non. Parce que la semaine passée aussi, dimanche, c'était l'anniversaire de son frère (d'Irène), il s'appelle Paul, alors j'étais là-bas. Il était chez ses parents, les parents d'Irène, ils m'ont invité alors je suis passé là-bas. Je connais toute la famille, et aussi la mère de Nicolas. Toute sa famille, je la connais bien. Oui, ça fait deux ans, que tous les deux Noëls, je suis resté avec eux. Et aussi les anniversaires. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

C'est également le cas de Asmarina qui dit connaître tout le monde, être invitée partout et à chaque fois aussi que c'est bien de rendre l'invitation si elle organise elle-même une fête :

« Oui, on a un groupe What's app et je connais tout le monde. Sur un groupe de famille. Oui, il y a les tantes, la grand-mère, on est plus de 26. Par exemple, s'ils font un mariage, comme ça, ils m'invitent et j'y vais. Et je suis aussi invitée aux anniversaires ou à Noël. Mais moi aussi si je fais la fête, j'invite. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

8.3.3 Liens avec la famille d'origine

Parmi les jeunes que j'ai rencontré.e.s. ils³⁹ sont plusieurs à continuer d'entretenir des contacts avec leur famille d'origine. C'est le cas de Isaias, de Semere, de Mewael, d'Asante et de Tesfay. Isaias a par ailleurs un oncle en Suisse et un frère plus âgé (23 ans) qui vit en Hollande. Semere a aussi un oncle et un cousin en Suisse. Tesfay a aussi un frère plus jeune qui est en Allemagne. Asante a lui un frère plus âgé qui réside en Allemagne.

Isaias me raconte que son frère va venir lui rendre visite, en précisant notamment que du fait de son statut ce frère peut (contrairement à lui) traverser la frontière et se rendre en Suisse :

« Oui, la semaine prochaine, il va venir, enfin non cette semaine, jeudi. Lui, il travaille, donc c'est bon. Il a son papier. » (Isaias, 17 ans, en lien avec la famille Sandoz, 8 juillet 2019)

En ce qui concerne sa famille, ses « parents », Isaias leur téléphone et leur a expliqué ce qu'était une famille d'accueil, tout en se rendant compte par la même occasion que ses parents étaient très occupés par les enfants restés sur place :

« Avec les parents, je peux téléphoner, tu vois. Ouais, j'ai dit mais ils ne savent pas trop, tu vois. Ils ne savent pas trop, mais j'ai expliqué quand même. J'ai dit je suis dans une famille comme ça et elle m'aide pour apprendre le français, voilà, tout ça. Ouais, ils sont très contents mais ils ont déjà les familles. J'ai trois frères mais ils sont plus petits que moi. » (Isaias, 17 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Semere a aussi fait part de son lien ici avec une « famille » à ses parents d'origine :

« Oui, j'ai encore ma famille. J'ai parlé à ma mère et à mon père, comme quoi j'ai une famille qui m'aide et aussi je leur ai envoyé mon photo de montagne avec eux. Ils sont contents. Ils sont contents parce qu'ils savent eux... en fait, parfois ma famille ils s'inquiètent que je ne sois pas tout seul, que je reste pas tout seul. Du coup, je leur ai parlé que j'ai une famille ici qui m'aide, qui m'aide pour beaucoup de choses. » (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

Comme me l'explique Semere, cette démarche vise également à rassurer ses parents d'origine. Semere témoigne de l'aide qu'il reçoit mais souhaite aussi partager avec ses parents ses découvertes, ici la montagne, comme si d'ailleurs la montagne était assez typiquement suisse.

Asante a aussi parlé des « gens qui l'aident » à ses parents et à ses frères (dont l'un est en Allemagne) et sœurs (qui sont restées en Ethiopie) :

« Oui je leur ai parlé des gens qui m'aident ici. Bah tu vois avec mon frère, tout à l'heure, on était ensemble, on était en contact. Avec ma sœur aussi, elle est en Éthiopie, je l'appelle une fois par semaine ou par mois. Écrire c'est bien aussi. Et avec mes parents, j'ai aussi des contacts, ils sont en Érythrée, j'appelle ma maman ; avec mon père ça fait longtemps que je ne l'ai pas vu, mais ma mère, cela va elle est bien. » (Asante, 21 ans, en lien avec la famille Andra)

Mewael narre ses contacts avec sa famille d'origine et précise d'ailleurs qu'Isabelle a même parlé avec sa mère. Il m'explique que les membres de sa famille d'origine sont reconnaissant.e.s de la famille Tinguely :

³⁹ Ici, je privilégie la forme masculine car il s'agit d'exemples qui se réfèrent aux garçons que j'ai rencontrés.

« Oui, j'ai encore des frères et sœurs en Érythrée. J'appelle de temps en temps. Et ils disent toujours « Longue vie pour eux ». « Salut pour eux. » Et j'ai dit aussi à Isabelle. Isabelle a même parlé au téléphone avec elle. » (Mewael, 20 ans, en lien avec la famille Tinguely)

Tesfay, dont la mère est décédée, a aussi essayé de parler de sa « family en Suisse » à son père mais pour le moment il pense que la lettre n'a pas encore été reçue :

« J'aime bien de parler de ça, de ma famillierelais. Enfin, je suis très content, j'ai déjà aussi envoyé un écrit dans ma langue à Papa en Erythrée. Enfin moi je lui dis que je suis très content là ici, parce que j'ai trouvé 'même comme toi', une family en Suisse.' Ils sont très sympas'. Je suis très content donc j'aimerais que mon père le sache donc c'est pour ça que j'ai envoyé un papier où j'ai écrit. Mais il n'a pas reçu là, le papier, il est rentré en Erythrée, mais il n'a pas reçu [la lettre] parce que le village [où il est rentré], c'est pas le même. Ou parce d'abord je l'ai envoyé en Éthiopie. Après c'est quelqu'un qui l'a pris et qui va le donner. Non, depuis deux semaines, il n'a rien reçu. Maintenant je ne sais pas, j'ai pas appelé parce que la connexion, elle est pas comme en Suisse, c'est pas bien leur connexion. Oui, parfois ça marche bien, parfois non. Parfois même s'il a répondu, il a pas bien entendu, ça bloque. » (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

Quant à Hakim, il m'explique qu'il n'a gardé aucun contact avec sa famille d'origine car après être allé en Iran avec ses parents depuis l'Afghanistan, il a rejoint la Suisse mais il précise surtout qu'il ne s'entendait pas avec ses parents :

« Non, c'est pour moi comme j'avais contact avec Irène et Nicolas, moi si j'ai quitté l'Iran, c'est à cause de mes parents. Parce que cela se passait mal avec eux, donc voilà [et depuis] une année et demie ou deux ans, j'ai plus contact avec eux. J'ai remplacé eux par Irène et Nicolas, donc voilà. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

Les propos d'Hakim témoignent de l'importance qu'il donne à Irène et Nicolas qu'il estime avoir remplacé ses parents d'origine. Néanmoins, il convient de rappeler qu'Hakim est à son tour devenu famille d'accueil pour son petit frère dont il assume la responsabilité parentale. En fin de compte, Hakim est le seul de mes interlocuteurs à avoir clairement coupé tous les ponts avec ses parents d'origine et le seul aussi à assumer une charge de famille pour son petit frère.

8.4 Un « set de plus à table » en action

8.4.1 Les activités partagées

Outre les différents soutiens et apprentissages, ces garçons ainsi qu'Asmarina narrent les activités qu'ils et elle ont faites avec leur entités-relais respectives. Pour entrevoir toutes les activités réalisées, se référer aux tableaux (*voir supra, tableau des activités partagées*). Ici, je n'analyserai que la thématique des anniversaires dont beaucoup m'ont parlé avec enthousiasme.

Semere explique ainsi que pour ses 18 ans, Carole lui avait proposé d'organiser une fête à la « maison » avec des amis, une proposition qu'il accepta. Néanmoins, lors du week-end de randonnée, après avoir soufflé les bougies sur le gâteau de ses 20 ans, il a remercié toutes les personnes présentes encore une fois. Il ne s'attendait pas à cette fête et ce d'autant plus car « chez lui » (en Erythrée), ils ne fêtaient que rarement les anniversaires.

Tesfay semble aussi être très touché par ces anniversaires et par les cadeaux qu'il reçoit :

« Mon anniversaire avec la famille-relais. Il y avait beaucoup de choses à la maison, ce n'était pas juste un gâteau. L'année passée par exemple, mon frère m'a donné, il m'a acheté beaucoup de choses : des habits parce qu'il sait comment je les aime. » (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

Outre les cadeaux reçus, le terme de frère employé pour désigner Célestin, on notera aussi que « la maison », c'est dans l'entité-relais, même si Tesfay ne vit pas chez les Cuénod mais chez quelqu'un d'autre.

L'étonnement et l'émotion concernant sa fête d'anniversaire se retrouvent dans les propos d'Hakim invité « chez eux » donc dans sa famille d'accueil chez qui il ne réside pas :

« Et ils m'ont fait une surprise cette année pour mon anniversaire. Je suis rentré chez eux et il y avait toutes les choses que j'adorais chez eux, une grande table avec plein de plats, moi j'ai commencé à manger tranquillement. Et quand on a fini le repas, on a rangé toutes les assiettes et après ils ont amené un gâteau et voilà, ils ont chanté le joyeux anniversaire, etc. Et ça m'a touché vraiment, c'était vraiment 'choquant' pour moi donc c'est bien. » (Hakim, en lien avec la famille Pareys)

Mewael, qui a fêté son anniversaire durant des vacances à la montagne, revient avec une grande émotion sur combien il a trouvé extraordinaire ses différents anniversaires et les cadeaux reçus à la « maison » qu'il peut effectivement considérer comme « la sienne » puisqu'il que son entité-relais a aussi été une « famille d'accueil » au sens strict du terme :

« Le ski c'était extraordinaire. Pour mon anniversaire, ils nous avaient réservé une chambre avec jacuzzi pour Asante et moi dans la montagne. C'était énorme. Et une fois aussi, ils m'ont offert un couteau suisse avec mon nom gravé dessus. Et ils avaient fait une fête surprise pour mes 18 ans à la maison. Y avait tous mes amis et on avait mangé de la raclette, c'est trop bon. » (Mewael, 20 ans, en lien avec la famille Tinguely)

Si l'on additionne les événements et les cadeaux reçus, on peut remarquer que la famille Tinguely se démarque, volontairement ou non, comme très suisse et en transmet plusieurs éléments à son accueilli : le ski, la chambre à la montagne, le couteau suisse et la raclette. Mais côté nourriture, les jeunes ne sont pas en reste et invitent comme on l'a vu dans le chapitre précédent leur entité d'accueil soit au restaurant érythréen, soit dans un espace (par exemple la chambre du foyer) où ils peuvent servir de la nourriture de leur pays d'origine, notamment de la galette érythréenne très appréciée pour son goût et parce qu'elle permet de déguster tout ou partie du repas avec les mains.

Non sans étonnement, la nourriture prenant une place importante (dans la vie en général car elle réunit les gens) est aussi particulièrement en lien avec un projet dont le nom éponyme est « un set de plus à table ». En fait, ni les habitudes suisses, ni les érythréennes ne devraient être essentialisées puisque les jeunes migrant.e.s comme les jeunes Suisses aiment beaucoup aussi d'autres plats comme la pizza ou les pâtes. Pour Isaias, il s'agit des spaghettis, des pizzas ou des pâtes. Mewael, lui, aime le fromage, en tout cas cuit : son plat préféré c'est la fondue et les tartes aux fromages. De surcroît, chaque fois que « sa famille » cuisine de la fondue, il a le droit d'inviter parfois aussi ses amis. Hakim note que tous les plats mangés dans « sa » famille sont « incroyables » et qu'il adore leur cuisine, mais surtout les pâtes d'Irène « avec une sauce spéciale où il y a plein de trucs dedans avec des légumes ». Enfin, Asmarina, racontant qu'elle a eu de la peine à s'habituer au début, avoue maintenant que son plat préféré c'est la fondue :

« Ils m'invitent toujours pour manger. Puis, ils font tout le meilleur de la Suisse pour me faire plaisir tu vois. Enfin, fondue et aussi tous les trucs qui sont meilleurs. Et moi qui n'avais pas tellement l'habitude de manger cette nourriture. [...] En fait, comme c'est la première fois, et puis je dis toujours : pourquoi je n'essaye pas ? Parce que ils font ça pour moi, et eux aussi [il ne faut pas] qu'ils voient que je mange pas beaucoup. C'est gênant tu vois. Du coup un jour j'ai dit : je vais essayer, toujours essayer. Et puis comme ça je vais y arriver. Après voilà, j'ai essayé toujours. Et maintenant mon préféré c'est la fondue (rire)! Et puis la salade qu'ils font toujours, ça me manque déjà. Ils préparent la salade avec différentes choses que j'adore maintenant. Lentilles, graines, ... Il y a beaucoup de choses, alors j'ai essayé de faire mais je n'arrivais pas, ça goûte pas la même chose. Alors je lui ai dit : ça me manque la salade, je n'arrive pas à faire pareil et elle m'a dit 'alors il faut venir toujours ici.' » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

La famille d'Asmarina l'a compris. Elle ne lui donne pas la recette de la salade car elle veut en quelque sorte l'obliger à revenir régulièrement chez eux, qui est sûrement aussi un peu chez elle. En tout cas, « la maison », ce n'est jamais le « foyer ».

8.4.2 La « maison » VS le foyer

Les jeunes migrant.e.s sont nombreuses et nombreux à critiquer le foyer de l'Etoile, par lequel elles et ils ont toutes et tous passé. Plusieurs comparent ce foyer à une « prison » et l'opposent à la « maison » (voir *supra*) lorsqu'elles et ils se réfèrent au lieu de vie de leur entité-relais. Cette « maison » peut être alors associée à la « notion du chez soi ». L. Genini (2016), s'intéressant à la notion du chez soi, explique que dans le sens commun, cette notion recouvre «[...] des sentiments de confort et de bien-être.» (2016 : 9). L'auteure rappelle que cette notion est fortement empreinte de valeurs positives : « *feelings of comfort, security, belonging, ease, familiarity, and roots* » (Märtsin & Mahmoud, 2012 : 730 in Genini, 2016 : 9). A l'inverse plusieurs jeunes dépeignent le foyer à l'aide du registre de l'insécurité et de l'inconfort et on imagine qu'elles et ils ne se sentent pas attaché.e.s à ce lieu (mes interlocutrices et interlocuteurs n'ont pas répondu directement à une question dans ce sens). En revanche, la « maison », elle, est liée à la familiarité et à la sécurité. Mais ce n'est pas « leur » maison, c'est celle de leur entité-relais. Toutefois cette maison devient peu à peu, et dans la majorité des cas, un peu comme leur maison (elles et ils disent parfois « aller à la maison » pour aller rendre visite à leur entité-relais).

C'est le cas de Mewael :

« L'Etoile c'est horrible, ce n'est pas bien, ce n'est pas possible. J'y suis resté 8 mois. Toujours il passe des gens qui ont bu, qui ont des bouteilles, qui te réveillent à je ne sais pas quelle, 3 heures du matin, ... il y en a qui vont à l'école, il y en a d'autres qui ne vont pas à l'école. S'ils ne vont pas à l'école, pour ceux qui vont à l'école, ce n'est pas cool. Je n'ai pas aimé du tout du tout. Après, c'est un container. Ce n'est pas une maison l'Etoile. C'est vraiment une prison, je ne sais pas ce que tu en penses. (Mewael, 20 ans, en lien avec la famille Cuénod)

Et il en va de même avec Tesfay :

« Moi le foyer de l'Etoile, je ne le trouve pas bien. Je trouve que c'est une prison. Je suis désolé, mais il y a suisse qui aime pas de dire ça que c'est pas bien. Parce que moi, je voudrais dire que si on n'est pas bien, on est pas bien. Moi j'ai trouvé que c'est une prison parce que on était 280, comme ça. En fait, quand tu viens de l'école, il y a un securitas, ça contrôle ton sac, tout. Tu viens avec 15 personnes, en fait toujours à 17h comme ça, [et comme] il y a beaucoup de gens qui rentrent, après tu attends jusqu'à dans la rue dehors. Après les gens qu'ils passent, en fait ils te regardent comme ça : « en fait qu'est-ce qu'il va faire là ? ». Il y a le securitas qui te contrôle le sac. Après, le cahier et tout le classeur que tu sors, après il regarde. .en fait c'est quoi ça ? franchement c'est... il n'est pas en faute, le securitas, parce que lui c'est son travail ...[...], en fait moi toujours je parle comme ça avec les securitas, mais ils ont dit que ça c'est notre travail, que c'était obligé de faire ça. [...] Le problème, c'est qui a décidé cette règle. Moi j'ai

trouvé que c'est une prison. Et aussi quand tu sors aussi, si tu demandes le papier – quand tu entres tu donnes, et quand tu sors tu prends – mais si le bus il est arrivé, comment tu restes ? En fait, par exemple, s'il y a 200 papiers là-bas, si tu dois chercher, tu t'appelles comment – il te cherche et après tu rates le bus. [Alors] tu laisses le papier. Et après quand tu rentres, il devient fou le monsieur ... 'Comment tu as laissé ça ?' Moi en fait, toujours quand j'étais là-bas, les securitas, ils me parlaient bizarre, toujours. Et il y a internet, jusqu'à 22h et ça ouvre à 6h du matin. [Mais on n'a pas le temps] de l'utiliser. Donc si tu rentres à 19h comme ça, tu dois faire le manger, après le devoir. A 10h, aussi ça ferme la cuisine. Tu dois faire d'abord la cuisine, après tu vas manger. Ensuite, tu dois faire les devoirs et des fois avec l'internet google si tu cherches, en fait ça passe vite le temps. Mais après tu peux pas voir, tu ne l'utilises pas. Moi j'ai trouvé ça bizarre. En plus, les problèmes toujours quand tu contrôles le sac. Aussi, si tu veux faire rentrer tes amis qui viennent te voir, en fait ils ne peuvent pas entrer. Le problème, c'est quand il fait froid. Au mois de novembre, le froid, dehors, c'est très froid. Mais si quelqu'un vient de visiter, et qu'il a oublié son permis, il peut pas rentrer. S'il habite très loin du foyer de l'Etoile, il fait comment ? Et à 22h, il doit sortir. C'est pas libre. Tu peux pas rentrer comme dans une maison. Franchement c'est bizarre. Il y a beaucoup de problèmes au foyer de l'Etoile. » (Tsfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

Tsfay évoque bien les contrôles dont sont l'objet à la fois les entrant.e.s et les sortant.e.s, comme dans une prison où les visites sont contrôlées, en tout cas à l'entrée. On contrôle les papiers d'identité, mais aussi des objets illicites qui pourraient être introduits (les agents de sécurité ont par exemple peur des couteaux qui pourraient permettre une grave bagarre à l'intérieur). Ainsi l'Etoile, comme je l'ai montré dans un travail précédent (Wüest, 2017) est-il l'objet d'un double contrôle, en réalité à des fins de protection de ses résident.e.s, mais cela n'est pas perçu comme cela par les intéressé.e.s et laisse aussi penser que l'on contrôle aussi les résident.e.s. soit en raison d'heures de rentrée à respecter pour les mineur.e.s, soit pour les discipliner, les obliger à toujours avoir leurs papiers avec eux. De loin, on est aussi frappé par les barbelés qui entourent le bâtiment et fait inmanquablement penser à une prison et à des personnes prisonnières que l'on empêcherait de sortir. Pourtant, ces barbelés sont là principalement pour protéger les jeunes d'une intrusion extérieure.

Asante (résidant encore à l'Etoile quand je l'ai rencontré et n'y vivant plus aujourd'hui) évoque les mêmes thématiques, reprenant d'ailleurs certainement certains arguments du collectif qui se bat pour les RMNA comme on le verra dans le prochain chapitre. Asante pense en effet qu'il devait, à l'époque, bénéficier d'un autre type de prise en charge comme mineur. Il a donc parfaitement conscience de la figure de l'enfance à laquelle il pourrait être associé pour gagner certains droits. Néanmoins, il nuance son propos en témoignant qu'il a de bons contacts avec les éducateurs et les éducatrices du foyer :

« Wallah, l'Etoile c'est de la m.... Pourquoi tu sais ? Parce que si tu rentres, il y a les protectas ? Tu vois d'abord, 10 mètres avant, ils restent là-bas c'est 200 personnes comme des animaux. Au début, on ne savait pas. Personne ne parle de ça à l'Etoile. On a traversé tout et on est arrivé à l'Etoile. On est arrivé et en tigrigna [mot en tigrina], on a dit 'merci dieu' parce que déjà nous, bah moi j'ai pas payé pour habiter ici. Je suis venu comme ça, merci beaucoup pour ce qu'ils ont fait. Ça ce n'est pas mal de choses. Mais comme on est beaucoup, comme on est à l'école, comme on est des gens, petits, mineurs, aussi c'est un gros problème. Même si on est content d'avoir comme ça. A l'Etoile, il y a beaucoup de choses, contrôle des securitas, pas le droit de cuisiner tard. C'est beaucoup de secrets, même maintenant il fait chaud à l'Etoile et maintenant ils donnent des ventilateurs, parce qu'il fait trop chaud, donc ça c'est cool, ça c'est bien parce qu'ils sont gentils. Oui ça va, ils ne peuvent pas faire plus. Je ne sais pas s'ils peuvent. Mais ce qu'il fait, c'est bien. Etoile, je ne déteste pas. Je déteste mais il y a des choses que j'aime aussi. Comme participer avec eux, et tout. Mais ce qui est problème c'est que c'est grand, c'est assez grand. Si on est à l'école, si on est majeur, tout seul, bien. Mais si tu es toujours avec une personne, et que lui il te dérange, ou que toi tu le déranges, un jour tu te bagarres, c'est compliqué. Mais à l'Etoile je n'ai pas grand-chose à dire car c'est déjà fait, c'est déjà fait. J'espère que cela changera. C'est un problème de vivre à Etoile. Cela prend le soleil toute la journée et le soir il fait froid comme ça... Ils peuvent créer aussi un autre... » (Asante, 21 ans, en lien avec la famille Andra)

Enfin, Semere est quant à lui aussi critique mais il estime (de manière assez philosophique) qu'il faut se contenter de ce que l'on a : *« Oui, c'était de la m..., mais on n'a pas le choix. Il ne faut pas détester ta vie à cause de quelque chose. Il faut aimer ce que tu as, moi je crois ça. »* (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

À la lecture de ces énoncés, on comprend que les quatre garçons dépeignent le « foyer » de l'Etoile comme un lieu où il ne fait pas bon vivre. En revanche, lorsqu'ils parlent de la « maison », c'est-à-dire celle de leur entité-relais, ils convoquent des images chaleureuses de sécurité et tranquillité.

8.4.3 Recevoir et rendre

Semere me raconte qu'au début, quand il a rencontré la famille Moretti, un ami et lui se demandaient si les « familles-relais » étaient payées. L'un et l'autre étaient persuadés que c'était le cas, car ils ne comprenaient ce que ces familles pouvaient bien alors gagner si elles ne l'étaient pas. Cela leur semblait invraisemblable de les accueillir juste pour le plaisir. Décidant d'en avoir le cœur net, il demanda à Carole si cela était le cas ou non. Il fut très étonné d'apprendre que ce n'était pas le cas, que les entités-relais n'étaient pas payées ni défrayées pour s'occuper d'un.e jeune migrant.e. Il dit en avoir retiré une leçon, celle d'un partage nécessaire des ressources. Puis, il s'interroge et me demande si je pense qu'il entreprendra une démarche similaire lorsqu'il aura un travail et un appartement ? Je lui explique que je ne peux pas répondre à sa place. Il me dit ensuite que c'est sûr qu'il aimerait un jour aussi devenir « famille-relais ». Il me demande si j'ai également posé cette question aux autres jeunes que j'ai rencontré.e.s. Je lui explique que je ne l'ai pas fait de peur de les mettre mal à l'aise car l'incertitude qu'ils puissent rester m'en a empêché ; de plus cela reviendrait à dire que les jeunes migrant.e.s ont une dette vis-à-vis de leurs accueillant.e.s, ce que ces derniers nient.

Si les familles ne sont pas payées alors pourquoi assument-elles cette tâche ? Pour le plaisir suggère l'un des jeunes. Les jeunes s'efforcent donc d'apporter ce plaisir notamment en restant très respectueuses et respectueux des normes et règles en vigueur dans leur famille respective.

Mewael insiste sur le respect :

« Mais s'ils n'étaient pas contents, ils n'auraient pas continué. Et tu penses que cela leur apporte quoi ? Du plaisir (réponse très sûre et grand sourire et rire). Le respect c'est aussi très important pour eux, je ne sais pas t'sais que peut-être que je ne fais pas, je fais au max et il y a des choses que je n'arrive pas. » (Mewael, 20 ans, en lien avec la famille Tinguely).

Tesfay relève également l'importance du respect tout en notant que le fait qu'il se porte bien malgré les épreuves leur montre combien ils ont été utiles.

« S'ils m'aident. Si ma famille ne m'aide pas, je deviens fou parce que je réfléchis beaucoup, je stresse après je deviens comme un fou. Enfin, tu parles à la route même. Tu es un peu désespéré. Maintenant, moi je ne suis pas désespéré, parce que à cause de eux, de la famille-relais, je suis bien là. En fait si je suis bien, je pense qu'ils sont très contents parce que je suis bien là parce que c'est grâce à eux. Parce que quand on est aidé, eux, ils vivent bien là. Ils sont contents de m'aider. Ils sont aimés les gens qui vivent bien. Aussi parce que je suis respectueux avec eux. Mais moi je ne peux pas dire que je suis gentil mais ils savent comment je suis. Ils connaissent, ils savent bien. Moi je vois comme ma famille, ma famille vraie.

Je ne peux pas parler n'importe quoi, j'aime pas ça de mal parler. Ils sont aussi très respectueux. Si tu es respectueux, bien sûr qu'ils t'aiment.» (Tsfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

Il associe par ailleurs le respect témoigné à une forme de réciprocité.

Isaias, pense que partager son récit et son parcours en détail est le privilège de celle et celui qui l'ont reçu :

« Bon, je pense qu'ils ont appris pas mal de choses, ça ce que j'ai traversé, tu vois, les pays, et peut-être eux, il connaît par les journaux, ça vient les villes ou bien les pays qu'il y a des caméras mais peut-être ici, c'est une ville où il y a des caméras, il peut faire les journalistes. Moi je connais, c'est quelque chose que les journalistes ne connaissent pas, c'est tout ce que les personnes connaissent pas. Ouais, y a beaucoup de choses que j'ai racontées. Mais à chaque fois qu'on commence à parler de ce voyage, on arrête jamais, avant je venais manger 2-3 fois par semaine, mais je rentrais vers 23h30-minuit. Le jour qu'on commence à parler de ce voyage, c'est très long, ça finit jamais. Donc, je rentre tard tout ça. » (Isaias, 17 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Isaias a conscience que son récit détaillé pour elle et lui seul.e.s est un cadeau qui permet de montrer comment on peut aider un migrant.e. mineur.e. incarnant toute l'innocence d'un enfant.

Pour Asante, le respect est aussi central, mais il s'adresse différemment avec les petits qu'avec les plus âgés :

« Si il y a des différences, par exemple, avec les petits, tu as beaucoup de responsabilités avec eux, si tu fais mal, c'est un peu fais gaffe. Mais si tu es avec un adulte, c'est tranquille. Ce qui change c'est aussi la voix, avec l'enfant je peux dire « hey viens ici, etc » mais pas avec l'adulte. Mais je fais du respect avec les deux. Mais ce qui est différent, c'est le sujet. » (Asante, 20 ans, en lien avec la famille Andra)

En fin de compte, sa simple présence « heureuse », « positive » suffit à montrer que la famille est une « bonne » famille accueillante et suffit à remercier les membres des entités-relais. C'est peut-être ce que les jeunes mettent sous la notion de respect. Ce respect implique aussi le partage des tâches en toute circonstance (comme le week-end de Pentecôte). En fait, les jeunes ont compris qu'en famille on ne compte pas et on ne rend pas comme le veut la réciprocité domestique analysée par Sahlins (1971). Pourtant une dette positive existe de part et d'autre : les entités-relais disent rendre quelque chose de ce qu'elles ont reçu par le passé et un jeune imagine qu'il rendra à son tour en étant lui aussi famille d'accueil. Un autre (Hakim) le fait d'ailleurs déjà en accueillant son frère même s'il ne m'a pas expliqué le faire pour ces raisons. De surcroît, une gêne persiste. Même si l'on est en famille, les jeunes aimeraient rendre ou ont de la peine si ce qui leur est donné est trop important (comme on a pu le voir aussi avec l'exemple d'Asante avec l'argent de la vente de pâtisseries, voir *supra*).

L'un des jeunes (qui m'a prié de ne pas dire son nom) que j'ai rencontré m'a confié qu'il était gêné par certains dons, notamment un de ceux que lui avait fait « sa » famille en l'invitant à une activité dont il s'était rendu compte après coup qu'elle était très coûteuse. Par ailleurs, il se rend bien compte qu'il ne peut rien offrir en retour et qu'il est symboliquement endetté. En fait comme les autres, son seul moyen de rendre est sa présence (« si tu participes c'est pas grave, il y a quelque chose. Il y a quelque chose que tu payes et que tu penses que tu payes »).

De surcroît, comme le montrait Marcel Mauss (1923) « refuser » le don pose presque autant problème que de l'accepter (« *Mais si tu participes pas, tu es gêné* »).

Asmarina raconte être elle aussi parfois gênée par les cadeaux qu'elle reçoit. Ainsi essaye-t-elle toujours de rendre quelque chose ou de remercier même si elle sait qu'elle n'aurait pas les moyens de rendre la « même chose ». Elle estime que c'est important de rendre pour leur témoigner en retour de son amour :

« Tu sais moi je connais beaucoup de gens, moi je suis arrivée en 2014 ici, et je connais des gens qui sont arrivés 2016, je connais déjà ma famille d'accueil. [Celles et ceux qui viennent d'arriver] je conseille qu'ils vont toujours à l'école et qu'ils trouvent une famille d'accueil [... avec qui ils doivent] faire un maximum pour un bon contact. Par exemple : moi, eux ils m'achètent toujours, par exemple, à mon anniversaire, c'est tout le monde ils m'achètent un grand cadeau, ils m'achètent toujours quelque chose : Noël, Nouvelle Année, tout, les Pâques. Et moi je ne peux pas acheter parce que tu vois qu'avec les 400 francs, mais j'essaye toujours de faire un maximum pour leur faire plaisir, tu vois. Je fais un gâteau comme ça. Je leur donne. Et puis eux, ils comprennent que j'ai pas l'argent mais je donne toujours, je montre que je les aime beaucoup tu vois. (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

Asmarina, dont le stage comme aide-soignante lui a appris à bien s'occuper des personnes âgées s'est aussi déjà proposée à plusieurs reprises pour s'occuper de temps à autre de la mère âgée de l'un des membres de l'entité-relais avec qui elle est en lien :

« Et pour moi, c'est tout ce que je t'ai dit, ça m'aide beaucoup tellement. Et pour eux, c'est juste ça, ils m'aident toujours. Si moi je les aidais, ça pourrait être un échange. Mais là, ce n'est pas un échange, tu vois. Par exemple, il y a la madame, c'est ce que j'ai dit. Comme j'ai commencé le travail ici, la mère d'Antoine, elle a 86 ans. Elle est toujours à la maison. Alors j'ai demandé : « mais si vous n'avez pas le temps, si vous avez besoin, je peux vous aider, je peux venir chez vous » et comme ça je vais aider la dame. Et j'ai demandé mais la dame elle a dit « non je me débrouille, c'est gentil ». Et la dame elle a 86 ans mais elle est encore jeune (rire). Elle cuisine, elle conduit. Elle fait tout. Du coup, je lui ai dit : quand vous serez dans un EMS, si vous y serez, vous venez chez moi [sic], résidents [nom de l'établissement], et moi je peux vous aider toujours, je vais rester avec vous. Et la dame était tellement contente, donc je veux bien, tu vois. Donc je veux bien les aider, mais je ne pense qu'ils n'ont pas besoin de mon aide. Comme ils travaillent bien. Donc je peux parfois acheter un petit cadeau pour leur plaisir, ça je veux bien faire toujours. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

Asmarina aurait aimé rendre un peu de l'aide qu'elle a reçue avec la tentative d'aider la mère de M. Baumann, mais elle n'en a apparemment pas besoin. Comme les autres, c'est alors sa présence et ici, son exemple de « courage » qui s'apparentent à un contre-don. Asmarina cherche par exemple à montrer au fils des Baumann qu'il doit s'encourager (comme elle l'a fait) à trouver sa voie dans la vie :

« Pour eux, je pense que c'est juste que ça leur fait plaisir. J'imagine aussi que ça donne le courage. Par exemple, comment je peux te dire. Son fils il ne va pas à l'école vraiment, son fils qui est le plus petit. Et moi qu'il me voit toujours, je cherche quelque chose... et puis la famille elle dit toujours : 'prends en exemple sur elle, elle est venue de loin pour chercher sa vie, et puis toi, tu as une vie mais tu ne fais rien'. Ils ont toujours dit. Alors il essaye de trouver des stages. Il a la chance pour le faire, il a la chance plus que moi et tout, il peut le faire. Comme ça, et ça leur fait plaisir, c'est juste comme ça. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

À ce titre, elle me raconte que lorsqu'elle était encore à l'école avant de commencer à travailler, sa classe était composée de trois « demandeurs d'asile » et de sept Suisses. Et qu'elle incarnait aussi le courage à travers son parcours qui était montré en exemple par son professeur :

« J'avais dans ma classe, on était combien, la dernière année, on était trois des immigrants, comme moi par exemple des demandeurs d'asile et les 7 ils étaient suisses. Du coup, mon prof il était suisse aussi. Et du coup, les 4 garçons, ils font que les bêtises. Ils viennent même pas à l'école, ils fument les cigarettes ou ils viennent le matin et ils viennent pas l'après-midi. Ils sont comme ça et mon prof il était tellement énervé : (elle imite un homme qui crie) regardez ASMARINAAA ! Elle a rien, elle a pas de permis, elle a pas de choses mais elle a trouvé son travail et puis vous, et puis vous : vous avez rien du tout. (rire) Il était tellement énervé (rire). Après, je vois souvent les jeunes ils se couragent avec ça, si ils arrivent de changer. Mais après, ils sont jeunes, il faut pas trop juger parce qu'ils ont 15 ans, 17 ans, 19 ans et puis ils sont toujours avec sa famille, et puis ils ont le temps vraiment... Un jour, ils vont comprendre. Le jour qu'ils passent tous ces problèmes là, un jour ils comprendront. Du coup, voilà, parce que moi je suis pas comme eux, parce que je suis plus avec mes parents, ma famille et puis j'ai pris les responsabilités depuis que... à 15 ans. Et voilà, c'est pour ça que les gens il faut pas vraiment juger. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann).

Plus concrètement, Asmarina indique aussi avoir invité plus d'une dizaine de fois sa « famille » à manger chez elle.

Ce qu'a aussi fait Hakim :

« Si, moi j'ai invité sept fois déjà chez moi et j'ai fait à manger. Oui, moi de temps en temps, j'invite. Parce qu'eux le début, ils disaient qu'ils étaient pas contents, etc. Et moi j'ai dit que 'non, ce n'est pas possible, moi je viens toutes les semaines, je mange chez vous, vous pouvez passer tous les quatre mois ou tous les six mois une fois, ça ne me dérange pas du tout, ça me plaît aussi'. Après j'ai déjà ramené le riz afghan chez eux, eux, ils font le riz afghan maintenant. J'ai trouvé ici, j'achète pour eux, 20 kg. Ouais, parce que moi j'achète toujours pour moi 40kg ou 80kg. Chez nous, on utilise trop tout ça. J'en mange au moins trois fois par semaine. C'est pour ça que j'ai déjà acheté pour eux, deux fois 20 kg je pense. Ils sont vraiment contents. Il est un peu spécial, c'est pour ça qu'Irène elle adore aussi. Il y a quelques repas que j'ai faits, elle, elle adorait. C'était vraiment sympa quoi. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

Comme Asmarina, Hakim s'efforce aussi d'offrir de petits cadeaux dans la mesure de ses moyens limités :

« Ce n'est pas toujours l'anniversaire, une fois j'ai acheté un cadeau pour Nicolas, pour le jour des messieurs [la fête des pères]. Une fois j'ai acheté un cadeau pour Irène pour le jour des femmes [la fête des mères]. Je n'achète pas un grand cadeau, juste un petit cadeau pour souvenir quoi. Et ils sont vraiment contents par rapport à ça. Ils sont vraiment, moi je trouve ils sont vraiment super. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

Comme les entités-relais, presque de « vraies » familles dans le cas de Hakim et Asmarina semblent satisfaites des cadeaux reçus, le sentiment de dette s'estompe pour les deux jeunes migrant.e.s.

8.4.4 Des tensions ?

Cette question pourrait également laisser présager des biais, elle semble néanmoins coïncider avec ce que disent les entités-relais.

Isaias se refuse à penser à des tensions : « Non. Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai jamais été fâché avec. je n'ai jamais été fâché. Mais je ne me rappelle jamais, mais je pense que j'ai jamais été, je suis toujours heureux alors... (rire). » (Isaias, 17 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Quant à Semere, il évoque que dans les prémices de la relation, il était gêné et avait des problèmes pour communiquer, mais il dit ne s'être jamais fâché avec les membres de la famille Moretti :

« Non, c'est juste la première fois. J'étais gêné, je n'avais pas confiance, en plus j'avais un problème à communiquer mais à part ça, ils sont tellement sympas, et ... Non, jusqu'à maintenant, on n'est jamais arrivé à ça. Ils sont tellement sympas, tellement cool. Et il ajoute : « on a prévu que j'avertisse avant 2-3 jours avant si je viens du coup s' il y a quelque chose, je peux annuler avant 3h comme ça. Je dis : 'je peux pas venir désolé 'et j'annule, mais il n'y a aucun problème qui m'empêche ou qui m'oblige d'aller.» (Semere, 20 ans, membre relais de la famille Moretti)

Il en va de même pour Tesfay qui pense que cela est dû au fait que les membres de la famille Cuénod sont à son écoute : *« Non, moi je n'ai jamais trouvé difficile. En fait, ils [m'] ont [toujours] bien compris. Moi je n'ai jamais trouvé. »* (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

Asmarina estime qu'il n'y a jamais eu de tensions ou de difficultés car elle et la famille Baumann discutent clairement de leurs envies et de leurs actions :

« Moi personnellement, non je n'ai pas trouvé. Donc s'ils me demandent ce que je veux, je vais leur dire ce que je veux. Du coup, on n'a pas eu de problème comme ça. Ils me demandent toujours, ils ne font pas de choses qu'ils ne me demandent pas. Alors c'est grâce à ça qu'on n'a jamais... » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

Le seul jeune qui s'est permis d'évoquer une déception passagère est Hakim (dont d'ailleurs je n'ai pas rencontré les membres de l'entité-relais, bien que celle-ci connaisse d'autres familles rencontrées):

« Pour mon ami Ali Reeza qui est mort. On a fait une marche, donc moi je pensais que eux ils viendraient. Ce n'est pas leur faute parce qu'ils n'avaient pas vraiment le temps. Après j'étais un petit peu déçu donc j'ai dit « dommage que tu n'étais pas là ». C'est seulement ça. Pour ça j'étais tellement content avec eux toujours, je ne vois rien du tout de faute, donc voilà. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

Enfin, Mewael me confie que parfois il y a eu quelques problèmes qu'il attribue au fait qu'il ne partage pas la même « culture » avec les membres de la famille Tinguely et que cela peut amener à des incompréhensions dont découlent quelques tensions (sans qu'elles soient vraiment verbalisées) :

« Je ne sais pas, je ne me rappelle pas. Non je ne pense pas qu'il y a eu. Mais, il y a toujours quelques problèmes de culture. Comme on a différentes cultures, il y a des choses qui ... ils pensent comme ils veulent. Ils ne savent rien, c'est juste qu'ils pensent. Et toi tu fais parfois comme tu as grandi avec tes parents ou avec des amis et eux ils pensent ce que t'as pas pensé ou c'est que tu ne veux pas. » (Mewael, 20 ans, en lien avec la famille Tinguely)

Isaias, avant d'être officiellement en famille d'accueil, allait manger trois fois par semaine chez Ariane et TERENCE. Maintenant qu'il est en famille d'accueil, il ose davantage proposer ce dont il a envie, peut-être parce qu'il sait que désormais ses parents d'accueil sont défrayés pour son entretien : *« Mais ça fait un mois que je suis là et je peux dire je propose ce que je veux. Que l'on mange au restaurant. C'est complètement en famille, c'est tout clair pour moi. »* (Isaias, 16 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Asmarina, pour sa part, a des horaires irréguliers à son travail qui la font finir tard, elle craint donc de les déranger car elle sait qu'il et elle travaillent beaucoup. Elle aime bien aussi les voir ensemble, même si le couple se partage aussi les tâches (« monsieur » pour le français ; « madame » pour le dossier juridique) :

« C'est les horaires irréguliers le problème. Tu vois, par exemple, hier j'ai fini à 20h et normalement avant je vais tous les dimanches tu vois et je vais pas souvent parce que je finis à 20h et eux ils travaillent le lendemain. Avec ça c'est un peu bizarre je trouve dommage. Mais comme ça, j'ai toujours des what's app, j'ai toujours des contacts. Ils sont tout le monde sympa, ils sont très choux. J'ai pas beaucoup de contacts à ce moment-là mais c'est par rapport comme je t'ai dit, par rapport que j'ai pas le temps. C'est à cause du temps. Mais toujours les choses que je fais, ils seront toujours dans ma tête. Je pense toujours avec eux. Même je regarde aujourd'hui, à chaque fois que je fais les heures de 7h à 15h30, je voulais leur demander que je vais aller voir à eux. Mais j'ai pensé à eux en fait parce qu'ils vont travailler demain, j'ai pas envie de les déranger. Parce que que je sais qu'ils se lèvent tous les deux, à 6h comme ça. Du coup, je préfère d'aller en week-end, j'essaie de trouver un jour libre. On avait fixé le week-end, c'est pour ça. Souvent si il n'y a pas la femme, ou la fille, c'est pas la peine. Je préfère de voir tout le monde, ensemble. Souvent, ce qu'on fait, c'est que si j'ai vraiment besoin d'aide, c'est le monsieur qui vient chez moi, et il m'aide. Avant, il faisait les devoirs avec moi et puis il part. Et si je vais voir mon avocat ou mon assistante sociale, c'est la dame qui vient avec moi. Et puis, voilà je vais avec elle. » (Asmarina, 21 ans, en lien avec la famille Baumann)

En conclusion, les jeunes ne dénombrent que peu de tensions, voire pas du tout, ou celles-ci ne sont que passagères. Pourtant, cette quasi imperturbabilité n'est pas de rigueur dans toutes les relations entre les entités-relais et les jeunes accueilli.e.s.

8.4.5 « Faire un break », changer ou quitter « de famille »

Comme on le sait (*voir supra, historique*), les jeunes qui ont répondu à mes questions sont de « bon.ne.s » jeunes trié.e.s sur le volet pour être mis en contact avec des entités-relais. Il est donc difficile de leur demander si ils ou elles ont ressenti quelque réticence avec l'entité d'accueil qui leur a été attribuée. En somme, à l'exception d'Alexandre Torre qui a fait part de ses inquiétudes et est pour l'instant « en train de faire un break » (c'est-à-dire de cesser momentanément de voir le jeune), les appariements ou matching sont réussis. Pour trouver des jeunes qui ne veulent pas de famille⁴⁰, je dois donc me fonder sur les exemples que mes interlocutrices et interlocuteurs me donnent pour envisager des cas contraires, la situation de personnes qui ne voudraient pas d'entité-relais.

Isaias m'a donné l'exemple d'un jeune qui ayant un cousin ici en Suisse a considéré qu'il avait déjà une famille et n'en souhaitait pas d'autre. Il m'a aussi parlé d'un ami qui a souhaité arrêter sa prise en charge parce que la « famille » posait beaucoup de questions sur son parcours et que cela le gênait. Il raconte également connaître un Somalien dont la famille n'avait pas assez de temps. Comme son besoin d'apprendre la langue était très pressant il a préféré changer pour une famille plus disponible. Semere, lui, m'indique un ami qui a demandé à cesser de voir sa famille qu'il trouvait trop sticte et peu sympathique. Par ailleurs, Isaias ainsi que Semere imaginent que le projet a de meilleures chances de réussite s'il est initié quand le jeune est mineur.

Hakim explique aussi que certaines personnes sont réticentes parce qu'il existerait un conflit de loyauté envers leur famille d'origine (ils disent « nous on est déjà famille, donc on n'a pas besoin d'autre famille »). D'autres seraient gêné.e.s parce qu'elles et ils ne partagent pas la même religion. Hakim conclut en pensant que la rencontre entre l'entité d'accueil et le.la jeune est aussi affaire d'affinités personnelles qui font que cela « marche » / « matche » ou pas, reprochant néanmoins à certain.e.s de ne pas être assez motivé.e.s.

⁴⁰ Par le biais d'un éducateur du foyer de l'Etoile, j'avais trouvé un jeune qui disait ne pas vouloir de famille et que je m'apprêtais à interviewer lorsque j'ai appris qu'il avait quand même une famille.

Il prend enfin l'exemple d'Ihsan (qui était l'un des jeunes présent avec nous au week-end de Pentecôte), qui a mis fin à sa relation avec l'entité-relais avec qui il était en lien car il ne pouvait pas supporter d'être entouré en Suisse alors que sa mère et son frère venaient de mourir en Afghanistan :

« Mais par exemple, Ihsan avant il avait une famille. Il a arrêté donc là comme il voit j'ai le contact vraiment super avec ma famille, lui il a envie de nouveau de commencer. Parce qu'il voit que je passe chez eux, je fais plein d'activités avec eux. Ça allait bien, il était super content avec eux. Mais il y a un moment qu'il était pas bien parce que son frère il est mort et après sa maman qu'il meurt. Juste après que son frère il meurt, il a arrêté, c'est pas la question que voilà il veut pas bien, il est super content avec eux. Mais après il a arrêté. Même maintenant il a dit j'ai envie de commencer de nouveau, donc il va voir. Je pense que c'est avec la même famille. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

En outre, Hakim me dit qu'il faudrait aussi envisager des entités-relais pour les (jeunes) adultes comme c'est le cas dans le canton de Vaud et qui pourraient aussi avoir besoin de soutien informationnel, de ficelles (*« Il y a plein de choses qui ne sont pas dans les livres, donc on est obligé d'être en contact avec les gens pour comprendre comment ça fonctionne, comme ça se règle, etc. »*) et d'affection.

Tesfay me raconte qu'il connaît aussi des amis qui ne sont pas contents avec leur « famille-relais », mais que c'est probablement dû aux jeunes (*« non respectueux »*) et non pas à la famille dont il prend la défense. Enfin, Asmarina me raconte qu'elle connaît aussi une fille qui a juste *« arrêté comme ça »*, mais elle a aussi une amie qui continue toujours.

Le « cas » d'Asante

Sans que je le sache d'emblée, j'ai découvert qu'Asante avait eu une première entité-relais avec laquelle cela ne s'était pas bien passé au sens d'Asante. Il avait alors décidé de mettre un terme à cette relation et d'émettre son désir de changer et d'avoir une nouvelle « famille-relais » :

« Même j'avais une autre famille-relais qui n'a pas des enfants pendant 3 ou 4 mois. Après je n'ai pas continué avec elle, elle n'a pas eu beaucoup de temps avec moi. Avec elle, je n'avais pas beaucoup de temps. Elle était mariée et elle était au travail. Elle était avocate. C'est pour ça que je n'ai pas aimé. Eux ils sont gentils, mais je n'ai pas aimé parce qu'ils n'ont pas le temps. Si on se retrouve, elle prend avec la pause, elle prend du temps avec moi avec sa pause. En plus, c'est tranquille si tu invites chez lui, au moment de dîner, ou je ne sais pas, c'est mieux comme ça. C'est facile pour eux aussi, ce n'est pas précisément avec toi, mais c'est avec sa femme et son travail à la maison. Comme ça moi je pensais après je n'ai pas aimé, parce que je n'ai pas trouvé comme ce que je voulais. Et j'ai changé d'elle. Alors j'ai parlé avec Isabelle. Elle m'a aidé pour dire à Mélina, tu connais Mélina ? C'est Mélina qui m'a trouvé une autre famille-relais. Mais j'ai demandé à Mélina. Et elle a parlé avec Mélina et Mélina, elle m'a trouvé James et Violette. Je ne sais pas, la deuxième c'était mieux. La première ce n'était pas comme j'ai attendu tu vois. Je ne suis jamais allé chez elle tu vois. Et toujours à la rue. Ce n'était pas comme j'ai attendu. Et la deuxième c'était bien, c'est cool. » (Asante, 21 ans, en lien avec la famille Andra)

L'énoncé d'Asante me permet de faire l'hypothèse qu'en tout cas pour Asante : la « bonne » famille doit avoir des enfants et lui accorder du temps si possible à domicile. Avoir une famille, c'est avoir une « maison », même si cela n'est évidemment pas la sienne. Avoir une famille c'est être autorisé de part et d'autre à entrer dans la sphère familiale y compris la « maison » parfois associé à l'idée du bien-être, de sécurité et de familiarité et qui peut montrer que l'on se témoigne de la confiance (Genini, 2016 : 9).

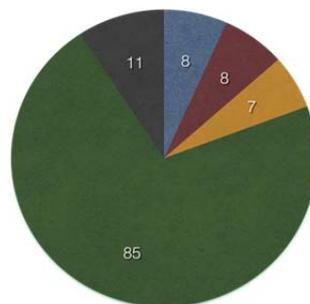
Mélina, m'a aussi également fait part de deux autres cas. Le premier concernait un jeune Guinéen, à qui on a semble-t-il retiré sa famille car celle-ci s'était mise en tête de se battre pour que « son » accueilli puisse obtenir un statut d'asile :

« La famille-relais était devenue tout à fait invasive voire intrusive, raison pour laquelle le SSI et le SPMI ont pris des mesures pour mettre fin à cette relation. En fait, cela n'avait rien à voir avec le jeune, c'était vraiment entre la famille et les institutions, donc tant l'hospice que le curateur, ils étaient effarés par comment cela se passait pour ce jeune en question : par rapport à sa procédure d'asile, la prise en charge. Et puis, du coup, ils en voulaient à la terre entière, ils ont commencé à faire des menaces (ah on va porter plainte). Enfin, des trucs qui allaient beaucoup trop loin alors que c'était des trucs qui avaient été expliqués par rapport à la situation du jeune. Un jeune Guinéen donc presque aucune chance d'asile. » (Mélina, professionnelle du SSI)

Ne connaissant pas la situation, rien ne peut être dit de plus, mais on notera néanmoins que le SSI et le SPMI ne cherchent pas du tout à ce que les entités-relais prennent d'une quelconque façon partie dans la situation juridique du jeune (*voir le chapitre Le rapport à l'Etat pour des analyses sur ce point*).

Le second cas concernait un jeune qui s'est senti rabaissé par la description que sa famille avait faite de lui lorsqu'il essayait de trouver une place dans une colocation avec des jeunes Suisses : *« où il était présenté comme étant le « requérant d'asile de 19 ans venu tout seul sans ses parents, Afghan qui a fui la guerre, bla bla bla... » et puis vraiment ça l'a complètement...[...]enfin de nouveau ça l'a ramené à ce qu'ils n'ont plus vraiment envie qu'on les ramène tout le temps. »* (Mélina, professionnelle du SSI). Suite à cet évènement, le jeune a mis fin à cette relation du jour au lendemain.

Proportion d'arrêts/changements d'entités-relais sur 119 relations entités-relais – jeunes



D'après les chiffres que m'a fournis Mélina (professionnelle du SSI), 85 jeunes sont toujours en lien avec leur entité-relais. Onze jeunes ont préféré changer d'entité-relais et sont maintenant en lien avec une nouvelle entité-relais. Ainsi, au total 96 jeunes sont toujours en relation avec leur entité-relais. Ces changements ont été motivés en raison de la configuration familiale (préférence pour une famille avec ou sans enfants) ou de fréquences, les jeunes souhaitant généralement rencontrer plus souvent leur entité-relais. Sept jeunes ont arrêté de voir leur entité-relais car ils ou elles n'allaient pas bien. Les raisons évoquées pouvaient être liées à leur procédure d'asile (réponse négative) ou à des mauvaises nouvelles du pays d'origine (décès, etc.) Parmi ces sept jeunes, il y a également deux jeunes qui n'ont pas débuté de relation avec une entité-relais Enfin, huit jeunes ont également mis un terme à leur relation avec leur entité-relais. Mélina m'explique que ces jeunes n'avaient pas de raison particulière mais que parfois ils ou elles « n'avaient plus envie, ou n'en voyaient plus vraiment le sens ou encore étaient trop occupé.e.s de leur côté ». Enfin, huit jeunes ont disparu.

En résumé, ce passage rappelle l'idée évoquée précédemment où « faire relais » ou « avoir un relais » n'est pas toujours un long fleuve tranquille, en raison des différentes attentes qui animent parfois les protagonistes de cette relation.

8.4.5 Pour la vie ?

Comme je l'ai demandé aux entités-relais, j'ai questionné les jeunes sur la façon dont elles envisageaient leurs relations à plus long terme avec leur famille-relais. Je crois qu'ils et elles m'ont répondu franchement, mais on pourrait toujours imaginer qu'il y a un biais à leur narration puisque mes interlocuteurs et mon interlocutrice savaient que l'ensemble du travail pourrait être lu par tous les interviewé.e.s y compris les « parents »-relais. Et que si les noms des personnes sont anonymisés par rapport à l'extérieur, il est fort probable que les personnes se reconnaissent et cherchent d'ailleurs à se reconnaître les une.s. et les autres (*voir aussi supra, méthodologie*).

À mon questionnement Isaias m'a répondu qu'il pensait que leur relation durerait toujours : *« Oui, je pense. Il n'y a pas d'âge entre nous. Je ne sais pas, on ne regarde pas l'âge. Le jour où je vais travailler, peut-être que j'irais manger chez eux. Je ne pense pas qu'il va y avoir une fin. »* (Isaias, 17 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Isaias se projette dans le long terme car il apprécie la famille chez qui il est reçu qui ne le traite pas comme un enfant, ni de façon misérabiliste comme ce fut le cas lorsqu'il était en Italie, aussi dans une famille d'accueil, avant d'arriver en Suisse : *« Je n'avais pas envie de rester là-bas, mais je n'arrivais pas à traverser et tout ça, toujours ils me regardent, ils m'occupent comme un enfant. »* (Isaias, 17 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Pour Semere, c'est évident que lui et l'entité-relais vont rester « comme une famille » même s'il ne peut s'empêcher d'éprouver un doute : *« Bah je ne sais pas, on va rester comme famille je pense. Je ne sais pas. Je pense on va rester une famille. Je ne sais pas ce qu'ils pensent eux, mais non. On va rester comme famille. »* (Semere, 20 ans, en lien avec la famille Moretti)

Tesfay imagine aussi ce lien comme de longue durée « comme une vraie famille » en laissant croire qu'il faut le demander à son entité-relais. Toutefois, les énoncés déjà présentés à son sujet et son rire ne permettent pas de penser qu'il peut y avoir un doute :

« Oui, pourquoi pas ? Pour moi, oui, après je ne sais pas pour eux (rire). Moi, je les vois comme famille vraie, ma famille. Alors si tu vois comme ta vraie famille, bah c'est impossible de couper. Moi j'aime bien parler de famille-relais. Moi je trouve super super bien, ils sont très sympas en plus. » (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

À travers la lecture de ces énoncés, on peut constater que les jeunes accueilli.e.s n'envisagent pas de mettre un terme à leurs relations avec leur « famille », avec leur entité-relais. Mais sachant qu'elles et ils ne sont pas seule.s. à décider, elles et ils mentionnent, peut-être un peu comme pour conjurer le sort, que les entités-relais pourraient de leur côté cesser de les accueillir, cesser d'être une entité-relais.

9. Le rapport à l'Etat

Dans ce chapitre nous nous intéresserons au rapport que les membres des entités-relais et les jeunes entretiennent avec les institutions et, via celles-ci, avec l'Etat.

À partir des faits recueillis et des observations participantes réalisées durant cette recherche, j'ai établi un recensement des démarches juridiques envisagées par les jeunes de concours avec leur entité-relais respective ainsi que des différentes formes de mobilisation entreprises par certaines entités-relais, parfois avec ou sans le ou la jeune accueilli.e.

	Statut actuel	Démarche(s) juridiques envisagées	Formes de mobilisation
Famille Cuénod + Tesfay	NEM	Permis B cas de rigueur	Manifestation D.R.E S. Pétition Soutien juridique et financier
Famille Andra + Asante	NEM	Recours TF + Appel CEDH Permis B cas de rigueur	Manifestation D.R.E + S. Pétition Recueil Lettres des enfants Vente de pâtisseries/ Cagnotte
Famille Tinguely + Mewael	B réfugié	-	S.Pétition + Manifestation D.R.E Démarches CEDH pour Asante + Cagnotte + Recueil lettres des enfants
Famille Moretti + Semere	F provisoire	Attente	S. Pétition + Manifestation D.R.E Assises + Recueil lettres des enfants + Mobilisation hôtel Aida
Famille Sandoz + Isaïas	F provisoire (+mineur)	Attente	Assises + suivi Assises + Manif AR + Tournoi foot AR+ S. Pétition + Occupation FE + Mobilisation hôtel Aida + Émission de radio
Famille Torre + Dawit	F provisoire (+ mineur)	Attente	Manifestation D.R.E + Pétition D.R.E + Émission radio
E. relais-copines (Elsa)+ Senaït	F provisoire	Attente	Manifestation D.R.E + S. Pétition Tournoi foot AR + Occupation FE
Hakim	F provisoire	Permis B cas de rigueur	Manifestation D.R.E + Assises + Manif AR+ Tournoi foot AR
Asmarina	NEM	Permis B cas de rigueur	Manifestation D.R.E + S. Pétition

Liste des abréviations associées à ce tableau :

- ◆ Manifestation pour le droit de rester des Erythréens et des Erythréennes (Manifestation D.R.E)
- ◆ Signature pétition pour le droit de rester des Erythréens et des Erythréennes (S. Pétition)
- ◆ Manifestation en hommage à Ali Reza (Manif AR)
- ◆ Tournoi de foot anti-raciste (Tournoi foot AR)
- ◆ Assises genevoises pour les enfants et jeunes migrant.e.s (Assises)
- ◆ Occupation du foyer de l'Etoile (Occupation FE)

Délaissant le cas « facile », celui de Mewael qui a obtenu un permis B réfugié, nous nous pencherons sur un nombre restreint de cas problématiques, mais très communs, des jeunes adultes qui sont débouté.e.s (ici, Tesfay et Asante) ou qui ont un permis F. provisoire (ici, Isaias et Hakim). Nous commencerons par le cas d'Hakim, puis nous poursuivrons avec les trois cas supplémentaires.

En examinant trois cas de jeunes et l'aide que ces trois personnes reçoivent de leur entité-relais, nous chercherons à voir comment les entités-relais et les jeunes agissent pour améliorer leur situation ainsi qu'essayer d'influer sur leur procédure d'asile et leur statut de résidence. Nous verrons notamment comment leurs actions sont directement ou indirectement corrélées à leur statut (permis) et au déroulement de leur procédure d'asile. Nous nous demanderons aussi brièvement comment ces actions s'avèrent être médiatisées dans la sphère publique.

Il s'agira enfin de décrypter comment se positionnent le SSI et le SPMI dans les prises de positions des entités-relais. On notera d'ailleurs que le SPMI ne s'occupe plus des majeur.e.s. Quant au SSI, il se contente de donner quelques informations et de renvoyer aux avocat.e.s du Centre social protestant (CSP).

Globalement, il conviendra de se demander si agir en faveur des jeunes migrant.e.s n'a pas un caractère éminemment politique indissociable d'une forme de « militantisme », ou au contraire, si l'action ne devient pas politique dès lors que le cas « se complique ». En effet, dans la même veine que M. Pette (2015), l'anthropologue Evangeline Masson Diez s'est interrogée sur la place et les noms auxquelles s'associaient les personnes engagées auprès des migrant.e.s installé.e.s dans les campements urbains parisiens durant l'été 2015 : « *Militants, bénévoles, citoyens solidaires, comment se nommer lorsqu'on vient en aide aux migrants ?* » Au sujet de cette question, Masson Diez fit un premier constat : « *Dans un premier temps, l'aidant n'attribue pas une dimension politique à son engagement.* » (Masson Diez, 2018 : 178). Puis, l'individu engagé fait souvent face à « un « choc moral » (Jasper & Poulsen, 1995), un point de bifurcation qui fait naître en lui colère et indignation et impose un changement nécessaire. Ce choc moral peut être la confrontation avec la réalité et la violence du départ et du parcours des hébergés et avec la violence administrative, institutionnelle ou policière. Ce basculement a un impact immédiat sur les parcours individuels qui se retrouvent alors reconfigurés. Dès lors, l'engagement se modifie et devient plus militant, plus politique, plus affirmé. » (Ibid.)

Cette même dynamique autour du « choc moral » entraînant une bifurcation se retrouve-t-elle dans les énoncés des entités-relais ? Et si oui, quelles formes prend-elle ?

9.1 Le permis B « cas de rigueur » en bref

Dans le cadre de ce travail, comme expliqué en problématique je ne vais pas réexaminer la notion d'intégration sur le plan théorique. Je me contenterai d'un point de vue pratique en reprenant ce qui est dit de l'intégration au sein de la législation suisse. La question de l'intégration selon la loi reste en effet importante car elle est un critère majeur quand se pose le choix pour les personnes débouté.e.s du droit d'asile de déposer une demande de permis B « cas de rigueur » auprès de l'autorité cantonale compétente, sous réserve de l'acceptation du SEM. Comme le stipule l'Organisation Suisse d'aide aux réfugié.e.s (OSAR, 2019) : « *Les autorités comparent la situation future de la personne dans son pays d'origine et les circonstances individuelles en Suisse. Elles procèdent à une pesée des intérêts.* ». Tout d'abord, plusieurs critères sont requis pour déposer une telle demande comme le stipule l'article 14 loi sur l'asile (LAsi)⁴¹: « *a. la personne concernée séjourne en Suisse depuis au moins cinq ans à compter du dépôt de la demande d'asile; b. le lieu de séjour de la personne concernée a toujours été connu des autorités; c. il s'agit d'un cas de rigueur grave en raison de l'intégration poussée de la personne concernée; d. il n'existe aucun motif de révocation au sens de l'art. 62, al. 1 de la LEI* ». Le troisième point de cet article réfère donc à « l'intégration poussée » de la personne qui en fait la demande. Par ailleurs, les motifs de révocation évoqués sont les suivants⁴² et font notamment état des troubles à l'ordre public : « *l'étranger ou son représentant légal a fait de fausses déclarations ou a dissimulé des faits essentiels durant la procédure d'autorisation ; b. l'étranger a été condamné à une peine privative de liberté de longue durée ou a fait l'objet d'une mesure pénale prévue aux art. 59 à 61 ou 64 CP; c. l'étranger attend de manière grave ou répétée à la sécurité et l'ordre public en Suisse ou à l'étranger, les met en danger ou représente une menace pour la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse; d. l'étranger ne respecte pas les conditions dont la décision est assortie; e. l'étranger lui-même ou une personne dont il a la charge dépend de l'aide sociale.* »

Si l'on s'intéresse aux critères d'« intégration poussée », il faut se référer à ceux émis à propos de la naturalisation contenus dans l'ordonnance sur la nationalité suisse (OLN)⁴³, qui ne s'avèrent pas aussi strictes dans le cas d'une demande de permis B « cas de rigueur ». On peut voir que la personne qui dépose une telle demande doit être inséré.e professionnellement (une promesse d'embauche suffit), dans le cas des jeunes adultes⁴⁴, la durée de scolarisation et le fait de disposer d'une formation sont des critères importants. Par ailleurs, elle ou il doit aussi maîtriser un assez bon niveau de français oral et écrit⁴⁵. La personne doit par ailleurs être familiarisée avec les conditions de vie en Suisse, notamment « *c. entretenir des contacts avec des Suisses* »⁴⁶. Enfin, la personne doit respecter des valeurs, ici définies comme étant celles qui sont inscrites dans la Constitution c'est-à-dire les droits fondamentaux.

⁴¹ Art. 14, LAsi.

⁴² Art.62, LEI.

⁴³ Art. 2. OLN ; Chapitre 2. Critères d'intégration et autres conditions.

⁴⁴ <https://www.osar.ch/droit-dasile/procedure-dasile/cas-de-rigueur.html>, consulté le 4 novembre 2019

⁴⁵ Art. 6 OLN. Le requérant doit justifier de connaissances orales d'une langue nationale équivalant au moins au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues et de compétences écrites du niveau A2 au minimum.

⁴⁶ Art. 11, let. B. OLN.

Comme énoncé plus haut nous allons ici nous concentrer sur quatre cas : celui de Hakim, par lequel nous commencerons et qui est au bénéfice d'un permis F provisoire.

Puis nous aborderons de manière plus approfondie celui de Tesfay qui est débouté, celui d'Asante qui est aussi débouté et d'Isaias qui dispose d'un permis F provisoire et s'avère être encore mineur.

9.2 Hakim : « C'est la Suisse qui me demande de changer mon permis. »

Hakim, originaire d'Afghanistan, m'explique qu'il va déposer une demande de permis B « cas de rigueur » pour remplacer son permis F provisoire. Il est néanmoins important de rappeler qu'Hakim suit deux formations de travaux manuels en parallèle. Par ailleurs, il est « famille d'accueil » pour son plus jeune frère.

« Oui, parce que comme je suis tellement motivé, grâce à ça. La Suisse a vu que j'étais très motivé par rapport à toutes les formations, et les deux apparts, c'est moi-même que j'ai trouvé (après c'est les gens qui m'a donné d'aide ça c'est clair), la plupart des gens, c'est la Suisse [ici l'aide sociale, soit l'Hospice général pour le canton de Genève] qui va trouver pour eux et ils sont pas vraiment motivés. Moi j'ai trouvé parce que j'ai un contact avec tout le monde. Après il y a plein de choses que j'ai trouvées sans problème et la Suisse, ils sont super contents donc c'est eux-mêmes qu'ils demandent que l'année prochaine je vais changer mon permis. Donc dans 5 ans, parce que t'es obligé de rester cinq ans, donc c'est en novembre 2020 qu'il va commander mon permis B. Là, permis F, c'est pour ça que je n'ai pas le droit de sortir de Suisse. » (Hakim, 20 ans, en lien avec la famille Pareys)

Comme on peut le lire, Hakim dispose d'une bonne connaissance des conditions requises pour déposer une telle demande, et on peut imaginer que des personnes attentionnées ou son avocat.e y sont peut-être pour quelque chose. Les propos de Hakim montrent aussi une fierté certaine de ce qu'il fait et qui témoigne de son pouvoir d'agir, de ses capacités en tant qu'acteur, de son agencité même si du fait du contexte juridique et de la structure sociale il devrait plutôt être considéré un être passif ou dominé (Lems, Oester et Strasser, 2019). Le fait qu'il insiste sur sa motivation laisse aussi entrevoir qu'il se plie à ce qu'il imagine être des critères d'intégration qui reposeraient aussi sur le mérite, soit sur des régimes migratoires qui s'inscrivent dans une dynamique oscillante entre droit et faveur (Fassin, 2016).

9.3 Tesfay et la famille Cuénod : « Un avant et après la décision négative d'asile »

Célestin, Claudine et Pascal Cuénod me confient de manière univoque que leur engagement et leur relation avec Tesfay se sont établies en deux temps. Dans un premier temps, les membres de l'entité-relais se sentaient animé.e.s. par des objectifs d'intégration et avaient pour objectif d'accueillir Tesfay au sein de leur famille, apprendre à le connaître et réciproquement, partager des repas, jouer ensemble, etc. Tesfay avait déjà reçu une première réponse négative concernant sa demande d'asile auprès du SEM, néanmoins sur conseil de son avocate, il avait alors entrepris un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Lorsqu'il a rencontré la famille Cuénod, son recours au TAF était pendant. Lorsque Tesfay a reçu une seconde réponse négative, le faisant basculer dans la catégorie des déboutés du droit à l'asile (NEM), la position de la Famille Cuénod a changé. S'il s'agissait toujours de passer du bon temps avec Tesfay, il devenait aussi urgent de se donner d'autres missions pour réagir à cette décision juridique très négative.

Célestin souligne ce changement dans leur rapport et sur l'accompagnement et les échanges qu'ils partageaient avec Tesfay.

Il explique notamment la tournure plus pratique et plus juridique (les papiers, l'avocate) des démarches. Ce faisant, il remarque qu'aucun d'entre elles et eux ne se trouvaient très bien armé.e.s pour aider efficacement Tesfay. :

« C'est vrai que nous, avec l'approche qu'on a eue avec Tesfay, il y a vraiment eu un avant et un après la décision négative d'asile. Même, sur notre accompagnement et sur ce que nous on lui apportait concrètement en termes de temps ou de ce qu'on fait quand on passe des moments ensemble ...ça a vraiment changé avec la décision négative. Là l'accompagnement il a vraiment complètement changé car il avait vraiment besoin de nous pour des trucs beaucoup plus pratiques. Ou par exemple, moi j'étais allé avec lui au CSP pour des entretiens avec son avocate. Claudine, elle l'a aussi beaucoup suivi pour les démarches, pour les papiers. Tout ça c'est vrai que là y avait plus du tout le même rapport. » Et il ajoute : « Bah tout le monde a eu ce même changement de rôle et c'est vrai que c'est non seulement un rôle pour lequel t'as pas déjà signé⁴⁷ de base. Ce n'est pas ce que t'as fait depuis le début du projet et ce n'est pas forcément un rôle pour lequel t'es vraiment armé. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Claudine fait état de la même constatation sur le plan administratif, même si du fait de son statut social et même de son métier d'avocate elle a quelques moyens pour comprendre quoi faire. Aux propos de Célestin, elle ajoute un aspect émotionnel : remonter le moral d'une personne quand on est soi-même très affecté :

« C'est ce que je disais aussi à d'autres familles-relais, c'est qu'au début, quand on avait que le côté intégration, faire des jeux de société, manger ensemble, c'était une partie de notre mission qui était très légère et très agréable. Mais quand a commencé les ennuis pour lui, c'est vrai que cela est devenu plus lourd pour lui sur le plan administratif. Et puis aussi je trouve sur le plan psychologique. Parce qu'il fallait aussi lui remonter le moral et en même temps nous on était aussi très affectés. Puis, effectivement, après se dépatouiller dans ce magma judiciaire et administratif, je veux dire et puis encore, nous on a encore un peu les contacts, on comprend bien ce qu'il se passe, on a les moyens quand même de compréhension que les jeunes forcément migrants n'ont pas, et même pour nous, c'était quand même vachement compliqué de savoir ce qu'il fallait faire. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

Ainsi, les propos de Claudine et de Célestin se ressemblent. Lorsqu'elle et il se sont engagés dans ce projet, l'une et l'autre considéraient avant tout que leur « mission » reposait d'abord sur une approche plutôt axée sur le fait de « passer du temps ensemble ». On peut ainsi imaginer que les missions auxquelles elle et il réfèrent, relevaient plutôt du registre « humanitaire » ou de l'« attestation » (Pette 2015). Leur action ne visait pas nécessairement à « transformer radicalement le système » (Vertongen, 2018 : 131), mais plutôt à encourager une adaptation à celui-ci en offrant à Tesfay des moments « en famille ».

Dans le cas de l'engagement de Pascal, Claudine et Célestin, ce « choc moral » (Jasper & Poulsen, 1995 in Masson Diez, 2018 : 178) ou ce point de rupture est associé à la décision négative rendue à Tesfay dans le cadre de sa procédure d'asile, en faisant de lui une personne déboutée (NEM) et de ce fait une personne « expulsable » et sur la sellette. En effet, en raison de la nationalité érythréenne de Tesfay, un gouvernement avec lequel la Suisse ne connaît pas (pour le moment) d'accords de réadmission en cas de renvoi, Tesfay ne peut être renvoyé dans son pays d'origine.

⁴⁷ Aux prémices du projet, les premières entités-relais auraient dû signer un contrat d'engagement, mais cette prérogative a été abandonnée par l'équipe du SSI, car jugée finalement dérisoire.

Les membres de l'entité-relais changent donc de positionnement ce qu'elles et ils ne devraient pas faire puisque « normalement » les entités-relais ne devraient en principe pas s'impliquer politiquement ou juridiquement comme le souligne Mélina (SSI) :

« On a mis un cadre au début assez rigide parce qu'on voulait voir comment ça évoluait et surtout à la demande de l'Hospice [l'institution en charge du foyer de l'Etoile] et du SPMI parce qu'ils avaient peur que ça leur prenne plus de travail qu'autre chose. Qu'ils doivent à la fois gérer les jeunes, les encadrer, mais aussi les familles. Donc c'est pour ça qu'il y avait pas mal au début, de règles ou des restrictions. Pour les trucs politiques, après de nouveau, on n'a pas la main mise sur ce que les gens veulent ou ne veulent pas faire, on ne peut pas leur interdire de s'impliquer dans une manif, ou dans une pétition ou autres pour des sujets qui leur tiennent à cœur, tu vois c'est.. Après c'était plutôt le côté, tout ce qui concerne strictement la procédure d'asile, donc que ce soit une question de recours ou de prendre des décisions et que là de les informer qu'il existe quand même des services et un fonctionnement dans le système d'asile genevois quoi. Avant qu'ils commencent à appeler plein d'avocats privés pour faire des trucs alors qu'il y a déjà le réseau qui est là. » (Mélina, professionnelle du SSI)

Cette « règle » est par ailleurs inscrite de manière formelle dans le document « FAQ, famille-relais projet un set de plus à table Genève »:

4. Procédure d'asile

4.1 Le jeune nous pose des questions sur sa procédure d'asile, qu'est-ce qu'on fait ?

Les familles n'entrent pas en matière en ce qui concerne les démarches relatives à la procédure d'asile du jeune. Il faut toujours renvoyer le jeune vers son curateur pour ces questions. La famille ne prend pas la responsabilité de répondre aux questions et n'engendre pas de faux espoirs/double discours auprès du jeune.

Un cadre est d'ores et déjà établi en ce qui concerne les recours par-rapport à la décision d'asile des jeunes : l'avocat du SSI est mandaté par le SPMi pour tous les recours de jeunes. C'est uniquement cet avocat qui se charge de leur recours et celui-ci est tenu au secret professionnel.

Source : FAQ famille-relais, document transmis par Mélina (SSI)

Ce guide de réponse a été édité par le SSI, sur demande du SPMI. Il renvoie donc avant tout à la situation des mineur.e.s qui sont de facto encore protégé.e.s et pour lequel.le.s les entités-relais n'auraient en effet pas intérêt à agir directement au risque de plutôt prêter le jeune. Comme on le voit, le SPMI est dépendant du DIP s'occupant des mineur.e.s et ne veut agir que dans le cadre de l'avocat du SSI qu'il délègue. La crainte du SPMI c'est de compliquer les choses en multipliant les actrices et les acteurs ainsi que les démarches autour de chaque cas :

« Mais moi justement mon souci au début, c'était beaucoup de gens se mêlent, veulent aider pour les papiers et en fait ça il ne faut surtout pas, ça ce n'est pas quelque chose pour laquelle il faut aider pour les papiers. » (Bérangère, professionnelle du SPMI)

Pourtant pour Claudine, ces prérogatives du SPMI peuvent s'avérer parfois contradictoires, raison pour laquelle elle semble presque ennuyée de s'y opposer :

« Alors, en même temps on n'est pas censé le faire (je sais bien) puisque c'est ... voilà ils ont des avocats. Dans les missions des familles-relais, il n'y a pas vraiment cet aspect-là. C'est plutôt l'intégration dans les familles et tout. Mais n'empêche que quand on a un jeune et puis qu'il vit ça, voilà il est chamboulé, il a des questions et on a de la peine à y répondre. Au moins le rassurer ou répondre à ses questions. Bien sûr, on ne va pas faire les procédures nous-mêmes, mais disons de lui dire un petit peu qu'est-ce qu'il pourrait éventuellement se passer, alors je sais que ces domaines qui sont très compliqués où il n'y a pas de réponses sûres et certaines, mais là j'ai trouvé qu'on était démunis. Et en même temps, on nous dit qu'on doit faire des choses mais pas se mêler de certaines choses puis au

final quand les liens se nouent, bah tout vient quand même sur la table. On ne peut pas tellement séparer comme ça, et puis nous on est juste là pour...enfin je veux dire et puis si on est une famille, bah forcément que les problèmes on les partage. Donc, et puis ça comme problème bah cela en est un plutôt monstrueux donc on ne peut pas faire comme si cela n'existait pas.

Donc, là, cela devient un petit peu plus compliqué de trouver sa place, et de pouvoir donner des bonnes réponses et on ne peut pas non plus rassurer le jeune en lui disant « tout va bien », on ne peut pas non plus vivre dans l'angoisse avec lui. Donc, c'est vrai que c'est difficile de trouver la bonne attitude. » (Claudine, 61 ans, membre de la Famille Cuénod)

Cette assignation juridique engendre de nombreuses conséquences à l'échelle de Tesfay. Premièrement, comme le souligne G. De Coulon, les personnes frappées de cette catégorisation de NEM sont « *directement considérées comme clandestines et sont exclues de l'aide sociale : ce sont les prémices de l'aide d'urgence.* » (De Coulon, 2019 : 36) L'aide d'urgence est octroyée par les cantons à la demande de la personne déboutée (LAsi art.81). Dans le canton de Genève, c'est l'Hospice général qui en est la garante. Néanmoins, comme le stipule cette institution : « *Pour obtenir une aide sociale et/ou financière exceptionnelle, les personnes doivent s'annoncer à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) [...]. L'aide éventuelle est accordée jusqu'à la décision définitive de l'autorité compétente en matière d'autorisation de séjour.* »⁴⁸ L'OCPM délivre alors un « papier blanc »⁴⁹ aux personnes déboutées, ce « papier blanc » fait office de pièce d'identité et permet de justifier un accès à l'aide d'urgence. Ce « papier » se renouvelle une fois par jour, par semaine, ou une fois par mois. Par ce biais, ces personnes s'inscrivent dès lors dans une forme « d'illégalité régulière » comme en témoigne l'ouvrage éponyme de G. De Coulon (2019), car elles sont connues des services cantonaux à travers leur « *papier blanc* » leur permettant de bénéficier de l'aide d'urgence, néanmoins, elles restent illégales au sens qu'elles ne bénéficient pas d'une véritable autorisation de séjour ni à l'échelle fédérale ni à l'échelle cantonale. Par ailleurs, comme le met en lumière G. De Coulon, l'aide d'urgence est teintée d'ambivalence : « *[...] d'un droit constitutionnel au minimum vital à un instrument de dissuasion qui repose principalement sur la péjoration des conditions de vie des requérants d'asile déboutés. Cet instrument est aujourd'hui principalement utilisé comme encouragement pour les personnes illégalisées à quitter la Suisse ou à disparaître des registres et budgets officiels.* » (De Coulon, 2019 : 14). Il n'est toutefois pas sûr que dans le cas ex-RMNA, cela ne soit pas tout de même un papier et ce d'autant plus que leur entité-relais les décourage généralement de quitter la Suisse, les assurant que la situation ne sera pas nécessairement plus facile ailleurs en Europe. Le statut de NEM, cet instrument de dissuasion fait partie des démarches juridiques que l'on peut associer au registre de la répression (Fassin, 2016). À l'échelle de la Suisse, la dissuasion s'illustre également à travers des menaces de renvois, voire des arrestations de police, du fait de l'illégalité de ces personnes (De Coulon, 2019).

Des menaces évoquées par Claudine :

« Et puis, si on n'avait pas eu des contacts avec ces familles-relais qui étaient passées par là ... et elle m'avait dit que quand ils sont convoqués pour aller à l'OCPM après le refus, il ne faut pas les laisser aller tout seul, parce qu'ils leur font peur, ils leur disent qu'ils vont les mettre en prison, ou en détention

⁴⁸ <https://www.hospicegeneral.ch/fr/aide-durgence-etrangers-sans-permis-hospice-general>, consulté le 22 octobre 2019

⁴⁹ Depuis le 1er mars 2018 à Genève, pour recevoir de l'Hospice général le montant de survie qui constitue l'aide d'urgence, les personnes déboutées de leur demande d'asile doivent désormais passer par le Service asile et rapatriement de l'aéroport (SARA) (situé en périphérie de la ville) avant d'aller faire tamponner leur papier blanc à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). <https://asile.ch/2018/06/30/geneve-laide-durgence-un-droit/>, consulté le 22 octobre 2019

administrative en vue d'un renvoi, enfin cela dépend du fonctionnaire devant lequel il se trouve, pour leur faire peur. [Cette autre famille-relais dans le même cas] avait pu rassurer son jeune. S'il y va tout seul et qu'il se voit en train de finir en prison, il risque de s'en aller. Il y a des fonctionnaires qui jouent ce jeu-là. On pourrait imaginer un peu une brochure ou une séance pour les gens qui se retrouvent face à cela. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

En fait, d'après le bien connu ouvrage sur le pouvoir discrétionnaire des « *street level bureaucrats* » (Lypski 1980), on s'aperçoit que, sans s'écarter des règles et du droit, les fonctionnaires bénéficient de certaines marges de manœuvre qui peuvent néanmoins agir en poussant un.e jeune à disparaître dans la nature par peur d'être mis.e en prison. C'est ce que Claudine et d'autres membres de « famille-relais » ont bien compris et c'est pour cette raison qu'ils ou elles sont généralement accompagné.e.s pour ne pas céder à la peur selon la manière qu'on les accueille.

Conseillés par d'autres entités-relais et ce à l'écart du SSI qui était censé les épauler, Claudine, Pascal, Célestin et Tesfay ont alors décidé d'entreprendre plusieurs démarches. Claudine a par exemple essayé de déposer une demande spéciale auprès du Comité des nations unies contre la torture (CAT), sous la houlette du Haut-commissariat des nations unies pour les droits de l'Homme⁵⁰ pour dénoncer et déclarer que la décision de renvoi prise par la Suisse envers Tesfay violait la Convention de l'ONU contre la torture. Ce, car le renvoi est considéré comme illicite lorsqu'un individu est renvoyé dans un « *État dans lequel il risque la torture ou tout autre traitement ou peine cruels et inhumains* » (Constitution art.25 al.3) ou dans un contexte de « *violence généralisée* » (LAsi art.5 al.1).

Une autre démarche a été entreprise au niveau collectif car nombreuses et nombreux sont les Erythréens et les Erythréennes frappé.e.s de la même mesure, notamment liée au durcissement de la procédure d'asile pour les Erythréen.ne.s considéré.e.s en raison d'une décision de R. Metzler (Conseillère fédérale de 1999 à 2003) et C. Blocher (Conseiller fédéral de 2004 à 2007) non pas comme une démarche d'asile mais comme un acte de désertion⁵¹. Un rapport⁵² a aussi été rédigé par l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) faisant état de ce durcissement à l'égard de personnes gravement menacées en raison de la torture que ces personnes risquent d'encourir en rentrant dans leur pays.

Ainsi, plusieurs entités-relais et également des personnes civiles ainsi que les principales et principaux concerné.e.s se sont mobilisé.e.s afin de déposer une pétition pour le « *Droit de rester des Erythréens et Erythréennes* »⁵³ adressée au Grand Conseil et au Conseil d'État genevois. En effet, s'agissant d'une pétition, les signatures de celles-ci ne sont pas soumises aux mêmes exigences qu'un référendum fédéral. La pétition peut donc être signée sans distinction d'âge, de nationalité et de statut. Cette pétition faisait effet de trois demandes principales⁵⁴ :

⁵⁰ <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/CAT/pages/catindex.aspx>, consulté le 19 septembre 2019

⁵¹ <https://www.osar.ch/assets/herkunftslander/afrika/eritrea/erythree-service-militaire-et-desertion.pdf>, consulté le 12 septembre 2019

⁵² https://odae-romand.ch/wp/wp-content/uploads/2018/11/RT_erythree_web.pdf, consulté le 6 novembre 2019

⁵³ https://asile.ch/wp/wp-content/uploads/2018/12/DROIT-DE-RESTER-POUR-LES-ERYTHREENNES-ET-ERYTHREENS_14.12.18.pdf, consulté le 7 septembre 2019

⁵⁴ Ibid.

- I. *« De ne pas exclure de l'aide sociale cette population jeune et pleine de perspectives. L'aide d'urgence les précarisera, quelle que soit l'issue de leur procédure. »*
- II. *D'autoriser les Érythréennes et Érythréens déboutés à poursuivre leur formation dans le canton.*
- III. *De permettre aux Érythréennes et Érythréens déboutés de pouvoir exercer un travail rémunéré à Genève. »*

La pétition fut signée par près de 4'000 personnes et a été déposée lors d'une manifestation qui s'est tenue le 10 avril 2019 devant le siège des Nations unies à Genève, non loin du bâtiment de l'Union Internationale de Télécommunication (UIT), où se réunit périodiquement le Conseil d'État genevois. Cette pétition a par ailleurs été votée de manière favorable⁵⁵ par le Conseil d'Etat au 13 septembre 2019. Les personnes concernées sont donc dans l'attente prochaine de voir ce qui sera mis en place ou non à ce titre de la part des politicien.ne.s.

En se référant aux tableaux des différentes démarches dites « politiques » entreprises par les entités-relais, on peut voir que cette mobilisation a été partagée par toutes les entités-relais rencontrées lors de cette recherche. De plus, des jeunes migrant.e.s (y compris Asmarina), principales et principaux concerné.e.s, ont également été actives et actifs et ont pris part à cette mobilisation politique. Par ailleurs, Hakim, bien qu'il ne soit pas originaire d'Érythrée s'est également rendu à cette manifestation « *par solidarité* ». C'est également le cas d'Elsa et d'Alexandre (dont les jeunes accueilli.e.s sont originaires de Somalie). Par ailleurs, bien que Mewael soit titulaire d'un permis B réfugié, il s'est rendu avec sa famille d'accueil au complet (Isabelle, Frédéric, Valentin et Matis Tinguely) à la manifestation pour témoigner de leur soutien notamment à Asante.

Au sujet de la manifestation, voici un extrait des propos de Célestin :

« Et c'est presque plus simple de défendre ses positions, ses arguments quand on a un exemple aussi concret. Donc, non clairement pour moi, il n'y a pas à se voiler la face, je suis fier des valeurs qu'on partage mais je suis aussi fier du positionnement qu'il y a délibérément au niveau politique de par ce projet et qu'on est pour plus d'accueil et pour plus d'insertion. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Ici, l'« exemple concret » est Tesfay, mais comme le dit Pascal il faut souligner de manière générale « *l'importance de faire connaître cette problématique* ». Lors de la manifestation pour le droit de rester des Erythréens et des Erythréennes, Célestin mentionne que Tesfay avait préparé un petit témoignage et qu'il s'était ensuite entraîné à le répéter en sa compagnie. Célestin a également participé à une émission de radio à ce sujet.

Tesfay me fait par ailleurs part de son découragement au sujet de cette manifestation :

« Ici, ce n'est pas notre pays. Il y a personne qui t'entend. Même si tu as crié très fort, même si tu es désespéré, ils s'en fichent. Nous on parle toujours, on a fait les manifestations, mais je désespère. En fait, il y a rien, aucun résultat. Ils sont toujours avec nous quand on a fait les manifestations, ils nous donnent du courage. Ils sont très sympas. Mais les résultats quand tu demandes, depuis trois ans et quelques mois que je suis là enfin plus, enfin moi j'ai demandé, il n'y a rien, aucun résultat. » (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

⁵⁵ <https://coordination-asile-ge.ch/asile-tout-le-monde-attend-laction-du-conseil-detat/>, consulté le 27 octobre 2019

A travers les propos de Tesfay, on voit bien que si son entité-relais le défend, il est lui-même actif (Lems, Oester et Strasser, 2019), quoique désespéré.

En analysant toutes les démarches qu'une entité-relais essaye de faire, on peut faire l'hypothèse qu'elles sont éminemment militantes, contestataires (Pette, 2015) et politiques car elles tentent de créer un changement dans les droits accordés et mettent en place un rapport de force avec les autorités, ici le conseil d'État genevois. L'action vise directement à transformer et adapter certaines lois à l'échelle cantonale en faveur des Erythréens et des Erythréennes dont la situation est particulière.

Suite à ces actions de protestation qui n'ont pour l'instant donné aucun résultat, si ce n'est le statut quo, Claudine, Pascal et Célestin envisagent, de concert avec Tesfay, de déposer une demande permis B « cas de rigueur » auprès des autorités genevoises, une des « stratégies d'établissement » évoquée dans le rapport édité par le Swiss Forum for Migration (SFM) sur « *Les rouages de l'asile en Suisse* » (Fresia, Bozzini et Sala 2013).

Plusieurs critères sont requis pour déposer une telle demande. En premier lieu, Tesfay doit prouver qu'il a séjourné à Genève durant cinq ans à compter du dépôt de sa demande d'asile auprès du SEM. Ici, ce sont les indications ayant trait à son lieu de séjour qui font foi, ces différents lieux de séjour devant avoir toujours été connus des autorités. De plus, ces attestations de séjour seront rendues possibles du fait que Tesfay ait choisi de prétendre à l'« aide d'urgence » au lieu de disparaître des registres officiels du canton (et de ce fait d'entrer dans la clandestinité). Ainsi, comme le souligne A. Mussard et A-B. Torreblanca (in Fresia, Bozzini et Sala, 2013), bien que cette démarche le place dans un contrôle astreignant, celle-ci peut « [...] servir les intérêts des requérant-e-s d'asile débouté-e-s. » (2013 : 111). Deuxièmement, Tesfay doit prouver qu'il a poursuivi, soit une période de scolarisation à Genève, soit qu'il a entrepris une formation. À ce titre, une promesse d'embauche peut constituer un critère important⁵⁶, car, au moment du dépôt, Tesfay doit prouver son indépendance vis-à-vis de l'aide sociale, bien qu'il ne puisse pas exercer une activité lucrative (art. 31, OASA). Néanmoins, Tesfay ne devra plus dépendre de l'aide sociale au moment du dépôt de la demande mais ne devra pas être indépendant financièrement pour autant puisqu'il n'a pas le droit de travailler comme NEM (Golay, 2007 in Mussard et Torreblanca in Fresia, Bozzini et Sala, 2013). Troisièmement, Tesfay doit aussi maîtriser un niveau suffisant de français oral et écrit. De surcroît, Tesfay doit pouvoir démontrer qu'il entretient des contacts avec des Suisses. Par ailleurs, Tesfay ne doit pas avoir commis de délit grave ou porté atteinte à la sécurité et à l'ordre publics. En dernier lieu, le pays dont est originaire Tesfay, ici l'Érythrée, doit être considéré être un pays où le renvoi est dangereux.

Ainsi, au moment où il a été frappé par cette décision de non entrée en matière (NEM), Tesfay n'était plus en droit de poursuivre sa scolarisation dans le secteur public genevois. En effet, étant donné leur « illégalité », ces personnes ont « *l'interdiction de travailler, de formation post-obligatoire et de mariage civil*⁵⁷ notamment. » (De Coulon, 2019 :14). Pour palier cette embûche, la famille Cuénod a

⁵⁶ <https://www.osar.ch/droit-dasile/procedure-dasile/cas-de-rigueur.html>, consulté le 1er octobre 2019

⁵⁷ Ainsi, l'une des quatre stratégies d'établissement évoquées par A. Mussard et A-B. Torreblanca (in Fresia, Bozzini et Sala, 2013) s'avère dès lors compromise en vertu d'une modification du Code civil : « Notons que depuis le 1er janvier 2011, la modification du Code civil (art.98 et art.99) prévoit l'interdiction du mariage de personnes sans autorisation de séjour (sans-papiers, requérant-e-s d'asile débouté-e-s et personnes frappées d'une non-entrée en matière) et également l'obligation de la part des officier-ière-s de l'état civil de dénoncer les

décidé d'offrir à Tesfay les frais d'écolage d'une école privée dans un domaine pratique et artistique⁵⁸ pour qu'il puisse suivre une formation en bonne et due forme, qui permettra d'ailleurs d'attester par la même occasion d'un certain niveau de français.

Concernant cette aide financière, un questionnement m'est apparu au cours de ma recherche : est-ce que celui-ci pourrait être considéré comme un « délit de solidarité »⁵⁹ étant donné que l'aide d'urgence a pour objectif officiel et sous-jacent de précariser la personne concernée et encourager indirectement son départ (Coulon, 2019). Inquiète à l'idée de porter à la connaissance du lectorat la pratique d'une entité-relais qui de par ce soutien financier « encouragerait » en quelque sorte le séjour de Tesfay en Suisse, je me suis renseignée auprès d'un ami juriste.⁶⁰ Comme l'aide d'urgence constitue une aide « de survie », on peut dès lors considérer comme « un plancher » auquel les personnes déboutées ont le droit. En conséquence, « donner » de l'argent à « une personne à l'aide d'urgence » peut être considéré comme un « cadeau » et n'est pas associé à un délit pénal car la personne se trouve « déjà » sur le sol helvétique. En revanche, l'incitation à l'entrée ou à la sortie de personnes dont le séjour est illégal peut entraîner une condamnation pénale (art. 116 LEI).

Comme le souligne alors Claudine, cette formation entreprise par Tesfay à raison de cinq jours d'école par semaine constitue l'une des pierres angulaires pour que Tesfay puisse déposer une demande de permis B « cas de rigueur » auprès des autorités genevoises au terme de celle-ci :

« Moi j'ai quand même bon espoir, s'il reste ici, s'il trace son chemin, il y a bien un moment où on va pouvoir le régulariser quand même. Quand cela fera 6 ans 7 ans qu'il sera ici, j'espère bien que... Après voilà, ... Je ne vois pas pourquoi est-ce que l'on lui refuserait un permis de régularisation, enfin je veux dire ce garçon il est arrivé à 16 ans, et il est toujours là à 20 ans... mais enfin peu importe, enfin je veux dire... mais là on se battra. Il faut juste qu'il tienne ... Je pense que s'il tient ces deux ans et qu'il obtient son diplôme, enfin on va dire « mais attendez, il a fait sa formation...enfin on verra et puis à ce moment-là dès qu'il aura son permis, mais il faut qu'il tienne. Enfin, c'est quand même dur. Mais il est quand même conscient de la chance qu'il a. Voilà, s'il fait ce qu'il faut. Bon je pense qu'il a des moments de découragement parce qu'il voit que y en a d'autres qui ont obtenu le permis. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

Claudine insiste sur le fait que Tesfay doit tenir bon même s'il est souvent désespéré comme on l'a vu plus haut. Mais pour ce qui nous concerne ici, le rapport à l'Etat, on notera surtout que Claudine emploie l'expression « mais là on se battra ». Son propos fait écho à l'idée que « *de nombreux membres se sont progressivement politisés à travers les actions d'aide et ont développé des positions politiques claires, par rapport aux expulsions. Le contact avec des situations individuelles mettent nécessairement en évidence le lien entre des lois (d'asile) abstraites et la violente réalité vécue par les exclus de la protection et des droits sociaux (Scherr, 2015a, 2015b).* » (Lendaro, Rodier et Vertongen, 2019 : 265)

personnes sans autorisation de séjour qui souhaitent faire reconnaître leur union. Ainsi notre analyse de cette stratégie d'établissement est à réévaluer au regard de ce changement de loi. Toutefois, le Tribunal fédéral a, le 23 novembre 2011, autorisé le mariage entre une personne en situation irrégulière et une Suissesse, faisant désormais jurisprudence (2011). » (A. Mussard et A-B. Torreblanca in Fresia, Bozzini et Sala, 2013 : 112)

⁵⁸ Pour des raisons évidentes de protection de l'anonymat de Tesfay, je ne précise pas, à dessein, de quel métier il s'agit.

⁵⁹ <https://asile.ch/2018/08/30/delit-de-solidarite-en-suisse-aussi-les-condamnations-se-multiplient/>, consulté le 12 août 2019

⁶⁰ Je me suis renseignée auprès d'un juriste ayant participé à la « Law Clinic » de l'Université de Genève portant sur les « droits des personnes vulnérables » et qui se sont notamment intéressés aux MNA et RMNA. Il a eu la gentillesse de me conseiller de lire le chapitre 16 de la LEI statuant sur les dispositions pénales et les sanctions administratives.

En outre, Claudine insiste également sur la nécessité de sensibiliser Tesfay à toutes formes de délinquance, qui pourraient mettre en péril les démarches entreprises en vue de l'obtention de ce précieux sésame :

« Le délai est à chaque fois repoussé. C'est juste une mesure pour les dégoûter. Mais j'imagine que s'ils le font, c'est que cela doit bien marcher pour la plupart, qui s'en vont, soit par méconnaissance et par la peur de se faire mettre en prison, soit simplement par découragement, lassitude, désespoir. Je pense que cela vaut la peine de vraiment s'accrocher, ça j'y crois. Au final, à un moment donné, on va pouvoir trouver une solution pour qu'il se régularise, le temps passant. Pour autant qu'il fasse toujours tout juste, parce que c'est sûr que s'il faisait la moindre infraction, la moindre connerie, bah c'est mort, ce serait fini. Mais ils attendent aussi ça... Ils n'ont pas le droit à l'erreur. En plus la tentation quand on a dix balles d'argent par jour, la tentation d'aller vendre des boulettes ou du shit et de gagner dix fois plus chaque jour. C'est vraiment énorme comme tentation. Et il se ferait choper une fois et c'est mort, l'OCPM reçoit le rapport de police et c'est mort. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

Les propos de Claudine évoquent ici plusieurs éléments et montrent sa détermination critique. Elle considère que le fait de « débouter une personne » (associé probablement ici aussi au fait de le cantonner à une grande précarité) agit comme une mesure dissuasive. Néanmoins, « [...] plusieurs études soulignent que la suppression de l'aide sociale ne semble pas avoir l'effet escompté : bon nombre de personnes soumises au régime de l'aide d'urgence ne quittent pas pour autant le territoire suisse, ou du moins pas dans les délais impartis (Efionayi-Mäder et al. 2010 ; Sanchez-Mazas 2009 ; Bolliger et Féraud 2010) » (Mussard et Torreblanca in Fresia, Bozzini, Sala 2013). Toutefois, il faut que le jeune soit irréprochable d'où sa volonté de l'aider pour sa formation tout en continuant de le soutenir affectivement et pratiquement pour qu'il ne soit en aucun cas tenté de « gagner » davantage que « ses » 10 francs suisses par jour.

De plus, comme le rappelle Pascal, il ne doit d'ailleurs en aucun cas quitter la Suisse⁶¹ durant cette période, notamment en vertu du système de Dublin⁶², autrement, le délai est « remis à zéro » :

« Je ne crois pas que l'on ait entretenu de faux espoirs, on a toujours dit, on va voir, c'est bien, tu sais l'avocate elle connaît... Et puis il avait aussi la chance d'avoir une prof dans la classe d'accueil, qui était fantastique, très très motivée qui disait 'mais lui, il est tellement positif, travailleur et tout' donc elle a tout de suite dit 'on va faire quelque chose, ce n'est pas normal'. Donc il a vu qu'on ne le laissait pas tomber quoi. Après, comment est-ce qu'il réalise vraiment, il y a un moment où il disait : « je veux partir, je n'ai pas de chance, il faut aller en Allemagne », son frère est allé en Allemagne. Et puis là, on lui a dit « non, non, surtout pas parce que tu vas tout perdre, il faut que tu restes ici ». Et c'est là que comme il avait déjà fait deux trois stages de ...[dans un domaine artistique et pratique], Claudine lui a dit : 'mais on peut faire ça, tu peux aller faire cette école et si t'as la formation après, t'as beaucoup plus de chances de montrer que tu es capable de t'intégrer, enfin t'as démontré que tu faisais tout ce qu'il faut pour rester en Suisse, être indépendant, pas poser de problème et tout ça. Mais bon il y a eu des moments où il n'y croyait plus. » (Pascal, 61 ans membre de la famille Cuénod)

Tout comme Pascal, son père, Célestin rappelle que le rôle qu'il a joué en concomitance avec sa famille mais aussi avec l'avocate et l'ancienne professeure d'école de Tesfay. Il s'est ainsi senti vraiment utile :

« C'est la seule fois où Tesfay il avait vraiment vacillé parce qu'il a toujours été tellement courageux, tellement optimiste. Et au fond, moi ça été vraiment des deux parce qu'au début ça a un peu été le coup de massue pour tout le monde parce que même nous on s'est vraiment senti heurté. Donc on n'était pas tout de suite dans l'action car il y a eu d'abord le moment d'accuser le coup de la nouvelle. Mais paradoxalement, même si tout était plus dur, et tout était beaucoup plus décourageant. C'était difficile de se projeter et même de juste passer des moments légers, juste

⁶¹ Comme on a aussi pu le constater au travers de la vignette sur le week-end de randonnée, lorsque nous nous trouvions très proches de la frontière française. (voir supra)

⁶² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:l33153>, consulté le 17 juillet 2019

des bons moments. Paradoxalement, c'est quand même..., c'est là aussi que je me suis senti vraiment dans l'action avec lui, à l'aider, à le motiver. A aussi lui ouvrir, lui redonner espoir sur d'autres perspectives. Et puis, j'avais l'impression qu'on était vraiment utile dans le sens où on est au-delà du lien, du fait qu'on pouvait le rassurer, juste le fait qu'on pouvait lui répéter les choses, on sentait vraiment qu'on était des voix en plus qui lui répétaient des choses, mais des trucs qu'il n'arrivait pas à entendre. Des choses qui étaient vraiment difficiles à assimiler. Il était vraiment dans l'idée de repartir ou d'essayer dans un autre pays européen. Par exemple, même après deux heures avec l'avocate, deux heures où elle lui dit qu'il ne faut pas. Euh.. après on était toujours comme ça à se répéter ça tellement il n'avait pas envie de l'entendre. C'est vrai que c'est des moments moins faciles que les premiers mois mais c'est vrai que moi je me suis senti vraiment utile. Enfin, je savais que l'on servait à quelque chose. C'est aussi là que notre rôle prenait tout son sens dans ce moment-là. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

Tesfay mentionne aussi l'impact qu'a eu sa professeure :

« [Ma professeure] me dit si tu as questions, je t'aide. Elle était très très sympa. Elle était très triste quand j'ai reçu les négatifs. Elle est suisse mais sait bien que c'est dur. Elle m'a dit que même si je suis suisse, elle n'a pas le contrôle de ça. C'est pas les gens qui décident. C'est qui décide les règles ici en Suisse ? Qu'est-ce qu'ils gagnent ? Mais la famille-relais, ils sont suisses aussi. Ma famille suisse, la famille-relais quoi. Ils sont suisses mais ils sont très sympas. Mais quand je te dis que les Suisses, ils sont bizarres, c'est pas tous. C'est les gens qui font les règles. Ils sont suisses mais ils m'ont aidé beaucoup. Toujours moi je suis allé là-bas, ils sont très sympas. Si je vais bien là maintenant, si j'ai trouvé aussi le travail de [supprimé]..., la formation, c'est grâce à la family. En fait, moi j'ai de la chance parce que j'ai une bonne famille-relais ici. Et cela m'aide beaucoup. Oui, c'est grâce au famille-relais que je suis là bien maintenant. C'est grâce à la famille-relais que je suis bien là. Mais avant, j'ai beaucoup de stress. Je ne fais rien ici. Je demande, comment je vais vivre ? Je n'ai pas le droit pour faire travail, je n'ai pas le droit pour faire ce que je veux. Moi je vais dire parce que je suis très content là. J'aime bien parler de ma famille. Parce que c'est eux qui m'aident beaucoup, c'est grâce à eux que je suis resté là maintenant, mais moi je pensais pas rester ici après le deuxième négatif, je ne sais pas. Je dois sortir mais je ne sais pas quoi, enfin où je vais aller. Parce que j'étais en très en stress. Mais comme ils m'aidaient beaucoup, bah ils m'aidaient avec la formation pour trouver et aussi avec ma prof, elle aussi. Donc moi j'aime bien parler de ma famille. Ils sont très sympas. » (Tesfay, 21 ans, en lien avec la famille Cuénod)

Outre la grande sympathie qu'il porte à sa professeure et surtout à sa famille-relais, Tesfay se permet de critiquer la Suisse, ou du moins les Suisses qui relèvent aussi d'une forme d'incompréhension quant aux « Suisses qui décident les règles » dont il estime qu'ils sont « bizarres »⁶³, c'est-à-dire très durs et plus injustes que dans d'autres pays européens. Comme le souligne A. Mussard et A-B. Torreblanca (in Fresia, Bozzini et Sala, 2013) : « Leurs discours véhiculent également un postulat implicite suivant lequel ils pensent avoir légitimement le droit de résider en Suisse et d'obtenir un permis de séjour. La rhétorique de l'injustice ou de l'arbitraire est en effet récurrente lorsqu'ils font référence à la décision de renvoi prise à leur égard. » (2013 : 102) En revanche, bien que Tesfay se sente exclu par « les Suisses qui font les règles », il aime à relever que « tous les Suisses » ne sont pas « bizarres » et qu'ils et elles sont nombreuses à l'avoir aidé, ne cherchant pas à mettre « tous les Suisses » dans le même panier.

Néanmoins, comme le rappelle Célestin, bien que Tesfay pourrait déposer une demande de permis B « cas de rigueur » au vu du « dossier » qu'il pourra constituer, cette tentative n'est assortie d'aucune garantie :

« Et après voilà moi j'ai toujours dit à ma mère dans les dialogues qu'elle avait à ce moment-là de ne surtout pas enjoliver la situation. De ne surtout pas lui faire croire à des choses qui ne sont pas garanties. Ce serait délicat de

⁶³ Un terme que Tesfay emploie toujours pour qualifier les gens qu'il trouve méchants et les choses qu'il pense injustes. Voir aussi son récit sur le Foyer de l'Etoile comme une prison.

faire croire à des faux espoirs et tout. [...] On ne peut pas dire jamais, donc j'étais très prudent par rapport à ça. Et malgré cette prudence, je sais que ce qu'on a pu lui dire, cela le remontait : les moments qu'on passait ensemble. Même si dans les premières fois, c'était vraiment des discussions qui tournaient que autour de ça, on n'arrivait pas après à partir sur un moment plus cool, plus léger. Mais de fil en aiguille, on l'a retrouvé et puis je pense que ça a vraiment aidé, même en termes juste de continuer à être en contact avec son monde et sa réalité d'ici. Pas d'être juste entre eux, parce que c'est vrai qu'ils en parlent énormément, ils ont tous reçu la feuille blanche en même temps donc... Après je pense qu'ils ont pas mal ressasser et peut-être qu'on est un peu une porte de sortie aussi. Une sorte d'échappatoire par rapport à ça. » (Célestin, 24 ans, membre de la famille Cuénod)

En effet, comme le souligne A. Mussard et A-B. Torreblanca (in Fresia, Bozzini et Sala, 2013), les documents présentés lors d'une telle demande ne sont pas considérés comme une « condition suffisante », une évaluation de la part de l'autorité compétente (ici, l'OCPM pour le canton de Genève) statuera ensuite sur la décision d'octroyer ou non un permis B « cas de rigueur » à Tesfay, qui devra encore par ailleurs être accepté aux yeux du SEM.

Célestin tient aussi à rappeler que leur rôle ne s'est pas transformé uniquement en « soutien juridique » mais qu'en partageant encore des moments « plus légers », sa famille a alors pu représenter une « sorte d'échappatoire » pour entrevoir d'autres réalités encourageantes et éviter de « ressasser », entre pairs, entre jeunes Erythréens, les mêmes constatations désespérantes.

En somme, la famille Cuénod, Tesfay, sa professeure et son avocate ainsi que la personne qui l'a accepté dans l'école privée de formation manuelle et artistique, sont, à des titres certes divers, dans une position contestataire vis-à-vis de l'Etat et de son cadre juridique. En effet, comme le souligne Y. Bouagga (2018) : « *L'activité d'aide, sur le terrain juridique, prend une forme particulière du rapport à l'Etat, forçant à jouer l'inclusion dans la norme protectrice. L'aide à l'accès aux droits et à l'information permet de donner aux personnes, contre l'Etat, des armes de résistance qui sont celles-là mêmes qui définissent le fonctionnement de l'État.* » (2018 : 146)

Comme l'indiquent aussi A. Mussard et A-B. Torreblanca (in Fresia, Bozzini et Sala, 2013) : « *L'importance du rôle joué par les avocat-e-s souligne plus largement l'importance d'avoir un réseau social varié : avocat-e-s, médecins, réseaux religieux, ami-e-s, etc., tous contribuent en effet directement ou indirectement aux actions entreprises par les requérant-e-s d'asile débouté-e-s. Que ce soit au travers de dons, d'informations, de conseils ou d'interventions, ils facilitent l'action ainsi que la conception et l'application de stratégies d'établissement. Ils permettent également l'accès aux ressources économiques qui conditionnent toute possibilité d'action. La question économique est ainsi cruciale dans le quotidien des requérant-e-s d'asile débouté-e-s, d'autant plus qu'ils évoluent souvent dans un contexte de précarité.* » (2013 : 115)

Au bout du compte, on voit aussi à quel point l'entité-relais est utile puisqu'elle assume la plupart des tâches (soutien affectif, soutien financier, contrôle des tâches de l'avocat, manifestations en tout genre...) qui seraient sinon distribuées à différentes personnes au risque d'être éclatées.

« Et maintenant, on a encore des problèmes avec l'avocate du [un organisme genevois qui offre des consultations gratuites] qui moi ne me répond plus. J'ai envoyé des mails, j'ai essayé de téléphoner. Je ne sais pas ce qu'il se passe, il faut que j'essaye de rappeler encore. J'ai même mis Mélina en copie qui a envoyé un mail et tout. Mais je ne sais pas, elle fait la morte, depuis des semaines elle ne me répond pas. Débordée ou est-ce qu'il y a un problème ? Parce que je voulais qu'elle fasse cette requête auprès de la commission contre la torture... Parce que cela a marché pour un autre alors je ne vois pas pourquoi cela ne marcherait pas pour lui. Cela lui permettrait de retrouver son permis

provisoire, il n'aura plus besoin d'aller pointer [à l'OCPM pour obtenir son papier blanc pour bénéficier de l'aide d'urgence] et tout ça. Même si c'est provisoire parce que c'est sur une décision au prud'homme⁶⁴, mais quand même je veux dire ça vaut la peine. En plus, elle a une collègue avocate qui a fait tout le travail pour un autre jeune. Je ne vois pas pourquoi elle le fait et je n'arrive plus à joindre cette dame. Mais je vais réessayer et au pire j'essayerai de contacter la direction. Parce qu'au pire, qu'elle me redonne le dossier et je mandate quelqu'un. » (Claudine, 60 ans, membre de la famille Cuénod)

Tesfay, en plus de ses ami.e.s d'ici et d'Erythrée, et autres familles-relais qui donnent des informations, a la chance d'être tombé sur une entité qui a des moyens financiers et cognitifs important.e.s, du fait de sa position dans l'espace social et même de ses compétences spécifiques dans le domaine juridique du fait du métier de Claudine. Mais la formation et les moyens financiers ne peuvent pas tout.

Pour conclure, Claudine, Célestin, Pascal et Tesfay « jouent » sur plusieurs tableaux : le registre juridique par le biais de l'existence de ces « stratégies d'établissement », ici le dépôt envisagé d'une demande de permis B « cas de rigueur », ainsi que la dénonciation de cette décision négative à l'échelle du CAT, mais aussi le registre plus politique associé à la manifestation assortie de cette pétition déposée auprès du Conseil d'État genevois. Grâce aux importants « coups de pouce » de la famille Cuénod, Tesfay a conscience des possibilités qui s'offrent à lui et sait qu'il doit faire preuve de rigueur et de sérieux (voir ses énoncés et les énoncés qui le concernent) tout en témoignant de sa non-passivité, de son agencéité.

En fait, malgré, les deux décisions négatives qu'il a reçues Tesfay est chanceux parce que très entouré, comme certains de ses camarades, mais certains seulement. Comme le relèvent, à juste titre A. Mussard et A-B. Torreblanca (in Fresia, Bozzini et Sala, 2013) : « *De futures recherches gagneraient ainsi à interroger de manière plus approfondie la nature, l'étendue et le rôle de ces réseaux et surtout la manière dont ils sont producteurs de certaines inégalités face au cadre juridique du système de l'asile et de processus différenciés de circulation de l'information sur les diverses possibilités de contester un retour.* » (2013 : 118). Certains jeunes, avec pourtant à peu près le même dossier, disposeraient peut-être de moins de chance, parce qu'elles ou ils ne sont pas soutenu.e.s et défendu.e.s par une entité-relais ; on rappellera d'ailleurs que seule.s. les « jeunes qui vont bien » ont été « sélectionné.e.s » parmi les différent.e.s acteurs et actrices qui ont assuré la promotion du projet. D'autres, soutenu.e.s ou pas par une entité-relais, ne tiennent pas sur la longue durée et abandonnent parfois leur attitude exemplaire. On peut donc faire l'hypothèse que ces jeunes « qui vont bien » seront peut-être dès lors des « meilleur.e.s candidate.s potentiel.le.s » pour déposer une demande de permis B « cas de rigueur ». En effet, le fait qu'ils et elles soient en contact avec des Genevois.es qui les « encadrent » d'une certaine manière et les « soutiennent » affectivement et parfois juridiquement et encore dans quelques rares cas financièrement, contribuera peut-être à leur octroyer le fameux sésame. Certes, les autres, notamment celles et ceux qui n'ont pas d'entité-relais sont aussi aidé.e.s notamment par des avocat.e.s, mais on voit la quantité de démarches nécessaires à produire pour déboucher sur un résultat peut-être positif, on doit bien avouer que les inégalités sont flagrantes.

⁶⁴ Traiter des contestations qu'une autre loi ou un règlement attribue au Tribunal. <http://ge.ch/justice/tribunal-des-prudhommes>, consulté le 27 octobre 2019

9.4 Asante et la famille Andra avec le soutien de la famille Tinguely : « Garder espoir »

Violette et James me confient que lorsqu'il et elle se sont engagés, ils n'avaient pas envisagé que la nationalité de provenance (fortement liée à la procédure d'asile) du ou de la jeune pouvait avoir son importance et que cela aurait une telle incidence sur leur relation avec le ou la jeune accueilli.e :

« Quand nous on s'est porté volontaire, on ne savait pas si la personne qui viendrait serait un jeune homme ou une jeune femme d'Afghanistan ou d'Érythrée, on en avait aucune idée. Mais c'est vrai que la nationalité, au début, on n'a pas compris à quel point elle avait un rôle important, parce qu'effectivement les décisions sont différentes selon les nationalités, et ça on le découvre au fur et à mesure. Et au début on a compris que Asante étant Érythréen et du coup il avait des amis plutôt érythréens et qu'en fait il partageait un même destin difficile. » (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra)

Violette et James se sont (*voir supra*) engagé.e.s dans l'idée d'accueillir un ou une jeune migrant.e pour partager des moments « en famille ». On peut donc imaginer que leur démarche s'insérait au départ plutôt au sein du registre « humanitaire » (Pette, 2015).

Néanmoins, dès lors que les membres de la famille Andra ont appris qu'Asante était frappé d'une décision de non entrée en matière (NEM) et qu'il se retrouvait dans la précarité institutionnelle, juridique et administrative liée à sa procédure d'asile et à l'aide d'urgence, elle et il ont dû changer de position.

Violette évoque ainsi le sentiment d'être démunie face au fait qu'Asante est débouté du droit d'asile. Par ailleurs, elle évoque le fait que puisqu'Asante a 20 ans et qu'il est débouté, il ne bénéficie que de très peu d'aide (en raison de sa majorité) et du fait qu'il est cantonné à l'aide d'urgence :

« En fait, on a l'impression là qu'il n'y a plus de moyen pour les déboutés à l'aide d'urgence qui ont plus de 19 ans. Là, on a vraiment l'impression qu'il est tombé... et que on regarde, on se demande qui est-ce qu'il y a autour et en l'occurrence, Agathe est à la retraite maintenant. Et on a l'impression que c'est comme si plus personne n'avait la mission de s'occuper de ces jeunes. » Et qu'en fait et ça c'est quelque chose qu'on réalise, que on a l'impression que on a été, enfin qu'on nous a relié un peu au dernier moment où il y avait encore des personnes pour nous relier et que maintenant ces personnes, elles s'effacent. Mais que nous on n'a pas beaucoup de moyens, de ressources, de connaissance, ... » Et elle ajoute : *« Et puis ça c'était la première fois où je me disais 'tiens en fait il y a des attentes non verbalisées, pas explicites du tout, quand on voit le site [du SSI] ou je ne sais pas quoi. Et je comprends qu'on ne les mette pas parce que ça fait peur un peu. Mais le sentiment de piège, c'est un mot fort mais ouais je trouve quand même. »* (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra)

Face à la situation d'Asante, Violette a le sentiment d'être piégée, car on l'aurait « reliée » à Asante à la dernière minute avant qu'il ne devienne majeur et que les professionnel.le.s sachent sans le dire que l'accueil serait beaucoup plus difficile puisqu'il ne constituerait pas qu'en soutien social et affectif. Bien que disposant globalement de moins de moyens que la famille Cuénod, la famille Andra (qui a aussi 4 enfants en bas âge), ne « lâche » pas Asante ainsi que le précise James :

« Est-ce qu'il y a des familles qui arrivent à distinguer tout le processus d'implication juridique et qui arrivent à dire 'ah non ça ce n'est pas notre boulot', nous on s'occupe que de les accueillir ? Parce que j'ai l'impression que c'est humainement impossible. » (James, 42 ans, membre de la famille Andra)

Ainsi, comme les Cuénod, l'ensemble de la famille s'est rendue à la manifestation organisée et a signé la pétition en vigueur pour le Droit de rester des Érythréens et des Érythréennes. En participant aux côtés d'Asante à la manifestation, Violette m'explique qu'elle trouvait aussi important de

reconnaître et de montrer à Asante qu'elle ne le considérait pas seulement comme un ami mais aussi « *comme une personne qui a des droits à faire respecter, avec un combat, une lutte. Et du coup aussi en fait avec un vécu.* » (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra)

Suite à cette manifestation, leurs enfants (plus précisément Léo, 10 ans et Zoé, 8 ans) ont également fait part de leur inquiétude à leurs parents et ont évoqué leur envie d'agir car il et elle trouvaient la situation d'Asante injuste.

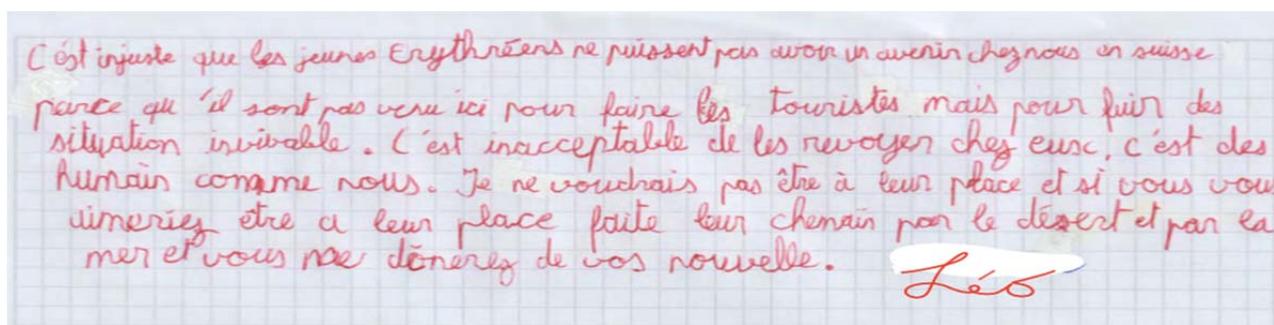
Repas chez les Andra, 2 octobre 2019

Une éducation aux valeurs de partage et d'ouverture occupe comme dans d'autres entités également une place importante dans la famille Andra qui m'a conviée à partager un repas en compagnie d'Asante. Durant le repas, le cadet a demandé à sa mère s'il était possible de visionner la vidéo « *Rentrer chez vous* », de BigFlo et Oli, deux rappeurs français. Elle répondit à son fils qu'il la regardera plus tard tout en m'expliquant qu'il s'agit d'une vidéo sur la migration qu'il et elle avaient regardée il y a quelques mois avec leurs enfants, mais également avec Asante. Cette vidéo met en scène une forme de migration inversée où c'est la population française qui est contrainte de fuir son pays en guerre à la recherche d'une situation moins dangereuse dans un pays aux alentours du leur. Néanmoins, une fois cette contrée atteinte, ces Français.e.s subissent un vif rejet de la part des autochtones. Ainsi, comme me l'explique Violette, étant donné que ces enfants sont particulièrement jeunes (Gabriel 3 ans, Mina 5 ans, Zoé 9 ans et Léo, 10 ans), l'utilisation d'un support tel que celui-ci lui a permis de sensibiliser ses enfants à cette problématique, ici l'accueil réservé aux personnes migrantes.

Réceptive et réceptif au fait que leurs enfants souhaitaient agir en faveur des droits d'Asante, Violette et James ont eu l'idée d'organiser une réunion rassemblant « plusieurs enfants » de « familles-relais » pour mettre sur pied une démarche qui émanerait directement des enfants et des adolescent.e.s et de leur préoccupation quant aux jeunes côtoyés en tant qu'entité-relais. Avec l'appui du SSI, Violette et James ont donc transmis l'information concernant le désir d'organiser une réunion.

Réunion pour la lettre des enfants, 15 mai 2019

Lors des Assises du 3 & 4 mai, Alya Moretti m'a transmis que cette réunion aurait lieu et m'a proposé d'y participer, une invitation que j'ai acceptée avec plaisir et curiosité. Nous sommes mercredi après-midi, jour de congé pour les enfants, étant donné que ce sera elles et eux les acteurs et les actrices de cette réunion. Je me rends alors à l'adresse indiquée, une salle spéciale réservée à l'usage des habitant.e.s d'une coopérative où réside la famille Andra. Autour, d'un goûter, nous sommes réuni.e.s. Le couple Andra et leurs quatre enfants sont présents. Une mère accompagnée de ses deux fils d'une dizaine d'années qui sont en lien depuis quatre mois avec un jeune Erythréen, lui aussi débouté, est là également. Carole Moretti est venue avec Alya et David, ses enfants dits biologiques. Valentin et Matis (deux des enfants dits biologiques de la famille Tinguely) sont venus ensemble. Comme Matis avait son anniversaire des 12 ans et Violette, qui a préparé le goûter, est touchée par cet « altruisme » enfantin. Elle lui a donc fabriqué en secret un gâteau au chocolat. Un peu avant la fin de la réunion, une mère qui m'a dit être célibataire et sa fille s'ajouteront à l'assemblée. Lors de cette réunion, chaque enfant s'exprime sur ses inquiétudes et ce qu'ils et elles souhaiteraient faire apparaître dans la lettre qui sera incluse dans un recueil avec quelques dessins des enfants. Violette prend des notes. Au terme de la réunion, ces notes seront retransmises à Valentin Tinguely et Alya Moretti pour qu'il et elle écrive chacun les deux morceaux de la lettre avec les idées réunies par les plus petit.e.s et les plus grand.e.s. Ce recueil appuiera ensuite la pétition en faveur des Erythréens et des Erythréennes. Ce recueil pourra également être signé par des enfants et adolescentes ami.e.s des familles présentes. Léo (10 ans) a d'ailleurs écrit ci-dessous ce qu'évoque pour lui la situation d'Asante et la « solidarité » (son expression) dont devrait faire preuve la Suisse en vertu de sa commune humanité avec les Erythréen.ne.s.



C'est injuste que les jeunes Erythréens ne puissent pas avoir un avenir chez nous en suisse parce qu'il sont pas venue ici pour faire les touristes mais pour fuir des situation invivable. C'est inacceptable de les renvoyer chez eux, c'est des humain comme nous. Je ne voudrais pas être à leur place et si vous vous imagineriez être à leur place faite leur chemin par le désert et par la mer et vous ne démentez de vos nouvelle.

Léo

Source : Extrait du recueil et lettre des enfants en soutien à la pétition du D.R.E

Suite au dépôt de cette lettre, James a accompagné Asante lors d'une rencontre avec une délégation étatique composée de plusieurs conseillers et conseillères d'Etat genevois.es (Mauro Poggia (DSES⁶⁵), Anne-Emery Thoracinta (DIP) et Thierry Apothéloz (OAIS)) pour faire état des conditions des Erythréens et des Erythréennes débouté.e.s du droit d'asile. Pour des raisons de sécurité et parce que le « papier blanc » ne représente pas une pièce d'identité, Asante n'a pas été autorisé à entrer dans le bâtiment qui abritait la réunion.

Inquiété.e.s par les conditions de précarité financière que rencontrait Asante, Léo (10 ans) et Zoé (8 ans), avec l'appui de leurs parents, ont décidé d'organiser une vente de pâtisseries lors de la fête des voisins de leur quartier afin d'en offrir le bénéfice à Asante, qui donnera par ailleurs une « belle leçon » à l'assemblée et à son entité-relais ainsi que le raconte James :

⁶⁵ Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES).

« Quand on a donné l'argent à Asante, donc on fait une œuvre plutôt sympa. Et c'est Asante qui nous apporte, on croit lui apporter quelque chose avec cet argent, et le côté fort et la richesse que je reçois c'est pas celle que je donne, c'est quand Asante me dit : « attends mais je peux pas tout prendre, je vais le partager avec les autres ». Et c'est là que je me dis « oh purée, j'essaye enfin on essaye de faire un truc plutôt sympa et en fait dans cet acte-là, c'est un acte égoïste, on ne pense qu'à une seule personne et c'est Asante qui nous fait une belle leçon : « ouais mais il y a aussi les autres ». Et c'est dans ce point de vue-là, que je me sens meilleur qu'avant grâce à Asante. » (James, 42 ans, membre de la famille Andra)

Cette leçon rappelle par ailleurs une gêne évoquée par plusieurs jeunes dans le rapport à certains dons qu'ils et elles reçoivent de la part de leurs « entités-relais » respectives.

James et Violette ajoutent alors que plusieurs familles ami.e.s de la leur ont aidé à confectionner les pâtisseries et les ont même ensuite (r)achetées de « bon cœur » lors de cette fête. Comme dans le cas des Cuénod, le rapport à la situation de débouté d'Asante « dépasse » ou « rentre en conflit » avec le cadre imposé aux entités-relais impliquées dans le projet « un set de plus à table ». La lettre des enfants, la rencontre de cette délégation d'Etat ainsi que cette vente de pâtisseries peuvent dès lors être considérées comme militantes, voire contestataires (Pette, 2015). Surtout, elles rendent visibles les actions entreprises pour les jeunes migrant.e.s, en particulier les Erythréen.ne.s débouté.e.s. Même si rencontrer une délégation se fait dans la courtoisie, cela entraîne aussi un certain rapport de force avec les autorités concernées.

Par ailleurs, Violette et James m'ayant précédemment expliqué qu'ils se sentaient démuné.e.s en termes de ressources (notamment juridiques), elle et il m'expliquent être soulagé.e.s de savoir qu'une autre entité-relais va aussi aider Asante (la famille Tinguely). Cette dernière le fait de très bonne grâce car Mewael et Asante sont amis et que, par chance, Mewael, a un obtenu un permis B réfugié et est donc pour sa part en sécurité.

Violette ne se sent pas en concurrence avec cette famille :

« Plus on a de personnes ressources, mieux c'est. C'est un soulagement de savoir qu'il y a d'autres personnes qui s'intéressent à Asante et qui l'aident. » (Violette, 40 ans, membre de la famille Andra)

La famille Tinguely qui milite dans différentes sphères raconte aussi avoir presque hésité à devenir famille-relais pour Asante, Isabelle, qui rappelons-le, connaît bien le domaine car elle œuvre dans les soins liés à la migration, explique:

« Avec Asante, c'est un peu différent, parce que je pense que j'ai une petite marge de manœuvre, je pense que je contribue à lui apporter une espèce de socle solide qui lui dit 'Asante, il faut y croire, il faut croire ici, parce qu'ailleurs ce sera pire'. Et puis, qui peut lui expliquer qu'est-ce que c'est les accords de Dublin, comment est-ce que cela fonctionne en 2019 car on n'est plus en 2016, il n'est plus mineur. S'il se pointe en Hollande, c'est sûr qu'on le renvoie ici. En 2016, ça aurait marché, aujourd'hui ça ne marche plus. Je suis aussi assez au clair sur d'abord sur le domaine migration Genève, je pense que j'ai plein de ficelles, que toutes les familles-relais [en référence à la famille Andra] ne les ont pas forcément, j'ai des bonnes connaissances, ça c'est sûr. » (Isabelle, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Pour ce faire, Isabelle a d'abord avec le concours de l'avocate d'Asante déposé un recours (l'une des premières « stratégies d'établissement » présentée par A. Mussard et A-B. Torreblanca (in Fresia, Bozzini et Sala, 2013) au Tribunal administratif fédéral correspondant. Ce recours remet en cause la manière dont le SEM a établi les faits durant les auditions d'Asante. Pour l'instant, il est pendant.

Ne souhaitant pas se résigner à une seule tentative, Isabelle a ensuite contacté l'une de ses connaissances, qui travaille à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) afin d'y déposer une plainte contre le SEM et tenter d'établir une jurisprudence concernant le « cas » d'Asante.

Asante se trouvant par ailleurs comme Tesfay cantonné à l'aide d'urgence, Isabelle Tinguely et Violette et James Andra ont de concert aussi décidé de mobiliser plusieurs personnes dans l'entourage récent et proche d'Asante afin de créer une « sorte de cagnotte régulière » pour soutenir Asante mensuellement durant le temps de ses deux procédures judiciaires et pour qu'il puisse continuer à poursuivre sa scolarité, car s'il la poursuit, cela aura un poids en cas de demande de permis B « cas de rigueur ».

Néanmoins, comme le souligne Frédéric Tinguely :

« Mais ce qui a été très dur, c'est qu'Asante a refusé de recevoir l'argent. Donc il a vu plusieurs personnes qui lui ont dit à un moment donné : « mais t'as pas la même identité que tous les autres, même si vous êtes tous passés dans cette prison, là ici toi tu as voulu dire que ça allait pas. » Donc on te soutient. Et on aimerait que ta situation, si après elle fait jurisprudence au niveau de la Cour pénale européenne des droits de l'homme, ben bam ça va aider tout le monde. Mais pendant cette période-là, il faudra tenir, c'est une procédure qui est longue donc on va t'aider. Et c'est surtout d'autres personnes qui ont réussi émotivement à le faire capituler. Parce qu'il a convaincu, je ne sais pas si Isabelle t'a dit, on est revenu de vacances [cet été], il n'avait plus d'argent depuis plusieurs semaines. Il était maigre, faible, et mal. Donc on lui a filé un peu d'argent. Et il est parti vite aller manger.

Cela faisait peut-être plusieurs jours qu'il ne mangeait pas, à Genève. C'est dur. Donc après il a accepté [pour le groupe cagnotte] après avoir vécu ce moment cet été. Il a dû vivre le manque. » (Frédéric, 47 ans, membre de la famille Tinguely)

Le soutien financier accordé à Asante ou à Tesfay permettent également de poser l'hypothèse que cette démarche vise à « panser les maltraitances institutionnelles » (Poinso, 2018 : 81) auxquelles sont confrontées les personnes déboutées. On peut également imaginer qu'à travers ces démarches « [...] certaines personnes endossent une position de relais étatique, considérant que cela « modifie l'ambiance politique [...] ». (Ibid) Mais comme le notent aussi les autrices : « [...] d'autres regrettent de devoir se substituer aux services institutionnels et ont le sentiment de « cautionner le non-engagement de l'État », tout en ne pouvant se résoudre à ne pas les accueillir. » (Poinso, 2018 : 81)

Ici, pour conserver l'anonymat d'Asante, je ne joins aucun article de presse ni la vidéo dans laquelle il s'exprime pour expliquer l'injustice liée à ces différentes démarches juridiques. Mais il est intéressant de comprendre (notamment au travers de discussions avec Isabelle, Violette, Frédéric, James et Asante) que ces différentes médiatisations participent elles aussi d'une stratégie. D'une part, elles dénoncent et mettent en exergue la situation d'Asante (et d'autres déboutés dans le même cas) au grand jour dans la sphère publique. D'autre part, cette médiatisation à visage découvert, mais également la publication de son recours comprenant son identité sont une forme de risques pour Asante, car ces informations sont publiques et visibles aussi bien en Occident qu'ailleurs dans le monde, notamment en Érythrée. Cette médiatisation met en « quelque sorte » Asante en danger et pourrait constituer un motif supplémentaire pour ne pas le renvoyer dans son pays d'origine, en raison des différentes persécutions qu'il pourrait alors subir pour avoir dénoncé les pratiques menées dans son pays d'origine.

9.5 Isaias et la famille Sandoz : « Au fil des mobilisations »

Dans la deuxième partie de ce chapitre, j'ai décidé de me pencher sur deux personnes en particulier : Ariane et TERENCE, très « engagé.e.s » en termes de mobilisation politique comme on pourra le constater au fil des divers événements et manifestations où j'ai eu l'occasion de les croiser, des manifestations en faveur des Erythréen.ne.s, des RMNA ainsi que des MNA, sans qu'ils ne semblent vraiment opérer de différence morale (Fassin 2016) lorsqu'il s'agit de MNA, souvent considéré.e.s par les institutions et peut-être les entités-relais⁶⁶ comme moins légitimes que les RMNA, puisqu'elles et ils proviennent d'un pays dont la situation de paix relative ne peut pas donner lieu à la requérance d'asile. L'Etat, sauf la police, ne se préoccupe guère des jeunes migrant.e.s MNA, sauf s'il peut prouver avoir affaire à des mineur.e.s, pour lequel.le.s quelques démarches sont entreprises via des associations. Des projets sont toutefois en cours et la Conseillère d'Etat responsable dit s'en occuper.

Ariane et TERENCE représentent un « cas » intéressant car ce sont des personnes récemment engagé.e.s pour les jeunes migrant.e.s. En fait, c'est un couple qui milite pour toutes sortes de causes (par exemple environnementales) et qui avait déjà choisi de fonctionner comme famille d'accueil en recevant chez eux un enfant en bas âge qui devait être placé hors de son milieu familial d'origine. Mais cet enfant n'était pas un migrant. Ariane et TERENCE se sont en effet intéressé.e.s à la migration par la suite. Avant d'être invité.e.s par Isabelle Tinguely aux différentes soirées qu'elle avait prévues pour mettre sur pied le projet d'une « famille d'accueil partiel », Ariane et TERENCE m'avouent ne presque rien connaître des situations migratoires, ni du foyer de l'Etoile à l'exception de ce qui en ressort dans la presse genevoise.

Toutefois, lorsque TERENCE et Ariane font la connaissance d'Isaias, ce jeune « ado » était alors âgé de 16 ans et il résidait encore au foyer de l'Etoile. En parallèle, il fréquentait un établissement scolaire qui se trouvait à une distance raisonnable de leur domicile. Ainsi, durant la première année de son accueil en unité-relais, Isaias se rendait à raison de deux à trois fois par semaine pour manger le repas de midi chez Ariane et TERENCE en compagnie de Yann et Nelson (Estelle se trouvant en séjour linguistique à l'étranger). Puis, petit à petit Ariane raconte qu'Isaias commença à leur parler du foyer de l'Etoile et de ce qui s'y déroulait :

« Au début [Isaias] ne parlait pas beaucoup. Et puis, après une bonne année, il s'est mis à parler. Il ne se plaignait jamais. Et tout à coup, on a appris ce qui se passait au foyer de l'Etoile et il y a eu le suicide d'Ali Reza [au mois de mars], et le truc terrible s'est mis en place. Et lui il a commencé à raconter des humiliations et à un moment donné : TERENCE a dit à Agathe, mais en fait il ne reste que deux ans à l'Etoile et puis Agathe lui a dit : « il reste encore deux ans » et c'est vrai que deux ans, on ne savait pas comment il allait tenir ou pas. Alors on s'est dit « bon bah c'est parti » [pour devenir famille d'accueil avec hébergement]. On ne s'imaginait pas du tout... après il y a aussi eu une vidéo [où des agents de sécurité agressent un jeune du foyer physiquement et verbalement] qui est passée. Tout à coup, il y a tout qui est parti..., suite au décès d'Ali Reza, tous ces jeunes ont commencé à parler, à dire. Il y a beaucoup de choses qui sont sorties. [Isaias] nous a raconté deux trois scènes d'humiliation, et d'abus de pouvoir. Et il y a ces grillages qui sont là pour les protéger, ils fouillent les sacs pour les protéger. Mais dans un foyer qui est fait pour les mineur.e.s, il n'y jamais ce genre de choses, mais c'est ce qui a été relevé aux Assises. Et ils sont tous en train de se renvoyer la balle entre le DIP, etc. Ils font tirer ça en longueur... Et c'est vrai que je trouve que c'est assez bien de les motiver si ce n'est pas les gens qui se motivent. Enfin les citoyens, enfin je trouve que c'est plutôt les

⁶⁶ Si j'ai recueilli des énoncés en ce sens de la part du SSI et du SPMI, je n'ai pas posé directement la question aux entités-relais.

initiatives citoyennes, je trouve ça plutôt sympathique, après c'est assez drôle parce qu'on est confronté quand même à des règlements quand on sait comment ils sont logés, et comment ils sont accueillis mais que pour les prendre en famille d'accueil...c'est d'un compliqué. Donc je trouve qu'il y a un côté complètement kafkaïen, quoi. »
(Ariane, 55 ans, membre de la famille Sandoz)

Ici, c'est la prise de connaissance de ces différents récits d'Isaias sur certains agissements au foyer de l'Etoile qui provoque une grande émotion, un « choc moral », la bifurcation déjà évoquée théoriquement (Jasper & Poulsen 1995 in Masson Diez 2018). Ainsi Terence et Ariane passent d'une démarche plutôt humanitaire (inviter Isaias à manger, le soutenir partiellement) à une démarche beaucoup plus contestataire qui va d'ailleurs jusqu'à remettre en cause l'attitude des institutions d'Etat telles que le DIP et le SPMI qui, comme le souligne Ariane, « se renvoient la balle » pour faire « tirer les choses en longueur », ne pas agir en quelque sorte.... C'est donc pour cela que Térrence et Ariane décident de se positionner comme famille d'accueil (à temps complet, c'est-à-dire comme FAH (famille d'accueil avec hébergement) et comme citoyen.ne.s. Elle et il engagent des démarches pour Isaias comme ils l'avaient fait pour Nelson. Malgré qu'elle et il aient déjà cette expérience du placement en famille d'accueil, le couple se retrouve à être contrôlé une seconde fois⁶⁷ par le SPMI, via le SASERP, l'organisme en charge du placement en famille d'accueil (« *parce qu'on est confronté quand même à des règlements [mais] quand on sait comment ils sont logés, et comment ils sont accueillis mais que pour les prendre en famille d'accueil...c'est d'un compliqué*).

Comme le souligne Isin (2007), qui associe les « actes citoyens » à des formes de mobilisation qui dépassent la citoyenneté stricto sensu (vote et éligibilité), les actions de Térrence et Ariane vont soudainement plus loin (à cause du « choc moral ») jusqu'à questionner la loi. Ici la démarche de devenir famille d'accueil avec hébergement reste dans les limites de la loi (elle ne peut d'ailleurs faire autrement sinon elle n'aboutirait pas). Mais, au fil du temps et des manifestations, les Assises ou les « initiatives citoyennes » auxquelles fait référence Ariane, le couple questionne, voire dénonce certaines des lois et l'inaction de l'Etat. Petit à petit, la famille devient clairement contestataire (Pette, 2015) et participe à plusieurs types de manifestations décrites ci-dessous.

Si les Assises représentent un mode d'engagement politique (elles débouchent sur des résolutions qui seront présentées au Conseil d'Etat), elles relèvent aussi de la démarche réflexive et pédagogique qui tend à rassembler les associations et les professionnel.les plutôt que directement les individus les moins concernés au quotidien par la vie des jeunes migrant.e.s. Par ailleurs, les Assises essaient d'imaginer des solutions pour les jeunes migrant.e.s, en prenant leur avis en compte car certain.e.s de ces jeunes migrant.e.s participent à l'événement.

⁶⁷ La première fois, pour Nelson, la famille a été enquêtée pour savoir si elle convenait pour être famille d'accueil avec hébergement d'un très jeune enfant. La seconde fois, pour Isaias, elle doit refaire toutes les démarches. Il existe également des critères structurels (chambre d'une certaine taille, salle de bain privative, etc...)

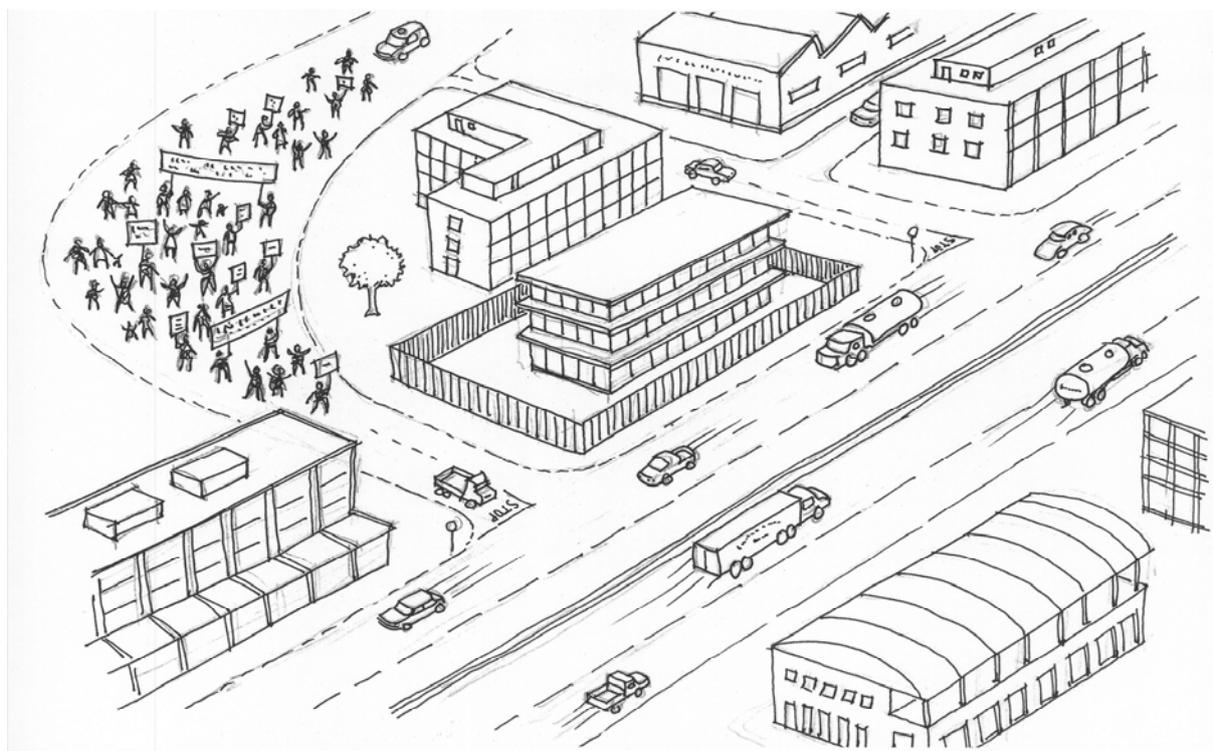
Les Assises pour les jeunes migrant.e.s, 3-4 mai 2019:

La problématique de l'accueil des jeunes migrant.e.s n'est pas nouvelle, comme le rappelle le collectif des Assises, mais elle a fait particulièrement débat ces dernières semaines (avril 2019) dans la presse genevoise et romande à travers la prise de parole de nombreux acteurs et actrices politiques et associatifs, notamment suite au suicide d'un jeune Afghane au foyer de l'Etoile, même si ce jeune avait été médicalement pris en charge à diverses reprises. Par ailleurs, il s'agit du second tragique événement car un premier jeune, Yemane, un Erythréen tout juste majeur s'était aussi donné la mort au foyer de l'Etoile durant l'été 2018. Des Assises sont alors organisées à Genève le 3 et 4 mai afin de faire le bilan des dysfonctionnements, de dégager des perspectives et des propositions et d'adopter des résolutions pour améliorer l'accueil et la prise en charge des (ex-)RMNA mais également des (ex-)MNA ne pouvant pas prétendre à l'asile. Les Assises sont la première observation participante à laquelle je participe. Cet événement est public et les Assises prennent place dans la continuité des divers rapports (Task Force) publiés la même année pour dénoncer et signaler les conditions d'accueil des jeunes migrant.e.s à Genève. Cet événement réunit le tissu associatif et institutionnel mais il y a aussi bien des citoyen.ne.s intéressé.e.s. que les principaux et principales concernées, des jeunes migrant.e.s. Huit ateliers sont proposés, je m'inscris à l'atelier sur l'accueil des RMNA. Cet atelier est co-animé par l'une des personnes de l'AMIC que je rencontrerai par la suite, Ibtî, ainsi que par Agathe (que je connais déjà). Chaque atelier permet d'établir des constats sur les points positifs et négatifs en lien avec la situation de ces jeunes puis de questionner ces différents points en vue de proposer des pistes pour modifier ces conditions. Les points les plus importants qui ressortent de l'atelier concernent la situation d'encadrement socio-éducatif et d'hébergement du foyer de l'Etoile (plusieurs éducateurs et éducatrices sont d'ailleurs présent.e.s). Au terme de cette journée, chaque groupe d'atelier a rendu des propositions qui sont discutées en plénière une première fois avant une deuxième validation le 29 mai (où j'ai eu l'occasion de revoir Ariane et TERENCE). La résolution a été éditée pour transmettre ce document au conseil d'Etat genevois dans le dessein d'obtenir une rencontre avec une délégation du Conseil d'Etat. Le document contient de nombreuses demandes. Les rédacteurs et rédactrices de la résolution demandent principalement que : 1. que l'Etat de Genève, soit l'autorité compétente en ce qui concerne les jeunes migrant.e.s et renonce aux expulsions de jeunes migrant.e.s majeur.e.s ; 2. une fermeture « immédiate » du foyer de l'Etoile pour que ce lieu soit remplacé par des structures à « taille humaine » dans lesquelles les jeunes migrant.e.s seraient encadré.e.s par de petites équipes éducatives ne comprenant que 10 jeunes « placé.e.s » au maximum par foyer (correspondant presque aux conditions requises pour des jeunes « ordinaires », 8 par foyer). La résolution de ces Assises a été ensuite relayée par la presse genevoise.

Dans la foulée de ces Assises est organisée une marche en hommage au jeune Afghane disparu, mais qui débouche aussi sur une manifestation pour revendiquer la fermeture du foyer de l'Etoile. Cette manifestation rassemble les personnes sous un mode moins pédagogique et très émotionnel.

Manifestation et marche en hommage à Ali Reza, 4 mai 2019

Suite au suicide d'Ali Reza, jeune migrant majeur, une manifestation a été organisée en commémoration. Ce rassemblement a réuni de nombreuses et nombreux participant.e.s des Assises mais aussi des jeunes et des habitant.e.s du canton. Durant la manifestation, j'observe les pancartes des personnes présentes, elles disent : « Pas de 2^{ème} Ali » - « Ali Reza on ne t'oublie pas » - « Fermeture de l'Etoile » - « Un enfant réfugié est un enfant comme les autres » - « Droit de rester » - « La migration n'est pas un crime » - « Un accueil digne tout de suite » - « Où me sentir en sécurité ? » - « Homes not prisons ». Ces participant.e.s sont présent.e.s pour deux motifs : rendre un dernier hommage à Ali Reza et dénoncer les conditions d'accueil mises en place au foyer de l'Etoile. J'aperçois Ariane et TERENCE au loin. Au terme de la manifestation qui se tient non loin du foyer de l'Etoile sous une pluie battante, la foule est encore dense tant il semble important de rester malgré le froid et l'ambiance maussade. Trois jeunes prononcent un discours à l'issue de la manifestation. Parmi ces trois jeunes se trouve Hakim (que je ne connais pas encore). Il prononce un discours en hommage à son ami Ali et appelle à la fermeture du foyer de l'Etoile, bien que n'y vivant déjà plus à cette période.



Quelques semaines plus tard, je participe au Tournoi de foot anti-raciste. Ici la manifestation est sportive et rassemble en apparence des personnes intéressées autant à défendre le droit des jeunes migrant.e.s que des personnes victimes de racisme. En fait, il s'agit pourtant d'un événement clairement construit par un collectif, le collectif (réunissant diverses personnes, en majorité des jeunes) en vue de lutter en faveur des jeunes migrant.e.s. Mais le ton et les discours réfèrent aussi clairement à la thématique du racisme, de l'exploitation coloniale et du capitalisme à abattre. (« Le Racisme se manifeste dans la quasi-totalité des gestes de l'Etat et nous l'analysons et le combattons donc comme une oppression systémique et structurelle. »)

Tournoi de foot anti-raciste, 29 juin 2019 :

« Love Football, Hate racism » - « No borders, No nations » - Une affiche qui a par ailleurs été traduite en plusieurs langues (tigrigna, éthiopien, arabe, etc.) et non pas qu'en anglais. C'est la deuxième édition de ce tournoi. La thématique qui s'est imposée cette année réside en la question des conditions "d'accueil" et de vie des mineur.e.s et des jeunes adultes non-accompagné.e.s à Genève. Nombreuses et nombreux sont les inscrit.e.s. En cette chaude journée d'été, 28 équipes mixtes se sont réunies sous un soleil de plomb pour jouer au foot mais surtout soutenir et dénoncer le racisme ou la stigmatisation que subissent les personnes migrantes à Genève. Je fais partie de l'équipe « FC Maritza Quiroz », un nom d'équipe choisi par l'un de nos coéquipiers en hommage à une militante colombienne active dans la défense des droits humains dans son pays, et sauvagement assassinée pour ses revendications politiques. Durant la matinée, on joue six matchs de 12 minutes dans une ambiance bon enfant contre différentes équipes. Nous ne remportons que peu de matchs, mais nous ne sommes pas là pour la compétition. Finalement ce n'est pas le foot qui importe lors de cette journée, c'est l'idée de se réunir autour d'un objectif commun et de le faire voir pour lutter contre la stigmatisation et les discriminations (entraves légales, contrôles, brusqueries, insultes) faites aux jeunes migrant.e.s, ce qui est aussi une forme de racisme.

L'un des slogans clés de ce collectif est « *Sans réponse cohérente du Conseil d'Etat, la mobilisation continuera, tant qu'il le faudra* » et c'est le cas :

Occupation du foyer de l'Etoile, 17 octobre 2019

L'occupation n'en est pas vraiment une, car de nombreux policiers et quelques policières bloquent l'accès au foyer de l'Etoile. Il fait sombre, c'est 18h et il pleut. C'est Ariane qui m'a prévenue de cet événement. Je la repère (elle est en train de répondre à un journaliste pour une émission de radio), puis j'aperçois Térence et leur fille Estelle dans les manifestant.e.s. Cette occupation s'insère dans la continuité des Assises. Près de 200 personnes se sont postées devant le bâtiment du foyer de l'Etoile pour dénoncer les « conditions d'accueil » de ce centre. Les revendications de cette manifestation dénoncent « une absence de politique coordonnée et cohérente » afin d'assurer une « prise en charge digne » des jeunes migrant.e.s. De plus, le collectif dénonce le canton de Genève sur le sujet de la violation de la Convention internationale des droits de l'enfant.

La manifestation n'a pas une dimension commémorative comme la marche pour Ali Reza, elle est clairement politique et moins ludique que le tournoi anti-raciste et vise quelque peu le bras de fer avec les Autorités politiques.

Deux semaines plus tard, dans la continuité de ces revendications, une mobilisation devant l'hôtel Aïda qui héberge de jeunes migrant.e.s et plus précisément celles et ceux n'ayant pas déposé de demande d'asile est organisée. Là, la manifestation vise directement une personnalité politique, la Conseillère d'Etat responsable du département de l'Instruction publique (DIP) et, par ce biais, des mineur.e.s et du SPMI.

Mobilisation Hotel Aïda, 29 octobre 2019

Pour une fois, il ne pleut pas, rit-on avec Ariane (en référence à la manifestaion pour Ali Reza et à l'occupation du foyer de l'Etoile). TERENCE est aussi présent, ainsi que leur fille Estelle, qui est en contact avec plusieurs jeunes migrant.e.s qui « vivent » à l'hôtel Aïda. L'objet de cette manifestation est de dénoncer le canton de Genève pour les « conditions d'accueil déplorables » réservées aux jeunes mineur.e.s, celles et ceux qui n'ont pas pu déposer de demande d'asile du fait que leur pays de provenance est considéré comme sûr. Ces jeunes ne sont donc pas logé.e.s dans un foyer comme l'Etoile (réservé aux requérant.e.s d'asile mineur.e.s), ni dans des foyers réservés aux familles et aux enfants requérant.e.s d'asile. Etant donné le « vide juridique » concernant les MNA, leur prise en charge ne dépend pas des budgets alloués aux personnes ayant demandé l'asile. Mais si ils et elles sont mineur.e.s, il incombe au DIP via le SMPMI de les prendre en charge. Ne souhaitant pas les inclure dans des foyers ordinaires et n'ayant pas de foyer « vide » à disposition, ils et elles sont logé.e.s dans un hôtel genevois de très basse catégorie. Il y a plus de 300 personnes, ce qui oblige la police genevoise à fermer les deux voies d'une route très empruntée pour se rendre au centre-ville. Quelques discours sont prononcés comportant des témoignages de jeunes sur leur situation de logement dans cet hôtel et sur les pratiques stigmatisantes du propriétaire (insultes, insultes à caractère raciste, interdiction de monter dans les chambres accompagné.e.s d'ami.e.s même en journée, intimidation, non respect de l'intimité, petit-déjeuner dérisoire). Des masques à l'effigie de Anne-Emery Thoracinta (la Conseillère d'Etat au DIP, en lien étroit avec le SPMI, voir supra) sont distribués aux manifestant.e.s. Ce soir-là je croise aussi Carole Moretti.

Au fil de ces différentes manifestations, j'ai pu observer la position contestataire prise par Ariane et TERENCE. Par ailleurs, il est intéressant de noter que bien qu'Isaias soit encore mineur et de fait protégé en vertu de son âge pour le moment, Ariane et TERENCE anticipent les problèmes qu'il aura à la majorité, c'est pourquoi, elle et il ont décidé de l'accueillir « officiellement » alors qu'il est encore mineur, pensant que cette manière de faire le protège en renforçant sa position et en le faisant savoir auprès d'autorités celles du SPMI qui doit gérer sa situation non pas comme mineur en foyer mais comme mineur placé en famille d'accueil avec hébergement.

Isaias dispose d'un permis F provisoire, bien que cette décision ne soit pas encore statuée définitivement. Il a par ailleurs déjà connaissance des conditions préalablement requises pour déposer une demande de permis B « cas de rigueur ». Il connaît bien aussi ce qu'est le système Dublin. Il sait donc qu'il pourrait être amené à déposer une telle demande :

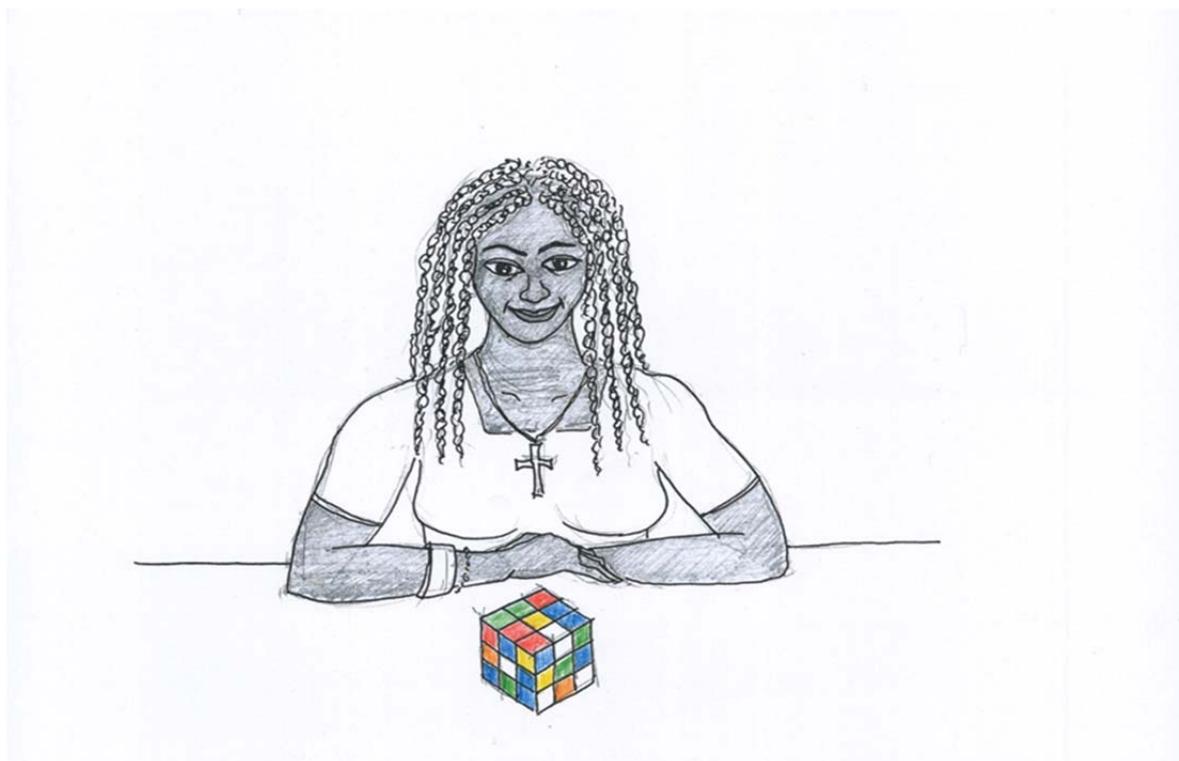
« Le jour que t'as pas le permis, t'es toujours dans le problème. Après 5 ans tu peux demander, mais c'est long. Aujourd'hui, je n'ai pas envie d'aller dans un autre pays, c'est trop, c'est fini et de toute façon, c'est l'Europe. Juste avant, je voulais aller là-bas [en Allemagne ? Hollande ?], y a mon frère là-bas, donc je voulais aller avec lui, donc ça n'a pas marché, donc je me suis dit que j'allais rester ici. » (Isaias, 17 ans, en lien avec la famille Sandoz)

Ainsi, de par leur position de famille d'accueil, Ariane et TERENCE (et leurs enfants) assurent directement et indirectement plusieurs « conditions » qui pourraient s'avérer nécessaires pour nourrir le dossier d'Isaias en vue d'entreprendre le dépôt d'une demande de permis B « cas de rigueur ». Premièrement, arrivé à l'âge de 13 ans, son 18^{ème} anniversaire marquera ses cinq années de résidence à Genève (dont les lieux de séjour auront été connus des Autorités, notamment par le SPMI). Isaias pourra par ailleurs attester de son suivi scolaire, et d'un certain niveau de français acquis, notamment grâce au « drill » (voir sous chapitre des clés, des codes) que

lui imposent Ariane et T rence, au quotidien. En outre, il ne devra pas porter atteinte   l'ordre public. Isaias devra par ailleurs assurer qu'il entretient des contacts avec des Suisses, un point ais ment d montrable  tant donn  la relation au quotidien  tablie au sein de sa famille d'accueil avec h bergement. Ainsi, comme dans le cas de la famille Cu nod, Ariane et T rence de concours avec Isaias misent sur l'avenir, il s'agit ici comme le dicton le dit « mieux vaut pr venir que gu rir ».

Pour conclure ce chapitre et la pr sentation de la situation de Tesfay (avec les Cu nod), d'Asante (avec les Andra et les Tinguely), Hakim (avec la famille Pareys) et Isaias (avec les Sandoz), on peut affirmer que dans chacune de ces diff rentes trajectoires la th matique de la bifurcation est r currente et entra ne un clair changement dans le comportement des entit s-relais. En effet, quand commence leur engagement, beaucoup d'entit s-relais ne revendiquent pas de prime abord une volont  de s'engager politiquement. D'ailleurs les dimensions institutionnelles du projet « un set de plus   table » ne l'encouragent pas. En fait, le SSI, reprenant les injonctions du SPMI, d couragent, voire interdisent que les entit s-relais se lancent dans des d marches politiques. Pour certaines entit s, c'est donc d'abord la dimension « humanitaire » (Pette, 2015) ou une posture compassionnelle (Fassin, 2016) qui guident la d marche d'accueil d'un.e jeune chez soi. Toutefois, au fur et   mesure de l'accompagnement et au moment o  le jeune devient majeur.e et se voit parfois d bout .e du droit d'asile, la posture change. Comme le soulignent Jasper & Poulsen (1995 in Masson Diez 2018), un point de rupture est atteint et l'engagement est presque forc  de prendre une coloration plus clairement contestataire.

10. Conclusion



En me focalisant sur le projet « un set de plus à table », né de diverses impulsions puis « récupéré » institutionnellement en vue d'un meilleur encadrement et promu dans une certaine urgence (du fait, d'un grand nombre de jeunes arrivant.e.s), j'ai néanmoins constaté que demeurait l'objectif commun réunissant initialement les différent.e.s protagonistes: favoriser des liens entre des résident.e.s genevois intéressé.e.s par l'accueil d'un enfant migrant et des jeunes migrant.e.s. Ce projet permet bel et bien de créer des relations fortes entre des jeunes migrant.e.s trié.e.s sur le volet et des personnes intéressées qui ne sont certes pas n'importe quel.le.s habitant.e.s mais des personnes relativement dotées en capitaux financiers et de formation, provenant des classes moyennes à aisées, et plus particulièrement des configurations familiales, bien qu'il existe plusieurs contre-exemples, tel que celui de « l'entité des copines ». Et, les jeunes ne sont pas n'importe qui non plus. Ce sont des jeunes « qui vont bien » et ne posent pas de problèmes majeurs. En effet, celles et ceux qui vont « mal » ne peuvent pas, d'après le SPMI et le SSI, voire les équipes éducatives, être confié.e.s à des entités-relais qui ne sont pas des professionnel.le.s. Dans un tel cas le SPMI prendrait trop de risques d'un dérapage (surtout avec des mineur.e.s) et confierait une tâche trop lourde aux entités-relais.

Ainsi, mis officiellement sur pied en 2016, le projet palie à l' « urgence » qui sévissait en 2015. Il vient rendre service et sert de relais entre les jeunes migrant.e.s et le SPMI via le SSI. Il permet à l'Etat de voir certaines de ses tâches auprès des mineur.e.s assumées par des associations et des civils, c'est-à-dire des non-professionnel.le.s. De surcroît, le projet vient aussi combler un déficit d'encadrement à l'intention des jeunes migrant.e.s majeur.e.s. Ici, il s'agit probablement d'un désinvestissement de l'Etat qui estime n'avoir vraiment à s'occuper que des mineur.e.s protégé.e.s par la Convention des droits de l'enfant.

L'encadrement et, surtout le logement, sont jugés insuffisants par une partie des citoyens et citoyennes genevoises et les jeunes migrant.e.s eux et elles-mêmes. On les comprend, mais comme le soulignent Garcia Delahaye et. al (2019) qui viennent de publier au mois de septembre dernier un rapport intitulé « *Vers une prise en compte holistique et dynamique des besoins des enfants et des jeunes migrant.e.s à Genève* » : « *La mise en place de logements avec des conditions idéales ne résoudrait pas d'un coup la problématique de l'inclusion de ces jeunes dans la société, aujourd'hui et demain* ». (2019 : 85), les chercheur.e.s rajoutant que : « *L'absence de statut en fait des citoyen-ne-s 'en creux', dont l'acceptation sur notre territoire délaisse une véritable possibilité d'intégration.* » (2019 : 14)

En fait, les entités-relais adoptent toutes une posture compassionnelle (Fassin, 2016) et humanitaire (Pette, 2015) et souhaitent « rendre quelque chose » à travers leur action parce qu'elles ont été relativement favorisées. Elles ont donc le sentiment d'avoir une dette positive (Godbout, 2000) à l'égard de ces jeunes migrant.e.s, qu'elles estiment à l'inverse défavorisé.e.s. Il s'agit toutefois d'un contre-don qui n'a pas pour objectif de défier le.la récipiendaire. Les entités-relais ne veulent en effet surtout ne pas faire sentir aux jeunes accueilli.e.s qu'elles et ils deviendraient redevable.s. D'autant plus qu'elles assurent autant recevoir que donner, une posture qu'elles qualifient d'enrichissement mutuel. Elle souhaitent plus simplement s'engager à leur échelle dans des projets proches et simples soutenant la cause de jeunes migrant.e.s qui ont dû braver bien des tourments pour arriver en Suisse. Il ne s'agit toutefois pas d'un travail gratuit ou de bénévolat, mais d'un accueil chez soi qui n'a pas, ou presque, de limites.

Et même si les jeunes sont identifié.e.s comme migrant.e.s ayant dû braver la tourmente, ce ne sont pas des requérant.es dans le sens où il est rarement fait mention de leur statut. En fait, il s'agit davantage d'accueillir un ou une « ado », bien que parfois désigné.e. par son origine, sa nationalité (donc ici « essentialisé.e. »). Toutefois, le plus souvent les jeunes sont considéré.e.s comme un.e enfant, à partir du registre compassionnel déjà évoqué (Fassin, 2016), un registre qui met l'accent sur la victimisation plus que sur le droit ou le statut.

Si elles sont pleines de sollicitude et de compassion, les entités-relais ne s'inscrivent pas pour autant, en tout cas de mon point de vue, dans une posture misérabiliste envers le ou la jeune accueilli.e. (Fresia, 2007). Bien au contraire, elles témoignent d'un soutien à ces personnes, sans les infantiliser pour autant, dans l'idée de les soutenir dans leur « transition à l'âge adulte » marquée par le couperet de la majorité qui est déjà tombé sur la plupart des jeunes rencontré.e.s, sauf Isaias et Dawit (en lien avec A.Torre notamment.). De surcroît, les jeunes bien que soutenu.e.s par les entités-relais sont aussi mis.e.s en situation de montrer leurs compétences et leur débrouillardise, donc leur pouvoir d'agir ou leur agencité (Lems, Oester, Strasser, 2019). C'est pourquoi, l'image ci-dessus montre Asmarina (mais ce pourrait être un ou une autre jeune) en train de manipuler un Rubik's Cube qui de, mon point de vue, symbolise à la fois les difficultés auxquelles elles doit faire face à chaque fois qu'elle se lance dans un objectif et les ressources qu'elle a à disposition (notamment celles des entités-relais).

Les familles-relais les considèrent en effet comme des acteurs et des actrices de leur propre avenir. Une posture qui se trouve concrétisée par la prise en considération des sphères personnelles des

jeunes migrant.e.s, dont elles connaissent bien la teneur, par exemple leurs hobbies, leurs préoccupations, leurs inquiétudes par rapport à leur famille d'origine.

Ce constat permet aussi de soulever le fait que certaines entité-relais ne se considèrent pas être essentielles pour le jeune, bien qu'elles ont conscience d'être facilitatrices pour certains apprentissages (celui du français par exemple) et soutien d'ordre plus administratif ou juridique, comme il a été démontré dans la partie se consacrant à comprendre et analyser les différentes démarches entreprises de concours avec le ou la jeune accueilli.e en terme de « stratégies d'établissement » (A. Mussard et A-B. Torreblanca in Fresia, Bozzini et Sala, 2013). Les entités-relais se positionnent toutes en faveur d'une forme d'autonomie évoquée par De Singly (2000), une autonomie qui n'est pas financière (là ce serait l'indépendance) et qui laisse aux jeunes prendre leur place, donner leur avis, même si elles et ils ont encore ponctuellement besoin d'être soutenu.e.s. Néanmoins, cette autonomie doit tout de même être contrôlée. Et ce sont les jeunes qui de leur propre volonté ou sous la pression de leurs entités d'accueil s'autocontrôlent. (Foucault, 2014). Il s'agit évidemment de ne pas mettre en péril leur procédure d'asile donc de ne pas commettre la moindre incartade. Dans notre corpus, seul Mewael, au bénéfice d'un permis B statutaire, est un peu moins sur la sellette.

Comme on peut s'en douter, les entités-relais s'éloignent aussi très significativement (Lems, Oester, Stasser, 2019) du registre de la suspicion. Elles doivent toutefois comme on vient de le dire parfois sensibiliser les jeunes accueilli.e.s à toutes les conséquences qui les guettent si elles et ils dérogent aux lois. En somme, leur posture est plutôt préventive que restrictive, car elles acceptent bien le caractère parfois provocateur ou indolent de « leur » « ado ».

Ces « ados », ces jeunes sont loin d'être des stratèges au sens péjoratif du terme (Fresia, 2007). Ils sont toutefois doté.e.s d'un certain pouvoir d'agir. Et les familles ne sont en contact qu'avec les moins « fragiles » qui ont été en quelque sorte « sélectionné.e.s » pour leur « bon comportement ». Les jeunes migrant.e.s mobilisent le projet d'abord pour des raisons qui pourraient paraître utilitaires : apprendre la langue et les codes « sociaux » du pays d'accueil afin de se conformer de manière quasi « disciplinarisée » (Foucault, 2014). Par ailleurs, peu ou pas conscient.e.s des portes que le projet pouvait leur ouvrir, les jeunes migrant.e.s se sont rendu.e.s compte de la force du réseau dont elles et ils faisaient désormais partie. Toutefois, la plupart reconnaissent que l'entité-relais leur apporte aussi un soutien affectif très important, surtout lorsqu'elles ou ils sont débouté.e.s et pensent parfois à s'évanouir dans la nature ou quitter la Suisse pour un autre pays d'Europe.

La place donnée au jeune ou à la jeune varie. Pour « faire 'vraiment' famille », les entités-relais doivent premièrement considérer la famille d'origine sans qu'elle représente un obstacle. Deuxièmement, l'incertitude quant à un avenir en Suisse pour la jeune personne semble souvent amoindrir et empêcher de s'attacher complètement. Les termes de référence et d'adresse employés pour les jeunes en disent d'ailleurs long sur la place que leur donnent les entités-relais (notamment les femmes de celles-ci qui disent avoir presque un rôle maternel). En somme, les jeunes appartiennent et n'appartiennent pas à la fois à la famille dont elles et ils sont des « proches » à défaut des fils et filles symboliques. Elles et ils sont considéré.e.s et associé.e.s à « *une composante d'un réseau plus vaste formé de liens qui unissent des individus sur une base biologique et/ou sociale* » (Déchaux 2007 : 8). Et ils sont très souvent des « frères » du fils ou de la fille biologiques de

la famille d'accueil (nous n'avons malheureusement pas d'exemple de « sœur » du fils ou de la fille biologiques).

Les jeunes migrant.e.s utilisent aussi des expressions appartenant au registre de la parenté. Elles et ils tiennent d'ailleurs beaucoup à valoriser leur « famille suisse », opposée à la « vraie famille » d'origine, mais parfois la remplaçant par choix (voir le cas de Hakim qui dit avoir quitté l'Iran où il avait immigré d'Afghanistan avec ses parents parce qu'il ne s'entendait pas avec ceux-ci.). Et à défaut de faire complètement famille de part et d'autre, il est en tout cas certain que la « maison » n'est pas le foyer. En fait, en tout cas quand les jeunes migrant.e.s étaient mineur.e.s et n'avaient pas de logement individuel, la « maison », c'était la maison de l'entité d'accueil.

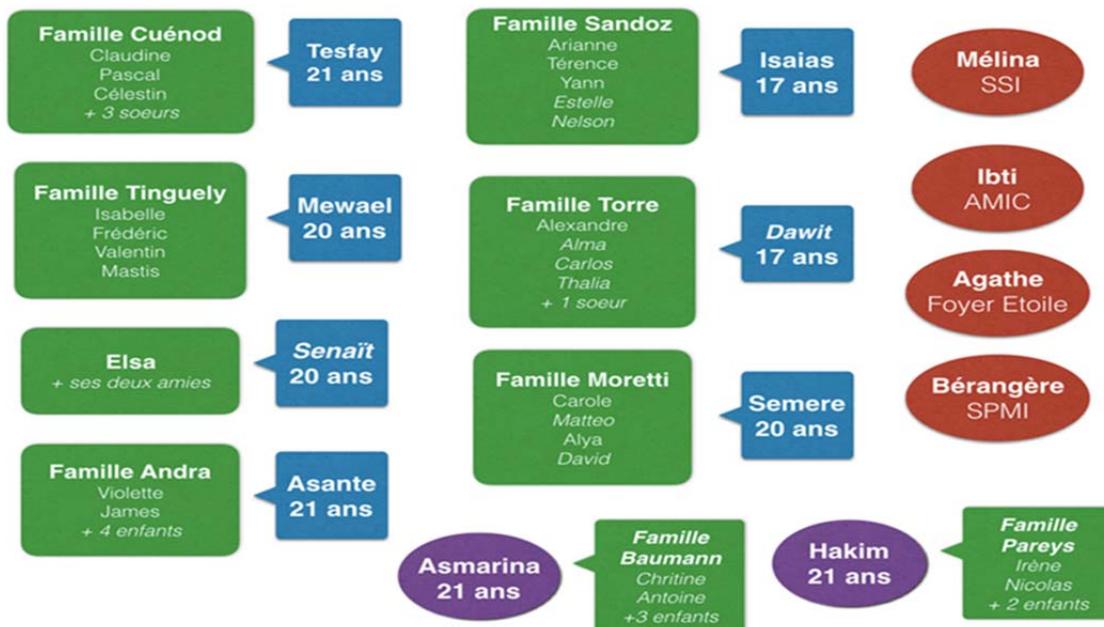
Ainsi, bien qu'empêché.e.s de « faire famille » complètement, de forts liens de confiance et d'attaches affectives sont créés, justifiant alors un « choc moral » (Jasper & Poulsen, 1995 in Masson Diez, 2018), lorsque la relation pourrait être mise en péril par le poids d'une décision d'asile. Ce point de bifurcation engendre un changement de posture chez les entités-relais qui passent d'une démarche compassionnelle (Fassin, 2015) et humanitaire à une démarche plus contestataire (Pette, 2015), traduite par des mobilisations dites politiques (manifestations, pétitions, etc.) ou alors par un usage intensif des marges de manœuvres juridiques pour régulariser le ou la jeune accueilli.e, à partir d'une « stratégie d'établissement », ici, le permis B « cas de rigueur ». De par leur prise de position, les entités-relais s'inscrivent désormais dans une position où elles ne peuvent se refuser d'agir. En découle alors une opposition aux injonctions du SSI indépendant de l'Etat (même s'il a probablement besoin de son subventionnement) : « ne pas se mêler de la procédure d'asile » et « ne pas agir politiquement ». Mais ces injonctions ne font que reproduire celles qui sont données par le SPMI (qui est en lien étroit avec les Autorités genevoises, en particulier les Conseillers et les Conseillères d'Etat responsables du Département de l'instruction publique ou de la cohésion sociale).

Comme on l'a vu, les entités-relais adoptent une posture humanitaire entremêlée au registre compassionnel. En ce sens, elles reproduisent une certaine hiérarchie morale et un humanitarisme sélectif (Fassin, 2016) prenant en charge des jeunes migrant.e.s considéré.e.s comme plus légitimes que d'autres (probablement plus légitimes que les MNA que nous avons aussi évoqués dans le chapitre précédent). On peut toutefois se demander si les entités-relais sont « politisées » dès le début de leur engagement. Certains auteurs ou autrices soutiendraient que oui : toutes formes d'humanitarisme étant déjà politique à leurs yeux. Ticktin soutient par exemple « [...]even if humanitarianism is in itself, of course, a form of politics. » (Ticktin, 2016 : 265) tandis que Fassin et Nyers font de même : « D. Fassin (2021) et P. Nyers (2006a) défendent l'idée d'une inextricable connexion entre le politique et l'aide humanitaire. » (Lendaro, Rodier et Vertongen, 2019 : 261) Cet argumentaire est partagé par L. Fleischmann et E. Steinhilper (2017) dont la recherche s'est penchée sur la culture d'accueil des réfugiés en Allemagne : « Throughout this article we have unmasked forms of "apolitical" volunteering for refugees as a powerful myth. Far from being located outside politics, the new volunteers, who predominantly embed their activities in humanitarian parameters, have a political stake in the existent migration regime: they have guaranteed its survival amid a "crisis" of deficient migration and asylum policies » (2017 : 24) Sans oublier M. Agier qui tient un argumentaire similaire : « [...] l'émotion humanitaire n'est pas une valeur absolue, elle arrive dans un contexte politique. » (Agier, 2018 : 63)

M. Pette, pour sa part, a une position plus subtile : « *Cette orientation de l'action associative et son maintien permanent dans un registre de pratiques humanitaires doivent être pensés dans le contexte politique au sein duquel elles se déploient. Les politiques migratoires – qu'elles soient européennes ou nationales – participent à façonner les formes du militantisme.* » (Pette, 2015 : 24)

Néanmoins, la chercheuse souligne que « *Plus visibles et médiatisés, ces modes d'action [militantes] occupent en réalité une faible part du temps de travail bénévole cumulé consacré aux exilés.* ». (Pette, 2015 : 23-24) Ainsi, on pourrait dès lors affirmer que la posture humanitaire est influencée par les régimes migratoires en vigueur mais que c'est le point de rupture (Jasper & Poulsen, 1995 In Masson Diez, 2018 : 178), par exemple lorsqu'un.e jeune devient majeur.e. et débouté.e qui produit vraiment une posture politisée : « *[le] basculement a un impact immédiat sur les parcours individuels qui se retrouvent alors reconfigurés. Dès lors, l'engagement se modifie et devient plus militant, plus politique, plus affirmé.* » (Masson Diez, 2018 : 178).

11. Annexe – Schéma récapitulatif des personnes rencontrées



Note : Les jeunes interviewé.e.s sont indiqués en bleu, ainsi qu'en violet pour Asmarina et Hakim dont je n'ai rencontré aucun membre de l'entité-relais avec laquelle il et elle sont en lien. Les différentes entités-relais sont indiquées en vert. En rouge, il s'agit des actrices institutionnelles et associatives. Enfin, les personnes qui figurent en italique sur ce tableau sont des membres d'entités-relais ou des jeunes que je n'ai pas rencontrés durant cette recherche.

12. Bibliographie

- Agier, M. (2018). *L'étranger qui vient : Repenser l'hospitalité* (Débat). Paris: Seuil.
- Beaud, S., & Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris: La Découverte.
- Barry, L., Bonte, P., D'Onofrio, S., Govoroff, N., Jamard, J., Mathieu, N., . . . Zonabend, F. (2000). Glossaire de la parenté. *L'Homme*, (154/155) : 721-732. [en ligne] <https://journals.openedition.org/lhomme/58>, consulté le 2.11.2019
- Barry, L. (2008). *La parenté*. Paris: Gallimard.
- Bedin, V., & Fournier, M. (2013). *La parenté en question(s)* (Petite bibliothèque de sciences humaines). Auxerre: Sciences humaines éditions.
- Bert, J. (2011). *Introduction à Michel Foucault*. Paris: La Découverte.
- Bouagga, Y. (2018). Calais, carrefour des solidarités citoyennes. *Mouvements*, 93(1) : 137-148.
- Bühler, N. (2018) Introduction aux études genre. (Séminaire de master). Recueil inédit. Université de Neuchâtel.
- Cadoret, A. (1995). *Parenté plurielle : Anthropologie du placement familial*. Paris: L'Harmattan.
- Chapon, N. (2014). *Parentalité d'accueil et relations affectives*. Aix-en-Provence: Presses universitaires de Provence.
- Cavalli, A, Galland O. (1993). *L'allongement de la jeunesse* (Changement social en Europe occidentale). Poitiers : Actes Sud.
- Cordeiro, A. (1996). Pratiques associatives, pratiques citoyennes. *Hommes Et Migrations*, 1196(1), 17-21.
- Coulon, G. (2019). *L'illégalité régulière : Ethnographie du régime de l'aide d'urgence en Suisse* (Regards anthropologiques). Lausanne : Ed. Antipodes.
- Confédération suisse (1907). *Code civil suisse*. [état le 1er janvier 2019]. Berne.
- (1951). *Convention relative au statut des réfugiés* [état le 14 juin 2012]. Berne.
- (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant* [état le 25 octobre 2016]. Berne.
- (1998). *Loi sur l'asile (LAsi)* [état le 1er juin 2019]. Berne.
- (1999) *Constitution fédérale de la Confédération Suisse*. [état le 23 septembre 2018p]. Berne.
- (2005). *Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)* [état le 1 er juin 2019]. Berne.
- (2016). *Ordonnance sur la nationalité suisse (OLN)* [état le 9 juillet 2019] Berne.
- Conseil d'Etat genevois (2013) Premier rapport Task Force concernant les conditions d'existence des mineurs dans les centres d'accueil. [en ligne] : <https://www.ge.ch/document/premier-rapport-concernant-conditions-existence-mineurs-centres-accueil/telecharger>, consulté le 10.10.2019
- (2014) Deuxième rapport concernant les conditions d'existence des mineurs dans les centres d'accueil [en ligne] : <https://www.ge.ch/document/deuxieme-rapport-concernant-conditions-existence-mineurs-centres-accueil/telecharger>, consulté le 10.10.2019
- (2017) Troisième rapport concernant les conditions d'existence des mineurs requérants d'asile dans les centres d'accueil. [en ligne] : <https://www.ge.ch/document/troisieme-rapport-concernant-conditions-existence-mineurs-centres-accueil/telecharger>, consulté le 10.10.2019
- Cour des comptes Etat de Genève (2018). Rapport n°136. Audit de gestion et de conformité, Requérants mineurs non accompagnés.

[en ligne] https://www.humanrights.ch/cms/upload/pdf/2018/180306_audit_cour_comptes.pdf, consulté le 10.10.2019

Cuche, D. (2016). *La notion de culture dans les sciences sociales* (5e éd., Grands repères. Manuels). Paris: La Découverte.

Crenn, C., Hassoun, J. P., & Medina, F. X. (2010). Introduction: Repenser et réimaginer l'acte alimentaire en situations de migration. *Anthropology of food*, (7).

Dahinden, J. (2016). A plea for the 'de-migranticization' of research on migration and integration. *Ethnic and Racial Studies*, 39 (13): 2207-2225

De Graeve, K. (2015). Classed landscapes of care and belonging: Guardianships of unaccompanied minors. *Journal of Refugee Studies*, 30 (1) : 71-88

Déchaux, J. (2007). *Sociologie de la famille*. Paris: La Découverte.

Demoustier, D. (2002). Le bénévolat, du militantisme au volontariat. *Revue Française Des Affaires Sociales*, (4) : 97-116.

De SINGLY, Jenson, Martin, Gauthier, & De Singly. (2000). Penser autrement la jeunesse. *Lien Social Et Politiques*, (43) : 9-21.

Doná, G., & Veale, A. (2011). Divergent discourses, children and forced migration. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 37(8): 1273-1289.

Eastmond, M., & Ascher, H. (2011). In the best interest of the child? The politics of vulnerability and negotiations for asylum in Sweden. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 37(8): 1185-1200

Efionayi-Mäder, D. (2003). Asylpolitik der Schweiz 1950-2000. *Asyl*, (2) : 3-9.

Faivre, A. (2017) Intégration des mineurs non accompagnés dans le canton du Jura : le point de vue des jeunes. (Mémoire de master). Université de Genève.

Fassin, D. (2010). *La raison humanitaire : Une histoire morale du temps présent* (Hautes études). Paris: Seuil.
(2016). From right to favor: The refugee crisis as moral question. *The Nation*.

Fert, M. (2017). De réfugié à rôle modèle » – une fabrique plurielle. Accès à l'enseignement supérieur pour les réfugiés congolais au Rwanda. (Mémoire de master). Université de Neuchâtel.

Ferrand-Bechmann, D. (2011). « Le bénévolat, entre travail et engagement. Les relations entre salariés et bénévoles », *VST - Vie sociale et traitements*, 109 (1) : 22-29.

Fleischmann, L., & Steinhilper, E. (2017). The myth of apolitical volunteering for refugees: German welcome culture and a new dispositif of helping. *Social Inclusion*, 5(3), 17-27.

Flick, U. (2006). *An Introduction to Qualitative Research*. Third Edition. London : Sage Publications.

Foucault, M. (2014). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.

Fresia, M. (2007). Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie : Enjeux et perspectives. *Refugee Survey Quarterly*, 26 (3) :100-118.

Fresia, M., Bozzini, D., & Sala, A. (2013). *Les rouages de l'asile en Suisse : Regards ethnographiques sur une procédure administrative*. Neuchâtel: SFM, Swiss Forum for Migration and Population Studies.

- Galland, O. (2010). Introduction. Une nouvelle classe d'âge ? *Ethnologie française*, 40 (1): 5-10.
(2011). *Sociologie de la jeunesse: 5ème édition*. Paris: Armand Colin.
- Garcia Delahaye, S., Frossard, V., Peccoud, N., Mabillard, J., & Decroux, L. (2018). *Vers une prise en compte holistique et dynamique des besoins des enfants et des jeunes migrant-e-s à Genève : Analyse des besoins des réquérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA)*. Genève: Haute école de travail social.
- Genini, L. (2016). Home sweet home ? La fabrication du chez-soi après la migration. *Dossiers de psychologie et éducation* (74). (Mémoire de master) Université de Neuchâtel.
- Godbout, J. (2000). *Le don, la dette et l'identité : Homo donator versus homo oeconomicus*. Paris: La Découverte/M.A.U.S.S.
- Gotman, A. (2001). *Le sens de l'hospitalité*. Presses Universitaires de France.
- Hamzaoui, M., Artois, P., & Melon, L. (2016). *Le secteur non marchand au coeur du changement*. Mons: Ed. Couleur livres.
- Hinger, S. (2016). Asylum in Germany: The making of the "crisis" and the role of civil society. *Human Geography*, 9(2), 78-88.
- Isin, E. (2007). City. State. Critique of scalar thought. *Citizenship studies*, 2 (11): 211-228.
- Kerjean, A. (2006). *L'apprentissage par l'expérience : Pour développer les compétences humaines stratégiques*. Issy-les-Moulineaux: ESF.
- Lendaro, A., Rodier, C., & Vertongen, Y. (2019). *La crise de l'accueil : Frontières, droits, résistances*. Paris: La Découverte.
- Lipsky, M. (1980). *Street-level bureaucracy : Dilemmas of the individual in public services*. New York: Russell Sage Foundation.
- Malkki, L. (1996). Speechless Emissaries: Refugees, Humanitarianism, and Dehistoricization. *Cultural Anthropology*. 11 (3): 377-404
- Marcus, G. (1995). Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography. *Annual Review of Anthropology*, 24 (1): 95-117.
- Masson Diez, É. (2018). Militants, bénévoles, citoyens solidaires... : Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ? *Journal des anthropologues*, Hors-série (5) : 159-180.
- Miaz, J. (2014). Les 'persécutions liées au genre' en Suisse : Les frontières du droit d'asile en question. *Cahiers Du Genre*, 57(2), 55-75.
- Mauss, M. (1923). *Essai sur le don. Nouvelle introduction de Florence Weber*. Laberge, Y., Bonneau, G., & Couture, A. (2007) Paris : Laval Théologique Et Philosophique.
- Olivier De Sardan, J-P. (1995). La politique du terrain. *Enquête* [En ligne] no 1. <http://enquete.revues.org/263>.
(2003). *L'enquête socio-anthropologique de terrain: synthèse méthodologique et recommandations à l'usage des étudiants*. Etudes et Travaux n°13. Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local.
(1998). *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio- anthropologique*. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant.
- Ossipow L., Berthod M.A., Aeby G. (2014) *Les miroirs de l'adolescence. Anthropologie du placement juvénile*. Lausanne : Antipodes.

- Piguet, É. (2018). La « crise migratoire » de 2015/16 en Europe : interprétation géohistorique. *Refuge*, 34 (2), 3-15.
- Pette, M. (2015) « Les associations dans l'impasse humanitaire ? », *Plein droit*, 104 (1) : 22-26.
- Poinsot, M. (2018). Les réalités migratoires au prisme de la ville. Entretien avec Véronique Bontemps, anthropologue, chargée de recherche au CNRS et Chowra Makaremi, anthropologue et chercheuse au CNRS (IRIS-EHESS Paris), *Hommes & Migrations*, 1323(4) : 31-37.
- Sahlins, M., Jolas, T., & Clastres, P. (1981). *Age de pierre, âge d'abondance : L'économie des sociétés primitives*. Paris: Gallimard.
- Sellenet, C. (2006). *Le parrainage de proximité pour enfants : Une forme d'entraide méconnue* (Savoir et formation). Paris: L'Harmattan.
- (2015). Parentèle, tiers dignes de confiance et parrains : Des solidarités autour de l'enfant en protection de l'enfance. *Informations Sociales*. Paris, 188 : 88-95.
- Simmel, G. (2019). *L'étranger et autres textes*. Paris: Payot.
- Ticktin, M. (2016). Thinking beyond humanitarian borders. *Social Research: An International Quarterly*, 83 (2) : 255-271.
- Van de Velde, C. (2008). *Devenir adulte : sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris : PUF
- Vertongen, Y. (2018). Soutien politique et soutien humanitaire. Retour sur les solidarités citoyennes avec les réfugié.e.s en Belgique. *Mouvements*, 93(1) : 127-136.
- Weber, F. (2005). *Le sang, le nom, le quotidien : Une sociologie de la parenté pratique* (Mondes contemporains. La Courneuve). La Courneuve: Aux lieux d'être.
- Wüest, L. (2017) Entre logique humanitaire et logique disciplinaire : le cas des réfugié-e-s mineur-e-s non accompagné.e.s. (Travail de Bachelor). Université de Genève.
- Zittoun, T. (2008). Tolstoï, la Bible et André the Giant : Les ressources que la jeunesse se donne. *La marque Jeune* (4) : 174-180.